This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Henry Seymer
Hanford.

DORSET.

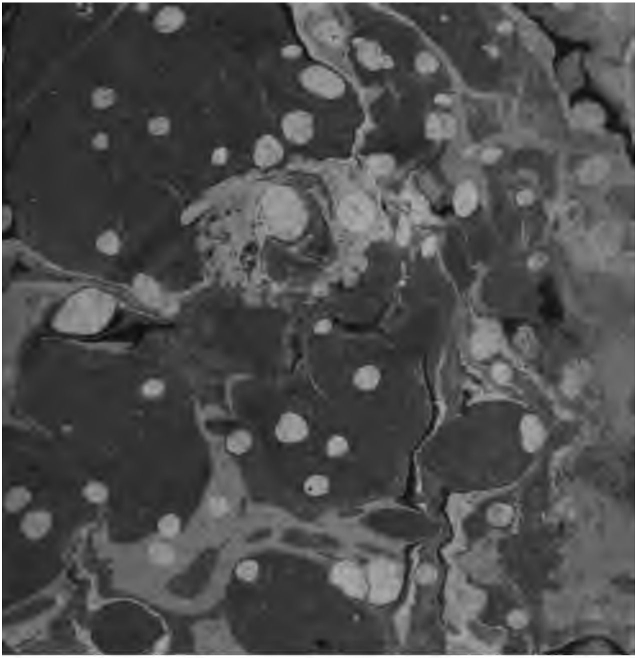

22746 f. 60

S. VI.

MÉMOIRES
DE SULLY.

TOME HUITIÉME.

MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME HUITIÉME.

A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.

BODLEIAN
5 MAR 1932
LIBRARY

MÉMOIRES DE SULLY.

SUITE DU LIVRE XXVII.

Les princes d'Allemagne se mettent sous la protection du roi ; entretiens de Henri & du duc de Sully sur ce sujet, & sur l'exécution du grand dessein. Défiance inspirée à Henri contre Sully. Succès des négociations dans les différentes cours de l'Europe. Indiscrétion de Henri. Conversations entre le roi & son ministre sur cette expédition. Conseil de régence établi, & autres préparatifs dans & hors le royaume. Pressentimens & pronostics

de la mort prochaine de Henri IV. Conversations entre lui & Sully à ce sujet. Avis donnés d'une conspiration, & affaire de la demoiselle Coman. Cérémonie du couronnement de la reine. Parricide commis dans la personne de Henri-le-Grand. Sentimens de Sully en en recevant la nouvelle. Particularités sur cet assassinat, & sur les derniers jours de la vie de Henri. Autre détail des affaires d'état & de cour qui suivirent cette mort. Jugement sur les différentes opinions touchant les causes & les auteurs de l'assassinat de Henri IV.

LES princes d'Allemagne indiquerent une assemblée à Hall, en Souabe, de leur propre mouvement, & malgré l'empereur, pour y délibérer sur les moyens de rétablir les cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt (1) : les Vénitiens, le prince d'Orange, les Etats de Hollande, le duc de Savoye, qui étoit enfin résolu

(1) Voyez les noms de ces princes, le discours du sieur de Boissise, l'ordre & le résultat de cette assemblée, dans le *vol.* 9665, *Mss. R. Mém. d'état de Villeroy, tom.* 3, *pag.* 230 *& suiv. Merc. Franç. ann.* 1610 ; *Siri, ibid. tom.* 4, *pag.* 68.

d'entrer dans la cause commune, y assisterent par députés. Les manifestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics & particuliers de Boissise (a) & des autres agens de S. M. y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la maison d'Autriche, & qu'il fut résolu qu'on enverroit des ambassadeurs à S. M. T. C. au nom des puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les siennes. Ces ambassadeurs furent nommés, & partirent incontinent.

Henri venoit de leur donner une premiere audience, lorsqu'il vint à l'Arsenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, & prendre mon conseil sur la maniere dont il répondroit à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet, & qu'au sortir, il reviendroit passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

Nous n'y manquâmes ni l'un ni l'autre. En arrivant, il me prit par la main, & ayant fait écarter tout le monde, nous pri-

(a) Jean de Thumery de Boissise.

mes le chemin du bout de l'allée en terrasse, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens sérieux. « Hé bien, me dit-il, que » vous semble de nos affaires ? Car les uns » m'en parlent d'une façon, & les autres » d'une autre. » Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir que ceux qui la combattoient y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer : puisqu'à prendre la chose par ces trois principaux points de vue, sa personne, les dispositions du dedans de son royaume, & celles du dehors, elle ne paroissoit plus souffrir de difficulté : sa personne, parce que sans vouloir le flatter, elle tenoit lieu aux François des plus grands hommes de guerre & d'état de son siecle, & qu'une semblable école ne pouvoit manquer de produire des hommes excellens dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déja produits, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau dont il alloit se trouver chargé : les affaires du dedans, parce qu'il n'y avoit ni princes, ni grands, ni villes dans son royaume, qui fussent en état, en moyens & en disposition de s'opposer à son entreprise, encore moins qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on la verroit commander aux forces

de toute l'Europe ; outre qu'on alloit ouvrir un théâtre, où les braves chercheroient & trouveroient mieux à se signaler, que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter : enfin, les affaires du dehors, parce que la difficulté de réunir tant de têtes dans le même dessein, qui avoit toujours passé pour être la seule véritablement considérable, se trouvoit enfin heureusement levée, à fort peu de chose près.

« Il reste à considérer, dis-je à ce prince, » si vous avez des moyens suffisans pour » continuer la guerre, sur le même pied » que vous allez la commencer, tant qu'il » sera nécessaire qu'elle dure » : car je convenois bien qu'elle alloit rouler toute entiere sur la France, comme sur son pivot : « Sur quoi je vous dirai, poursuivis-je, que » pour le principal, qui est l'argent, pourvu » que votre guerre ne dure que trois ans, » & que vous n'ayez pas besoin de plus de » quarante mille hommes, je vous en fournirai suffisamment, sans rien imposer de » nouveau sur vos peuples. Quant aux autres choses, qui sont les munitions de » bouche, d'artillerie, &c. je vous en montrerai tant, que vous direz : *c'est assez*, » & puis je ne crois pas que de la maniere » dont nous ferons la guerre, de trois dra-

» peaux blanc, noir & rouge (2), nous
» ayons à déployer que le premier, & une
» premiere fois pour toutes, le ſort du pre-
» mier qui nous réſiſtera, inſtruira tous les
» autres. Mais encore, ſans vous interrom-
» pre, me dit S. M. combien ai-je bien
» d'argent? car je ne l'ai jamais bien ſu.
» Que penſez-vous bien avoir, Sire, lui
» dis je? Ai-je bien douze millions comp-
» tant, reprit-il? Un peu davantage, re-
» partis-je; combien? quatorze »? Il alla
ainſi en augmentant toujours de deux mil-
lions, parce que je ne faiſois à chacune de
ſes queſtions, que la même réponſe *un peu davantage*, juſqu'à ce qu'étant venu à
trente millions: « Oh, je ne vous en de-
» mande plus, s'écria-t-il, en m'embraſ-
» ſant avec un véritable tranſport de joie.
» J'ai dreſſé, lui dis-je, un état, par lequel
» V. M. verra qu'elle peut s'aſſurer d'un
» nouveau fonds de quarante millions d'ex-
» traordinaire, en trois ans, ſans rien pren-
» dre ſur les dépenſes ordinaires de votre
» maiſon & de l'état, ſuppoſé que mon

(2) L'auteur veut faire entendre par cette expreſſion, qu'aucun prince ni état ne refuſera de joindre ſes armes à celles des confédérés; lorſqu'on aura une fois connu leur intention, & qu'on aura puni le premier qui aura cherché à s'y oppoſer.

» bon ménage ne soit point traversé : &
» où est cet état, reprit Henri avec préci-
» pitation ? Je vous le donnerai, lui ré-
» pondis-je, quand il vous plaira, écrit de
» ma main ».

Je fis voir ensuite à S. M. combien elle pouvoit espérer de joindre à ces secours en hommes, en argent, &c. de la part de ses alliés; pourvu qu'elle demeurât constante dans cette partie de ses desseins, suivant laquelle nous étions convenus qu'elle feroit tout le monde riche de ses conquêtes sur la maison d'Autriche, sans rien en réserver pour elle. « Hé quoi! me dit ce prince,
» vous voudriez que je dépensasse soixante
» millions à conquérir des terres pour au-
» trui, sans en rien retenir pour moi ? Ce
» n'est pas là mon intention. Et l'Espagne,
» vous ne nous dites point ce qu'elle de-
» viendra ? L'Espagne, répondis-je, demeu-
» rera, Sire, là où elle est, sans en rien
» ôter à son roi, elle doit vous servir de
» frein, pour retenir sous votre aîle, ceux
» que vos libéralités auront enrichis : un
» roi d'Espagne étant encore assez puissant,
» pour les opprimer chacun séparément,
» s'ils se séparoient de vous, ils ne s'écar-
» teront point de la reconnoissance qu'ils
» vous devront ». Sans recourir à la maxime générale, que le trop d'étendue d'un état,

nuit plus qu'il ne ſert à ſa force, je fis ſans peine convenir Henri de tous les inconvéniens qu'il y auroit pour lui, à s'approprier des pays, qui ſeroient un éternel ſujet de jalouſie & de haine, & que tout bien peſé, le plus grand, le plus ſolide avantage qu'il pût ſe procurer par ſes conquêtes, ſeroit celui d'acquérir, en les diſtribuant équitablement, le droit d'être regardé comme le bienfaiteur & l'arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage, fut de ſe tenir ſi bien en garde contre tous les revers, qu'arrivant, par exemple, qu'il fût abandonné ou trahi par ſes alliés, il ſe ménageât toujours la facilité de ramener ſans riſque, & même avec honneur, ſon armée dans ſon royaume : à quoi rien ne me paroiſſoit plus propre, que la précaution de faire conſtruire ſur le chemin de Cleves, des forts de diſtance en diſtance. Je joignis à ce conſeil, celui de commencer par faire d'amples proviſions de bouche, aux environs de ces provinces; parce qu'outre qu'ils ne ſont pas de facile tranſport, dans un pays auſſi ſerré & auſſi coupé de rivieres, que l'eſt celui-là; tout ce canton eſt partagé entre tant de petits princes, qui avoient déja ramaſſé les fruits de la préſente récolte, après en avoir vu piller une grande

partie, qu'une armée y subsisteroit difficilement pendant quinze jours entiers, sans être obligée d'avoir recours aux magasins mêmes de ces princes, où ils lui seroient vendus si chers, que tout son argent n'y suffiroit qu'à peine. Je dis à S. M. que si elle souhaitoit, j'enverrois chercher les marchands, avec lesquels j'avois coutume de traiter pour les grandes entreprises, & que je composerois avec eux à un prix raisonnable, pour toutes les choses dont on pourroit avoir besoin, sans en omettre la plus petite.

Le roi rassemblant tout ce qu'il venoit d'entendre, me dit en se séparant de moi, qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-sérieuses sur le parti qu'il avoit à prendre, que je ne négligeasse pas de mon côté, d'approfondir de plus en plus la matiere; qu'il viendroit en conférer fort souvent avec moi, & que je pouvois toujours commencer par faire les préparatifs & toutes les provisions, dont je venois de lui parler, ce qui me fit juger que j'avois obtenu du moins une partie de ce que j'avois demandé.

Je fis venir mes marchands de Liége, Aix, Treves & Cologne, avec lesquels je fis, sous la restriction du bon plaisir de S. M. le marché suivant: qu'ils me four-

niroient dans trois mois, aux endroits de la frontiere que je leur marquai du côté de Cleves, toutes ſortes de munitions de bouche & de guerre, marchandiſes & uſtenſiles, &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui eſt néceſſaire à une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie), & cela au même prix que toutes ces choſes y valoient lors du marché, qui étoit le mois d'octobre : que de mon côté, je leur avancerois une ſomme de ſix cens mille écus, laquelle demeureroit entre leurs mains, au moins un an, en donnant caution à Paris d'un million, pour la ſûreté de cette ſomme, ce qui leur tiendroit lieu de dédommagement, pour les frais d'achat & de revente, de déchet, & autres.

Le roi approuva ſi fort ce marché, qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu, dans le contentement qu'il en avoit, s'empêcher d'en faire part à Sillery, Villeroy & Jeannin, & enſuite à M. le comte de Soiſſons, au cardinal de Joyeuſe, au duc d'Epernon & à pluſieurs autres, quelques-uns s'y prirent ſi malignement & ſi adroitement pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets, en lui faiſant faire hors du royaume, ces magaſins que je ſouhaitois, diſoit-on, depuis

si long-tems, d'y former pour moi-même; que ce prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part, avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après, il me demanda si le contrat des vires étoit passé. Je lui répondis que non, parce que la chose m'avoit paru d'assez grande conséquence, pour mériter une attache du conseil, qui ne s'étoit point encore assemblé depuis. Henri trouva dans cette idée, qui ne devoit le faire appercevoir que de mon exactitude, je ne sais quel air de fausse & frauduleuse précaution, qui lui parut la confirmation de ses soupçons. Il me dit de ne pas conclure, qu'il ne m'en donnât l'ordre. « Les mar-» chands ne voudront pas attendre, Sire, » repris-je, sans penser à rien. S'ils ne veu-» lent pas attendre, repliqua-t-il du même » ton sec, qu'ils s'en aillent ». J'ouvris les yeux, & le dépit se mettant de la partie, de mon côté comme du sien : « Ho, ho! » Sire, je vois bien, lui dis-je, que vous » avez quelque chose dans l'esprit, que je » ne sais pas; je les renverrai, puisque vous » le voulez, mais vous vous souviendrez, » s'il vous plaît, de cette affaire en tems » & lieu ». Et nous nous séparâmes après ces paroles, très-froidement.

Il ne fut plus question de l'affaire des

vivres, jusqu'à ce qu'un assez long espace de tems après, le roi m'ayant entretenu sur d'autres sujets à l'Arsenal, devant quelques personnes, comme à l'accoutumée, il me tira à part, & me dit : « J'ai eu des » nouvelles que MM. les Etats m'envoyent » des ambassadeurs dans peu de jours, afin » de convenir ensemble de tout ce qu'il » nous faudra faire : nous les entendrons, » & cependant il faut que nous préparions » nos affaires, afin qu'il n'y manque rien ». Il n'en dit pas davantage pour cette fois. Les députés arriverent presqu'aussi tôt après, chargés de lettres du prince d'Orange & du conseil des Pays-Bas, pour S. M. & pour moi. Henri ouvrit les unes & les autres, & y vit qu'on lui garantissoit la réussite de son entreprise, pourvu qu'il eût la précaution de faire sur les lieux, les provisions dont il auroit besoin : sur quoi on lui donnoit à peu près les mêmes avis que je lui avois moi-même donnés. Ce rapport lui désilla les yeux. Il referma mes lettres, & les donna à l'Oserai, pour me les apporter. Je m'apperçus aisément de cette supercherie, que je crus pouvoir payer par une autre, dont la fin étoit bonne. Je refermai à mon tour les lettres, après les avoir lues, & je convins avec l'Oserai, qu'il viendroit me les apporter, comme

pour la premiere fois, lorsqu'il sauroit que le roi, qui devoit venir l'après-midi à l'Arsenal, seroit avec moi.

Ce prince y vint en effet, & il commença par me dire : « Avez-vous reçu des » lettres de MM. les Etats ? car on m'a dit » qu'il y en a pour vous. Je ne les ai point, » Sire, lui répondis-je. Vous les verrez, » reprit-il : car j'ai commandé qu'on vous » les apporte, & les miennes aussi. Mais » cependant parlons de ce que nous avons » à faire, quel ordre donnez-vous aux vi- » vres ? car nous irons-là en un tems où » il ne s'en trouvera gueres. Sire, il y a » long-tems, lui dis-je, que j'avois prévu » cela, & j'y avois voulu donner ordre ; » vous-même vous l'aviez alors non-seule- » ment trouvé bon, mais encore vous me » l'aviez ordonné : on vous en détourna, » par malice contre moi, j'ai bien peur que » le contre-coup n'en retombe sur vous, » car ce qui se fut fait facilement & à bon » marché, dans ce tems-là, qui étoit peu » après la récolte, se fera maintenant très- » difficilement & cherement, & qui plus » est, je ne sais qui est celui qui sera assez » hardi pour entreprendre de fournir de vi- » vres une armée, où il y aura plus de » cent cinquante mille bouches à nourrir, » & plus de trente mille chevaux. Qui l'en-

» treprendra, interrompit Henri, ce sera
» vous, si vous ne voulez me fâcher. J'ai-
» merois mieux, Sire, mourir, que vous
» fâcher, lui répondis-je; mais vous ne de-
» vez pas non plus me commander des
» choses devenues impossibles, après que
» je les ai voulu faire en leur tems. Ne
» parlons plus des choses passées, dit le
» roi, pensons à l'avenir. Il faut que vous
» me serviez à cela, & qu'avec vos au-
» tres charges, vous preniez encore celle
» de surintendant des vivres, & je vous
» en prie comme mon ami; car je sais
» que si vous voulez faire comme vous avez
» accoutumé, vous vous en acquitterez
» bien ».

Je représentai à S. M. tout-à-fait sérieusement, que c'en étoit déja assez, & même trop pour moi, que d'être chargé du soin de l'artillerie, qui pourroit seul occuper quatre personnes entieres, sur-tout en cette conjoncture, & de celui de pourvoir à toutes les dépenses ordinaires de l'état, pour la maison de S. M. de la reine sa femme & de ses enfans, pour ses fortifications, bâtimens & autres ouvrages publics, enfin pour tous ses gens de guerre, soit au-dedans, soit au-dehors du royaume. « Comment? me dit Henri, vous me voulez
» refuser une chose, dont je vous prie avec

» tant d'affection, & comme un ami feroit
» un ami ? Vraiment si vous le faites, je
» croirai que vous ne m'aimez plus, & que
» vous avez des desseins dont il y a long-
» tems qu'on m'a voulu embarrasser l'es-
» prit ». Hé quoi! Sire, repartis-je aussi-
tôt, profitant de la parole qui venoit de
lui échapper, « je suis donc si malheureux,
» que lorsque je me tue pour votre ser-
» vice, pour votre honneur & pour votre
» gloire, vous retournez toujours, & sur
» les moindres suggestions, à la défiance
» & aux soupçons de ma fidélité? Je vous
» avoue que cela me fait perdre courage,
» & me fera mourir à la fin ». Hé bien!
reprit ce prince, qui avoit entrepris de me
livrer toutes sortes d'assauts; « puisque vous
» le prenez sur ce pied-là, je remédierai
» bien sans grande peine, à tant de sortes
» de difficultés; c'est qu'il faut rompre notre
» voyage, passer le tems comme nous pour-
» rons, & vivre en paix avec tout le monde,
» m'accommodant avec un chacun, & les
» contentant à force d'argent, nous en
» avons assez d'amassé, il le faudra em-
» ployer à cela. C'est bien penser, Sire,
» répondis-je, & pour mon particulier,
» cela m'exemptera de beaucoup de cha-
» grins, de veilles, de travaux, de repro-
» ches & de dangers.

Henri m'interrompit, avec un mouvement de colere, dont il ne fut pas le maître, & me reprocha que je devenois dissimulé. « Je sais, dit-il, que ce que » vous me dites, est au plus loin de votre » desir & de votre pensée, & que vous » seriez le plus fâché, si nous ne faisions » pas la guerre, dont il y a si long-tems » que vous me pressez. Oui, Sire, il est » vrai, repliquai-je, je vois les occasions » tout-à-fait propres à acquérir de la gloire, » si votre inclination vous y porte, ce qu'il » faut pourtant faire semblant de ne pas » voir, si vous n'êtes pas disposé à les se- » conder par vous-même ». Et j'ajoutai, que non seulement ses desseins rouloient sur sa propre personne, mais encore, qu'ils dépendoient si bien de lui, que comme il pouvoit tout pour le succès, il pouvoit aussi d'un seul geste, ou d'une simple parole échappée imprudemment, les ruiner pour toujours. Enfin, lui dis-je, après avoir cherché un tempérament qui pût nous rapprocher; « que V. M. commette MM. Jeannin » & Caumartin à la surintendance des vi- » vres, & je vous promets de les assister de » conseil, de travail, de crédit, de gens » & d'argent comme s'il y alloit de ma » vie : mais si je l'entreprenois seul, ja- » mais vous ne croiriez que les difficultés

» vinssent d'ailleurs que de négligence, ou
» du défaut d'attachement de ma part. Or
» bien, reprit aussi Henri, je verrai ce qui
» se pourra faire; mais si les autres ne veu-
» lent pas l'entreprendre sans vous, prépa-
» rez-vous à y travailler conjointement avec
» eux, sinon je romprai mon voyage ».
L'Oserai entra dans ce moment, avec les lettres, il reçut une verte réprimande de ne me les avoir pas apportées plutôt.

Le roi ne cessa plus depuis ce moment-là, de s'occuper presque uniquement de l'exécution de son entreprise. Les conseils qui se tinrent à ce sujet, de-là en avant, se passerent néanmoins dans un fort grand secret, & le plus souvent à l'Arsenal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme, qu'il prenoit soin d'instruire dans toutes les affaires de l'état & de la guerre; & comme il s'apperçut qu'il y avoit quelque froideur entre ce prince & moi, il se proposa de nous rendre amis, & voici la maniere dont il s'y prit. « On m'a rapporté, dit-il un
» jour, que mon fils de Vendôme, & le
» vôtre, ne sont pas trop bien ensemble,
» je veux les raccommoder; faites trouver
» votre fils demain à huit heures, dans votre
» cabinet, j'y viendrai avec le mien, & je
» parlerai à tous deux, comme il faut ».
Lorsque nous y fûmes tous quatre seuls,

Henri prit les deux jeunes gens par la main, & leur dit : « Vous voyez comme j'aime » M. de Sully, & avec quelle franchise j'agis » ici avec lui, je veux que vous soyez de » même ensemble, & que vous nous croyiez, » afin qu'étant vieux, vous nous serviez de » bâton de vieillesse : & vous, mon fils, » je veux que vous honoriez M. de Sully, » comme moi-même, & que vous le veniez » voir souvent, sans l'importuner néan- » moins, afin d'apprendre de lui le métier » de la guerre, & l'ordre qu'il faut tenir » dans les affaires ; l'affection qu'il a pour » moi, me rendant sûr qu'il ne vous ca- » chera rien de tout ce qu'il fait, non plus » qu'à son fils, que je veux que vous ai- » miez, comme si c'étoit votre frere. Je » vous commande à tous deux d'oublier » tout ce qui pourroit avoir causé quelque » refroidissement d'amitié entre vous ».

Nous voyions avec joie, que chaque jour levoit quelqu'obstacle. La proposition d'alliance, dont il a été parlé, nous réussit parfaitement auprès du duc de Savoye (3).

---

(3) Voyez le traité fait cette année entre la France & la Savoye, dans les Mémoires de Nevers, *tom.* 2, *pag.* 832 ; & le traité définitif, passé à Brusol le 25 avril de l'année suivante, par lequel le roi de France s'engage entr'autres choses,

Le roi de Suéde s'offrit de lui-même ; & pour lier plus fortement ses intérêts avec les nôtres, il fit entendre au roi, qu'il se tourneroit du côté de la France, pour chercher une femme au prince son fils qui, tout jeune qu'il étoit, secondoit courageusement ses résolutions. Les rois d'Angleterre & de Danemarck étoient plus qu'à demi gagnés. Les protestans de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie & Haute-Autriche, poussés par nos agens, & déterminés encore plus fortement par la persécution & les cruautés que les jésuites faisoient exercer contr'eux aux ministres de l'empereur, venoient de nous donner parole que sitôt que la guerre seroit déclarée, ils feroient une puissante diversion dans ces extrêmités de l'Allemagne. On comprit par les lettres de Bongars, & par celles du landgrave de Hesse, que l'électeur de Saxe

à mettre le duc de Savoye en possession du Milanois : *ibid. pag.* 880. Ce traité est rapporté, suivant l'original Italien, dans Vittorio Siri, *ibid. tom.* 2, *pag.* 236. Mais cet écrivain se contredit en ce qu'il convient, *tom.* 1, *pag.* 512, que ce fut le duc de Sully qui moyenna cet accord entre la France & la Savoye, & qu'il assure après, *pag.* 566, que dans le vues du duc de Sully, ce traité ne devoit valoir au duc de Savoye, que la seule protection de la France.

ne se porteroit point à prendre parti contre l'empereur; mais en récompense, l'électeur de Baviere s'engagea à tout, moyennant des assurances qu'il seroit choisi pour succéder à l'empereur, & dès actuellement nommé roi des Romains. Les Suisses paroissoient disposés très-favorablement. Rien ne résistoit à l'appas des conquêtes, dont on prenoit soin de flatter tout le monde. Le pape lui-même, qui devoit passer pour le plus difficile à gagner, n'y paroissoit pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au nonce, que je songeois à faire son maître roi, il me remercia de cette parole, comme de la meilleure nouvelle qu'il put jamais, disoit-il, apprendre à S. S.

Mais une ressource bien plus sûre, dont nous avions déja commencé à nous servir, en cas de refus du souverain pontife, comme de tous les autres petits états d'Italie, Florence, Mantoue, Montferrat, Modène, Urbin, Génes & Luques, c'étoit de faire marcher une armée du côté du Milanois, pour les obliger tous, ou à s'unir à nous, ou à contribuer du moins de quelques sommes d'argent à l'armement commun. Lesdiguieres avoit reçu les commissions pour mettre sur pied un corps de douze mille fantassins, & de deux mille chevaux, avec douze pieces d'artillerie; & j'avois mis à part

part pour l'entretenir, un fonds de cent mille écus par mois, dont les assignations étoient expédiées & déja envoyées. Je faisois état que le duc de Savoye, les Vénitiens, les plus ardens, comme en effet les plus intéressés dans cette partie du projet, & le pape, supposé qu'on réussît à le faire déclarer, en fourniroient autant à eux trois.

L'orage devant commencer à se former du côté de l'Allemagne, on levoit actuellement pour la grande armée qu'on destinoit pour le pays de Clèves, vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, & six mille Suisses. L'équipage d'artillerie n'étoit pas moindre que de cinquante canons, les charettes, chevaux, mulets & tout le reste du bagage à proportion, aussi-bien en état de servir, que bien entretenus. Les levées étant achevées, tout cela commença à défiler vers Clèves, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée. La compagnie de deux cens hommes d'armes, sous le titre de la reine, dont j'étois capitaine-lieutenant, eut ordre de se trouver pour le dernier juillet, à Mézieres, complette & équippée comme elle devoit l'être.

Le roi, qui attendoit à arborer l'étendard, que le printems de l'année suivante

eût ramené le tems de se mettre en campagne, vouloit éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air d'aggression, jusqu'à dix jours près de celui où il comptoit partir. Il jugea même à propos d'écrire une lettre à l'archiduc, par laquelle il lui mandoit qu'ayant été prié par les véritables héritiers du duc de Clèves, de les secourir contre quelques particuliers, assistés de plusieurs puissans princes, qui vouloient se saisir de leurs états, il n'avoit pu leur refuser son assistance; & que comme le chemin de ses armées s'adonnoit par les pays de sa dépendance, il le prioit de trouver bon qu'il y passât comme ami; qu'il n'useroit d'aucune hostilité, à moins qu'il n'y fût forcé, & qu'il maintiendroit ses troupes dans une exacte discipline. La réponse de l'archiduc ne vint qu'après la mort de S. M. La voici: « Monseigneur, je suis votre très-humble » serviteur : en cette qualité, je vous sup» plie de passer dans mes pays; car ni por» tes, ni vivres ne vous y seront refusés, » me confiant sur l'assurance qu'il plaît à » V. M. de me donner, qu'il ne s'y com» mettra ni désordre, ni aucun acte d'hos» tilité ».

Voilà dans quel état étoient les affaires de France, lorsque l'année mil six cent neuf finit. Henri en avoit passé les derniers

mois, uniquement occupé de son projet. Le commencement de la suivante n'apporta ni changement à sa résolution, ni intermission à ses soins. Il en étoit si rempli, qu'assez souvent il lui arrivoit d'en faire des confidences tout-à-fait indiscrettes. Lorsque j'allai lui rendre le salut & le présent d'usage le premier jour de l'année, il goûta si fort l'idée dans laquelle j'avois fait faire les jetons d'or que je lui présentai, qu'il en prit deux dans sa poche, pour les faire voir à quelques-uns des courtisans. On y voyoit représenté le globe de la terre, soutenu par sa propre pesanteur, au milieu d'un atmosphere que les vents & les orages paroissoient vouloir bouleverser, & ces mots latins *suo se pondere fulcit*, qu'on lisoit dans l'exergue, achevoient d'exprimer le rapport de cet emblême avec la situation des affaires de l'état, rendu capable par le bon gouvernement de Henri-le-Grand, de triompher des efforts de tous ses ennemis. Ce prince, sortant de son dîner, trouva M. le comte de Soissons, & les cardinaux de Joyeuse & du Perron, qui s'entretenoient dans le cabinet des livres, & il leur montra les jetons. Ces Messieurs pour lui faire plaisir, renchérirent encore sur les louanges qu'il me donnoit, en disant que j'en étois d'autant plus digne, qu'on voit rarement

les gens de qualité unir au goût pour les affaires du cabinet & de la guerre, celui des belles-lettres.

J'étois présent à ce discours, avec beaucoup d'autres personnes qui avoient suivi le roi. Henri les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La Varenne & Béringhen demeurerent aussi; mais ils se tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin que ce prince s'étant mis à parler de ses grands desseins, devant des personnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire, que pour le coup, il alloit mettre si bas l'Espagne, & toute la maison d'Autriche, qu'elle cesseroit désormais d'être un objet redoutable à la France, à quelque changement que celle-ci se vît exposée, soit par rapport à la famille royale, soit dans la forme de son gouvernement : mais je souffris plus qu'on ne peut dire, lorsqu'au lieu de s'arrêter après ces paroles, déja si imprudentes, je le vis prêt à trahir le reste de son secret, en découvrant les particularités tout-à-fait essentielles. Il ne se souvenoit pas qu'il m'avoit lui-même dit plusieurs fois l'année précédente, qu'il étoit obsédé de gens qui lui tendoient sans cesse des piéges pour pénétrer le fond

de ſon ame ; & dont la curioſité ſur ce ſujet ne procédoit que d'un très-mauvais motif.

Je pris la liberté de le tirer par ſon manteau, ſans que perſonne s'en apperçut ; ce qu'il entendit ſi bien, qu'il s'arrêta tout court, comme ſi le défaut de mémoire l'obligeoit à s'interrompre lui-même. « Ma » mémoire, dit-il, devient la plus mau» vaiſe du monde : j'oublie ſur-tout preſque » tous les noms des perſonnes, villes & » pays ». Je vous prie, pourſuivit-il, en s'adreſſant à moi, pour une choſe qu'il avoit déja commencé à me demander, « de me » dreſſer par écrit des mémoires de tous » mes propres deſſeins, de leur cauſe, des » expédiens propres à les amener à leur per» fection, & des différens diſcours que nous » avons tenus enſemble, à prendre du plus » loin qu'il peut vous ſouvenir, afin que » m'en étant rafraîchi la mémoire, j'en » puiſſe mieux communiquer avec ceux de » mes ſerviteurs, auxquels j'ai le plus de » confiance ». Il ſe tira ainſi adroitement de la néceſſité où il s'étoit mis de leur en dire davantage. Je lui répondis, au ſujet des états qu'il me propoſoit, que je n'y manquerois pas ; mais que ce n'étoit pas un ouvrage ni ſi court, ni ſi facile, que

j'eusse pu le satisfaire, si je n'en avois heureusement dressé les mémoires de longue main, & que je craignois encore avec tout cela, que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonstances, qu'on ne pouvoit savoir au juste que de sa propre bouche, & sur lesquelles il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rompus. La conversation finit-là.

Le roi emmena à la chasse une partie des courtisans ; & moi, je m'en allai travailler chez moi à rassembler & à arranger mes recueils. Il y en avoit de très-importans sur les finances, mais qui ne regardoient qu'indirectement les desseins de S. M. Je mis à part ceux que je jugeai à propos, & je retournai, six ou huit jours après, les porter au roi, auquel je dis, en les lui présentant, que ceux qui voyoient son projet d'un œil si chagrin, seroient bien plus affligés encore, s'ils savoient ce que j'avois à lui montrer. « Comment donc! me dit-il, » m'auriez-vous caché jusqu'à présent quel» que chose d'important sur ce sujet? Je » ne le saurois croire ». Je lui répondis, qu'aussi cela n'étoit pas, mais que mille choses, dont à peine on se souvient, lorsqu'on les a traitées séparément, & à mesure qu'elles se sont présentées, avoient

une toute autre force, lorsqu'elles se trouvoient rassemblées. Je lui laissai mes mémoires.

De ceux qui concernoient ses desseins, je ne lui avois encore donné que les plus généraux. Lorsqu'il les eut examinés, il vint un matin à l'Arsenal, où s'étant enfermé avec moi dans mon cabinet : « J'ai » lu & relu vos mémoires, me dit-il ; il » y a plusieurs bonnes choses, faciles à en» tendre & à exécuter ; mais il y en a d'au» tres où il me semble qu'il y a beaucoup » à redire, & où j'ai peur que vous-même » ne trouvassiez pas votre compte. Je m'étois » bien douté, Sire, lui répondis-je, que » vous me tiendriez ce langage : je vous » prie d'attendre, avant de m'en dire da» vantage, que vous ayez vu deux autres » états que j'ai encore dressés ; je m'assure » qu'ils éclairciront une bonne partie de » vos doutes, & qu'ils vous satisferont. Ho » bien ! laissez-les-moi, reprit-il, afin que » je les voie tout à loisir, & puis je vous » en dirai mon avis ». Ces seconds mémoires ne contenoient en effet que des éclaircissemens, principalement sur les difficultés qu'on pouvoit former, où le roi prendroit le grand nombre de soldats nécessaires à l'exécution de ses vastes desseins, & tout l'argent propre à les entretenir.

Le roi attendit impatiemment ce second écrit, & vint de même le recevoir chez moi. Il prit ses lunettes, qui étoient sur la table de mon cabinet; & l'ayant lu d'un bout à l'autre avec attention, il m'avoua que le mémoire que je lui avois donné huit jours auparavant, lui devenoit clair à l'aide de celui-ci, & qu'il commençoit à bien espérer de la réussite, en voyant des sommes si considérables, ou actuellement amassées, ou d'un recouvrement très-facile: « Car pourvu que nous ne manquions point » d'argent, poursuivit-il, je sais que je ne » manquerai ni d'hommes, ni de courage, » ni de diligence. Ne le croyez-vous pas » ainsi? Oui, Sire, lui répondis-je, je le » crois; & il n'y a rien de grand que je ne » croie & que je n'attende de vous: mais » voilà de quoi vous le faire encore mieux » croire », ajoutai-je, en lui montrant un dernier petit état, écrit & signé de ma main, qui n'étoit qu'un simple bordereau des sommes d'argent actuellement dans ses coffres. Henri m'embrassa étroitement par trois fois, lorsqu'il vit que le montant de ce petit écrit n'étoit pas moins que de trente-six millions; & il le serra soigneusement. « Voilà deux états qui m'ont gran» dement soulagé l'esprit, dit-il, en se le» vant: je vois donc le fonds de ma dé-

» pense assuré. Ne croyez pas, Sire, lui » répondis-je, comme il sortoit de mon » cabinet, que ce soit-là tout le fond de » ma science : en cas d'extrême nécessité, » je trouverai bien les moyens de vous en » avoir encore autant, votre royaume étant » si fertile & si opulent, qu'il ne sauroit » être épuisé, pourvu qu'il soit bien mé- » nagé, & que les deniers qu'on destine à » la guerre, y soient uniquement employés ». Au reste, je crois devoir épargner à mes lecteurs l'ennui de voir ici tous ces états transcrits ; j'en insérerai le précis dans l'exposition que je dois bientôt donner séparément des grands desseins du roi.

Ce prince fit encore un voyage à Fontainebleau au commencement de mars ; mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris ; & il paroît bien par les lettres que je reçus de lui pendant ce tems-là, qu'il ne perdoit gueres de vue son projet, puisqu'elles ne contiennent que des détails de guerre. Il me parloit dans l'une, des recrues des cinq compagnies du régiment de Piémont, mises chacune à deux cens hommes ; dans une autre, d'une compagnie de chevaux-légers, qu'il avoit commandé à Soubise de faire, & pour laquelle il lui donna douze mille livres, qu'il m'ordonnoit d'employer dans le premier comp-

tant. Il me mandoit une autre fois d'aſſembler le chancelier, Villeroy & Jeannin, pour conférer avec eux, de ce qui étoit néceſſaire pour fournir de vivres toutes ſes troupes, & de préférer les magaſins le long de la Meuſe à tous les autres. Une autre de ces lettres marquoit l'ordre que ce prince croyoit qu'on devoit tenir dans les levées de ſoldats, leur enrôlement, leur marche vers le rendez-vous, & autres détails de cette nature. Cette lettre me fut adreſſée, parce qu'elle avoit été faite plus particuliérement à l'occaſion des levées qui ſe faiſoient dans mon gouvernement.

Je ſupprime, à mon ordinaire, quelques autres lettres pareilles à toutes celles des années précédentes, en ce qu'elles ne roulent que ſur quelques petits payemens, & autres menus détails de finance : je n'en tranſcrirai toute entiere qu'une ſeule; c'eſt celle où le roi croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laiſſé échapper ſur le plaiſir qu'il trouvoit à chaſſer & à demeurer à Fontainebleau. « Mon ami, je ſais » bien ce que vous avez dit touchant ma » chaſſe & mon ſéjour en ce lieu; mais ne » croyez pas que le plaiſir que je prends » à l'un & à l'autre, me détourne du ſoin » de pourvoir à tout ce qui eſt néceſſaire » pour notre voyage, & la compoſition de

» mon armée, en ce qui dépend de moi.
» Donnez ſeulement ordre à l'artillerie &
» à l'argent, afin que rien n'y manque;
» mais ſur-tout aux vivres : car, puiſque
» ſuivant l'état que vous m'avez donné des
» ambaſſadeurs qu'il faut que nous en-
» voyions, les préſidens Jeannin & Cau-
» martin doivent être du nombre; c'eſt à
» vous à en choiſir d'autres, tels que bon
» vous ſemblera : car je m'adreſſerai de
» tout à vous. Au ſurplus, j'ai penſé & re-
» penſé au propos que vous me tintes der-
» niérement touchant ma femme, & une
» autre que vous ſavez, & les promeſſes
» que vous deſirez tirer de moi : ſur quoi
» je vous en dirai davantage, lorſque je
» vous verrai; ce qui ſera dans deux jours.
» Adieu, mon ami. De Fontainebleau, ce
» quinziéme mars ».

De retour de Fontainebleau, Henri employa le reſte du mois de mars & le mois d'avril entier à mettre la derniere main à tout ce qui reſtoit encore à faire pour ouvrir la campagne; ce qu'il ſe diſpoſoit à faire tout le plutôt qu'il pourroit. Il ne ſe paſſoit preſque plus de jours, que ce prince ne vînt à l'Arſenal, & qu'il n'y demeurât enfermé pendant pluſieurs heures. Le tems paſſoit bien vîte à diſcourir ſur l'accompliſſement de ſes grands deſſeins, & ſur

mille considérations qui se présentoient à faire, à la veille d'une entreprise si importante, soit touchant les affaires étrangeres, soit par rapport à l'ordre qu'il étoit besoin de mettre à toutes les parties de l'intérieur, afin que l'absence de S. M. n'y apportât aucun dérangement. Le roi m'avoit fait faire à cette intention un livre, ou long mémoire, sur la guerre & sur les affaires de l'état, qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main, après que nous en avions examiné chaque point.

Pour résider dans les différentes cours de l'Europe, en qualité d'ambassadeurs ou de députés, pendant qu'il travailleroit à l'exécution de son dessein, il nomma les personnages suivans : mon frere, pour Rome & les autres princes & républiques d'Italie, qui ne s'étoient point encore déclarés pour la confédération ; Bullion, vers les Vénitiens & le duc de Savoye ; Caumartin, chez les Suisses, Grisons & leurs alliés ; Schomberg, auprès des ducs de Saxe, de Baviere & de Brunswich, le marquis de Brandebourg & les autres princes & villes d'Allemagne, qui n'avoient point encore embrassé l'alliance ; Bongars, en Hongrie, Bohême & Transilvanie ; Boissise, en Danemarck & Suéde, & dans les villes situées sur la mer Baltique ; Jeannin, dans la

Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, & auprès des princes héritiers de Clèves; Ancel, à Vienne & en Pologne; Préaux, vers les archiducs; & Monglas, à Constantinople.

Quant au gouvernement intérieur, la direction en fut destinée à la reine, avec le titre de régente, assistée d'un conseil, sans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclure. S. M. le composa des cardinaux de Joyeuse & du Perron, des ducs de Maïenne, de Montmorency & de Montbazon, des maréchaux de Brissac & de Fervacques, & de MM. de Châteauneuf, garde du sceau de la régence, de Harlai, de Nicolaï, de Châteauvieux, de Liancourt, de Pont-Carré, de Gêvres, de Villemontée & de Maupeou. Ce conseil, outre qu'il étoit obligé de se conformer aux instructions qu'il auroit reçues, ne pouvoit rien statuer sur les affaires de grande conséquence, qu'après en avoir informé & consulté S. M. Il avoit sous lui quatorze autres petits conseils, composés de cinq personnes prises dans le clergé, la noblesse, la justice, la finance, & les corps de villes. Le nombre de ces petits conseils avoit rapport à celui des provinces ou gouvernemens, en quoi fut partagé le royaume dans l'ordre suivant: l'Isle de France, la Bretagne, la Norman-

die, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne & Bresse, le Lyonnois, Forez, Beaujolois & Auvergne, le Dauphiné, la Guyenne, le Poitou, Aunis, Saintongne, Angoumois & Limosin, l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine, le Maine & le Perche, le Berry, Bourbonnois, Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce tems-là dans Paris d'autres préparatifs d'une espece bien différente, que Henri voyoit avec beaucoup de chagrin, je parle de ceux du couronnement de la reine. Il y répugnoit si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins puissant que l'étoit sa complaisance pour cette princesse, pour l'y faire consentir. Elle n'en eut pas plutôt obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servoient ses créatures pour lui faire hâter cette cérémonie. On ne peut que les juger, ou bien extravagantes, ou bien criminelles. Henri comptoit sortir de Paris immédiatement après; & comme ce retardement ne pouvoit être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié pour toutes les troupes de pied & de cheval, qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le roi avoit fait lever, furent conduits à Mouson par le duc de Rohan, qui étoit

allé les recevoir ſur la frontiere. Je fis partir toute l'artillerie : on n'avoit jamais vu en France, & peut-être n'y verra-t-on jamais un équipage plus complet & mieux fourni. Mon fils ſe mit à la tête, en vertu de la charge de grand-maître de l'artillerie, dont S. M. avoit eu la bonté de lui donner la ſurvivance. Je me diſpoſois à le ſuivre de près, faiſant porter avec moi une ſomme de huit millions.

Enfin, le roi avoit déja donné aux étrangers le ſignal de ſon départ, par la lettre qu'il écrivit à l'archiduc. La voici telle que je la fis moi-même, & telle qu'elle lui fut envoyée, ſi Villeroy, entre les mains duquel, comme ſecrétaire d'état, elle paſſa, n'y changea rien; car il en avoit beaucoup d'envie. « Mon frere, ne pouvant refuſer » à mes meilleurs alliés & confédérés le » ſecours dont ils m'ont requis, contre ceux » qui les veulent troubler en la ſucceſſion » des duchés & comtés de Clèves, Julliers, » la Mark, Bergh, Ravenſperg & Raveſ- » tein, je m'avance vers eux avec mon ar- » mée; & parce que mon chemin s'adreſſe » à paſſer dans vos pays, j'ai deſiré de vous » en avertir, & ſavoir de vous ſi j'y dois » entrer comme ami ou comme ennemi. » Sur quoi, attendant votre réponſe, je prie » Dieu », &c.

Je ne ſais ce qu'on doit juger d'un bruit fort commun alors, & qui fut confirmé au roi à Fontainebleau, par Girard, qui arriva de Bruxelles le 7 mars; c'eſt qu'on étoit perſuadé à la cour & dans les états de l'archiduc, que le roi de France affectoit d'avoir de grands deſſeins, dans la ſeule vue de faire peur à ſes ennemis; & qu'on y étoit ſi aſſuré que c'étoit tout le but de ſon armement, qu'on n'y faiſoit pas le plus petit préparatif pour s'y oppoſer. Le dernier pouvoit être vrai, comme en effet il l'étoit, ſans que pour cela l'archiduc fût auſſi tranquille qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des ſentimens bien différens de tout le reſte de ceux qui prenoient quelqu'intérêt à l'Eſpagne & à la maiſon d'Autriche. Leur conſternation ne ſe peut exprimer. Pendant que le parti de leurs adverſaires, qu'on appelloit chez les étrangers, la faction Françoiſe, ſe montroit avec un air de triomphe, qui ſembloit lui promettre tous les ſuccès qu'elle s'entendoit ſouhaiter de toutes parts, le parti Autrichien ſe tenoit dans le ſilence, l'inaction & le tremblement; objet de la haine publique, & s'attendant à en être bientôt la victime, nul moyen de réſiſter à la foudre dont il étoit à la veille de ſe voir écraſé. Mais hélas! c'eſt bien mal-à-propos que je

lui insulte; il ne lui restoit encore malheureusement que trop de ressources (4). Ce

---

(4) « Il falloit bien, dit Perefixe, qu'il y eût » plusieurs conspirations sur la vie de ce bon roi, » puisque de vingt endroits on lui en donnoit avis; » puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en » Espagne & à Milan, par un écrit imprimé; puis- » qu'il passa un courier par la ville de Liége, huit » jours auparavant qu'il fût assassiné, qui dit qu'il » portoit nouvelle aux princes d'Allemagne qu'il » avoit été tué; puisqu'à Montargis, on trouva » sur l'autel un billet contenant la prédiction de » sa mort prochaine, par un coup déterminé », &c. *pag.* 409.

L'archevêque d'Embrun (Honoré du Laurens, frere du premier médecin) étant avec d'autres prélats, dit à l'heure même que le roi fut tué : « *il » est impossible qu'en l'état où sont aujourd'hui les » affaires, il n'en prenne mal au roi ; & à cette » heure que nous en parlons, il lui arrive peut- » être quelque désastre » : Premiere lettre de Nicolas Pasquier.* « Un prêtre de Douai dit au mo- » ment même de l'exécution, que l'on tuoit le » plus grand monarque de la terre. La sœur de » Villars Houdan, gouverneur de Dieppe, reli- » gieuse à Saint-Paul, en Picardie, dit à son ab- » besse : *Madame, faites prier Dieu pour le roi, » car on le tue.* Et un peu après : *Hélas ! il est » tué » : P. Mathieu, ibid. pag.* 835. Pasquier dit encore dans cette même lettre, que la Font, prévôt de Bayonne, vint en 1608, trouver le roi pour lui donner avis qu'il y avoit un attentat formé contre sa personne, & que deux ou trois jours avant celui où ce prince fut poignardé, ce même

n'étoit ni les armes, ni un noble désespoir qu'il avoit envie d'opposer au prince, que l'Europe avoit nommé pour son vengeur, & choisi pour son bras droit. Il ne falloit, pour abattre la tête qui donnoit le mouvement à tout ce corps, qu'un crime: & jamais la trahison, l'empoisonnement, l'assassinat, n'avoient pu procurer un triomphe plus digne d'eux; triomphe honteux, & si détesté, que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur. J'acheve, en frémissant, ce que j'ai de circonstances plus particulieres à apprendre au public sur le funeste accident dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang.

Quel jugement porterons-nous sur les

---

la Font avertit encore M. le chancelier, que celui qui devoit tuer le roi, étoit actuellement dans Paris; que l'on le lui avoit révélé, &c. Ce fait est le même dont parle Dupleix, *pag.* 411, sous le nom d'un gentilhomme Béarnois. Pasquier ajoute, qu'un marchand de Douai écrivant, quinze jours avant cet assassinat, à un marchand de Rouen, lui demande s'il est vrai que le roi ait été tué. Qu'un des principaux bourgeois de Cambrai dit, huit jours auparavant: « *Ce vieillard a de grands* » *desseins, mais il n'ira guères loin* ». Et quelques autres circonstances semblables. On en trouve aussi de particulieres dans le premier tome de la vie de Marie de Médicis, *pag.* 68, & dans quantité d'autres écrits.

noirs pressentimens, qu'il n'est que trop constant que ce malheureux prince eut de sa cruelle destinée? Ils sont d'une singularité qui a quelque chose d'effrayant (5).

---

(5) Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre dans ses Mémoires, *tom.* 1, *pag.* 292 & *suiv.* « Il me dit, peu devant ce tems-là : Je » ne sais ce que c'est, Bassompierre, mais je ne » puis me persuader que j'aille en Allemagne ; le » cœur ne me dit point que tu ailles aussi en Italie. » Plusieurs fois il me dit & à d'autres aussi : Je » crois mourir bientôt. La reine eut une passion » particuliere de se faire couronner avant le dé- » partement du roi pour aller en Allemagne. Le » roi ne le desiroit pas, tant pour éviter la dé- » pense, que parce qu'il n'aimoit guères ces gran- » des fêtes ». Il y a toute apparence que ce prince cachoit soigneusement à tout autre qu'à M. de Sully le véritable motif qui le portoit à s'opposer à cette cérémonie. « Toutefois, continue cet écrivain, » comme il étoit le meilleur mari du monde, il » y consentit, & retarda son département pour » aller en Allemagne, jusqu'après qu'elle auroit fait » son entrée dans Paris..... Le sacre de la reine » se fit avec la plus grande magnificence qu'il fut » possible. Le roi y fut extraordinairement gai.... » Le roi lui dit (à M. de Guise) & à moi aussi : » Vous ne me connoissez pas maintenant, vous » autres ; mais je mourrai un de ces jours ; & » quand vous m'aurez perdu, vous connoîtrez lors » ce que je valois, & la différence qu'il y a de » moi aux autres hommes. Je lui dis alors : Mon » Dieu ! ne cesserez-vous jamais, Sire, de nous » troubler, en disant que vous mourrez bientôt ?

J'ai déja rapporté avec quelle répugnance il s'étoit laissé aller à permettre que la cé-

---

» Ces paroles ne sont point bonnes à dire. Vous » vivrez, s'il plaît à Dieu, bonnes & longues an» nées. Il n'y a point de félicité au monde pa» reille à la vôtre. Vous n'êtes qu'en la fleur de » votre âge, & en une parfaite santé & force de » corps; plein d'honneur, plus qu'aucun des mor» tels; jouissant en toute tranquillité du plus flo» rissant royaume du monde; aimé & adoré de » vos sujets; plein de biens, d'argent, de belles » maisons, belle femme, belles maîtresses, beaux » enfans, qui deviennent grands; que vous faut» il de plus? ou qu'avez-vous à desirer davan» tage? Il se mit lors à soupirer & me dit: Mon » ami, il faut quitter tout cela», &c.

« On observa, disent les Mémoires de l'Étoile, » qu'en la largesse des pieces d'or & d'argent qu'on » jetta au peuple, selon la coutume, on ne cria » jamais ni *vive le roi*, ni *vive la reine*..... Je » laisse ici, continue cet écrivain, les songes » qu'on dit que S. M. & la reine aussi eurent » cette nuit, d'une maison qui tomboit sur lui » dans la rue de la Féronnerie, &c. Il est bien » certain qu'il y a environ six mois, que le roi » étant chez Zamet, & y ayant dîné, se retira dans » une chambre seul, disant vouloir reposer, & y » manda Thomassin, qu'on tient un des plus cé» lebres astrologues de ce tems, & qu'on dit » même avoir un diable; & là, S. M. l'ayant in» terrogé de plusieurs choses, concernant sa per» sonne & son état, Thomassin lui dit, qu'il avoit » à se garder du mois de mai 1610, jusqu'à lui » désigner le jour & l'heure auxquels il devoit

rémonie du couronnement de la reine se fit avant son départ. Plus il en voyoit ap-

---

» être tué. Mais le roi se moquant de lui & de » son astrologie, le prenant tantôt aux cheveux, & » tantôt à la barbe, lui fit faire deux ou trois » tours de chambre, & le renvoya de cette façon; » en quoi il étoit louable : il l'auroit été encore » plus, de ne le pas écouter du tout, & de bannir » de sa cour & de son royaume, de telles pestes » : *année* 1610. Voyez aussi dans *l'histoire de Mezerai, édition in-4°. à Paris, année* 1667, *tom.* 3, *pag.* 1447, les différens pronostics de la mort de ce prince, qui coururent, soit alors, soit depuis, dans le public.

Pierre Mathieu remarque, que la reine s'étant réveillée la nuit, pleine d'agitation & de frayeur, elle dit au roi, qui voulut en savoir la cause : « Je songeois qu'on vous donnoit un coup » de couteau sur le petit degré. Loué soit Dieu, » répondit Henri, que ce n'est qu'un songe ». Le même écrivain joint à toutes ces prédictions, plusieurs paroles de Henri IV, comme autant de traits de ce pressentiment secret qu'a le cœur, d'une fatalité inévitable ; c'est ainsi du moins qu'on en juge après l'événement : telles sont celles-ci, qu'il dit à la reine : « Ma mie, si cela ne se fait » jeudi, je vous assure que vendredi passé, vous » ne me verrez plus : non, vendredi, je dirai » adieu ». Une autre fois : « Passez, passez, ma» dame la régente. » A la même qui se disposoit à faire ses dévotions : « Ma mie, confessez-vous » pour vous & pour moi ». Aux courtisans, en leur montrant le dauphin : « Voici votre roi ». En parlant de l'entrée de la reine : « Cela ne

procher le moment, plus il sentoit la frayeur & l'horreur redoubler dans son cœur. Il venoit l'ouvrir tout entier à moi, dans cet état d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foiblesse impardonnable. Ses propres paroles feront une toute autre impression, que tout ce que je pourrois dire. « Ah! mon ami, me disoit-» il, que ce sacre me déplaît! Je ne sais » ce que c'est; mais le cœur me dit qu'il » m'arrivera quelque malheur ». Il s'asseyoit en disant ces paroles, sur une chaise basse que j'avois fait faire exprès pour lui & qui ne partoit point de dedans mon cabinet; & livré à toute la noirceur de ces idées, il frappoit des doigts sur l'étui de ses lunettes, en rêvant profondément. S'il sortoit de cette rêverie, c'étoit pour se lever brusquement, frappant des mains sur ses cuisses, & pour s'écrier: « Pardieu! je mourrai

---

» me touche; je ne le verrai pas..... Ne rions » pas tant le vendredi, car nous pleurerons le di-» manche », &c. *tom* 2, *liv.* 4, *pag.* 810 & *suiv.* Morizot remarque qu'au couronnement de la reine, le peintre, au lieu d'émailler l'écusson d'argent, comme le porte la maison de Médicis, le peignit, par ignorance, de couleur de châtaigne, qui est la couleur des veuves; & qu'au lieu de palmes, il le ceignit de cordes entortillées, autre marque de viduité: *Henr. mag. pag.* 51.

» dans cette ville, je n'en sortirai jamais :
» ils me tueront ; je vois bien qu'ils met-
» tent toute leur derniere ressource dans ma
» mort. Ah ! maudit sacre ! tu seras cause
» de ma mort. Mon Dieu ! Sire, lui dis-je
» un jour, à quelle idée vous livrez-vous-
» là ? si elle continue, je suis d'avis que
» vous rompiez ce sacre & couronnement,
» & voyage & guerre : le voulez-vous ?
» cela sera bientôt fait ». Oui, me dit-il
enfin, après que je lui eus tenu ce même
discours deux ou trois fois, « oui, rompez
» le sacre, & que je n'en entende plus par-
» ler ; j'aurai par ce moyen l'esprit guéri
» des impressions que quelques avis y ont
» faites ; je sortirai de cette ville & ne crain-
» drai plus rien ». A quels traits reconnoî-
tra-t-on ce cri secret & importun du cœur,
si on le méconnoît à ceux-ci ? « Je ne veux
» point vous céler, me disoit-il encore,
» qu'on m'a dit que je devois être tué à la
» premiere magnificence que je ferois, &
» que je mourrois dans un carosse, & c'est
» ce qui fait que j'y suis si peureux. Vous
» ne m'aviez, ce semble, jamais dit cela,
» Sire, lui répondis-je. Je me suis plusieurs
» fois étonné, en vous entendant crier dans
» un carosse, de vous voir si sensible à un
» si petit danger, après vous avoir vu tant

» de fois intrépide au milieu des coups de
» canon & de mousquet, & parmi les pi-
» ques & les épées nues. Mais puisque cette
» opinion vous trouble jusqu'à ce point,
» en votre place, Sire, je partirois dès de-
» main; je laisserois faire le sacre sans vous,
» ou je le remettrois à une autre fois, & de
» long-tems je ne rentrerois ni dans Paris,
» ni dans aucun carrosse. Voulez-vous que
» j'envoie tout à cette heure à Notre-Dame
» & à S. Denis faire tout cesser & renvoyer
» les ouvriers? Je le veux bien, me dit en-
» core ce prince; mais que dira ma femme?
» car elle a merveilleusement ce sacre en
» tête. Elle dira ce qu'elle voudra, re-
pris-je, voyant combien ma proposition
avoit fait de plaisir au roi; » mais je ne
» saurois croire, que quand elle saura la
» persuasion où vous êtes, qu'il doit être
» la cause de tant de mal, elle s'y opiniâtre
» davantage ».

Je n'attendis point d'autre ordre pour aller donner celui d'interrompre les préparatifs du couronnement. Ce n'est qu'avec un véritable regret que je me vois obligé de dire, que quelques efforts que je fisse, je ne pus jamais engager la reine à donner cette satisfaction à son époux. Je passe sous silence les sollicitations, les prieres & les contestations

contestations que j'employai pendant trois jours entiers, pour tâcher de la fléchir (6). Ce fut à ce prince à céder; & comme après tout, il étoit le premier dans certains momens, à se reprocher à lui-même ses frayeurs, il cessa d'en parler & de m'en faire parler à la reine. Les ouvriers furent mis pour la seconde fois en besogne; mais Henri n'en revint pas moins fortement à ses premieres appréhensions, qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles-ci, qu'il avoit souvent dans la bouche : « Ah! mon ami, » je ne sortirai jamais de cette ville; ils me » tueront ici. O maudit sacre! tu seras la » cause de ma mort ». Je n'ai pas dû oublier ces tristes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus secrettes, que je crois devoir supprimer. Je pousserois le silence beaucoup plus loin, si ce n'est qu'il me paroît inutile pour les choses dont mes domestiques, ou d'autres personnes ont eu quelque connoissance. Le fait suivant est dans ce genre. Schomberg, qui vivoit avec moi dans une familiarité qui auroit presque pu

(6) Ceci détruit ce que Mathieu assure, contre le sentiment de tous les historiens, que la reine ne souhaitoit point d'être couronnée : *ibid.* 804.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

le faire regarder comme de la maison, y étant un jour à dîner, un page vint lui apporter un billet, que je remarquois qu'il lui glissoit par-dessous son bras, avec un fort grand mystere. J'en badinai avec lui, comme si ce billet le convainquoit d'une intrigue galante. Il me répondit que sans l'avoir lu, il croyoit pouvoir m'assurer que ce n'étoit pas ce que je pensois; mais qu'il me promettoit que de quelque secret dont il fût question, il ne m'en cacheroit rien. Le billet ne contenoit que deux mots. Lorsqu'au sortir de table, il se fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me disant qu'il étoit de mademoiselle de Gournai; nom qui devoit d'abord m'ôter tout soupçon de galanterie, si je la connoissois; & qu'elle le prioit qu'elle pût parler à lui tout présentement, pour une affaire de grande conséquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agissoit; & il étoit en effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme, qui avoit appartenu à madame de Verneuil (7), qu'il y avoit actuel-

(7) L'auteur veut parler de Jacqueliue le Voyer, du village d'Orsin, entre Epernon & Ablis, femme d'Isaac de Varennes, écuyer, sieur de Coman,

lement une conſpiration formée contre la perſonne du roi. Ayant demandé à cette

---

d'Eſcoman ou d'Eſcouman; c'eſt ſous ce premier nom qu'elle eſt bien connue, & ſon hiſtoire fait un incident au procès de Ravaillac, trop important pour le paſſer ſous ſilence; nous y reviendrons plus d'une fois. « Elle avoit donné, diſent » les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, » *pag.* 357, ſa déclaration par écrit, qui contient » un détail bien circonſtancié de la conjuration & » des deſſeins de Ravaillac, dont elle diſoit auteurs le duc d'Epernon & la marquiſe de Verneuil. Le roi, la reine & tous ceux auxquels » elle s'adreſſa, pour découvrir ce qu'elle ſavoit, » ne voulurent point l'entendre, & la traiterent » de folle. Le mardi 25 janvier 1611, (car ce » procès ne fut conſommé que bien avant dans » l'année ſuivante) les chambres furent aſſemblées » ſur le fait de la Coman, où furent décernées » quelques priſes de corps & ajournemens perſonnels. La Villiers-Hotman, la préſidente Saint-André & la Charlotte du Tillet, ſa ſœur, y » comparurent. La Coman parloit bien & de bon » ſens, réſolue, ferme & conſtante en ſes réponſes » & accuſations, munie de raiſons valables & preuves très-fortes, qui rendoient ſes juges tout étonnés. Elle avoit été autrefois à la reine Marguerite, à laquelle même elle s'adreſſa, pour la » découverte de cette conjuration & menée d'importance, dont la reine régente bien avertie, » dit que c'étoit une mauvaiſe femme, qui accuſoit tout le monde, ne ſavoit ſi enfin elle ne » l'accuſeroit point elle-même...... Les reproches qu'elle & la du Tillet ſe firent à la con-

femme le nom des personnes qui y entroient, celle-ci lui avoit nommé la mar-

---

» frontation, sur leur mauvaise vie, sont plai-
» sans. Si la Coman ne se fût mêlée que de ce
» métier-là, elle n'en eut été guères recherchée;
» mais l'autre est trop hasardeux; car à se ban-
» der contre les grands, il y a souvent perte de
» biens & de vie : c'est ce qui me fait craindre
» pour elle ». Il est marqué à la marge, sur cette
du Tillet : « Charlotte du Tillet, fille d'intri-
» gue, de la confidence de la marquise de Ver-
» neuil; c'est par elle que la demoiselle d'Escoman avoit été instruite des desseins de Ravail-
» lac ».......

« Le dimanche 30 janvier, la marquise de
» Verneuil fut, sur les dépositions de la Coman,
» ouïe de M. le premier président, depuis une
» heure après midi jusqu'à cinq; & ce au logis
» dudit premier président, où il l'avoit fait assi-
» gner pour l'interroger là-dessus ». La marge
porte encore : « Elle étoit accusée par la demoi-
» selle d'Escoman, & ne fut décrétée que d'un
» *assigné pour être ouï*, quoiqu'il s'agît de l'as-
» sassinat du roi, & de crime de leze-majesté au
» premier chef.

» Le samedi 5 mars, la cour assemblée sur le
» fait de la Coman, & autres prisonniers défé-
» rés par elle sur l'assassinat du feu roi, donna
» son arrêt qu'on disoit être l'arrêt des aréopa-
» gites, lesquels remettoient à cent ans le juge-
» ment d'une cause où ils trouvoient trop de diffi-
» cultés. La cour n'en trouvant pas peu en cette
» affaire, en remit le jugement en une saison plus
» commode; ouvrant cependant les prisons aux

quiſe de Verneuil même, M. N. & quelques autres; ce qui fit prendre le parti à

» accuſés, & y retenant mademoiſelle de Coman » ſeule, qui ſembloit en devoir ſortir plutôt que » les autres; mais le tems ne portoit pas de faire » autrement; & même le premier préſident, qui » aſſiſta au jugement, fut de cet avis, ayant » égard & au repos de cet état & à la qualité des » accuſés, qui toutefois par cet arrêt ne demeu- » rerent déchargés, ce qui les fâcha fort ». La marge porte : « Cet arrêt ordonne un plus am- » plement informé; & cependant qu'Etienne Sau- » vage, valet-de-chambre du ſieur d'Entragues » pere, & Jacques Gaudin, accuſés & priſon- » niers en la conciergerie, ſeront élargis. Il y eut » arrêt définitif, le 31 juillet ſuivant, qui déclare » la marquiſe de Verneuil, la demoiſelle du Tillet, » Gaudin & Sauvage purs & innocens de l'aſſaſ- » ſinat du roi; & condamne la demoiſelle d'Eſco- » man à finir ſes jours entre quatre murailles, » tous ſes biens acquis & confiſqués, ſans répara- » tion pour la téméraire accuſation : eſt encore » ordonné que tous les procès, pour raiſon de ce, » ſeront ſupprimés. Cette peine eſt douce, ſi la » d'Eſcoman accuſoit à faux » : *ibid. pag* 361. On travailloit à ſon jugement, dès le ſamedi précédent 23, & les juges ſe trouverent partis, neuf contre neuf : *pag.* 377.

Le Mercure François, *année* 1611, *pag.* 14 *& ſuiv.* porte ſur l'affaire de la d'Eſcoman, un jugement de tout point contraire à celui de l'Etoile : & comme ce jugement eſt appuyé ſur des preuves, on ne peut ſe diſpenſer de s'y rendre. Il y eſt donc prouvé que cette femme, décriée par ſa

nent d'être nommées, comme celles qui étoient le plus en état de l'en inſtruire. Ce que perſonne n'a ignoré de la ſuite de cette affaire, c'eſt que la femme, dont mademoiſelle de Gournai tenoit ce qu'elle dit à M. de Schomberg, a été interrogée, qu'elle a ſoutenu hautement ſa dépoſition, & qu'elle eſt morte en y perſiſtant. Voilà une anecdote qui ne ſera pas oubliée de ceux qui cherchent à tirer des conſéquences de l'affectation qu'on a remarquée à ſupprimer des piéces (8), par leſquelles le

---

(8) C'eſt un fait preſque univerſellement connu, que cette ſuppreſſion des piéces du procès de Ravaillac, par le parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ſes juges, on joint celui de n'avoir point fait, ou du moins fort peu & de très-foibles informations, ſur la mort de quelques perſonnes détenues pour ce ſujet dans les priſons, qui a paru à pluſieurs perſonnes n'être pas naturelle, d'avoir négligé d'ajourner & d'interroger beaucoup d'autres perſonnes, dont on pouvoit tirer de grandes lumieres; telles que la mere du parricide, qui ſavoit bien qu'il étoit parti d'Angoulême le jour de Pâques, ſans avoir ſatisfait à ſon devoir paſchal; pluſieurs de ſes parens, qu'il avoit nommés dans ſon interrogatoire; le curé de Saint-Severin, le P. de Sainte Marie-Magdelaine des feuillans, les capucins d'Angoulême, qui lui avoient donné un cœur de coton, enfermé dans un reliquaire, avec du bois de la vraie croix, du moins ils le lui faiſoient accroire; & cela, di-

procès du déteſtable parricide ſe trouvoit inſtruit.

La cérémonie du couronnement de la

ſoient-ils, pour le guérir d'une fievre qu'il avoit; de n'avoir point entendu non plus le ſieur Guilbaut, chanoine d'Angoulême, le P. Gilles Oſieres, ancien gardien des cordeliers de Paris, le Févre, autre jeune cordelier, pluſieurs aumôniers du cardinal du Perron, que Ravaillac dit qu'il reconnoîtroit bien de viſage, mais dont il ne ſavoit pas les noms; les nommés Beliard, Bréteau, Colletet, du Bois, de Limoges, &c. On s'eſt encore plaint que Ravaillac avoit été ſi peu ſoigneuſement gardé dans ſa priſon, que pendant treize jours qu'elle dura, il ne ſe préſenta preſque perſonne pour le voir, auquel on ne le laiſſât parler. Une derniere plainte plus grave encore, ſi le fait étoit vrai, c'eſt qu'à la premiere tirade des chevaux, Ravaillac ayant demandé qu'on reçût ſa dépoſition, il dicta un teſtament de mort, que le greffier Voiſin écrivit ſi mal, que quoique cette piéce exiſte encore aujourd'hui, dit-on, il n'y a point d'écrivains-jurés, quelqu'habiles qu'ils ſoient, qui ayent pu en déchifrer un ſeul mot.

Ce ſont toutes ces conſidérations qui portent une infinité de perſonnes à juger que le parlement n'en a ainſi uſé, que par la crainte que la vérité ayant été découverte & rendue publique, il ne ſe mît lui-même dans la néceſſité de pourſuivre à toute rigueur, un trop grand nombre & de trop puiſſantes têtes. Ce ſeroit peine perdue que de vouloir s'attacher à perſuader le contraire à toutes ces perſonnes. Mais enfin, puiſque par la ſuppreſſion des piéces de ce procès, il ne reſte

reine commença cependant à s'exécuter avec toute la magnificence qu'on attendoit de si grands préparatifs; elle devoit durer plusieurs jours, & être terminée par la principale de toutes, le dimanche 16 mai (9).

---

plus aujourd'hui assez lumieres pour pouvoir prononcer avec connoissance de cause sur un fait, lequel, même en son tems, n'a jamais pu être éclairci, on doit au moins convenir qu'il y a de la témérité dans tous les jugemens qu'on porte ainsi sur cette affaire, après un espace de cent trente années qui se sont écoulées depuis; & à Dieu ne plaise que je m'expose moi-même à encourir les reproches. Si pour satisfaire aux loix prescrites à tout auteur de Mémoires, je me suis assujetti à joindre à mon texte, ici & à la fin de ce livre, tout ce que j'ai pu ramasser dans les historiens les plus dignes de foi sur ce fait particulier, ainsi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points historiques qu'on a vus dans cet ouvrage, ma justification, supposé pourtant qu'il en soit besoin dans une chose si simple, vient de ce que j'y expose le pour & le contre avec la même impartialité. Et pour répondre d'un autre côté, à ceux qui pourroient se plaindre qu'après tous ces éclaircissemens, ils ne voyent rien de décidé, ce n'est pas ma faute, s'il ne se présente sur toute cette matiere, que des conjectures, & même des conjectures qui souvent se détruisent l'une l'autre.

(9) La cérémonie du sacre, ou couronnement, se fit à Saint-Denis, le jeudi 13 mai, avec une magnificence & des apprêts dont on peut voir le détail dans le *Mercure François*; *P. Mathieu*;

Le roi avoit la complaisance pour la reine d'assister à un spectacle qui lui perçoit le cœur; mais aussi il comptoit qu'après cela rien ne le retiendroit plus; & il avoit nommé pour le jour de son départ, le lendemain même de cette fête, lundi 17 mai. Pour moi, je n'aurois pas attendu jusqu'à ce jour

---

le vol. 9361, des mss. r. & les autres historiens. Celle à laquelle on se préparoit pour le dimanche suivant, étoit l'entrée de la reine dans Paris, dont la pompe devoit encore surpasser celle du couronnement. « Henri IV disoit le mardi : » j'irai coucher à Saint-Denis mercredi; j'en re- » viendrai jeudi; je mettrai ordre à mes affaires » vendredi; samedi je courrai; dimanche se fera » l'entrée de ma femme; lundi les noces de ma » fille de Vendôme; mardi le festin, & le mer- » credi à cheval » : *Math. ibid. pag.* 804. Cet historien parlant de la cérémonie du couronnement, faite à Saint-Denis : « Henri IV s'étonna, » dit-il, de ce que l'ambassadeur d'Espagne ne » se découvroit point dans l'église. Cigogne lui » dit, que le feu roi d'Espagne ne faisoit que » tirer son chapeau à l'élévation, & le remettoit » incontinent, comme s'il eût salué un gentil- » homme de cinq cens livres de rente. Et à cela » le roi dit : Si nous avions le ressentiment de » la religion, tel que nous le devrions avoir, » nous apporterions bien plus de révérence à ces » mysteres, que nous ne faisons; car il faut croire » que depuis les paroles de la consécration pro- » noncées, jusqu'à la communion, Jesus-Christ » est toujours présent sur l'autel ».

pour partir, si dans le moment que je m'y préparois, une grande douleur que je sentis dans le cou & dans la gorge, causée par mon ancienne blessure, ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des médecins, qui jugerent à propos de me faire prendre le bain dans ma chambre, trois matins de suite. Je ne portois aucune envie à tous ceux qui ayant pu demeurer pendant ce tems-là à Paris, couroient avec empressement voir la cérémonie qui s'y préparoit; l'intérêt si vif que Henri avoit paru y prendre, me l'avoit rendue presqu'aussi odieuse qu'à lui-même. M. le comte de Soissons trouva qu'on y avoit manqué au cérémonial à son égard, & il prit ce prétexte pour se retirer de la cour mécontent (10).

(10) « On parloit diversement de cette re-
» traite. Une chose est bien certaine, que S. M.
» après lui accordé tout plein de choses, contre
» son gré, lui manda que ce qu'il lui avoit pro-
» mis, il le tiendroit; mais qu'il s'assurât aussi
» de n'avoir plus de part en ses bonnes graces;
» & que l'ayant contraint de lui accorder ce qu'il
» ne vouloit point, il ne le verroit jamais de bon
» cœur. Laquelle parole étant portée au comte,
» il monta aussi-tôt à cheval, & avec madame
» la princesse sa femme, se retira dans une de
» ses maisons ». *Mém. pour servir à l'hist. de France, année* 1610.

La cérémonie ayant été ſuſpendue, le vendredi 14 mai, jour bien malheureux! cet infortuné prince avoit deſtiné d'en paſſer une partie à conférer avec moi : c'étoit la derniere fois qu'il pouvoit le faire avant ſon départ. Je ſais ce qu'il avoit à me dire. On avoit depuis peu fait courir malicieuſement le bruit, que dans le tems qu'il paroiſſoit ainſi prêt à fondre ſur la maiſon d'Autriche, avec l'appareil le plus formidable, il étoit, ſous main, d'accord avec elle, non-ſeulement de ne pas paſſer plus avant, mais encore de trahir pour elle ſes alliés, moyennant qu'elle conſentît qu'il gardât pour lui-même Clèves & toute la ſucceſſion qui avoit été le ſujet de ſon armement. On y joignoit une ſeconde condition; c'étoit que l'Eſpagne lui remît entre les mains le prince & la princeſſe de Condé (11). Henri vouloit me raſſurer

(11) « Le nonce ſe trouvant à la fin fort » preſſé de S. M. (qui lui demandoit ce qu'on » penſoit à Rome & en Italie, de la guerre qu'il » entreprenoit) il répondit, que les plus aviſés » avoient opinion que le principal ſujet de ſes » armes, étoit madame la princeſſe de Condé, » qu'il vouloit ravoir. Lors le roi, tout ému, en » colere, & jurant : Non, ventre-ſaint-gris, » mais un M..... Je la veux ravoir voirement, » & je la raurai; perſonne ne m'en peut empê-

contre un bruit ſi injurieux à ſa réputation. On lui avoit encore fait entendre, que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des vivres, que parce que je m'étois toujours flatté qu'il ſe porteroit de lui-même, & ſans que je l'en priaſſe, à ériger en ma faveur la charge de maréchal général de ſes camps & armées*, en grand office de la couronne, & à me revêtir de cette dignité. Il eſt abſolument faux que j'aie jamais eu cette penſée. Les bontés & la confiance de ce grand roi, plus marquées encore dans les derniers jours de ſa vie, qu'elles ne l'avoient jamais été, me donnent la hardieſſe d'avancer, que ſi cela eût été, il n'auroit pas

» cher, non; pas même le lieutenant de Dieu en » terre » : *Mém. pour ſervir à l'hiſt. de France, année* 1610. Ces paroles n'empêchent pas qu'on ne doive regarder comme une calomnie, ce bruit que quelques écrivains ont cru trop légérement, que le principal objet de Henri IV, en commençant une guerre ſi importante, étoit de ſe faire rendre par l'Eſpagne, le prince ou plutôt la princeſſe de Condé ; c'eſt ce qui n'a pas, ce me ſemble, beſoin de preuve. C'eſt une ſeconde accuſation, plus injuſte & plus calomnieuſe encore, que de dire que ce prince étoit d'accord avec l'Eſpagne, de ne pas pouſſer plus loin ſon deſſein, moyennant la ceſſion qu'elle lui feroit des états en litige.

voulu me mécontenter par le refus d'une faveur qui, quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus considérable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'ose encore assurer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui est demeuré incertain pour moi, c'est de savoir s'il a eu réellement, sans m'en rien faire connoître, cette bonne volonté pour moi, & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite insinuation qu'on veut que mes ennemis lui aient faite, que ma résolution étoit prise de quitter tout-à-fait le soin des finances pour celui de la guerre, sitôt que je me verrois élevé à cette éminente dignité.

C'étoit donc, comme je le présume, pour me faire de nouvelles instances au sujet des vivres, que Henri envoya le vendredi, dès le matin, la Varenne, me dire que je le vinsse trouver aux Tuileries, où il avoit envie de se promener seul avec moi. La Varenne me trouva dans le bain; & voyant que je voulois en sortir pour faire ce que S. M. m'ordonnoit, il m'en empêcha, en me disant qu'il savoit, à n'en pouvoir douter, que le roi seroit venu lui-même à l'Arsenal, pour peu qu'il eût eu connoissance de l'état où j'étois, & qu'il me sauroit fort mauvais gré d'avoir ainsi

exposé ma santé, sans aucune nécessité. » Attendez, me dit-il, que j'aie eu le tems » de lui parler, & de vous rapporter ce » qu'il m'aura dit : je ne ferai qu'aller & » venir ». Il ne mit effectivement qu'une demi-heure à son voyage; & voici ce qu'il me dit de la part de S. M. : « Monsieur, » le roi vous mande que vous acheviez de » vous baigner, & vous défend de sortir » d'aujourd'hui, parce que M. du Laurens » lui a assuré que cela préjudicieroit à votre » santé; qu'il a un petit voyage à faire dans » la ville, dont il vous parlera, mais que » demain (12) sur les cinq heures du ma- » tin, il sera sans faute à l'Arsenal, pour » résoudre toutes les affaires avec vous : car » il veut partir lundi, à quelque prix que » ce soit : qu'il a trouvé que ce que vous » lui avez dit au sujet de son passage & de » tout le reste de son dessein est vrai, & » qu'enfin rien ne peut l'en détourner, que » le *défaut de votre personne, ou de la* » *sienne* (ce sont les termes dont il se servit.) » Il vous ordonne donc, continua la Va- » renne, de l'attendre demain en robe-de-

(12) Henri IV n'avoit en effet intention d'aller à l'Arsenal que le lendemain matin, il changea malheureusement d'avis l'après-midi.

» chambre & en bonnet de nuit ; afin que » vous ne vous trouviez pas incommodé de » votre dernier bain : il m'a même dit que » s'il vous trouve habillé, il se fâchera ». A quoi la Varenne ajouta encore de sa part, qu'il avoit suivi mon avis, en faisant partir la lettre écrite à l'archiduc ; quoiqu'il ne vît dans cette démarche, qu'une formalité assez inutile, étant bien résolu, disoit ce prince, de s'en faire croire, d'une façon ou d'une autre. Mes domestiques m'ont dit qu'ils m'avoient tous remarqué, après que la Varenne fut sorti de chez moi, un fond de tristesse, dont ils ne comprirent point la cause, comme en effet elle n'en avoit aucune.

Je venois d'entrer dans ma garderobe, sur les quatre heures après midi, lorsque j'entendis Castenet, & après lui mon épouse, jetter un grand cri, & dans le même moment demander où j'étois, & toute ma maison retentir de cette douloureuse exclamation : « Ah, mon Dieu, tout est perdu : » la France est détruite ». Je sortis précipitamment déshabillé comme j'étois. « Ah ! » Monsieur, me cria-t-on de toutes parts, » le roi vient d'être dangereusemenr blessé » d'un coup de couteau dans le côté ». Il me fut impossible d'en douter : car je vis dans le moment même arriver Saint-Mi-

chel (13), qui avoit presque été témoin du coup, & qui m'apportoit encore tout sanglant, le couteau qu'il s'étoit fait donner. « Ah! m'écriai-je en levant les yeux » & les mains au ciel dans une confusion » de sentimens inexprimable; voilà ce que » ce pauvre prince avoit toujours appré- » hendé : O mon Dieu! ayez compassion » de lui, de nous & de l'état; c'en est fait, » s'il est mort : Dieu n'a permis un si cruel » accident, que pour déployer toute sa co- » lere contre la France. Qu'elle va tomber » en d'étranges mains (14)! »

(13) Saint-Michel étoit l'un des gentilhommes ordinaires de S. M. qui avoit suivi ce prince. Il avoit déja mis l'épée à la main pour tuer l'assassin, lorsque le duc d'Epernon lui cria, & aux valets-de-pied qui avoient la même pensée, qu'il y alloit de leur vie : qu'on s'assurât de sa personne ; mais qu'on se gardât bien de rien faire davantage. « Le duc se ressouvenoit, dit l'histo- » rien de sa vie, du déplaisir qu'il avoit ressenti, » & du blâme qu'on avoit donné avec raison, » à ceux qui tuerent Jacques Clément », &c. *pag.* 238. P. Mathieu ajoute que Saint-Michel se contenta d'arracher le couteau des mains de Ravaillac : que le comte de Curson lui donna du pommeau de son épée à la gorge ; & que la Pierre, exempt des gardes, se saisit de lui & le mit entre les mains des valets-de-pied, qui le remirent à Montigny.

(14) Il semble que sur un fait aussi public

& aussi récent, que l'est l'assassinat de Henri IV, les histoires & mémoires du tems devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des écrivains contemporains ne conviennent entr'eux, ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce prince, lorsqu'il fut frappé, ni sur le nombre & la quantité des coups qu'il reçut, ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce récit d'une maniere également fidele & complette, il faut rapprocher & joindre ensemble MM. de Péréfixe, Mathieu de l'Etoile, le continuateur de M. de Thou, & le Mercure François, *année* 1610.

« La nuit de cette triste journée, S. M. ne » put jamais prendre aucun repos, & fut en con» tinuelle inquiétude. Le matin, s'étant levé, dit » qu'il n'avoit pas dormi, & qu'il étoit tout mal» fait; sur quoi M. de Vendôme supplia S. M. de » se vouloir bien garder, même ce jour, auquel » on disoit qu'il ne devoit pas sortir, parce qu'il » lui étoit fatal. Je vois bien, lui répondit le roi, » que vous avez consulté l'almanach, & oui parler » de ce fou de la Brosse, de mon cousin le comte » de Soissons : c'est un vieux fou; & vous êtes » encore bien jeune & guères sage; & sur ce, » le duc de Vendôme fut avertir la reine, qui » pria le roi de ne pas sortir du Louvre, le reste » du jour : à quoi il fit la même réponse » : *P. de l'Etoile.*

« S. M. alla ensuite ouir la messe aux feuil» lans, où ce misérable le suivit, en intention » de le tuer, & a confessé depuis, que sans la » survenue de M. de Vendôme, qui l'empêcha, il » eût fait son coup là-dedans » : *Ibid.*

« Fut remarqué que le roi avoit beaucoup » plus de dévotion que de coutume, & plus lon-

» guement ſe recommanda à Dieu ce jour même.
» La nuit qu'on penſoit qu'il dormoit, il ſe mit
» ſur ſon lit à prier Dieu à deux genoux, & dès
» qu'il fut levé, s'étant retiré pour cet effet en ſon
» cabinet, pour ce qu'on voyoit qu'il y demeu-
» roit plus long-tems qu'il n'avoit accoutumé, fut
» interrompu; de quoi il ſe fâcha, & dit: ces gens-
» ci empêcheront-ils toujours mon bien » ? *Ibid.*

« Après le dîner, le roi s'eſt mis ſur ſon lit
» pour dormir; mais ne pouvant recevoir de ſom-
» meil, il s'eſt levé triſte, inquiet & rêveur, &
» a promené dans ſa chambre quelque tems, &
» s'eſt jetté de rechef ſur ſon lit; mais ne pou-
» vant dormir encore, il s'eſt levé, & a demandé
» à l'exempt des gardes, quelle heure il eſt.
» L'exempt lui a répondu qu'il étoit quatre heu-
» res, & a dit: Sire, je vois V. M. triſte & toute
» penſive, il vaudroit mieux prendre un peu l'air,
» cela la réjouiroit. C'eſt bien dit: eh bien, faites
» apprêter mon carroſſe, j'irai à l'Arſenal voir le
» duc de Sully qui eſt indiſpoſé, & qui ſe baigne
» aujourd'hui » : *Ibid.*

Mathieu rapportant ſes diſcours avant & après ſon dîner : « Il ne ſe pouvoit, dit-il, tenir en
» place, & beaucoup moins couvrir ſes irréſolu-
» tions; en la diverſe agitation deſquelles, il dit
» à la reine, qu'il ne ſavoit que faire : qu'il
» étoit en peine d'aller en l'Arſenal, parce qu'il
» ſe mettroit en colere. La reine lui dit ſur cela,
» Monſieur, n'y allez point, envoyez-y; vous
» êtes en bonne humeur, & vous irez vous fâ-
» cher...... Il vint à la fenêtre, & portant la
» main ſur ſon front, dit ces paroles : mon Dieu!
» j'ai quelque choſe là-dedans qui me trouble
» fort...... Je ne ſais ce que j'ai, je ne puis
» ſortir d'ici..... Ravaillac entendant qu'il de-

» mandoit si son carrosse étoit en bas, dit entre » ses dents : *je te tiens, tu es perdu* » : *P. Mathieu.*

« Etant prêt d'y monter, arriva M. de Vitry, » qui lui demanda s'il plaisoit à S. M. qu'il l'ac» compagnât. Non, lui répondit le roi : allez seu» lement où je vous ai commandé, & m'en rap» portez réponse. Pour le moins, Sire, repliqua » Vitry, que je vous laisse mes gardes. Non, » dit le roi : je ne veux ni de vous, ni de vos » gardes ; je ne veux personne autour de moi. » Entrant dans le carrosse, & pensant, comme » il est à présupposer, aux mauvaises prophéties » de ce jour, qu'on lui avoit voulu mettre en » la tête, demanda à l'un des siens, le quantiéme » du mois il étoit ; c'est le 13 ; Sire, non, dit un » autre, c'est le 14. Il est vrai, dit le roi, tu sais » mieux ton almanach que ne fait pas l'autre ; & » se prenant à rire, entre le 13 & le 14, dit» il : & sur ces mots, fait aller le carrosse » : *l'Etoile.*

« Il dit au cocher : mettez-moi hors de céans. » Quand il fut devant l'hôtel de Longueville, il » renvoya tous ceux qui le suivoient On lui de» manda encore une fois, où iroit le carrosse. Il » dit : à la croix du Tiroir ; & quand il y fut, il dit : » au cimetiere S. Innocent..... Ravaillac de» meura longuement au Louvre, assis sur les » pierres de la porte, où les laquais attendent leurs » maîtres. Il pensoit faire son coup entre les deux » portes ; le lieu où il étoit lui donnoit quelque » avantage ; mais il trouva que le duc d'Epernon » étoit en la place où il jugeoit que le roi se de» voit mettre » : *Mathieu.*

Ce prince étoit dans le fond du carrosse, dont il voulut, pour son malheur, qu'on levât tous les

mantelets, parce qu'il faisoit beau tems, & qu'il prenoit plaisir à voir en passant, les préparatifs qu'on faisoit par toute la ville pour l'entrée de la reine. Il avoit à côté de lui à sa droite, le duc d'Epernon; les maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere droite; le duc de Montbazon & le marquis de la Force, proche de lui, à la portiere gauche; & sur le devant, le marquis de Mirebeau & du Plessis-Liancourt, son premier écuyer. Vitry, capitaine de ses gardes, étoit allé par son ordre au palais, pour hâter les préparatifs de l'entrée de la reine, & il avoit fait demeurer ses gardes au Louvre, de maniere qu'il n'étoit suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval, & de ses valets-de-pied: *Péréfixe*, *Mathieu*, *l'Etoile*, *N. Rigaud. Ibid.*

Le carrosse entrant de la rue S. Honoré dans celle de la Féronnerie, qui étoit alors fort étroite, & encore rétrécie par les boutiques adossées au mur du cimetiere des Innocens; un embarras, formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin, qui se présenta à droite, & d'une autre chargée de foin, qui venoit à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette rue vis-à-vis l'étude d'un notaire nommé Poutrain. Les valets-de-pied entrerent dans les charniers, pour rejoindre plus facilement le carrosse au bout de la rue; il n'en resta que deux à la suite du carrosse, dont l'un s'avança, pour dissiper l'embarras; & l'autre prit ce moment pour renouer sa jarretiere: *Ibid.*

Ravaillac, qui avoit suivi le carrosse depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté, & qu'il n'y avoit personne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le roi, le manteau pendant sur l'épaule gauche, & lui servant à cacher le couteau qu'il tenoit dans sa main. Il se glissa

entre les boutiques & le carrosse, ainsi que faisoient ceux qui cherchoient à passer, & s'appuyant d'un pied sur un des rais de la roue, de l'autre sur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, & en porta un coup au roi, un peu au-dessus du cœur, entre la troisiéme & la quatriéme côte, dans le tems que ce prince étoit tourné vers le duc d'Epernon, lisant une lettre ; ou, selon d'autres, penché vers le maréchal de Lavardin, auquel il parloit à l'oreille. Se sentant frappé, Henri s'écria : *Je suis blessé;* mais dans l'instant même, l'assassin qui s'étoit apperçu que la pointe du couteau avoit été repoussée par l'os de la côte, redoubla d'une si grande vitesse, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carrosse, n'eut le tems de s'y opposer, ni même de l'appercevoir. Henri en haussant le bras, ne donna que plus de prise à ce second coup, qui porta droit dans le cœur, selon Péréfixe & l'Etoile, & selon Rigault & le Mercure François, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée; ce qui faisant jetter à ce malheureux prince, le sang à gros bouillon, par la bouche & par l'ouverture de sa blessure, lui ôta la vie, sans qu'il pût faire autre chose, que pousser un grand soupir; ou, comme le dit Mathieu, proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots : *Ce n'est rien.* Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisiéme coup, que le duc d'Epernon reçut dans sa manche : *Ibid.*

L'opinion de l'auteur du Mercure François, est que Henri IV expira du premier coup : « Le » premier coup, dit-il, porta entre la cinquiéme » & sixiéme côte, perça la veine intérieure, » vers l'oreille du cœur, & parvint jusqu'à la » veine cave, qui se trouvant percée, fit à l'ins» tant perdre la parole & la vie à ce grand mo-

» narque ; quant au second, il ne pénétra pas » avant, & n'effleura guères que la peau » : *Mercure François*.

L'écrivain qui nous a donné la vie du duc d'Epernon, pense d'une façon bien plus singuliere. Il avance sans aucune preuve, que le duc d'Epernon qui vit porter le second coup, avança le bras pour le parer, & même qu'il le reçut en partie dans la manche de son habit, qui en fut percée. Il a sans doute voulu faire honneur à son héros par ce trait ; mais je ne sais s'il y pensoit bien, lorsqu'il ajoute tout de suite, que l'assassin, après ce second coup, eut le tems d'en porter un troisiéme, mortel comme le second, & que le roi reçut à plein. Comment, si le duc d'Epernon apperçut assez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas empêcher le coup suivant ? Cet historien est donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé ; & si n'est ce qu'heureusement pour lui, il est très-facile de le convaincre d'erreur, son rapport même pourroit devenir une accusation contre le duc d'Epernon : *Vie du duc d'Epernon*, 2e *part. pag.* 238.

« Chose surprenante ! Nul des seigneurs qui » étoient dans le carrosse, n'a vu frapper le roi, » & si ce monstre d'enfer eut jetté son couteau, » on n'eut su à qui s'en prendre ; mais il s'est » tenu là comme pour se faire voir, & pour se » glorifier du plus grand des assassinats ». Péréfixe dit la même chose, & ce sentiment est plus conforme au caractere dont on nous représente Ravaillac, que ce que dit le continuateur de M. de Thou, que ce fut l'agitation & le trouble de son esprit qui l'empêcherent de s'enfuir, de se cacher, ou de laisser tomber le poignard. « Il con-

» fessa, dit au contraire Mathieu, qu'il donna » dans le corps du roi comme dans une botte de » foin » : *l'Étoile. Ibid.*

« Les six seigneurs qui étoient dans le carrosse, » en descendirent incontinent; les uns s'empressant » à se saisir du parricide, & les autres autour du » roi; mais un d'entr'eux voyant qu'il ne parloit » point, & que le sang lui sortoit par la bou- » che, s'écria : *le roi est mort.* A cette parole il » se fit un grand tumulte, & le peuple qui étoit » dans les rues, se jettoit dans les boutiques les » plus proches, les uns sur les autres avec pareille » frayeur, que si la ville eût été prise d'ennemis. » Un des seigneurs (le duc d'Epernon), soudain » s'avisa de dire que le roi n'étoit que blessé, & » qu'il lui avoit pris une foiblesse. On demande » du vin, & tandis que quelques habitans se di- » ligentent d'en aller querir, on abat les por- » tieres du carrosse, & on dit au peuple que le » roi n'étoit que blessé, & qu'ils le remenoient vîte- » ment au Louvre pour le faire panser » : *Mercure François. Ibid.*

« Je courus lors comme un insensé, & pris le » premier cheval que je trouvai, & m'en vins à » toute bride au Louvre. Je rencontrai devant » l'hôtel de Longueville, M. de Belancourt qui » revenoit du Louvre, & me dit : *il est mort.* » Je courus jusqu'aux barrieres, que les gardes » Françoises avoient occupées, & celles Suisses, » les piques baissées, & passâmes, M. le Grand » & moi, sous les barrieres, & puis courûmes au » cabinet du roi, où nous le vîmes étendu sur » son lit, & M. de Vic, conseiller d'état, assis » sur le même lit, qui lui avoit mis sa croix de » l'ordre sur la bouche, & lui faisoit souvenir de » Dieu. Milon, son premier médecin, étoit à la

» ruelle, pleurant, & des chirurgiens qui vou-
» loient le panser; mais il étoit déja passé, bien
» vîmes-nous une chose, qu'il fit un soupir, ce
» qui en effet n'étoit qu'un vent qui sortoit. Alors
» le premier médecin cria : *ah ! c'en est fait,*
» *il est passé.* M. le Grand, en arrivant, se mit
» à genoux à la ruelle du lit, & lui tenoit une
» main qu'il baisoit, & moi, je m'étois jetté à
» ses pieds, que je tenois embrassés, pleurant
» amérement. M. de Guise arriva lors aussi, qui
» le vint embrasser » : *Mém. de Bassompierre, tom. I, pag. 297.*

« La reine reçut dans son cabinet cette triste
» nouvelle, & toute émue, en sortit incontinent
» pour aller voir celui qu'elle honoroit le plus
» en ce monde, privé de vie. Mais M. le chan-
» celier, qui étoit lors au conseil, où pareil avis
» étoit venu, étant monté vers elle, la rencon-
» tra à la sortie, & l'arrêta. Elle, dès qu'elle
» le vit, lui dit : *hélas ! le roi est mort.* Lui, sans
» faire semblant d'aucune émotion, lui répartit :
» *V. M. m'excusera, les rois ne meurent point en*
» *France.* Puis l'ayant priée de rentrer dans son ca-
» binet, il lui dit : il faut regarder que nos pleurs
» ne rendent nos affaires déplorables ; il les faut
» réserver à un autre tems. Il y en a qui pleurent,
» & pour vous & pour eux ; c'est à V. M. de
» travailler pour eux & pour vous : nous avons
» besoin de remedes, & non de larmes » : *Mercure François. Ibid.*

« A cinq heures du soir, il n'y avoit qu'au
» Louvre qu'on sût certainement la mort du roi,
» dans le quartier même de la Féronnerie, où
» il avoit été tué, on croyoit qu'il avoit été
» blessé seulement. Ce bruit parvint aux Augus-
» tins avant la fin de l'audience ; le bruit, le

» murmure qui augmentoient chaque instant, par
» les gens qui se rendoient dans la cour, qui est
» devant la salle de la grand'chambre, parvint
» bientôt jusqu'aux oreilles de M. de Blancmesnil,
» deuxiéme président de la grand'chambre, &
» actuellement tenant l'audience en icelle. A ce
» bruit il se leva comme pour recueillir les avis sur
» la cause qui se plaidoit; mais au lieu de parler de
» la cause, il remontre à la chambre l'importance
» de ce bruit, qui ne pouvoit être, sans qu'il fût
» arrivé quelque funeste accident, les dispose à
» lever le siége & rompre l'audience; ce qui fut
» exécuté..... On envoya querir sur le champ
» MM. les gens du roi. Dès qu'ils furent arrivés,
» ils furent députés pour aller au Louvre, pour
» apprendre l'état des affaires & la volonté du
» roi..... D'un autre côté, les princes, ducs
» & grands seigneurs qui étoient à Paris, s'étoient
» rendus en hâte au Louvre pour servir le roi.
» Le sieur de Vitry eut ordre d'assembler tous
» les enfans du roi en une chambre, & sur-tout
» le roi à présent régnant, & que personne n'eût
» à approcher d'eux. Les ducs de Guise & d'Eper-
» non furent chargés de faire monter à cheval le
» plus de noblesse qu'il se pourroit, & aller par
» toute la ville dire que le roi n'étoit point mort,
» mais seulement blessé. Le Jay, lieutenant civil,
» & Sanguin, prévôt des marchands, eurent or-
» dre de faire fermer les portes de la ville, de
» s'emparer des clefs, de prendre tous leurs offi-
» ciers, d'empêcher toutes émotions & attroupe-
» mens... Les gardes qui étoient dans les faux-
» bourgs, eurent ordre de se venir placer sur le
» Pont-neuf, dans la rue Dauphine & aux en-
» virons des Augustins; afin d'investir le parle-
» ment, & le contraindre, s'il falloit, de déclarer

» la reine régente..... Les gens du roi revenus » du Louvre, trouverent aux Augustins M. le » premier président, qui s'y étoit fait porter en une » chaise; auquel, & aux chambres assemblées, » ayant confirmé la mort de S. M. ils commen» cerent à délibérer sur la réquisition faite par » les gens du roi. Lors sont entrés dans la grand» chambre, M. de Guise & M. d'Epernon, en» voyés par la reine, pour voir ce qui se passe» roit », &c. *l'Etoile*, *Péréfixe*. *Ibid.*

« Vers les neuf heures du soir du même jour, » un grand nombre de seigneurs alloient par la » ville, & disoient en passant : voici le roi qui » vient; il se porte bien, Dieu merci. Comme » il étoit nuit, le peuple croyant que le roi étoit en » cette compagnie, se mit à crier à force : *vive le* » *roi*. Ce cri s'étant communiqué d'un quartier » à l'autre, toute la ville retentit de *vive le roi*. » Il n'y avoit que les quartiers du Louvre & des » Augustins où l'on sut la vérité ». *Ibid.*

« Le soir on pansa le corps du roi, & lava » avec la même cérémonie, que s'il eût été en » vie. M. du Maine lui donna sa chemise, M. le » Grand servit, & l'on me commanda de servir, » & représenter la place de M. de Bouillon » : *Mém. de Bassompierre*. *Ibid.*

« Le samedi 15 du mois de mai, le corps du roi » fut ouvert en présence de vingt-six médecins » ou chirurgiens, qui lui trouverent toutes les » parties si bien conditionnées, qu'il auroit pu » vivre encore trente ans, selon le cours de la » nature..... Son cœur étoit petit, mais gros » & serré, & merveilleusement sain » : *l'Etoile*. *Ibid.*

« C'étoit le plus épais estomac, au rapport des » médecins & chirurgiens, que l'on ait vu. Il

» avoit le poumon gauche un peu attaché aux » côtes » : *Bassompierre. Ibid.*

« Ses entrailles furent envoyées dès l'heure » même à Saint-Denis, sans aucune cérémonie. » Les PP. jésuites demander le cœur, & le porterent à leur église de la Flèche. Le corps embaumé dans un cercueil, couvert d'une bierre » de bois, avec un drap d'or par-dessus, fut » mis dans la chambre du roi, sous un dais, avec » deux autels aux deux côtés, sur lesquels on » dit la messe dix-huit jours durant, puis il fut » conduit à Saint-Denis », &c. *Péréfixe. Ibid.*

Voyez dans les mêmes historiens, plusieurs autres détails intéressans, tant sur ce qui se passa dans le parlement, & en différens endroits de Paris, que sur les cérémonies funébres observées en cette occasion. Consultez aussi sur ce dernier article les mss. r. *vol.* 9261.

Les Mémoires du tems nous présentent ici une infinité de remarques & d'anecdotes curieuses sur l'assassinat de Henri IV, que nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter au texte de nos Mémoires. Leur nombre seul & leur diversité m'embarrassent : car pour ce qui est des personnes auxquelles elles ont rapport, qui sont les jésuites, le duc d'Epernon & plusieurs des principaux seigneurs du royaume, la marquise de Verneuil & le parti qu'on suppose qu'elle conduisoit, les officiers de la maison de la reine, &c. bien loin que tout cela puisse faire tort à leur mémoire, on conviendra sans peine que leur intérêt demande qu'on ne supprime ni ne déguise aucun de ces traits : puisque toute l'application & la malignité de leurs ennemis n'ayant pu venir à bout d'en vérifier clairement un seul, il en résulte que ce sont autant de calomnies inventées par des gens oisifs & méchans.

Une ſeule remarque générale & applicable à tous, ſuffit pour en convaincre ; c'eſt que Ravaillac n'a jamais accuſé ni même donné lieu de ſoupçonner aucune de ces perſonnes : qu'il a toujours ſoutenu au contraire, que perſonne n'a eu connoiſſance de ſon deſſein, & qu'il ne l'avoit formé, que parce qu'il avoit entendu dire que le roi vouloit faire la guerre au pape. C'eſt ſur quoi il ne varia jamais. Il parla à la queſtion, comme il avoit fait ſur la ſellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il proteſta, il le répéta ſur l'échafaud, qu'il n'avoit eu ni confident, ni complice. « Il ſe retourna » (Ravaillac prêt à expirer) vers ſon confeſſeur, » & le pria de lui donner l'abſolution, parce » qu'il n'en pouvoit plus : ce que le confeſſeur » lui ayant refuſé, diſant que cela leur étoit défendu » pour le crime de leze-majeſté au premier chef, » tel qu'étoit le ſien, s'il ne vouloit réveler ſes » complices ; donnez-la moi, dit Ravaillac, à condition qu'au cas que ce que je vous ai proteſté n'avoir de complices, ſoit vrai : je le » veux, répondit le confeſſeur, à cette condition » voirement, & qu'au cas qu'il ne ſoit ainſi, » votre ame au ſortir de cette vie s'en va droit » à tous les diables ; je l'accepte & la reçois, » dit Ravaillac, à cette condition, & ce fut la » derniere parole qu'il dit à MM. de Filleſac & » Gamache, tous deux hommes de bien, & des » plus ſuffiſans de la Sorbonne ». Paroles très-remarquables, venant de celui de tous ces écrivains, qui s'eſt montré le plus libre & le plus envenimé : *Mém. pour ſervir à l'Hiſtoire de France*, *pag.* 323.

Je commence après cette remarque déciſive, par ce qui regarde les jéſuites, ceux de tous qui

ont été le moins ménagés, & que notre auteur va attaquer les premiers, au commencement du Livre suivant, quoiqu'il ne les nomme pas : & je crois être encore obligé de rapporter avant tout, un aveu singulier dans un homme, grand critique, qui fait profession de ne pas craindre la société, & de n'épargner personne : « J'ai eu la cu- » riosité, dit-il, de lire ce que les jésuites ont » répondu aux accusations de leurs ennemis ; ce » qu'on leur a repliqué ; ce qu'ils ont repliqué » eux-mêmes, & il m'a paru qu'en plusieurs » choses, leurs accusateurs demeuroient en reste. » Cela me fait croire qu'on leur impute beaucoup » de choses, dont on n'a aucunes preuves ; mais » que l'on croit facilement à l'instigation des pré- » jugés. On ne trouve en effet rien de solide ni » de prouvé dans la déclamation de Morizot & » d'une infinité d'autres écrivains anonymes » : *Bayle, lettres choisies, tom.* 1, *lettre* 230.

Entrons dans le détail, par la discussion des paroles attribuées à un jésuite, parlant à Ravaillac : *mon ami, n'accusez pas les gens de bien.* « Le » P. Cotton même y alla, qui lui dit qu'il re- » gardât bien *d'accuser des innocens ;* parole qui » ne tomba pas à terre : puis il eût bien voulu » persuader, s'il eut pu, qu'il eût été huguenot ; » lui disant que jamais on ne lui persuaderoit qu'il » pût tomber en l'esprit d'un catholique Romain, » de perpétuer un si mauvais acte ; mais celui-ci » se moqua dudit P. Cotton, bien que jésuite, » comme des autres, lesquels il renvoyoit plai- » samment : vous seriez bien étonnés, disoit-il » à qui lui demandoit des nouvelles, si je disois » que ce fût vous qui me l'auriez fait faire : il » ne le dit pas au P. Cotton ; car en lui, tout » méchant qu'il étoit, restoit encore quelque scru-

» pule de conscience, pour ne point scandal
» les freres de la société » : *Journal du regne Henri IV, année* 1610.

Pierre Mathieu, dans l'histoire particuliere q a composée de la mort de Henri IV, *art.* 4, *p* 116, dit : « que la reine jugeant que si ce » sérable Ravailllac pouvoit être conduit au » pentir de son crime, il diroit plus librement » qui l'auroit induit à le commettre, trouva b » qu'il fût visité par des docteurs & religieux, » missent son ame en telle disposition, qu' » appréhendât plus les tourmens éternels que » temporels ». Le P. Cotton pouvoit être nombre de ces religieux ; mais l'auteur ne nomme pas en particulier, & ne fait nulle m tion des paroles qu'on lui attribue ; il ne dit que ce pere en abordant Ravaillac, l'ait app *mon ami*. Le P. d'Orléans d'ailleurs ne dit un seul mot de ce fait, dans la vie du P. C ton, où il étoit naturel d'en parler ; & où il entré dans un aussi grand détail, par rappo ce pere, que Mathieu a traité toutes les circ tances de la mort de Henri IV.

« On remarqua deux choses, dit Mézerai, » le lecteur tirera telle conséquence qu'il lui p » ra : l'une, que lorsqu'on l'eut pris (Ravailla » on vit venir sept ou huit hommes, l'épée » main, qui disoient tout haut, qu'il falloi » tuer ; mais ils se cacherent aussi-tôt dan » foule ; l'autre, qu'on ne le mit pas d'abor » prison, mais entre les mains de Montigny » qu'on le garda deux jours dans l'hôtel de R » avec si peu de soin, que toutes sortes de » lui parloient ; entr'autres, un religieux qui a » de grandes obligations au roi, l'ayant abo » & l'appellant, *mon ami*, lui dit qu'il se

» nât de garde d'accuser les gens de bien ». Mézerai a pris apparemment la premiere de ces remarques de P. Mathieu, qui dit que ce fut le baron de Courtaumer, qui mettant l'épée à la main contre ce gros de dix ou douze hommes, les obligea de se perdre dans la presse. Mais je ne vois pas quelle conséquence il y a à tirer du premier des deux faits, rapportés par Mézerai; sinon, que des hommes transportés de colere & de douleur, à cause de la mort du meilleur des rois, ont pu d'abord vouloir faire périr l'assassin sous leurs coups. Pour le second fait, après ce que nous en venons de dire dans la remarque supérieure, il doit du moins paroître bien hasardé; supposé que par le religieux qui avoit de grandes obligations au roi, l'auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton. Enfin, si ce pere a vu en effet Ravaillac, s'il lui a dit : *mon ami, n'accusez pas les gens de bien ;* que conclure d'une expression de douceur & de charité, qui ne présente par elle-même, ni directement ni indirectement, rien d'odieux à l'esprit ? *Abr. Hist. Chron. tom.* 3, *pag.* 1450.

Voici ce qu'on trouve encore en différens endroits, à cette occasion, contre les jésuites. « Le » P. d'Aubigny, qui avoit confessé Ravaillac, fut » interrogé particuliérement par le premier pré» sident, sur le secret de la confession; mais il » n'en put tirer autre chose, sinon, que Dieu » qui avoit donné aux uns le don des langues, » & aux autres le don de prophétie, de révéla» tion, &c. lui avoit donné le don d'oubliance » des confessions; au surplus, ajouta-t-il, nous » sommes religieux, qui ne savons ce que c'est » que le monde; qui ne nous mêlons & n'enten» dons rien aux affaires d'icelui. Je trouve au

» contraire, repliqua le premier président, que » vous en ſavez aſſez, & ne vous en mêlez que » trop, & ſi vous n'en euſſiez pas été plus que » vous dites, tout ſe fût mieux paſſé » : *Mém. pour l'Hiſt. de Fr. ibid. pag.* 320 & 321.

Ce qu'on vient de lire touchant le P. d'Aubigny, eſt ſans doute le plus fort de tous les traits qu'on a avancés contre les jéſuites. On ſait que Ravaillac ayant dépoſé qu'il connoiſſoit ce jéſuite; qu'il avoit aſſiſté à ſa meſſe; qu'il lui avoit fait part des viſions de ſon imagination troublée, &c. il fut confronté avec ce pere, qui ſoutint en face à Ravaillac, qu'il ne l'avoit jamais vu, & que ce qu'il avançoit, étoit de purs menſonges. Le Mercure François, beaucoup plus croyable que tous les écrivains que nous venons de citer, parce qu'il parle de toute cette affaire avec tant de détail & de netteté, qu'on diroit qu'il a entre les mains toutes les piéces du procès : le Mercure François, dis-je, après avoir rapporté les circonſtances de cette confrontation, ajoute : « Le P. d'Aubigny dit à Ravaillac, qu'il étoit fort méchant, » & qu'après avoir fait un ſi méchant acte, il ne » devoit accuſer perſonne à faux : ains ſe contenter de ſes péchés, ſans être cauſe de cent » mille autres qui arriveroient. Ravaillac admonêté s'il veut reprocher le P. d'Aubigny, le » faire préſentement, a dit que non, & qu'il le » tenoit pour homme de bien, bon religieux, » & le vouloit croire. Pareillement ledit d'Aubigny averti reprocher, & de l'ordonnance qu'il » n'y ſeroit plus reçu, ſi préſentement il ne le » faiſoit, a dit qu'il ne vouloit alléguer d'autres » reproches, ſinon que c'étoit un méchant, qui » mentoit impudemment » : *Mercure François, année* 1610.

Le silence de Ravaillac, après de semblables paroles, peut passer pour une conviction de la calomnie. Il faudroit voir ce morceau entier du procès de Ravaillac, dans le livre même. Mathieu dit que ce fut Servin, avocat du roi, qui interrogea le P. d'Aubigny. Selon cet historien, le P. d'Aubigny répondit en effet : « que depuis que » par la disposition de ses supérieurs, il avoit » quitté les prédications pour s'adonner aux con» fessions, Dieu lui avoit fait cette singuliere grace, » d'effacer incontinent de sa mémoire, tout ce » qu'on lui disoit sous le sceau de la confession ». Mais c'est tout ce que cet écrivain en rapporte, sans faire nulle mention de replique maligne de la part de l'avocat du roi, quelqu'ennemi qu'il fût des jésuites, & il mérite sans doute d'être cru, plutôt que les Mémoires pour l'Histoire de France, parce qu'il étoit contemporain, & qu'il s'intéressoit très-particuliérement à la mémoire de Henri IV, qui l'avoit honoré de ses bonnes graces. Pasquier, grand ennemi des jésuites, en ne les accusant de rien, montre assez qu'il les croit innocens : *Histoire de Henri IV. Ibid. Lettres de Nicolas Pasquier.*

« Le dimanche 23 mai, le P. Portugais, cor» delier, avec quelques curés de Paris, entr'autres » ceux de S. Barthelemi & de S. Paul, en paroles » couvertes, & toutefois intelligibles, taxerent les » jésuites, comme complices de l'assassinat du » roi ; les arguant par leurs propres écrits & li» vres, nommément ceux de Mariana & de Be» canus...... Il fut aussi proposé, dit encore sur » ce sujet le même auteur, de défendre les chaires » publiques aux jésuites. On se contenta de faire » brûler le livre de Mariana ; comme il fut ce » jour, mardi 8 juin, par la main du bourreau,

» devant l'église de Notre-Dame. Ce livre sou-
» tient appertement le fait de frere Clément, &
» a été imprimé en deux façons; l'un, en petit
» *in-folio*, l'autre *in-octavo*. Dans le premier,
» il appelle ce frere, *Æternum Galliæ decus*;
» lesquels trois mots sont ôtés du second que j'ai » : *Mém. pour l'Hist. de Fr. Ibid. pag.* 325.

Si tous les auteurs qui avoient écrit dans les principes de Mariana & Becanus, devoient être taxés d'avoir contribué à la mort du roi, « il fal-
» loit faire le procès à Jean Petit, docteur de
» Sorbonne, dont le concile de Constance avoit
» réprouvé les sentimens; au célebre Jean Ger-
» son, à Jacques Almain, à Richer, à Jean Bou-
» cher, de la même maison & société. Ignore-t-on
» que la Sorbonne s'assembla extraordinairement
» pour procéder à l'apothéose de Jacques Clément,
» assassin de Henri III, & que parmi tant de doc-
» teurs qui se trouverent à cette assemblée, il n'y
» eut que le maître Jean Poitevin, qui s'y op-
» posa ? Une haine furieuse éteignoit dans ces mal-
» heureux tems les lumieres les plus naturelles :
» & quelque révoltante que soit la doctrine qui
» enseigne qu'il est quelquefois permis de tuer
» les rois, quelqu'opposée qu'elle soit à l'écriture
» & à la raison, elle étoit, à la honte de la rai-
» son & de la religion, la doctrine dominante. Ma-
» riana, jésuite Espagnol, dans un livre intitulé :
» *de rege & regis institutione*, tient en effet qu'il est
» quelquefois permis de tuer les tyrans; quoiqu'il
» enseigne d'ailleurs, qu'un prince légitime ne
» peut être tué par aucun particulier, de son
» autorité privée. Les ennemis des jésuites avan-
» çoient, que Ravaillac y avoit pris ses premieres
» leçons, qu'il n'avoit que trop pratiquées. Il est
» cependant certain qu'il n'avoit jamais lu le livre

» qu'il ne connoissoit guères, & qu'il ne savoit pas
» assez de latin pour l'entendre ; mais la passion
» ne fait pas tous ces raisonnemens. Pour empê-
» cher que la témérité de quelques écrivains ne
» suscitât dans la suite une pareille affaire à tout
» le corps des jésuites, le pere Aquaviva défen-
» dit dès le 8 juillet, sous peine d'excommuni-
» cation & de suspension des ministeres sacrés,
» à tous les sujets de la compagnie, de rien dire ou
» écrire qui pût autoriser en aucune façon & sous
» aucun prétexte le parricide des rois, que la loi de
» Dieu, dit-il, ordonne d'honorer & de respecter,
» comme personnes sacrées, que la main du Sei-
» gneur a placées sur le trône » : *Mém. Chr. & Dogm. tom.* 1, *pag.* 115, *& suiv.*

Ce qui est dit ici de Mariana, convient également à Becan, & je ne vois, à bien parler, qu'une seule de ces accusations, dans le cas d'avoir été faite avec quelque vraisemblance ; c'est celle que l'on tire du livre de ce jésuite Espagnol, condamné par le parlement, comme étant capable d'armer les sujets contre leurs souverains. Mais que conclure enfin contre les jésuites de France, & sur un fait, du livre d'un étranger déja condamné comme très-pernicieux, dès l'année 1606, par les jésuites eux-mêmes ?

« Le P. Cotton étant entré en conférence, sous
» la permission de la reine, qui desiroit l'accorder
» avec l'abbé du Bois, ennemi déclaré de lui &
» des jésuites, y étant demeurés cinq heures en-
» tieres au logis de M. le lieutenant civil, sans
» se pouvoir accorder : finalement ledit P. Cotton,
» pour le surprendre, lui auroit demandé s'il pen-
» soit que les jésuites eussent fait mourir le feu
» roi, & s'il croyoit qu'il l'eût tué. Non, lui
» répondit l'abbé du Bois ; car si je le croyois,

jésuites, & veut encore qu'on en tire contre ces peres, des conséquences de complicité. Mais il est évident qu'on ne peut, ni plus mal raisonner, ni plus mal conclure, que fait cet écrivain, dans le fait du prévôt de Pluviers. Les jésuites se fussent-ils entendus avec ce prévôt, parce qu'il avoit deux fils jésuites, il ne s'ensuivroit pas qu'ils eussent contribué au crime de Ravaillac; à moins qu'on ne prouvât, ce qui est impossible, que le prévôt s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la justice, pour avoir travaillé de concert avec les jésuites à inspirer à Ravaillac son détestable attentat. Mais cette insigne calomnie se trouve solidement réfutée par le Mercure François. Après avoir remarqué que tout ce qui est avancé contr'eux sur ce sujet, est tiré de l'Anti-Cotton, du remercîment des beurrieres, & semblables écrits : « Ils se devroient, » dit-il, accorder en leurs satyres, puisqu'ils » sortent d'une même boutique. De ces deux li- » vres-ci, le premier n'a été imprimé qu'à la » mi-septembre, & l'autre sur la fin d'octobre, » & toutefois on a cru que ce prévôt s'étoit pen- » du, parce qu'on lui avoit trouvé des coins, & » qu'il étoit faux-monnoyeur, & pour d'autres » péchés prévôtables dont il ne pouvoit éviter la » mort, & non pour l'accusation susdite, que » l'on tient lui avoir été suscitée par ses enne- » mis », &c. *Merc. Fr. ann.* 1610.

Cette remarque, qu'on n'alléguoit rien en ce tems-là contre les jésuites, qui ne fût pris dans des libelles très-méprisables, pourroit seule servir d'une excellente réponse à toutes les autres calomnies de cette nature, & l'on n'en doutera point après un mot qui est peut-être échappé à l'un des plus furieux adversaires qu'ait eus cette société. « L'anti-jésuite, dit-il, paroissoit lors, & hors

» les injures, il n'y faut rien chercher. L'au» teur est Boneſtat, jeune homme ; le facteur de » la Guillemot en fut priſonnier. Parut auſſi le » Catholicon de Saumur, marchandiſe mêlée » : *Lettre. Ibid.*

« La Barilliere, qui eſt un peu libre en paro» les, ayant rencontré ces jours paſſés deux jé» ſuites : Meſſieurs, leur dit-il, je crois que » vous êtes jéſuites : il y a là un marchand de » Châtellerault, qui a de bons couteaux, & de » toutes ſortes ; je ne ſais s'il n'y en auroit point » quelqu'un qui vous fût propre ». Ce n'eſt point là une preuve, mais un bon mot qui peut plaire, moins parce qu'il eſt vrai, que par le tour de malignité & de plaiſanterie qui peut le faire goûter : *Mém. pour l'Hiſt. de Fr. Ibid. pag.* 353.

« Divray, greffier de la cour, dit le lendemain » à un de mes amis, que comme on reconduiſoit » cette demoiſelle (la Coman, dont il a été » parlé ci-deſſus), de devant Meſſieurs, elle lui » dit : j'ai révélé en confeſſion aux jéſuites tout » ce que je ſavois de cette menée ; mais ils m'ont » conjurée de n'en point parler ». Comment le diſcours de la Coman n'a-t-il pas eu de ſuite par rapport aux jéſuites ? Pourquoi les bons auteurs du tems, qui ſont entrés dans le plus grand détail, n'en parlent-ils point ? *Ibid. pag.* 358.

Il n'eſt pas plus difficile de réfuter les citations ſuivantes, contre les différentes perſonnes que nous avons annoncées. Elles portent même leur réfutation avec elles, en ce qu'elles comprennent dans une même accuſation des perſonnes, non-ſeulement ſans liaiſon d'amitié ni d'intérêt entr'elles, mais encore ennemies déclarées, & connues pour telles ; je veux dire la reine, la marquiſe de Verneuil & leurs partiſans. Nous croyons par cette

raiſon pouvoir nous abſtenir de joindre à chaque citation des réflexions qui groſſiroient inutilement ces notes, & que tout lecteur judicieux fera de lui-même.

« Le Dimanche de devant le vendredi que le » roi fut tué, qui étoit le 9 mai, ce ſoldat (méchant garnement, qui avoit été prêtre, dit l'auteur quelques lignes auparavant) rencontra au-delà de la porte S. Antoine, ſur le chemin de » Charenton, la veuve du capitaine Saint-Mathieu, » huguenot. L'ayant reconnue, & elle lui, l'accoſta, & après quelques propos, lui demanda ſi » elle étoit toujours à Paris. Elle lui dit qu'oui. Et » qu'y faites-vous tant, va dire l'autre ? Que j'y » fais ? dit-elle ; j'y ai prou d'affaires..... Ma » foi ! dit-il, il n'y a ni procès, ni affaires que » je ne quittaſſe-là, ſi j'étois que de vous ; je voudrois pour le bien que je vous veux, que vous » en fuſſiez bien dehors. Pourquoi, dit-elle ? Pour » ce, dit-il, que devant qu'il ſoit huit jours, il » y a danger qu'il ne tombe un ſi grand eſclandre à Paris, que bienheureux ſera celui qui en » ſera bien loin ; & de moi, je vous conſeille en » ami d'en ſortir plutôt que plutard, & m'en » croyez hardiment. Etant parvenus à l'entrée du » temple, où la prêche n'étoit pas encore commencée, le ſoldat lui commence à dire qu'il ne » vouloit pas ouïr leur prêche ; mais bien voir, » dit-il en riant, la diſpoſition de vos gardes, » qui ſont une multitude de pauvres, arrangés en » haye des deux côtés, à l'entrée du temple. Les » ayant regardés, il dit à cette femme : voilà » tous ces gros marauds & gueux, que nous » avons accoutumé de voir à Paris, à l'entrée » de nos égliſes. Voyez-vous pas, lui dit-il, » ces ſoldats mêlés parmi ? Il n'y en a un ſeul

» que je ne connoiſſe de ceux-là : ce ſont tous » voleurs ; mais entre les autres, j'en remarque » quatre que voilà, deſtinés pour quatre mauvais » coups : mais le plus méchant & le plus déter- » miné de tous, je ne le vois point ici, & m'é- » tonne qu'il n'y eſt ; & là-deſſus prend congé » de cette femme. Le vendredi venu, auquel jour » le roi fut aſſaſſiné, cette femme commence à » penſer aux diſcours de ſon ſoldat, & le diman- » che d'après, ne ſachant ſi elle devoit aller à » Charenton, ou quoi ; ayant ſu que d'autres » avoient jà fait la planche, s'enhardit d'y aller » après eux. Sur le chemin elle rencontra encore » ſon ſoldat, auquel tout étonné elle dit : je crois » que vous êtes prophete ; je vous croirai une » autre fois : mais pour ce coup, graces à Dieu, » nous en avons été quittes pour la peur. Ce n'eſt » encore rien que cela, lui dit l'autre, la partie » n'eſt pas achevée ; il y a d'autres coups qui ſui- » vent ceſtui-ci, auſſi mauvais & plus dangereux, » & pourtant ſi me voulez croire, comme vous » dites, vous ne ferez que ſage de ſortir de là » où vous êtes, plutôt que plutard.... En avertit » incontinent les miniſtres, entr'autres, M. Du- » rand, qui tout auſſi-tôt lui donna entrée, par » le moyen d'un de ſes amis, à M. Défunctis ; » lequel l'ayant ouie là-deſſus, ayant appris d'elle » la demeure du compagnon, & l'heure qu'on lui » pourroit parler, s'y tranſporta à dix heures du » ſoir, ſi à point, qu'il n'eut autre peine, ſinon » à lui commander de le ſuivre ; ce qu'il fit, & » le logea en maiſon de ſûreté. Cette hiſtoire » étant bien véritable, comme elle eſt, a fait » eſpérer à beaucoup la découverte enfin d'une » ſi malheureuſe & abominable entrepriſe ; ſi les » lâches procédures qu'on y tient, au grand re-

» gret de tous les gens de bien, n'en empê-
» chent les fruits & les effets : car il ſemble, à
» en ouïr parler, que nous craignons de nous
» montrer trop exacts & ſéveres à la recherche
» d'un crime le plus méchant & barbare, & qui
» plus importe à cet état, qu'aucun autre qui ait
» été perpétré en Europe, depuis plus mille ans
» en ça » : *Journal de l'Etoile, pag.* 150 *& ſuiv.*

« Le mardi 18, la cour aſſemblée, délibéra
» ſur les formes & procédures qu'on devoit tenir
» au procès & condamnation de ce déteſtable par-
» ricide & aſſaſſin de ſon roi, François Ravaillac,
» & ſur-tout des queſtions & tortures les plus ex-
» traordinaires & cruelles, où il étoit beſoin d'ap-
» pliquer ce miſérable.... Fut délibéré en cette
» aſſemblée, de ſe ſervir en ce fait extraordinaire
» d'extraordinaires queſtions, même étrangeres...
» Fut propoſée entre les autres, celle de Ge-
» nève, qu'on nomme la Barathe, ou la Beur-
» riere, qui eſt une queſtion ſi preſſante & ſi
» cruelle, qu'on dit qu'il n'y a jamais eu perſonne
» à qui on l'ait donnée, qui n'ait été contraint
» de parler. Sur quoi les opinions ſe trouverent
» fort diverſes ; les uns, qui étoient les meil-
» leurs & plus anciens, l'approuvant ; les autres
» nageant entre deux eaux, ſujets à changer d'o-
» pinions & à revenir, ne firent rien qui vaille....
» Ainſi la plupart d'entr'eux, qui ne ſe connoiſ-
» ſoient qu'à courir après le ſac & l'argent, ayant
» opiné *in mitiorem* (*ſeu deteriorem*,) l'empor-
» terent ce jour-là à la pluralité des voix » : *Ibid.
pag.* 154.

« Suivant ledit arrêt, pour la révélation de
» ſes complices, il fut appliqué à la queſtion des
» brodequins. Ce qui s'y paſſa eſt ſous le ſecret
» de la cour » : *Merc. Fr. ann.* 1610, *fol.* 454.

« Un garnement ayant loué tout haut Ravail- » lac, dénigré publiquement le feu roi, & dit » que c'étoit une belle dépêche, fut pris & amené » à Paris. Les informations, comme celles du » maçon, furent mises pardevers M. le chance- » lier, & sont demeurées au sac; on n'a depuis » oui parler ni de l'un ni de l'autre, pour en faire » justice » : *Mém. pour l'Hist. de Fr. tom.* 2, *pag.* 354.

« Cet assassin étant parvenu au lieu du sup- » plice, se voyant prêt d'être démembré, & qu'un » certain homme qui étoit près de l'échafaud, » étoit descendu de son cheval pour le mettre » en la place d'un qui étoit recru, afin de le » mieux tirer : on m'a bien trompé, va-t-il » dire, quand on m'a voulu persuader que le » coup que je ferois, seroit bien reçu du peuple, » puisqu'il fournit lui-même les chevaux pour » me déchirer. Preuve, ajoute l'auteur en marge, » qu'il avoit été excité par quelqu'un à faire ce » coup exécrable, & qu'il avoit des complices » : *Ibid. pag.* 322.

« Voici ce qui regarde le fait du prévôt de » Pluviers. Le prévôt de Pluviers ou Petiviers, » ville en Beauce, éloignée de Paris de deux » journées, accusé d'avoir dit le même jour que » le roi fut tué : *aujourd'hui le roi est tué, ou » blessé*, étant amené prisonnier à Paris, fut » trouvé mort & étranglé dans la prison, avec » les cordons de son caleçon. Il fut pendu par les » pieds, le 19 juin, en place de Grève » : *Merc. Fr. ann.* 1610, *fol.* 493.

L'Etoile, après avoir dit la même chose, y joint les traits suivans. « Cet homme mal fâmé & renommé » par-tout, (& qui avoit deux fils jésuites, *quod » notandum*) reconnu de tous pour un très-mau-

» vais serviteur du roi (mais très-bon de la
» maison d'Entragues & de la marquise de Ver-
» neuil), au reste tenu au pays pour un larron
» & un concussionnaire, fut déféré & accusé, par
» bonne vérification de témoins, d'avoir dit dans
» Pluviers, jouant ou regardant jouer dans un
» jardin à la courte boule, à l'heure même que
» le roi fut tué : *le roi vient d'être tué & est*
» *mort à cette heure ; n'en doutez point.* Et quel-
» ques jours auparavant, avoit tenu le même ou
» semblable langage : à quoi on n'avoit autre-
» ment pris garde ; jusqu'à ce que la fortune ave-
» nue, fit croire que le paillard savoit l'entre-
» prise, & qu'il étoit des complices de ce malheu-
» reux assassin ; tellement qu'étant veillé, guetté
» & couru en toute diligence, fut finalement
» attrapé, & conduit prisonnier à Paris, en la
» Conciergerie du Palais, où on fut tout ébahi que
» peu après on le trouva mort ; & disoit-on qu'il
» s'étoit étranglé avec les cordons de ses caleçons.
» La cour du parlement, tout mort qu'il étoit,
» ne laissa pas de lui faire son procès doublement
» criminel, & pour s'être rendu coupable du crime
» de leze-majesté ; mais au bout un homme
» mort ne parle point, (qui étoit ce qu'on de-
» mandoit) : car s'il eût parlé, il en eût trop
» dit pour l'honneur & profit de beaucoup, qu'on
» ne vouloit point fâcher. C'est pourquoi on a
» eu opinion de ces pieds-plats de Beaucerons,
» qui par-tout à Pluviers & aux environs, vont
» disant : mon Dieu ! que la mort de ce méchant
» homme avenue vient bien à point pour M. d'En-
» tragues, la marquise de Verneuil sa fille, &
» tous ceux de sa maison ! On trouva à ce mi-
» sérable un outil & instrument de faux-mon-
» noyeur, qu'ils appellent une jument, duquel

» on [illegible] que [illegible]
» de s'en [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible] de la [illegible]
» d'Auvergne » : [illegible]
[illegible]

« La reine [illegible]
» qui [illegible]
» le [illegible], qu'il ne [illegible]
» il avoit [illegible]
» le [illegible] pour [illegible]
» [illegible] avec [illegible]
» veur de C[illegible]
» [illegible]
écrit : « On [illegible]
» avoient [illegible]
Mém. [illegible]

« Le [illegible]
» neuil [illegible]
» de M. le [illegible]
» après [illegible]
» mier [illegible]
» l'interroger [illegible] ». La [illegible]
» riere de [illegible]
» [illegible]
» causée par la [illegible]
» décrétée que [illegible]
» qu'il s'agit de l'[illegible]
» leze-majesté [illegible]

« Le lendemain, la reine [illegible] au pre-
» mier président un gentilhomme pour [illegible]
» de lui mander ce qui lui sembloit de [illegible].
» auquel le bon-homme répondit : [illegible] la
» reine, que Dieu m'a réservé [illegible]
» de, pour y voir & entendre les [illegible]

» *ges, que je n'eusse jamais cru les pouvoir voir,* » *ni ouïr de mon vivant.* Un de ses amis & des » miens, lui disant que beaucoup avoient opi- » nion que cette demoiselle accusant tant de » gens, & même des plus grands du royaume, » elle en parloit à la volée & sans preuve; ce » bon-homme levant les yeux au ciel, & ses » deux bras en haut: *il n'y en a que trop*, dit-il, » *il n'y en a que trop* »: *Ibid.*

« M. d'Epernon en même tems, qui avoit le » plus d'intérêt en cette affaire, & qui poursui- » voit animeusement contre cette demoiselle pour » la faire mourir, allant ordinairement pour cela » au conseil à M. Séguier, vint voir le premier » président pour en apprendre des nouvelles; mais » ce personnage, avec sa gravité ordinaire, & » maintien assez rébarbatif, principalement à l'en- » droit de ceux qui ne lui plaisoient pas, le re- » buta fort lui disant: *je ne suis pas votre rap-* » *porteur, mais votre juge.* Et comme ledit sieur » lui eut expliqué que c'étoit comme ami qu'il » le lui demandoit: *je n'ai point d'amis*, répon- » dit-il: *je vous ferai justice; contentez-vous de* » *cela.* M. d'Epernon s'en étant retourné mal con- » tent, en fit sa plainte à la reine, qui lui dé- » pêcha aussi-tôt un des siens, avec charge de » lui dire qu'elle avoit entendu dire qu'il traitoit » mal M. d'Epernon, & qu'elle le prioit de le vou- » loir à l'avenir traiter plus doucement, comme » un seigneur de la qualité & mérite qu'il étoit. » A quoi le premier président fit réponse: *il y* » *a cinquante ans que je suis juge, & trente que* » *j'ai cet honneur d'être le chef de la cour souve-* » *raine des pairs de ce royaume, & je n'ai ja-* » *mais vu ni seigneur, ni duc, ni pair, ni homme* » *de quelque grande qualité qu'il fût, accusé d'un* *crime*

» *crime de leze-majesté, comme est M. d'Epernon,*
» *qui vint voir ses juges tout botté & éperonné,*
» *avec une épée à son côté. Ne faillez de dire*
» *cela à la reine.* C'est parler en premier prési-
» dent cela ; que je n'eusse enregistré ici, si je
» ne l'eusse su certainement.

« Si l'on me demande, dit M. de Péréfixe,
» qui furent les démons & les furies qui lui ins-
» pirerent une si damnable pensée, & qui le pous-
» serent à effectuer sa méchante disposition ; l'his-
» toire répond qu'elle n'en sait rien, & qu'en
» une chose si importante, il n'est pas important
» de faire passer du soupçon & des conjectures,
» pour des vérités assurées. Les juges mêmes qui
» l'interrogerent, n'oserent en ouvrir la bouche,
» & n'en parlerent jamais que des épaules » :
Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, 3^e^ *part. pag.* 410.

Le continuateur de l'Histoire Latine de M. de Thou, dit qu'il a eu sur ce sujet deux opinions différentes ; selon lui, les uns étoient persuadés que l'assassinat de Henri IV étoit l'ouvrage de quelques grands du royaume, qu'il ne nomme point ; lesquels immolerent ce prince à leurs anciens ressentimens ; les autres crurent que l'Espagne fit faire ce coup par les partisans qu'elle avoit dans le royaume ; & cet écrivain ajoute que cette derniere opinion étoit celle du président de Thou, & des plus sages têtes du Parlement. Il parle encore avec beaucoup d'autres, de lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bolduc, avant le 15 mai, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces provinces, que Henri IV avoit été tué : *Nic. Rigalt. ann.* 1610, *tom. 6, pag.* 492.

L'endroit de l'Etoile, *pag.* 150, que je viens de citer, supposé qu'on pût faire quelque fond

ſur cette autorité, donneroit lieu à une troiſiéme opinion, qui eſt que ce complot, ou plutôt tous ces différens complots, devoient aboutir à une révolte & même à une eſpece de Saint-Barthelemi dans Paris, & qu'elle ne manqua à s'exécuter, que parce que les conjurés voyant le roi mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regarderent comme inutile de pouſſer les choſes plus loin.

Je ne ſaurois me diſpenſer de parler ici de quelques piéces qu'on trouve dans le quatriéme tome du Journal de l'Etoile, nouvellement imprimé, ſous le titre de *piéces juſtificatives*. Les unes regardent l'affaire & le procès de la demoiſelle de Coman; elles n'ajoutent rien, ou fort peu de choſe, à ce que nous en avons dit : voici les autres.

La premiere eſt un manuſcrit que l'auteur prétend avoir été trouvé dans le cabinet du duc d'Aumale (Charles de Lorraine, ſecond fils de Claude), mort dans les Pays-Bas, environ en l'année 1631. Ce manuſcrit, qui charge beaucoup les jéſuites & le comte d'Auvergne, quoiqu'il fût alors en priſon, porte que le duc d'Epernon, qui étoit dans le carroſſe de S. M. « voyant frapper le roi à la » mort, ce ſont ſes paroles, lui donna un coup » de couteau dans le côté, pour plutôt abréger le » cours de ſa vie. Le duc de Montbazon, ajoute- » t-il, vit bien donner le coup de couteau par » d'Epernon; mais il n'avoit garde d'en dire au- » cune choſe, comme adhérant à cet aſſaſſinat ».

La ſeconde de ces piéces eſt intitulée : *Rencontre du duc d'Epernon & de François Ravaillac.* On y avance que ce duc s'étant fait préſenter à Angoulême, Ravaillac & deux autres de ſes complices, lui & le P. Cotton les exhorterent à poignarder Henri IV, apportant pour raiſon, que ce prince étoit l'ennemi du pape, du roi d'Eſpagne & de

la religion catholique, qu'il avoit entrepris d'abolir en Europe : qu'après qu'ils s'y furent engagés par serment, en recevant la communion de la main du P. Cotton, on donna deux cens écus à chacun d'eux, qu'ils prirent ensuite le chemin de Paris, où ayant été fort long-tems sans trouver l'occasion d'exécuter leur entreprise, ils se firent encore donner par d'Epernon cent écus chacun; qu'enfin au moment du parricide, « comme le duc » d'Epernon eut avisé ledit Ravaillac, il commença » à amuser le roi de discours, & alors le perfide » Ravaillac se jetta sur le roi, & lui bailla un » coup de couteau; mais ledit duc voyant que » ce n'étoit rien, & que le roi s'écria qu'il étoit » blessé, il lui fit signe qu'il redoublât : alors ce » misérable du second coup tua le roi, en lui » perçant le cœur ». Toutes ces imputations, qui ne partent que de libelles méprisables, ont moins encore besoin que les précédentes, qu'on s'arrête à en démontrer la fausseté. Voyez la lettre de Pasquier à M. de Monac, où il justifie le duc d'Epernon, *pag.* 436.

Les autres piéces regardent le fait de Pierre du Jardin, connu sous le nom de capitaine de la Garde, dont nous n'avons point eu occasion de parler : voici ce qu'elles nous en apprennent. Du Jardin étoit de Rouen. Il servit d'abord dans le régiment des gardes; puis dans la cavalerie légere. De-là il passa en Provence, où il fut employé par le duc de Guise, pour le service de S. M. Le maréchal de Biron le connut lorsqu'il étoit chevau-léger sous M. de Lesdiguieres, & se l'attacha à cause de sa bravoure. Après la paix de Savoye, il se mit au service de la république de Venise, jusqu'à son accommodement avec le pape; après quoi il alla servir en Allemagne, sous le duc de Mer-

cœur. Il revint à Venise, d'où, après quelque séjour à Florence & à Rome, il vint à Naples. Ayant eu en cette ville occasion de connoître un ligueur réfugié, nommé La Bruyere, il fut présenté par lui à un jésuite nommé le P. Alagon, oncle du duc de Lerme, favori du roi d'Espagne. Ce jésuite voulant se servir d'un aussi brave homme, pour le dessein projetté d'ôter la vie à Henri IV, le lia avec Hébert, ce secrétaire du maréchal de Biron, dont il a été parlé dans ces Mémoires; avec Louis d'Aix, dont il a aussi été fait mention dans l'article de la réduction de Marseille, & avec un autre Provençal nommé Roux; tous François réfugiés.

Dans une de leurs parties de plaisir, on leur présenta Ravaillac, qui ne leur cacha rien de ses desseins, & dit qu'il apportoit une lettre du duc d'Epernon pour le viceroi de Naples. La Garde se voyant suffisamment instruit, alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet, ambassadeur de France à Venise, qui le manda incontinent à M. de Breves, notre ambassadeur à Rome, & à Zamet son frere, à Paris. De Breves donna à La Garde des lettres pour M. de Villeroy, avec lesquelles il revint en France à la suite du duc de Nevers, qui le présenta à S. M. à Fontainebleau. Henri IV ordonna à cet officier d'accompagner le grand maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de son service; après lui avoir dit qu'il avoit pris des mesures qui rendroient inutile le dessein de ses ennemis sur sa personne. La Garde repassant en France, chargé de nouvelles fort importantes de la part du grand maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du roi, & se retira malade à Metz, d'où il suivit le maréchal de la Châtre à l'expédition de Julliers. Comme il

revenoit en France, après la paix, il fut attaqué près le village de Fize, par des gens armés qui le percerent de coups, & le laisserent pour mort dans un fossé. Il gagna comme il put Mezieres, où étoit le duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris; où, sur une requête qu'il présenta au roi, obtint un office de contrôleur général des bierres, mais lorsqu'il s'y attendoit le moins, on se saisit de lui, & on le mit en prison. Avant qu'on eût prononcé son arrêt, qui ne pouvoit manquer de lui être favorable, parce que les juges ne trouverent rien qui le chargeât, un exempt vint le tirer de prison, lui mit entre les mains un brevet de six cens livres de pension, & ses provisions de contrôleur des bierres à Paris. Il paroît qu'il se retira à Rouen, & qu'il y mourut.

Un autre écrivain encore plus moderne, qui a rétabli les cinq interrogatoires de Ravaillac, sur le vol. 192 des mss. de la bibl. du roi (car le Mercure François ne rapporte les quatre derniers qu'en abrégé & d'une maniere toute historique, & ne dit rien du tout du premier), a cru y trouver des preuves que le criminel a cherché à tromper ses juges, & qu'il ne dit pas tout; que ses juges de leur côté, semblent craindre de lui demander comment il a connu le duc d'Epernon. Il ne doute point encore que Ravaillac n'ait été véritablement en Italie, quoiqu'il l'ait toujours nié fortement. Les piéces du procès de la Coman & du capitaine La Garde, lui paroissent suffisantes pour établir que le complot du parricide avoit été formé à Naples dès l'année 1608 : & qu'on y travailloit dans le même tems en Italie, en Espagne, en Flandre & en France. A quoi il ajoute, que le duc d'Epernon & la marquise de Verneuil se donnerent à ce sujet différens rendez-vous à

Saint-Jean-en-Grève ; qu'on entendit de leur propre bouche quelque chose de leur projet, & qu'on le rapporta à Henri IV lui-même ; mais que ce prince, soit par aveuglement, soit par excès de bonté, négligea cet avis.

Ceux qui ont remarqué que le duc de Sully avoue en quelqu'endroit, qu'il ne dit pas tout ce qu'il sait à cet égard, trouveront dans ces paroles matiere à bien des soupçons. Mais dans la vérité, rien de tout cela n'est assez clair, ni assez positif, pour qu'on puisse, sur de pareils indices, accuser nommément telle ou telle personne ; & encore une fois, il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui, que de tirer absolument le rideau sur ce mystere d'iniquité, & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit possible, tout ce point de notre histoire. On devroit encore prendre ce parti, quand même il seroit vrai, comme quelques personnes en sont persuadées, qu'il y a un petit nombre de cabinets dans Paris, qui peuvent fournir de nouveaux éclaircissemens. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces sortes de pièces, sont très-louables de les cacher avec le plus grand soin, & devroient même se résoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'est pas qu'il n'ait parlé & de l'assassinat de Henri IV, & du procès de Ravaillac, *Mém. Recond. tom. 2, pag. 246-276 :* mais il le fait si négligemment, en homme si mal instruit, ou même si partial contre les maximes du gouvernement & la personne de Henri-le-Grand, que son témoignage ne sauroit être d'un grand poids. Je remarque seulement que son sentiment est, que Ravaillac n'a eu absolument aucun complice.

Fin du vingt-septiéme Livre.

LIVRE XXVIII.

SUITE des Mémoires de l'année 1610. Remarques sur l'assassinat de Henri IV. Particularités & traits sur sa personne, sa vie, son caractere, ses bonnes & mauvaises qualités. Situation du duc de Sully, après cette mort; raisons qu'il a de se défier du nouveau conseil; il se renferme à la Bastille, il va au Louvre; réception gracieuse que lui fait la régente. Il assiste à la cérémonie du lit de justice. Nouveaux conseils public & particulier de Marie de Médicis, où l'on change de politique & de maxime de gouvernement; plainte de Sully à cet égard; il n'est point écouté. Retour de M. le comte de Soissons; démêlés entre lui & Sully. Conseils sur l'armement de Henri IV; sur le duc de Savoye, &c. où Sully fait d'inutiles représentations. Il songe à se défaire de ses charges, & à se retirer; sa famille l'en empêche. Il députe Arnaud à Conchine, qui reçoit mal cette politesse. Il s'unit au prince de Condé; sages conseils qu'il lui donne, malgré lesquels

ce prince se joint à ses ennemis. Autres intrigues de cour, & différends de Sully avec les ministres & courtisans. Suite & fin de l'affaire de Cléves.

ON ne verra point ici le détail d'un forfait si exécrable : il pénétre mon cœur d'une douleur, qui s'y renouvelle à chaque moment, & qui s'y conservera jusqu'à mon dernier soupir : je ne comprends pas même de quelle trempe peuvent l'avoir ceux qui parlent encore aujourd'hui, ou qui entendent parler froidement du plus grand des malheurs qui aient pu arriver à ce royaume. Mais la vive horreur dont ce sentiment est accompagné, fait que je détourne les yeux, autant que je le puis, de dessus cet objet déplorable, & que ma bouche refuse de prononcer le nom (1) du monstre abo-

(1) François Ravaillac étoit natif d'Angoulême, où il exerçoit la profession de maître d'école, & étoit alors âgé de 31 à 32 ans. Mathieu le croit un peu attaqué de folie. Dans le sens qu'on attache communément à ce mot, je ne vois point dans tous ses discours, pendant sa prison & son supplice, qu'il ait donné sujet de l'en taxer; mais seulement d'effronterie, de fureur & d'égarement de raison. Il fut conduit le jeudi 27 mai, devant l'église de Notre-Dame, où il fit amende honorable, & delà à la Grève, où il fut tenaillé

minable qui a causé tous nos maux, lorsqu'intérieurement j'implore la vengeance divine contre lui, & contre ceux qui ont armé son bras. Le cri public les désigne, de maniere à fixer tous les doutes sur ce détestable complot. Je ne saurois pourtant m'empêcher de me récrier avec tout le monde, sur une particularité que personne n'a ignorée : c'est qu'après que le parricide eut commis son crime, il fut si peu sévé-

---

aux mamelles, bras, cuisses, &c. tenant le couteau dans sa main droite, ses plaies arrosées de plomb fondu, d'huile & de poix-résine bouillante ; enfin tiré à quatre chevaux, ses membres consumés au feu, & ses cendres jettées au vent. Le peuple furieux vouloit à tous momens se jetter sur lui pour le déchirer, & refusa de chanter le *Salve*. Il étoit assez grand & gros, & d'une construction si robuste, que les chevaux ne purent jamais le démembrer, & que l'exécuteur fut obligé de le couper en quartiers, que la populace traîna par la ville, &c. Voyez les historiens ci-dessus. Pasquier dit qu'il étoit parent, par les femmes, de Poltrot, qui assassina le duc de Guise : *ibid. pag.* 32. Je ne vois pas qu'il y ait aucune apparence dans ce que rapporte Gui-Patin, *lettre* 122, que Ravaillac avoit un frere qui mourut en Hollande, & qui déclara en mourant, que si son frere avoit manqué son coup, il auroit entrepris la même chose, pour venger, dit-il, l'injure que Henri IV leur avoit faite, en débauchant leur sœur, & en la méprisant après.

rement gardé; & même si peu observé dans la maison (2) où on le mit d'abord, que pendant plus de quatre heures, on laissa à toutes sortes de personnes la liberté de s'approcher de lui, & de lui parler, & que certaines gens, qu'il n'est pas besoin de nommer ici, userent si imprudemment de cette liberté, qu'ils oserent lui dire, en l'appellant *leur ami*, qu'il se donnât bien de garde, je rapporte les paroles dont ils se servirent, *d'accuser les gens de bien, les innocens & les bons catholiques*, parce que ce seroit un crime irrémissible, & digne de la damnation éternelle. Quelques personnes vraiment scandalisées de ce qu'elles voyoient, commencerent à parler si haut contre une pareille négligence, qu'on se crut obligé de garder dans la suite le meurtrier avec plus de soin.

Quoi qu'il en soit, telle fut la fin tragique d'un prince, auquel il semble que la nature avoit voulu accorder avec profusion tous ses avantages, excepté celui d'une mort, telle qu'il devoit l'avoir. J'ai déja marqué qu'il avoit le corps, la taille & tous les membres formés avec cette pro-

(2) Dans l'hôtel de Retz. L'Etoile dit qu'il fut mené le lendemain de l'hôtel d'Epernon à la Conciergerie.

portion qui constitue non-seulement ce qu'on appelle un homme bien fait, mais encore l'homme fort, adroit, vigoureux & sain (3), qu'il avoit le teint animé, & tous les traits du visage vifs & agréables (4),

(3) « Henri IV, dit le Grain, étoit de stature » médiocre, tenant toutefois plus du grand que » du petit, le front large, le nez aquilin & royal, » la bouche bien faite, la levre vermeille », &c. *Décade de Henri-le-Grand*, *liv.* 1. Morizot plus mal instruit, dit au contraire qu'il étoit de taille petite & quarrée. Le même assure qu'il s'habilloit presque en hiver comme en été : *chap.* 46.

(4) D'Aubigné nous apprend qu'il avoit la vue extrêmement perçante & l'ouie monstrueuse, pour me servir de son expression, & il en rapporte une preuve sensible. « Le roi, dit-il, étant couché » à la Garnache en une grande chambre royale, » & son lit, outre les rideaux ordinaires, bordé » d'un tour de lit de grosse bure, Frontenac & » moi à l'autre coin de la chambre, en un lit » qui étoit fait de même, comme nous drapions » notre maître, ayant mes levres sur son oreille, » & ménageant ma voix, lui répondoit souvent, » *que dis-tu ?* le roi répartit : sourd que vous » êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit que je veux » faire plusieurs gendres de ma sœur. Nous en » fûmes quittes pour dire qu'il dormît, & que » nous en avions bien d'autres à dire à ses dé- » pens » : *tom.* 3, *liv.* 3, *chap.* 21. Une réponse assez semblable à celle-ci, est celle que le duc de Bellegarde fit à ce prince, étant tous deux couchés dans la même chambre, peu de tems

ce qui faiſoit une phyſionomie douce & heureuſe, aſſortie à des manieres ſi familieres & ſi engageantes, que ce qu'il y mêloit quelquefois de majeſté, n'en ôtoit jamais tout-à-fait cet air de facilité & d'enjouement (5). Je n'apprendrois non plus

---

après la mort de Henri III. Henri IV réveilla Bellegarde trois ou quatre fois pendant la nuit, pour lui propoſer de ſe défaire de quelques-unes de ſes charges, en faveur des perſonnes qu'il lui nommoit. « Je le veux bien, Sire, lui dit enfin » le grand écuyer; mais au nom de Dieu ne vous » réveillez plus ». Ce ton de raillerie & de plaiſanterie avoit paſſé, comme il arrive toujours, du maître aux courtiſans, & Siri le reproche avec aſſez de raiſon, à Henri IV, comme un défaut dans un roi, ſoit à cauſe des querelles que la raillerie ne manque jamais d'occaſionner parmi les grands, ſoit parce qu'elle diminue toujours du reſpect que l'on doit au maître, & il en rapporte des exemples : *Mém. Recond. tom.* 1, *pag.* 590.

(5) L'Hiſtoire de Henri IV fournit une infinité de traits de cet enjouement & de cet air affable & populaire, qui ont peut-être plus contribué que ſes grandes qualités, à le faire aimer du peuple. « Le roi, diſent les Mém. pour l'Hiſtoire de France, *tom.* 2, *pag.* 277, » paſſant pour » aller au Louvre, & ayant rencontré une pau- » vre femme qui conduiſoit une vache, s'y ar- » rêta, & lui demanda combien ſa vache. Cette » femme lui en ayant dit le prix : ventre-ſaint- » gris ! dit le roi, elle ne vaut pas tant; je vous » en donnerai cela. Vous n'êtes pas, repartit la

rien de nouveau sur la trempe de son cœur & sur le caractere de son esprit, en disant qu'il étoit né sensible & compatissant, droit, vrai, généreux (6), intelligent, pénétrant;

» femme, marchand de vaches, je le vois bien. » Hé! pourquoi ne le serois-je pas? ma com» mere, repliqua le roi, qui étoit accompagné » de force noblesse; voyez-vous pas tous ces » veaux qui me suivent»? Son jardinier de Fontainebleau se plaignant un jour à lui, qu'il ne pouvoit rien faire venir dans ce terrein-là: « mon » ami, lui dit Henri IV en regardant le duc » d'Epernon, semez-y des Gascons, car ils » prennent par-tout ». Comme on lui présenta un homme extraordinairement grand mangeur, il lui dit: « ventre-saint-gris! si j'avois six hommes » comme toi dans mon royaume, je les ferois pen» dre; de tels coquins l'auroient bientôt affamé ». On rapporte encore que s'étant un jour vanté à l'ambassadeur d'Espagne, qu'il iroit déjeûner à Milan, entendre la messe à Rome, & dîner à Naples; cet ambassadeur lui répondit: « Sire, si » V. M. va si vîte, elle pourra bien être à vêpres » en Sicile ». Il ne se fâchoit point des réparties qu'on pouvoit lui faire dans ce goût-là. Mathieu dit qu'aucun de ses courtisans n'entendoit aussi bien que lui, à rendre un conte d'une maniere plaisante.

(6) « Quant à ses ennemis, il en a toujours » parlé avec respect, quelque jeune & offensé » qu'il ait été. Il ne nomma pas un de ses en» nemis, qu'il ne dît; *Monsieur* »: *Décade de le Grain*, *liv.* 8. « Il n'y auroit pas assez de forêts

en un mot, doué de toutes les qualités qu'on a eu fréquemment sujet d'admirer dans ces Mémoires.

» dans mon royaume, dit-il, pour dresser des » gibets, s'il falloit pendre tous ceux qui ont » écrit & prêché contre moi. Quand on lui eut » fait lire les calomnies contre la feue reine sa » mere, il haussa les épaules, & dit : ô le mé» chant ! mais il est revenu en France, sous la » foi de mon passe-port, & je ne veux point » qu'il ait de mal » : *Mercure François, ann.* 1610, *pag.* 482. Il n'avoit pas la même indulgence pour les offenses qui ne le regardoient pas. « Le jour » des Rois, comme le roi s'acheminoit pour aller » à la communion, M. de Roquelaure qui avoit » épié cette occasion, comme la plus propre pour » la grace qu'il vouloit demander pour Saint» Chamand (François de Hautefort), son pa» rent, lequel avoit fait donner les étrivieres au » lieutenant général de Tulles (Pierre de Fenis, » sieur du Teil), sans aucun sujet, & dont » S. M. avoit ordonné qu'on fît une justice exem» plaire, s'approcha du roi, & le supplia de vou» loir bien pardonner à Saint-Chamand, pour » l'amour de celui qu'il alloit recevoir, & qui ne » pardonnoit qu'à ceux qui pardonnoient; auquel » S. M. répondit, en le regardant, allez, & me » laissez en paix : je m'étonne comme vous osez » me faire cette requête, lorsque je vais protes» ter à Dieu de faire justice, & lui demander par» don de ne l'avoir pas faite » : *Mém. pour l'Hist. de France, tom.* 2, *pag.* 262. Il répondit à M. le Grand, qui l'importunoit en faveur du fils du comte de la Martiniere, condamné à mort pour

Il aimoit tous ses sujets comme un pere, tout l'état comme un chef de famille ; & cette disposition le ramenoit toujours, & du sein même des plaisirs, au projet de rendre son peuple heureux, & son royaume florissant : de-là, cette fécondité à imaginer, & cette attention à perfectionner une infinité d'utiles réglemens. J'en ai spécifié une bonne partie ; j'acheverai en disant qu'on ne peut imaginer ni états, ni conditions, ni fonctions, ni professions sur lesquelles ses réflexions ne se fussent portées, & de maniere que les changemens qu'il projettoit d'y faire, ne pussent être renversés après la mort de leur auteur, comme il n'est que trop souvent arrivé dans cette monarchie. Il vouloit, disoit-il, que la gloire disposât de ses dernieres an-

avoir tué sa sœur : « qu'après qu'on lui auroit » rompu les os des bras & des jambes, il lui en » donneroit les cendres ». Et à un autre seigneur : « que s'il eût été pere de ce misérable, il n'en » eût pas voulu faire la requête ». Il fit encore à un autre une plaisante réponse, mais chrétienne & remarquable. « Ventre-saint-gris, lui dit-il, » se prenant à gratter sa tête, j'ai assez de péchés » sur ma tête sans y mettre encore celui-là » : *l'Etoile 2e part. pag.* 115. Quelqu'un voulant l'engager à punir l'auteur de *l'Isle des Hermaphrodites* : « je ferois conscience, dit-il, de fâcher un » homme, pour avoir dit la vérité ».

nées, & les rendît tout ensemble utiles aux hommes, & agréables à Dieu. Les idées des grandes, rares & belles choses, se trouvoient placées comme d'elles-mêmes dans son esprit; ce qui lui faisoit regarder l'adversité comme un simple obstacle passager, & la prospérité comme son état naturel. Il avoit fait dessécher des marais, pour s'essayer à un plus grand ouvrage qu'il alloit entreprendre : c'étoit de joindre les deux mers & les grands fleuves par des canaux. Le tems est tout ce qui lui a manqué pour ses glorieuses entreprises.

Il disoit souvent qu'il demandoit à Dieu, dix choses, d'où est venu le mot des *dix souhaits de Henri IV*. Il n'eut pas le bonheur de les obtenir toutes: les voici. 1°. La grace & les biens spirituels. 2°. De conserver jusqu'à la mort, l'usage de toutes les facultés de son esprit, & de tous les membres de son corps. 3°. De voir la religion qu'il avoit autrefois professée, dans une situation fixe & tranquille. 4°. D'être délivré de sa femme (c'est de la premiere que cela doit s'entendre), & d'en retrouver une selon son humeur, qui lui donnât des princes, qu'il eût le tems d'élever & d'instruire lui-même. 5°. De rendre à la France son ancienne splendeur. 6°. De conquérir sur l'Espagne, soit la Navarre, soit

la Flandre & l'Artois. 7°. De gagner une bataille en perſonne contre le roi d'Eſpagne, & une autre contre le grand-Seigneur; c'eſt ſur quoi il portoit envie au prince dom Juan d'Autriche. 8°. De faire rentrer dans ſon devoir, ſans être obligé d'avoir recours à des remédes violens, la faction huguenote, qui avoit pour chefs les ducs de Bouillon, de la Trémouille, &c. Et il y joignoit pour neuviéme ſouhait, de voir ces deux hommes, & le duc d'Epernon, réduits à implorer ſa clémence. Il fut longtems ſans vouloir déclarer le dixiéme, qui regardoit l'accompliſſement de ſes grands deſſeins. Les deux objets principaux qu'il s'y propoſoit, firent qu'il le partagea en deux. L'un avoit rapport à la religion; & c'étoit de réduire du moins aux trois principales, ce nombre prodigieux de religions, qui rempliſſent & diviſent l'Europe, puiſqu'il étoit impoſſible de réunir tout le monde ſous une ſeule. L'autre étoit purement politique, & regardoit le nombre, le partage & l'égalité des puiſſances, dont il avoit intention de compoſer cette eſpece de grande république, ſuivant le plan que j'en tracerai bientôt.

Je démentirois tout ce que j'ai dit juſqu'à préſent, ſi après avoir loué ce prince ſur une infinité de qualités vraiment loua-

bles, je ne convenois pas qu'elles ont été balancées par des défauts, & même assez grands. Je n'ai dissimulé, ni sa passion pour les femmes, ni son attachement au jeu, ni sa douceur, souvent poussée jusqu'à la foiblesse, ni son penchant pour tous les plaisirs. Je n'ai déguisé ni les fautes qu'ils lui firent commettre, ni les folles dépenses qu'ils lui firent faire, ni tout le tems qu'ils lui firent perdre. Mais j'ai remarqué en même-tems, pour donner à la vérité ce qu'on lui doit des deux côtés, que ses ennemis ont outrément exagéré tous ces objets : que s'il fut, si l'on veut, l'esclave des femmes, jamais pourtant elles ne déciderent, ni du choix de ses ministres, ni du sort de ses serviteurs, ni des délibérations de son conseil. Il faut en dire autant de tout le reste; & pour tout comprendre en un mot, il suffit de voir ce qu'il a fait, pour convenir qu'il n'y a aucune comparaison à faire dans sa personne entre le bien & le mal, & que puisque l'honneur & la gloire ont toujours eu le pouvoir de l'arracher au plaisir, on doit les reconnoître pour ses grandes, ses véritables passions.

Je trouve une lettre, qu'il me fit écrire par Loménie, parce qu'il s'étoit, disoit-il, légérement blessé au pouce : elle est écrite

de Chantilly, du 8 avril, mais ſans date d'année; on ne ſera pas fâché, je crois, de l'entendre parler lui-même ſur cette matiere. Ce qui lui fit naître le deſſein de la traiter, comme il me le dit lui-même au commencement de cette lettre, ce ſont tous les diſcours du public, qu'il ſe plaiſoit à ſe faire rapporter, en s'entretenant tous les jours familiérement avec Roquelaure, Frontenac, la Riviere, du Laurens, d'Arambure, Morlas-Salette, la Varenne, Bonnieres, du Jon, Béringhen, l'Oſerai, Armagnac, Jacquinot, Perroton & quelques autres, qui ſouvent s'acquittoient aſſez exactement de l'ordre qu'il leur donnoit, de ne lui rien cacher de ce qu'ils entendoient dire contre lui.

Il rapporte donc d'abord, que ſes ennemis & ſes envieux l'accuſent de négliger & même de mépriſer, ce ſont ſes termes, les grands & les plus qualifiés de ſon royaume, & de conſommer en folles & inutiles dépenſes l'argent qui, ſelon eux, auroit été mieux employé à leur accorder des gratifications (7). « Les uns, dit-il, me blâ-

(7) « On dit, dit-il, que je ſuis chiche; mais » je fais trois choſes bien éloignées d'avarice; car » je fais la guerre, l'amour & je bâtis » : *le Grain, liv.* 8. « Aucuns l'ont eſtimé un peu bien

» ment d'aimer trop les bâtimens & les » riches ouvrages ; les autres, la chasse, » les chiens & les oiseaux ; d'autres, les » cartes, les dés & autres sortes de jeux ; » d'autres, les dames, la table, les assem- » blées, la comédie, la danse, les courses » de bagues & autres divertissemens dans » ce genre (8) ; où, disent-ils, on me voit » encore aussi gai avec ma barbe grise, & » tirant autant de vanité d'avoir fait une » belle course, donné deux ou trois de- » dans, disent-ils en riant, & gagné une » bague de quelque belle dame, que je

---

» ménager ; mais ce sont ceux qui n'ont pas su les » grandes nécessités où il s'étoit trouvé, jusqu'à » avoir pu dire, lors du siége de Dieppe, qu'il » étoit roi sans royaume, mari sans femme, & » faisoit la guerre sans argent » : *Mercure François*, *année* 1610, *pag.* 185.

(8) « Dans les festins & dans les carrousels, » il vouloit paroître aussi bon compagnon & aussi » adroit que pas un autre. Il étoit de belle hu- » meur, le verre à la main ; quoiqu'il fût assez » sobre, sa gaieté & ses bons mots faisoient la » plus douce partie de la bonne chere. Il ne té- » moignoit pas moins d'adresse & de valeur aux » combats à la barriere, aux courses de bagues, » & à toutes les galanteries que les plus jeunes sei- » gneurs : il se plaisoit même au bal, & il dan- » soit quelquefois, mais, à dire vrai, avec plus » d'enjouement que de bonne grace » : *Péréfixe*, *pag.* 380.

» pouvois faire en ma jeunesse, & que le » jeune homme le plus vain de la cour. Je » ne nierai pas, poursuit-il, que dans tout » cela il n'y ait quelque chose de vrai; » mais il me semble aussi que n'y faisant » rien avec excès, ce doit être plutôt un » sujet de louange que de blâme pour moi; » & en tout cas, on doit me passer quel- » que chose dans des divertissemens qui » n'apportent ni dommage, ni incommo- » dité à mes peuples, par forme de com- » pensation de tant de travaux, de peines, » de fatigues & de dangers par où j'ai passé » depuis mon enfance jusqu'à cinquante » ans.... Je vous ai oui dire, ajoute ce » prince, lorsque quelqu'un blâmoit vos » actions, que l'écriture n'ordonne pas ab- » solument de n'avoir ni péchés, ni dé- » fauts, parce que ce sont des infirmités » attachées à la nature humaine; mais seu- » lement de ne pas s'en laisser dominer, » ni les laisser regner sur nos volontés; » c'est à quoi je me suis étudié, ne pou- » vant faire mieux (9). Vous savez par beau-

(9) » Je demande, disoit ce prince, tous les » jours trois graces à Dieu; l'une, qu'il lui » plaise de pardonner à mes ennemis; l'autre, » de me donner victoire sur mes passions, & no- » tamment sur la sensualité; la troisiéme, de bien

» coup de choses qui se sont passées avec » mes maitresses (ce que tout le monde » regarde comme celle de toutes les pas- » sions qui a le plus d'empire sur moi), si » je ne vous ai pas souvent soutenu con- » tr'elles, jusqu'à leur dire, lorsqu'elles » faisoient les acariâtres, que j'aimerois » mieux avoir perdu dix maitresses comme » elles, qu'un serviteur comme vous; c'est » ce que vous me verrez encore faire, je » vous en donne ma parole, lorsque les » occasions se présenteront d'exécuter les » glorieux desseins que vous savez que j'ai » depuis long-tems dans l'esprit : je vous » ferai bien voir alors que je sais quitter » maitresses, chiens, oiseaux, jeux, bâti- » mens & festins, plutôt que de manquer » à acquérir de l'honneur & de la gloire. » Je mets ma principale, après mon de- » voir envers Dieu, ma femme, mes en- » fans, mes fideles serviteurs & mes peu- » ples, que j'aime comme mes enfans (10).

» user de l'autorité qu'il m'a donnée, & de n'en » abuser jamais. Je voudrois bien faire ce qu'ils » disent, ajoutoit-il, parlant des remontrances que lui faisoient quelquefois les prélats & autres eccléfiastiques; » mais ils ne pensent pas que je » sache tout ce qu'ils font » : *Mathieu*, *tom.* 2, *pag.* 838.

(10) « Je n'ai que deux yeux & deux pieds,

» à être tenu pour prince plein de foi &
» de parole, » &c.

Mais il est tems de reprendre le désagréable récit de ce qui arriva après la mort de ce bon prince, quelque triste qu'il soit pour moi ; ces Mémoires ne doivent finir que là où j'ai cessé de prendre part aux affaires du gouvernement.

Dans le cruel abattement où me jettoit la nouvelle de la mort du roi mon cher maître, je pensai qu'il se pouvoit bien faire que, quoique blessé à mort, il lui restât encore quelque peu de vie ; & mon esprit embrassant avidement cette foible lueur d'espérance & de consolation : « Qu'on
» me donne mes habits & mes bottes, dis-
» je à ceux qui étoient autour de moi :
» qu'on me fasse seller de bons chevaux,
» car je n'irai point en carrosse ; & que
» tous mes gentilshommes se tiennent prêts
» pour m'accompagner : je veux aller voir
» ce qui en est ». Je n'avois dans ce moment que deux ou trois de mes domestiques auprès de moi, tous les autres voyant que mon indisposition m'empêcheroit de

---

» disoit encore ce bon prince, en quoi suis-je
» donc différent du reste de mes sujets, sinon en
» ce que j'ai la force de la justice en ma dispo-
» sition » ? *Ibid.*

ſortir de tout le reſte du jour, & même de m'habiller, s'étoient diſperſés en différens endroits; mais le bruit de la bleſſure du roi, qui ne tarda pas à être répandu dans tous les quartiers de la ville, les avoit preſque tous ramenés avant que je fuſſe à cheval; & avec eux, un ſi grand nombre d'autres perſonnes qui m'étoient particuliérement attachées, qu'avant que je fuſſe vis-à-vis la maiſon de Beaumarchais, j'avois déja plus de cent chevaux à ma ſuite; & en peu de momens ma troupe ſe trouva encore groſſie de plus de moitié, parce qu'à meſure que je m'avançois, je rencontrois quelques-uns des fideles ſerviteurs du roi, qui venoient me trouver, pour ſavoir de moi le parti qu'ils avoient à prendre dans cette triſte conjoncture. La conſternation & le deuil public (11) furent une

(11) La deſcription qu'en fait Péréfixe, *pag.* 415, eſt tout-à-fait touchante. « Quand le bruit » de cet accident ſi tragique, dit-il, fut épandu » par tout Paris, & qu'on ſut aſſurément que le » roi, qu'on ne croyoit que bleſſé, étoit mort; » ce mélange d'eſpérance & de crainte, qui te» noit cette grande ville en ſuſpens, éclata tout » d'un coup en de hauts cris, & en de furieux » gémiſſemens. Les uns devenoient immobiles & » pâmés de douleur; les autres couroient les rues » tout éperdus; pluſieurs embraſſoient leurs amis,

preuve

preuve combien ce prince étoit tendrement aimé dans sa capitale. C'étoit quelque chose de véritablement touchant, que de voir en combien de manieres & par combien de démonstrations sensibles, les bourgeois & toute la populace de cette grande ville exprimoient leur affection & leurs regrets;

» sans leur dire autre chose, sinon : *eh ! quel* » *malheur !* Quelques-uns s'enfermoient dans » leurs maisons ; d'autres se jettoient par terre. » On voyoit des femmes échevelées, qui heurloient & se lamentoient. Les peres disoient à » leurs enfans : que deviendrez-vous, mes enfans ? » vous avez perdu votre pere. Ceux qui avoient » plus d'appréhension pour l'avenir, & qui se sou» venoient des horribles calamités des guerres pas» sées, plaignoient les malheurs de la France, » & disoient que ce funeste coup, qui avoit » percé le cœur du roi, coupoit la gorge à tous » les François. On raconte qu'il y en eut plu» sieurs qui en furent si vivement touchés, qu'ils » en moururent, quelques-uns tout sur le champ, » & les autres peu de jours après. Enfin il ne » sembloit pas que ce fût le deuil d'un homme » seul, mais de la moitié de tous les hommes. » On eût dit que chacun avoit perdu toute sa » famille, tout son bien & toutes ses espérances » par la mort de ce grand roi. Tous les rois & » princes, ajoute l'historien Mathieu, déplorerent » sa mort. Le roi d'Espagne, pressé de la vérité » & de la douleur, dit : que le plus grand capi» taine du monde étoit mort..... Les Vénitiens » disoient : *notre roi est mort* » : *Ibid. pag.* 834.

des gémissemens, des pleurs, un morne silence, des cris douloureux, lever les bras vers le ciel, joindre les mains, hausser les épaules, se frapper la poitrine; voilà le spectacle qui s'offrit par-tout à mes yeux. Quelques-uns m'envisageoient tristement, & me disoient : « Ah! Monsieur, nous » sommes tous perdus, si notre bon roi est » mort ».

En passant dans la rue de la Pourpointerie, un homme que je n'appercevois point, & qu'à peine je remarquai, passa à côté de moi, & me mit entre les mains un billet, que je donnai à lire à trois ou quatre de ceux qui étoient les plus proches de moi. Il contenoit ce peu de mots: « Monsieur, » où allez-vous? C'en est fait, je l'ai vu » mort. Si vous entrez dans le Louvre, » vous n'en réchapperez pas non plus que » lui ». Ce billet me donnant l'affreuse certitude que je cherchois, je ne pus m'empêcher de fondre en larmes; il me fut bientôt confirmé de mille endroits. Du Jon, que je rencontrai, vers S. Innocent, me dit : « Monsieur, notre mal est sans re» méde, Dieu en a disposé, je le sais pour » l'avoir vu; pensez à vous; car cet étrange » coup aura de terribles suites ». A l'entrée de la rue S. Honoré, vers la croix du Trahoir, on me jetta encore un billet tout

semblable au précédent. Je continuois pourtant malgré tout cela mon chemin vers le Louvre, & j'avois bien alors trois cens chevaux, lorsque je trouvai Vitry au carrefour des Quatre-Coins. Il vint m'embrasser, en poussant des cris lamentables, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de retenir : je n'ai jamais vu un homme aussi affligé, qu'il me parut l'être. « Ah ! Monsieur, s'écria-t-il, » on nous a tué notre bon maître ; c'est fait » de la France, il faut mourir ; pour moi, » je suis bien assuré de n'avoir pas encore » beaucoup de tems à vivre, & je vais sortir » de France pour n'y rentrer jamais ; il faut » dire adieu à tout le bon ordre que vous » aviez établi. Mais, Monsieur, me dit-il » ensuite, où allez-vous avec tant de gens ? » on ne vous laissera pas approcher du Louvre, ni entrer dedans, avec plus de deux » ou trois personnes ; de cette maniere, je » ne vous le conseille pas, & pour cause (12).

(12) On sent par la maniere dont s'exprime par-tout ici M. le duc de Sully, qu'il se croit obligé de se justifier sur une faute qu'on l'accuse d'avoir faite en cette occasion. Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre : « en sortant » pour aller vers la rue S. Antoine, nous ren» contrâmes M. de Sully avec quelques quarante » chevaux ; lequel étant proche de nous, com» mença d'une façon épleurée à nous dire : Mes-

» Il y a de la suite dans ce dessein, ou je suis
» bien trompé ; car j'ai vu des personnes

» sieurs, si le service que vous aviez voué au
» roi, qu'à notre grand malheur nous venons de
» perdre, vous est aussi avant en l'ame qu'il le
» doit être à tous bons François, jurez tout pré-
» sentement de conserver la même fidélité que
» vous lui avez rendue, au roi son fils & suc-
» cesseur, & que vous employerez votre sang &
» votre vie, pour venger sa mort. Monsieur, lui
» répondis-je, c'est nous qui faisons faire ce ser-
» ment aux autres ; & nous n'avons pas besoin
» d'exhortateur en une chose à quoi nous som-
» mes si obligés. Je ne sais si ma réponse le sur-
» prit, ou s'il se repentit d'être venu si avant
» hors de son fort ; il partit en même tems &
» nous tourna le visage, & alla s'enfermer dans
» la Bastille, envoyant en même tems enlever
» tout le pain qu'il put trouver aux halles & chez
» les boulangers. Il dépêcha aussi en diligence
» vers M. de Rohan son gendre, pour lui faire
» tourner tête avec 6000 Suisses qui étoient en
» Champagne, & dont il étoit colonel général,
» & marcher droit à Paris ; ce qui fut depuis un
» des prétextes que l'on prit pour l'éloigner des
» affaires, joint à ce qu'il ne put jamais être per-
» suadé par MM. de Praslin & de Créquy, qui le vin-
» rent semondre de se présenter au roi, comme tous
» les autres grands ; & n'y vint que le lendemain,
» que M. de Guise l'y amena avec peine ; après
» quoi, il contremanda son gendre avec ses Suis-
» ses, qui étoient déja avancés une journée vers
» Paris » : *tom.* 1, *pag.* 300. L'Etoile se contente
de dire : « M. de Sully, plus mort que vif,

» qui sentent si peu la perte qu'ils ont faite,
» qu'ils ne sauroient cacher qu'ils n'ont

» vint trouver la reine, qui lui fit bon accueil,
» le continua en toutes ses charges, & le ren-
» voya à l'Arsenal pour y exercer sa charge » :
Mém. hist. de Fr. pag. 309. Mais son commentateur paroît du même avis que Bassompierre, dont il cite à la marge l'endroit que nous venons de rapporter. L'auteur de l'histoire de la mere & du fils invective fort à ce sujet contre M. de Sully, sans pourtant faire mention, ni de l'enlevement du pain, ni de la députation vers les Suisses. Il n'accuse ce ministre que de s'être laissé aller avec trop de foiblesse à la crainte que pouvoient lui donner les ennemis qu'il avoit auprès de la reine. « Quelques-uns de ses amis, dit-
» il, n'oublierent rien de ce qu'ils purent, pour
» le conjurer de satisfaire à son devoir, passant
» par-dessus ses appréhensions & craintes; mais
» comme les esprits les plus audacieux sont sou-
» vent les moins hardis & les moins assurés, il
» fut d'abord impossible de lui donner la résolu-
» tion nécessaire à cet effet.... Il fut long-tems
» sans pouvoir s'assurer. Sur le soir, Saint-Gerant,
» qu'il avoit obligé, & qui témoignoit être fort
» de ses amis, l'étant venu trouver, il le fit enfin
» résoudre à quitter son Arsenal, & aller au Lou-
» vre. Comme il fut à Croix du Trahoir, ses ap-
» préhensions le saisirent de nouveau, & si pres-
» samment, sur quelques avis qu'il reçut en ce
» lieu, qu'il s'en retourna avec cinquante ou soi-
» xante chevaux qui l'accompagnoient, à la Bas-
» tille, dont il étoit capitaine, & pria le sieur de
» Saint-Gerant d'aller faire ses excuses à la reine,

» point dans le cœur la tristesse qu'ils y
» devroient avoir; cela m'a pensé faire cre-

» & l'assurer de sa fidélité & de son service » : *tom.* I, *pag.* 49.

A s'en tenir à cet exposé, tout désavantageux qu'il est au duc de Sully, il n'y auroit lieu tout au plus qu'à le blâmer d'avoir porté trop loin la précaution contre une entreprise sur sa personne, qu'on suppose chimérique; mais l'historien Mathieu, le mieux informé de tous ces écrivains, nous apprendra que cette crainte du ministre n'étoit pas aussi mal fondée, que ses ennemis ont voulu le faire croire. Voici comme il traite cet article. « On avoit donné à la reine quelqu'ombrage du » duc de Sully, & on la conseilloit de s'assurer de » lui, parce qu'il avoit en main la Bastille, l'ar» tillerie & l'argent du roi. Il s'étoit baigné ce » jour-là; & étant averti de ce malheureux ac» cident, monta à cheval pour aller au Louvre, » & étant à la Croix du Trahoir, suivi de quarante » gentilshommes, il eut quelques avis qui le firent » rebrousser. La reine, pour le faire venir, lui » envoya le duc de Guise, qui le trouva vers la » grande allée du jardin, du côté de la Bastille, & » lui dit le commandement de la reine. Il pria de » l'excuser, parce qu'il étoit averti qu'on lui dres» soit quelque partie..... La résolution qu'il prit » (avec le duc de Guise, le comte de Béthune » & quelques autres amis), fut qu'il acheveroit le » reste du jour, & que le lendemain il iroit voir la » reine; & le duc de Guise lui promit de le » venir prendre, & l'assura qu'il perdroit la vie » & celle de tous ses amis, premier que de souf» frir qu'aucun déplaisir lui fût fait. Il retourna

» ver de dépit : & si vous l'aviez vu, vous
» penseriez comme moi. Je suis d'avis,
» ajouta-t-il, que vous vous en retourniez;
» il y a assez d'affaires à quoi vous avez à
» pourvoir, sans aller au Louvre ».

Ce concert de discours, de billets & d'avis, me frappa à la fin. Je m'arrêtai tout court; & après avoir tenu conseil avec Vitry, & dix ou douze des principaux de la troupe, je crus qu'il étoit plus sage de m'en retourner chez moi; & je me contentai d'envoyer offrir à la reine mon obéissance & mes services. Je la fis assurer en même-tems, qu'en attendant qu'elle me fît part de ses commandemens, j'allois toujours commencer par veiller avec plus de

---

» vers la reine, & lui fit agréer les considérations
» qui retenoient le duc de Sully, sous la parole
» qu'il avoit donnée de la venir voir le lendemain.
» Incontinent après, le duc de Sully entra avec
» bon nombre de gentilshommes, à la Bastille,
» où il avoit fait porter tout le pain qu'il avoit
» trouvé chez les boulangers de Paris », &c.
Hist. de Louis XIII, *pag.* 2 & 3. Ajoutez à cela ce que dit le duc de Sully, des avis qu'il recevoit de toutes parts, que ce coup pouvoit avoir de terribles suites, à quoi l'on ne s'attendoit point; on trouvera peut-être qu'il n'y a eu que de la prudence dans ce ministre, à en user ainsi, pour la tranquillité publique, & pour sa sûreté particuliere.

dont ils me donnerent le conseil d'aller voir la reine, me faisant croire que je pouvois le faire sans risquer; & cette princesse m'en ayant encore pressé par de nouveaux courriers qu'elle m'envoya toute l'après midi, je passai enfin par dessus la condition qu'on y mettoit toujours, que ce seroit avec peu de personnes à ma suite, & je résolus d'y aller le lendemain.

Trois cens personnes à cheval attendoient, dès le matin, le moment de ma sortie, pour m'accompagner, comme la veille. C'étoient ou des parens, ou des amis, ou des gens qui n'étant ni l'un ni l'autre, paroissoient attachés à moi par l'apparence d'une nouvelle faveur, peut-être par la honte de s'en détacher trop tôt. Je les remerciai tous, & leur fis entendre les raisons que j'avois de ne me faire escorter d'aucune personne tant soit peu remarquable, & de me restreindre au petit nombre qui composoit mon train ordinaire. Ce fut donc avec mes seuls domestiques, au nombre d'environ vingt, que j'arrivai au Louvre. En y entrant, je n'apperçus de marques d'une douleur sincere, que dans ceux qui étoient attachés par quelque emploi à la personne du roi. Pour ceux-ci, officiers & subalternes, ils paroissoient tous sentir vivement la perte publique. A me-

ſure que je paſſois les différentes portes, je les voyois s'avancer vers moi, les larmes aux yeux, pour m'embraſſer ou gémir en ma préſence : « Hélas ! Monſieur, s'é» crioient-ils, nous avons tout perdu, en » perdant notre bon maître ». Et ils me conjuroient avec une véritable effuſion de cœur, de ne point abandonner les enfans, après avoir, diſoient-ils, ſi bien ſervi le pere.

Mais il s'en falloit de beaucoup, je ſuis obligé de le dire, que l'intérieur du palais, & ce qu'on appelle la cour, me préſentât le même objet. Je ne vis, ou que des viſages compoſés, qui m'affligerent d'autant plus, qu'ils s'efforçoient inutilement de me paroître affligés, ou que des viſages ſi gais, qu'ils me firent joindre l'indignation à la douleur. Lorſque je me trouvai en préſence de la reine, le peu de conſtance dont je m'étois armé, m'abandonna ſi abſolument, que j'éclatois en cris & en ſanglots. Elle ne retrouva plus elle-même cette force avec laquelle elle s'étoit préparée à me recevoir, & nous fîmes enſemble une ſcène qui dut paroître bien touchante. Elle me fit apporter le roi, dont les embraſſemens & les careſſes furent un nouvel aſſaut, auquel mon cœur eut bien de la peine à ne pas ſuccomber. Je ne me

ſouviens plus ni de ce que me dit ce jeune prince, ni de ce que je lui dis moi-même en ce moment. Je ſais ſeulement qu'on eut beaucoup de peine à me l'arracher d'entre les bras, tant je le tenois étroitement ſerré: « Mon fils, lui diſoit la reine ſa mere, » pendant ce tems-là, c'eſt M. de Sully; » il le faut bien aimer, car c'eſt un des » meilleurs & des plus fideles ſerviteurs du » roi votre pere; & je le prie qu'il conti- » nue à vous ſervir de même ». Nous tînmes quelques autres diſcours, cette princeſſe & moi, ſans pouvoir trouver le moment d'eſſuyer nos larmes. Elle a dit depuis, que j'étois, avec une autre perſonne de la cour, celui dont la vue l'avoit le plus attendrie.

Une réception ſi remplie de marques de diſtinction & de confiance, mit tous les princes, les ſeigneurs & les membres du conſeil, qui étoient aux côtés de la reine, dans la néceſſité d'enchérir les uns ſur les autres en proteſtations d'amitié, de ſervice & d'attachement. Ils ne me trompoient pas aſſurément; car je connoiſſois leur intérieur, comme eux-mêmes. Je ſavois déja que dans le projet qu'ils avoient formé, de profiter de la conjoncture préſente pour augmenter en biens & en dignités, aux dépens même de la gloire de l'état, de l'hon-

neur du roi & de l'utilité publique, je devois m'attendre à être en butte à tous leurs coups, parce qu'ils s'attendoient eux-mêmes à ne trouver d'obstacle que dans la fermeté de mon esprit, & dans la sévérité de mes réglemens. Ils en avoient assez d'exemples pour ne pas douter que le seul parti qui leur restât à prendre, étoit de chercher à m'ôter tout-à-fait l'administration des affaires. Ainsi, lorsqu'on fit jouer dans la suite les grandes batteries pour me mettre mal dans l'esprit de la reine, supposé qu'on n'eût pas déja commencé, lorsque les jésuites & leurs adhérens firent agir le nonce, pour prononcer l'arrêt de mon éloignement, lorsque mes confreres dans le conseil & les finances, mirent en œuvre Conchine & sa femme, pour insinuer aux deux princes du sang, qu'ils n'auroient jamais de véritable autorité, tant que je serois à la tête des affaires; mais qu'elles ne pouvoient m'être ôtées, que pour tomber entre leurs mains; lorsqu'on eut fait goûter à tous les autres, que dépendre de Cochine étoit être véritablement maître; enfin, lorsque je vis tout le monde travailler avec une égale ardeur à préparer ma chûte, il n'arriva rien que je n'eusse prévu & prédit.

Le premier acte du parlement, sitôt qu'il eut vu le roi mort, ayant été de déférer

la régence à la reine mere, on jugea nécessaire que le roi y allât en personne tenir son lit de justice, & confirmer cette nomination (13). La matinée du lendemain de la mort du roi ayant été choisie pour cette cérémonie, je fus encore prié dès la pointe du jour, de la part de la reine, d'y accompagner S. M. J'apportai toutes sortes d'excuses, pour m'en dispenser, je feignis même de me trouver si mal, qu'il m'étoit impossible de me lever de tout ce jour-là : je sentois une extrême répugnance pour ce qu'on exigeoit de moi. Il fallut pourtant encore avoir cette complaisance; la reine m'en ayant fait faire instances sur instances. Ne trouvant que de nouveaux sujets d'amertume & de serrement de cœur, dans le son des tambours & des instrumens, & jugeant qu'un visage baigné de pleurs, figuroit mal avec les cris de joie & d'allégresse dont tout retentissoit, je perçai la foule, & vins des premiers dans la salle

(13) Voyez l'ordre & le détail de cette cérémonie dans le Mercure François & les historiens, *année* 1610. Dans le conseil qui fut assemblé pour savoir si la reine devoit aller au parlement, le duc de Sully se contenta de dire simplement : « que » n'y ayant point de loi qui défendit à la reine » d'aller au parlement, il étoit indifférent d'y aller » ou de demeurer » : *Mathieu*, *ibid. pag.* 4.

des Auguftins, où fe tenoit le parlement.

Deux ou trois cardinaux ayant voulu comme moi, éviter la preffe, s'étoient rendus avant les autres dans la falle, où ils allerent s'affeoir fur le banc deftiné aux eccléfiaftiques, au côté gauche du trône préparé pour S. M. dont ils prirent le haut bout. Les évêques de Langres, de Beauvais & de Noyon furvenant enfuite, ces meffieurs, dont la chimere eft que leur qualité de pairs leur donne droit de précéder dans le parlement princes & cardinaux, n'eurent garde de fe ranger au deffous de ceux-ci, qu'ils voyoient placés, ils pafferent au côté droit, & fe mirent au plus haut du banc. Je les y trouvai en arrivant, & leur dis fort doucement, qu'ils n'étoient pas à leur place, & que je leur confeillois, comme leur ami, de paffer du côté gauche, parce qu'ils ne devoient pas s'attendre que quantité de pairs laïcs, qui alloient entrer dans le moment, leur laiffaffent tranquillement la main droite. Ils commencerent à vouloir m'étourdir de leur diftinction ordinaire de pairies de premiere érection & de pairies eccléfiaftiques, qui, felon eux, les mettent beaucoup au-deffus des nouveaux ducs. La conteftation ne fut pas longue de ma part; je leur dis feulement, qu'ils alloient bientôt trouver à qui

parler : ce qui ne manqua pas. La décision qu'on fut obligé de porter sur l'heure, les condamna à laisser le banc droit aux pairs laïcs, & à passer à celui des clercs, du côté gauche ; où les cardinaux n'étant pas plus d'humeur de leur céder, ils aimerent mieux sortir tout-à-fait, & ne point assister à la cérémonie. Je n'y pris pas plus de part qu'eux, quoique présent. La reine dut être fort contente (14) ; tout lui fut accordé, sans même recueillir les suffrages.

Je ne fus pas long-tems sans m'appercevoir que quoiqu'on affectât à l'extérieur de ne négliger aucune des formalités qui s'observent ordinairement dans l'établissement d'une légitime régence, quoiqu'on voulût faire passer le changement qu'on commençoit à laisser appercevoir dans l'administration, pour l'effet commun & nécessaire d'une mutation de gouvernement ; enfin que quoiqu'on s'étudiât à faire entendre que ce gouvernement n'avoit pour objet, que de donner plus de force & de lustre à l'autorité d'un roi enfant, ceux qui faisoient agir la reine, ne songeoient pourtant réellement qu'à travailler sous ce masque pour leur compte. Toutes ces appa-

(14) Voyez sur l'ordre de cette cérémonie, les historiens ci-dessus.

rences de régularité s'évanouissoient lorsqu'on les regardoit d'un peu près, & ne laissoient plus voir que des manquemens réels à l'ordre & à la forme qui effrayoient le petit nombre de personnes bien intentionnées. Je crus être dans l'obligation, & en quelque sorte encore en droit de faire sentir que je voyois l'abus, & que je ne l'approuvois pas; mais le tems des libres remontrances, que le deuil du premier jour de la mort du roi, & l'embarras du second avoient laissé subsister, étoit déja presque passé dès le troisiéme. On secoua en aussi peu de tems le joug de la contrainte, des dehors composés, & d'une montre de douleur dont le cœur avoit trop à souffrir. La stupidité au défaut de véritable sujet de joie, produisit cet effet dans quelques-uns; dans quelques autres, ce fut la légéreté; dans d'autres, le simple mouvement des affaires publiques ou particulieres, & sur-tout la crainte de déplaire à des personnes, dont l'exemple est fait pour donner le ton à toute la cour.

Voici donc quelle fut après les trois premiers jours, la face de ce nouveau monde. A s'arrêter au simple dehors, & à tout ce qui étoit fait pour attirer les yeux, rien n'auroit paru changé au Louvre. La pompe lugubre y paroissoit avoir raffiné sur tout.

Les tentures, dont les murailles, les planchers & les platfonds étoient couverts, les meubles & tous les autres inſtrumens d'un deuil public, auroient pu faire regarder les appartemens de parade de ce palais, comme le ſéjour même de la triſteſſe & le domicile de la mort. La choſe commençoit à paroître un peu plus douteuſe, lorſqu'on paſſoit de-là à envisager le maintien des perſonnes deſtinées à faire les honneurs de cette triſte cérémonie ; car ſi parmi eux l'on voyoit encore pouſſer de ſinceres gémiſſemens, & verſer de véritables larmes, il n'y avoit que trop d'ailleurs de quoi former & faire ſentir le contraſte. Mais ſi delà on deſcendoit dans les appartemens de deſſous, qu'on appelloit les entre-ſols, c'eſt en ces endroits qu'on pouvoit prendre une véritable idée de la diſpoſition des cœurs & des eſprits. La magnificence, bannie de tout le reſte du palais, en avoit fait ſon aſyle. L'or, la pourpre, la broderie, les ornemens ſomptueux, en faiſoient un lieu de délices : le luxe y étoit dans toute ſa profuſion. Je ne pouvois y entrer, moi & un petit nombre de vrais François, ſans ſentir déchirer mon cœur du plus violent dépit, de voir quels objets on ſubſtituoit ainſi à celui de la perte publique. J'ai honte de dire que tout l'artifice dont on uſoit

pour dérober aux yeux du public ce ſpectacle d'inſenſibilité & d'ingratitude, ne ſe déceloit que trop ſouvent par les éclats de rire, par les épanchemens de joie, les chants d'allégreſſe qu'on entendoit partir de ces endroits; auſſi n'étoient-ils remplis que de gens heureux, ou qui croyoient l'être. C'eſt là que réſidoit la vraie cour, & que ſe tenoient les conſeils, ſoit généraux, qu'on donnoit encore à la coutume & à l'apparence, ſoit cachés, où l'on ſavoit bien détruire tout ce qui pouvoit encore être pris de bonnes réſolutions dans les premiers.

La reine ne faiſoit entrer dans ces conſeils ſecrets, qui ſe tenoient aux heures les plus indues, que Conchine & ſa femme, le nonce du pape, l'ambaſſadeur d'Eſpagne, le chancelier & le chevalier de Sillery, le duc d'Epernon, Villeroy, Jeannin & Arnaud, qui pour être à moi, n'en étoit pas moins auſſi-bien que Jeannin, tout entier à Conchine, le médecin Duret, qui pourtant perdit bientôt cette faveur, Dollé & le P. Cotton. On n'eſt pas embarraſſé de ſavoir ce qui ſe traitoit alors; l'union des couronnes de France & d'Eſpagne, le renoncement aux plus anciennes alliances de la couronne avec les princes étrangers, l'abolition de tous les édits de pacification,

la destruction des protestans, l'expulsion de tous ceux de cette religion qui étoient en place, la disgrace de tous ceux qui ne voudroient pas plier sous le joug des nouveaux favoris, la dissipation des trésors amassés par le feu roi, pour s'attacher les avares & les ambitieux, & pour combler de biens & d'autorité ceux qu'on alloit faire monter aux premiers rangs; c'est-à-dire, mille projets aussi pernicieux au roi & à l'état, qu'avantageux à nos plus mortels ennemis, étoient le grand objet des délibérations de ces nouveaux conseillers.

Quant au conseil public, qu'on étoit exact à tenir tous les jours, on y appelloit les prince de Conty & comte de Soissons, (le prince de Condé n'étoit pas encore de retour), le cardinal de Joyeuse, le connétable, les ducs de Mayenne, de Guise & de Bouillon, lorsque celui-ci fut arrivé, le maréchal de Brissac, Château-neuf, Pontcarré, de Vic (15), Caumartin & moi.

---

(15) Dominique de Vic, vice-amiral, &c. dont il a été parlé ci-devant. Il mourut cette année à Paris, au retour d'un voyage à Calais, dont il étoit gouverneur; & l'on assure que ce fut un effet de la douleur dont il fut saisi, en revoyant l'endroit où il avoit vu apporter le corps de Henri IV, après son assassinat : *Merc. de Fr. ann.* 1610, *pag.* 529.

Une partie de tous ces messieurs parloient assez hautement de changer de système politique; mais ce qu'on agitoit le plus ordinairement dans ce conseil, c'étoient les moyens d'augmenter les revenus royaux, de diminuer la taille & les autres impôts, d'augmenter les pensions des grands, & de leur procurer différens avantages. La forte poitrine du président Jeannin le faisoit entendre par-dessus tous les autres : on eût dit que cet homme avoit été gagé pour promettre des monts d'or à tout le monde. Quelques personnes, qui avoient encore retenu de la sincérité de l'ancien conseil, de ne savoir ni déguiser, ni flatter, voulurent se joindre à moi, pour faire sentir la grossiere contradiction qu'il y avoit à prétendre à augmenter les dépenses, en diminuant les revenus.

Je ne voulus point avoir à me reprocher que des principes si faux prissent cours par mon silence : je les combattis d'abord méthodiquement; & je me flatte que si l'avantage avoit dû rester du côté de la raison, nous l'aurions emporté; mais nous comprîmes bientôt que l'ignorance n'étoit que le moindre des vices que nous avions ici à combattre. C'étoit par les plus magnifiques promesses, dont pourtant celles qui regardoient le soulagement du peuple,

demeurerent ſans exécution, que le nouveau gouvernement cherchoit à gagner les cœurs, à faire oublier, & même à rendre mépriſable la ſage économie, à laquelle on devoit la gloire du dernier regne. A l'égard de Jeannin, il avoit ſon objet particulier. Dans l'envie qu'il avoit de diſpoſer des finances, que pouvoit-il faire de mieux pour s'élever à cette charge, que de donner à entendre que tout le monde trouveroit dans le nouvel adminiſtrateur des finances, toute la commodité, que les grands ſe plaignoient de ne pas rencontrer dans celui qui l'avoit précédé? On dira qu'il n'avoit aucun des talens néceſſaires pour cet emploi, qu'il obtint en effet; mais il eut aſſez d'habileté pour s'y enrichir, lui, ſes parens & alliés, & ſur-tout Caſtille (16). Il falloit que l'argent coûtât bien peu à ce dernier, puiſque les meubles, qui dans toutes les autres maiſons, ne ſont que de fer ou de bois, étoient d'argent dans la ſienne: il ne le cédoit en ce point qu'au ſeul Conchine.

J'achevai de me confirmer dans la penſée que je préſentois des remédes à des malades volontaires, en voyant que ma liberté,

(16) Pierre de Caſtille fut contrôleur général & intendant des finances.

qu'on avoit d'abord soufferte comme une espece de défaut d'habitude, commençoit à paroître si importune, que je lisois sans peine sur les visages, la peine qu'on avoit à se taire, & qu'on s'affranchit bientôt de ce petit reste d'égards. Dès-lors je me regardai comme un homme qui alloit bientôt être quelque chose de plus qu'inutile; & je formai très-sérieusement le dessein de travailler peu-à-peu à me dégager d'une place où je ne pouvois soutenir ma réputation qu'avec des risques infinis, ou la démentir qu'en me déshonorant tout-à-fait. De quel poids eût été la voix d'un homme seul, qui n'a que des choses dures à dire, pour l'emporter auprès de la reine, sur le langage si affectueux, si attrayant, si complaisant, des flatteurs & des nouveaux favoris? C'est une chose si rare, qu'un ministre se soutienne auprès de son maître par les seuls sentimens d'une vénération mêlée de crainte (ce qui doit pourtant être, si l'on suppose que ce ministre est honnête homme), qu'on ne doit pas attendre ce miracle deux fois de suite. Aussi, lorsque mes parens, mes amis & mes domestiques, à qui leur affection pour moi faisoit voir les choses d'un autre œil, s'unissoient pour m'engager à continuer des soins, qu'ils m'assuroient pouvoir encore être utiles; ou

même qu'ils me repréſentoient qu'il y avoit peut-être encore quelque choſe de bon à faire ſur le nouveau plan, ma réponſe la plus ordinaire étoit que le coup que Dieu avoit permis qui arrivât, étoit une déclaration ſi viſible qu'il vouloit que la France fût enfin livrée à ſon mauvais deſtin, que c'étoit preſque le tenter, que de chercher à en empêcher l'effet. Un de mes gens, ce même Arnaud dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment, eût l'impudence de me dire, un jour qu'il me voyoit extrêmement affligé de cette penſée, qu'il lui sembloit que c'étoit à tort que je me déſeſpérois ainſi ſur l'avenir : qu'il ſe pourroit faire dans la ſuite des épargnes, que les grandes dépenſes du feu roi, en bâtimens, chiens, oiſeaux, jeu & maitreſſes rendoient impoſſibles de ſon vivant. Ce diſours me parut ſi criminel dans la bouche de celui qui me le tenoit, que dans le mouvement d'une violente colere, je le traitai d'ingrat, de méchant & d'effronté; que je le menaçai de lui donner un ſoufflet, & lui défendis de paroître jamais devant moi. Je ne diſois que trop vrai, lorſque je lui reprochai en ce moment que ſon lâche manége & ſes conſeils pernicieux alloient ouvrir la premiere voie à la diſſipation & à la mauvaiſe adminiſtration.

M.

M. le comte de Soiſſons n'étoit pas à Paris, dans le tems que tout cela ſe paſſoit. Je ne ſais quel mécontentement, qu'il avoit eu pendant le couronnement de la reine, ſur la forme de l'habillement des enfans naturels (17) du roi, lui avoit fourni un prétexte pour ſe retirer dans une de ſes maiſons, en ſorte qu'il ne fut témoin de rien de ce qui ſe paſſa, ſoit à la mort du roi, ſoit les jours ſuivans; & qu'il n'arriva à Paris qu'après la déclaration de la régente, & tous les arrangemens pris. Ce fut un nouveau ſujet pour lui de gronder & de ſe plaindre. Il trouva fort mauvais qu'on eût procédé à une action de l'importance de celle de la régence, ſans l'en avoir averti, & même ſans avoir attendu qu'il y fût préſent : car il ſoutenoit que cette cérémonie n'avoit pu ſe faire ſans lui. Comme il s'imagina qu'il n'y avoit qu'à parler haut pour ſe faire craindre, il y blâma pluſieurs choſes dans la forme : il dit, ce que perſonne n'avoit oſé dire avant lui, qu'il n'y avoit eu qu'un fort petit nom-

(17) Il s'agiſſoit de la robe de madame la ducheſſe de Vendôme. Le roi ſouhaitoit paſſionnément qu'elle la portât, comme les autres princeſſes du ſang, ſemée de fleurs-de-lis, & M. le comte de Soiſſons ne voulut jamais y conſentir.

bre de préſidens & de conſeillers qui euſſent eu part à la nomination de la reine, dans la premiere ſéance du parlement, & que dans celle du jour ſuivant, à laquelle avoient aſſiſté le roi, les princes, pairs, cardinaux & autres officiers de la couronne, de peur de trouver de l'oppoſition dans la voix des ſuffrages, qui doit ſeule avoir lieu en ces occaſions, on s'étoit contenté d'une ſimple confirmation informe & précipitée de l'acte de la veille; ce qu'il appelloit confirmer un acte nul. Il vit bien qu'il ne ſe feroit écouter, qu'autant qu'il ſauroit rendre ſon parti conſidérable, & il ſe contraignit pour cet effet, juſqu'à rechercher beaucoup de perſonnes à la cour, avec leſquelles il n'avoit aucune liaiſon. Deux choſes l'empêcherent d'y réuſſir; ſon humeur froide & dédaigneuſe, & la préférence que les courtiſans crurent devoir donner ſur lui, à ceux qu'on voyoit en figure de diſpoſer bientôt des tréſors & des graces. Tous les princes, & ſon propre frere, M. le prince de Conty, ne l'aimoient pas plus que les autres. Il ſe vit donc obligé de plier.

Je fus l'un de ceux dont M. le comte de Soiſſons voulut bien, pendant quelque tems, ſe dire l'ami (18) : mais il fit bien-

(18) « M. de Sully ne fut des derniers à re-

tôt ſuccéder à ce nom, tous les procédés d'un ennemi véritable. Voici à quelle occaſion cela arriva. M. le comte étoit ſouvent revenu à la charge, du vivant du feu roi, pour une affaire dont j'ai déja touché quelque choſe; il s'agiſſoit d'engager S. M. à tranſiger avec lui ſur certains droits, qu'il prétendoit devoir lui revenir en Piémont, du chef de ſa femme, de la maiſon de Montaffié. Henri, extrêmement importuné ſur cette affaire, me l'avoit remiſe à examiner; & la profeſſion que j'ai toujours faite d'être auſſi ſincere, qu'attaché aux intérêts du roi, m'avoit obligé de lui repréſenter que ce marché ne lui convenoit point. Qu'il alloit s'engager dans des procès ſans fin & ſans nombre, contre le pape,

---

» chercher les bonnes graces de ce prince qu'il » ſavoit avoir offenſé; ſi que pour faire ſa paix, » il l'alla incontinent trouver; & après pluſieurs » excuſes & baſſes ſoumiſſions, qu'il n'eût faites » vivant ſon maître, ſupplia ſon excellence de » lui en vouloir pardonner la faute, qui n'étoit » proprement ſienne, mais du feu roi, par le » commandement duquel il avoit fait tout ce qu'il » avoit fait; de laquelle ſatisfaction le comte ſe » contenta, ou fit ſemblant de ſe contenter; & » l'ayant embraſſé, ſe dit ſon ami, comme devant, » & Sully proteſta être ſon ſerviteur (comme il » l'avoit toujours été) » : *Mém. Hiſt. de France*, *pag.* 317.

la chambre apostolique, plusieurs cardinaux, & le duc de Savoye; lesquels avoient tous des prétentions sur ces biens, & qui, pour la plus grande partie, en étoient déja en possession; qu'il ne sortiroit de dix ans de ce labyrinthe, & qu'ayant sur-tout à ménager le pape & le duc de Savoye, pour la réussite de ses grands desseins, il devoit éviter d'entrer dans une discussion, qui les rendroit ses ennemis. Il n'en fallut pas davantage pour que Henri n'y pensât plus.

M. le comte ne vit pas plutôt ce prince mort, qu'il reprit le dessein interrompu, auprès du nouveau conseil. Dans une affaire, du genre de celles qu'on regarde assez communément comme affaire de faveur, il ne lui fut pas difficile de former une brigue, qui lui fit obtenir ce qu'il demandoit. J'ai quelque peine à rapporter les moyens dont on se servit. M. le comte, aidé de Conchine, sut contrefaire le seing & appliquer le sceau du feu roi, & il donna de cette maniere la forme la plus authentique à un prétendu contrat de vente entre le feu roi, & lui, de tous les biens en question. Pour rendre la piéce moins suspecte d'antidate, on jugea nécessaire que mon nom y parût, ce qui obligeoit à requérir ma signature; & ce fut-là la grande

difficulté. On me repréſenta l'occaſion préſente, comme le moment qui alloit décider pour toujours, de l'amitié ou de la haine de M. le comte pour moi. On allégua une infinité d'autres motifs, malgré leſquels je perſiſtai non-ſeulement à refuſer de ſigner, mais à ſoutenir à tous ceux qui m'en parloient, que cette affaire ayant été agitée & ayant pris fin entre le roi Henri & moi, nul autre ne pouvoit mieux ſavoir que ſon intention avoit été directement contraire à ce qu'on vouloit me perſuader aujourd'hui, & je tranchai le mot, qu'on ne me préſentoit qu'un acte fauſſement ſigné & ſcellé de ce prince. On déſeſpéra de vaincre mon opiniâtreté; & le parti qu'on prit, fut de refaire un ſecond contrat, tout pareil à celui-ci; excepté que mon nom ne s'y trouva plus.

Nous en étions en ces termes, M. le comte & moi, lorſqu'il ſe brouilla (19)

---

(19) Cette brouillerie vint de ce que les carroſſes de ces deux princes s'étoient heurtés en paſſant, & que leurs cochers s'étoient battus. M. le duc de Guiſe allant le lendemain trouver M. le prince de Conty, par ordre de la reine, pour chercher à aſſoupir ce différend, paſſe pardevant l'hôtel de Soiſſons, avec vingt-cinq ou trente chevaux; il n'en fallut pas davantage pour le brouiller lui-même avec M. le comte;

ouvertement avec M. le prince de Conty son frere, & à cause de lui, avec toute la maison de Guise. La reine m'envoya chercher ; & me faisant part des expédiens qu'elle avoit imaginés pour accommoder leurs différends (ce qui se devoit faire, le conseil étant assemblé), elle me pria de paroître jusqu'à ce tems ne prendre parti ni pour l'un, ni pour l'autre; afin que j'en fusse plus propre à faire le personnage de médiateur, lorsque le moment en seroit venu, à quoi je souscrivis de bon cœur. Comme nous étions tous assis dans le conseil où cette affaire devoit se traiter, où j'avois même déja opiné favorablement pour M. le comte; ce prince envoya Brissac dire

& cette double querelle causa une telle rumeur dans Paris, que la reine craignant un soulevement général, donna ordre que tous les bourgeois se tinssent prêts à tendre les chaînes & à prendre les armes par toute la ville, au premier commandement, & qu'elle mit auprès de chacun de ces deux princes, un capitaine des gardes. C'est dans les Mémoires de Bassompierre, *tom.* 1, *pag.* 308 & *suiv.* qu'il faut voir toutes les particularités de ce démêlé ; parce que lui-même contribua beaucoup à l'appaiser. Voyez aussi l'histoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *pag.* 123, & le Mercure François, *année* 1611, où est rapporté un discours que M. de Sully tint à la reine, en faveur du duc de Guise.

tout bas à la reine, qu'ayant ſu qu'il devoit être queſtion de lui dans le conſeil, il la ſupplioit de ne permettre à perſonne de ceux qu'il pouvoit tenir pour ſuſpects, d'y délibérer, & qu'il me recuſoit nommément (20), comme parent & ami de toute la maiſon de Guiſe. « Il ne devoit pas re» cuſer M. de Sully, dit la reine, en pre» nant la parole tout haut : car perſonne » n'avoit opiné ſi fort que lui à ſon avan» tage. » Je l'avoue, je fus vivement choqué de ce trait, & je ne pus m'empêcher de dire, en me levant : « Madame, je me » recuſe moi-même, puiſqu'il le deſire, & » je m'en vais de ce pas m'offrir à M. ſon » frere & à M. de Guiſe ; ce que je fis en » effet ».

Un troiſiéme ſujet de brouillerie avec M. le comte de Soiſſons, m'arriva comme le précédent, dans le conſeil ; au ſujet du gouvernement de Normandie, qu'il vouloit ſe faire accorder. La reine m'en ayant

---

(20) L'auteur de la vie du duc d'Epernon, nous apprend que M. le comte de Soiſſons porta la haine contre M. de Sully, juſqu'à ſolliciter ce duc de permettre qu'il fît aſſaſſiner ce miniſtre dans le Louvre même, & qu'il lui ſut fort mauvais gré de lui avoir refuſé, pour exécuter ce coup, le ſecours des gardes dont il étoit commandant, *pag.* 249.

demandé mon avis, je la fuppliai de me difpenfer de le donner. Mon excufe n'ayant point été reçue, je dis qu'il m'étoit impoffible de confeiller d'ôter aux enfans du feu roi, une charge dont ils étoient en poffeffion, pour en revêtir quelque perfonne que ce pût être. Ce prince n'étoit plus dès-lors auffi bien avec Conchine qu'il l'avoit été; il s'étoit même oppofé à ce que ce favori obtînt la charge de premier gentilhomme de la chambre pour lui, & l'archevêché de Tours pour fon beau-frere (21). Cette occafion les raccommoda, parce qu'ils fe prêterent tous deux la main, & qu'ils obtinrent par ce moyen ce qu'ils demandoient. C'eft ainfi que tous ceux qui avoient quelques prétentions aux charges & aux em-

(21) Etienne Galigaï, frere de Léonor Galigaï. Il étoit déja abbé de Marmoutiers. « Il apprenoit, dit l'Etoile, à lire depuis quatre ans, » & n'y pouvoit encore mordre : on l'appelloit » le magot de la cour, à caufe de fa laideur & » de fa mauvaife mine. Les moines n'en vouloient » point pour leur abbé, difant qu'ils avoient ac- » coutumé d'être commandés par des princes; & » non par des menuifiers, comme celui-ci, » qu'on avoit vu manier le rabot. Mais il eft » conftant, dit Amelot, que la famille de Ga- » ligaï eft du corps des nobles de Florence ». Il fe retira en Italie, après la mort du maréchal d'Ancre & de fa femme.

plois vacans, en uſerent dans la ſuite, & tout s'obtint bientôt aux conſeils, par la brigue & la cabale. « Le tems des rois » eſt paſſé, ſe diſoit-on les uns aux au- » tres ; celui des princes & des grands » eſt venu. Il ne faut que ſe faire bien » valoir ».

Tout ce qu'il y avoit de perſonnes conſidérables à la cour, furent appellées pour délibérer dans un conſeil extraordinaire, ſur ce qu'on devoit faire des grands armemens que le feu roi venoit de faire avant de mourir, pour l'entrepriſe de Cléves. La diverſité des opinions y fut infinie : il y en eut pour ſe déſiſter de tout : il y en eut au contraire, (ce ne furent pas les plus nombreuſes) pour tenir aux princes Allemands intéreſſés dans cette affaire, tout ce que Henri-le-Grand leur avoit promis. Le plus grand nombre fut pour les tempéramens entre ces deux avis ſi contradictoires. Les uns vouloient qu'on s'en tînt aux ſeuls huit mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux, que portoient les conventions générales de ce prince avec ſes alliés ; les autres, qu'on ſe contentât de leur entretenir les deux ſeuls régimens de cavalerie Françoiſe qu'ils avoient. Un tiers opinoit pour embarquer quelques fantaſſins à Calais ; ceux-ci, qu'on ne donnât aucuns

ſecours en hommes, mais ſeulement en argent; ceux-là, qu'on tînt notre armée entiere ſur la frontiere ſans agir, excepté le cas de beſoin; & d'autres, qu'on en licentiât le gros, & qu'on n'y fît demeurer que ce qui ſeroit néceſſaire pour notre propre ſûreté. Tout cela fut entremêlé d'ouvertures d'accord & de pacification entre les puiſſances contendantes, telles qu'on peut ſe les imaginer.

Il me parut que tout le monde attendoit avec quelque impatience quel alloit être mon ſentiment, parce que j'avois été mêlé par le feu roi dans cette affaire, plus qu'aucun de ceux à qui il en avoit fait part. Je commençai par faire une diſtinction, qui me parut juſte, entre les troupes actuellement aſſemblées en corps d'armée, & celles qu'on ne faiſoit encore que lever; entre celles qui avoient été deſtinées pour la Champagne, & celles qu'on avoit envoyées en Dauphiné. Je conclus pour le premier, que la plus grande partie des deſſeins de Henri-le-Grand, devant, ſelon toutes les apparences, demeurer ſans exécution, dans la ſituation où je voyois les choſes, il falloit d'abord ſurſeoir toutes les levées non commencées, arrêter celles qui ſe faiſoient, payer & congédier celles qui étoient faites, & déja en marche; parce que tout cela ne

pouvant manquer d'arriver tôt ou tard, ce seroit autant d'argent épargné au roi, en frais d'allées & de renvois, & autant de peines & de vexations ôtées au peuple. La mort de celui que je regardois comme le grand mobile de toute cette entreprise, me paroissoit y opérer un changement si considérable, qu'en supposant même tous les esprits bien intentionnés, je crois que je n'aurois pas laissé d'être de cet avis. Mais je ne m'accommodois pas non plus du sentiment de ceux qui vouloient que nous trahissions des alliés avec lesquels nous étions engagés par les plus solemnelles promesses; que nous les trompassions par d'apparentes démarches de médiation, ou par de si foibles secours, qu'ils ne leur servissent presque de rien.

C'est là réponse que je fis à la plupart de ces opinions ambigues, qui demandoient qu'on fît & qu'on ne fît pas. Je fis voir qu'il importoit à la gloire du feu roi, que si ses intentions ne s'accomplissoient pas sur de plus grandes vues, qui, en quelque maniere, donnoient encore lieu de douter s'il les avoit eues véritablement; elles eussent du moins tout leur effet, par rapport à ce qu'il avoit déclaré, promis, & déja commencé; qu'il ne falloit pas, pour l'intérêt

de notre propre réputation auprès des étrangers, leur laisser croire, & que toute la force de la France résidoit dans un seul homme, & qu'on avoit si peu de respect pour sa mémoire. Je conclus donc, quant à ce point, qu'il falloit députer, sans perdre de tems, vers les princes d'Allemagne & le prince d'Orange, pour savoir d'eux si nos troupes leur étoient réellement nécessaires pour leur aider à réduire les états qu'on vouloit leur assurer; je pensois qu'ils pouvoient s'en passer, s'ils n'avoient mis les armes à la main que pour ce seul objet; & supposé qu'ils en eussent besoin, savoir combien ils en demandoient; que sur leur réponse, le secours s'avanceroit sous la conduite d'un de nos bons officiers, en prenant sa route pardelà la Meuse, qui n'étoit ni le plus beau, ni le plus court, mais le plus sûr : ce qu'il ne falloit pas négliger; ou bien, qu'on licencieroit toute l'armée, à l'exception de trente mille piétons & six cens cavaliers, qui, appuyés de quatre canons seulement & de deux coulevrines, feroient un camp-volant, prêt à se porter là où il y auroit apparence de mouvement : ce qui me paroissoit suffire, dans cette supposition, à tenir tout en respect; que jusqu'à ce tems-là, il falloit faire en-

trer en garnison les troupes de la Champagne, après leur avoir fait faire montre, & les avoir bien payées.

Je disois à peu près la même chose de l'armée de Dauphiné. Comme elle n'étoit-là que pour prêter main-forte à M. le duc de Savoye, qui, par complaisance pour nous, s'étoit brouillé, ou vraisemblablement alloit l'être, avec ses voisins, il tomboit à notre charge, ou de le réconcilier avec le roi d'Espagne, ou de le mettre en état de n'en être pas accablé; & comme cela ne pouvoit être décidé qu'après l'envoi d'un autre député à ce prince, peut-être même que long-tems après, je conseillois aussi de faire entrer cette armée dans des quartiers commodes, après une montre si exacte, qu'il n'y fût souffert aucun passe-volant, jusqu'à ce qu'on pût s'en servir, ou la congédier tout-à-fait.

Je fus écouté fort attentivement. Mes raisons me parurent avoir fait une impression générale, avec la différence, que les personnes de bon esprit ne craignirent pas de la marquer par des signes d'approbation, & même d'applaudissement : au lieu que tous les autres, non seulement la cacherent soigneusement, par vanité, par méchanceté, ou plutôt par jalousie, mais encore combattirent mes raisons avec feu. J'eus

ſoin d'inſtruire de tout cela, Béthune, mon couſin, qui m'avoit écrit pour me demander conſeil ſur le changement, que le malheur public apportoit à ſes fonctions de notre ambaſſadeur auprès des princes d'Allemagne. Je ne rapporte point ſa lettre, ni la réponſe que je lui fis, parce qu'elle ne contient rien d'eſſentiellement différent de ce qu'on vient de voir; ſinon, peut-être, que je diſcutois plus particuliérement avec lui les bons ou mauvais effets de chacun des avis que j'ai rapportés. C'étoit, par exemple, quelque choſe qui méritoit bien d'être obſervé; que ſi de façon ou d'autre il arrivoit qu'on fît entrer en Allemagne un corps de troupes, pour être joint à celui des princes alliés, cette entrée feroit accompagnée de grands riſques, ce corps fût-il de dix mille hommes, ſi les alliés n'avoient ſoin de la faciliter de leur côté, en s'avançant pour recevoir ces troupes, à dix ou douze lieues au moins de nos frontieres. L'embarquement propoſé à Calais, ſi cette idée étoit ſuivie, avoit auſſi des inconvéniens: il ne pouvoit donner à nos alliés que de l'infanterie ſeule, & au nombre de huit mille hommes au plus: encore falloit-il qu'on s'entendît bien des deux côtés. Je prévenois Béthune ſur une choſe, à quoi lui & ſes correſpondans

avoient dû s'attendre ; c'eſt que tout avoit bien changé en France avec le maître, & je lui marquois mon étonnement de ce que les princes alliés qui le mettoient en œuvre, exprimoient d'une maniere ſi peu intelligible & ſi peu preſſante, leurs deſirs, leurs conſeils & leurs réſolutions. Je laiſſois à ſa diſcrétion à juger quel uſage il devoit faire d'une lettre, où je devois prudemment lui laiſſer bien des choſes à deviner. De conſeil, je ne lui en donnois point d'autre, que de continuer à ſe comporter comme il avoit fait, juſqu'à ce qu'il reçût de nouveaux ordres, & je lui promettois de veiller à ſes intérêts : ce fut le 24 mai que je lui écrivis cette lettre.

Je fus encore appellé quelques jours après, à un autre conſeil plus particulier ſur cette matiere. M. de Jacop, ambaſſadeur du duc de Savoye, ſe doutant bien que les concluſions que prenoient les nouveaux membres du conſeil, n'étoient pas favorables à ſon maître, avoit preſſé la reine régente de lui faire déclarer au plutôt, & de la maniere la plus formelle, ſes intentions ; afin que ſon alteſſe prît là-deſſus les arrangemens que ſon intérêt lui inſpireroit. Il s'agiſſoit de voir ce qu'on déclareroit à cet ambaſſadeur. Je ne trouvai, en arrivant le matin au Louvre, que M. le connétable,

le chancelier & Villeroy, avec cette princesse ; je faisois le quatriéme. Gêvres & Loménie en devoient être, mais Villeroy avoit persuadé à la reine de les faire sortir, dont Gêvres fit des plaintes ameres. Je me doutai, aux gestes concertés de cette petite assemblée, & aux discours entortillés que commença à tenir l'un de ces messieurs, qu'il y avoit quelque chose de plus que ce que je voyois. « Madame, dis-je à la » reine avec ma franchise ordinaire, je ne » sais pas à quelle fin il vous a plû m'ap- » peller. Il semble que ma présence em- » pêche ces messieurs de s'expliquer, ou » qu'on soit ici pour se surprendre les uns » les autres. Je vois bien qu'il est question » de M. le duc de Savoye. On sait que je » n'ai jamais été trop bien avec lui ; j'a- » voue pourtant qu'aujourd'hui ses intérêts » sont joints avec ceux de la France, & » qu'il est même, du moins en espérance, » allié à la famille royale, je l'affectionne, » comme doit faire tout bon François. Je » trouve que le roi est obligé indispensa- » blement de le protéger & de le défen- » dre ; qu'il y va même de l'honneur & » de la réputation de S. M. aussi-bien que » de notre gloire à tous, de ne point souf- » frir qu'il lui arrive le moindre dommage » en sa personne & en ses états ».

Je vis la reine ſourire en m'entendant parler de la ſorte, & dire un mot à l'oreille de Villeroy. Enſuite elle ſe tourna vers moi, & me dit : « M. de Sully, il eſt » vrai, nous ſommes ici pour parler des » affaires de M. de Savoye ; mais il y en » a d'autres, autant & plus importantes » que celles-là, à quoi il faut pourvoir. » Vous voyez les brouilleries qui ſe pré» parent dans cet état, pour la plupart des » grands du royaume, que vous m'avez dit » vous-même avoir une ambition & une » cupidité inſatiables : c'eſt à quoi je vous » prie de bien penſer, afin que nous en » diſcourions dans le premier conſeil.

» Aujourd'hui qu'il s'agit de M. de Sa» voye, nous en avions déja parlé ces meſ» ſieurs & moi avant votre arrivée ; & nous » avons trouvé que le meilleur étoit de ré» concilier la France & l'Eſpagne ; & qu'en» voyant pour cet effet un prince à Ma» drid, ſur le ſujet de la mort du roi » monſeigneur, il faut le faire accompa» gner d'une perſonne inſtruite & ſecrette, » qui entame cette réconciliation, & pro» poſe l'alliance des deux couronnes par » un double mariage, que je ſais que les » Eſpagnols deſirent encore auſſi fort qu'ils » faiſoient auparavant. Pendant qu'on trai» tera de cette affaire, à quoi je ne pré-

» vois ni grande difficulté, ni beaucoup de
» longueur, il faudra entretenir le duc de
» Savoye dans ses premieres espérances, jus-
» qu'au tems où l'on ne risquera rien à lui
» tout déclarer ».

Cette résolution me causa une peine, que je témoignois par mon silence, & en haussant les épaules. La reine s'en apperçut, & me pressa de dire mon avis; ce que je fis, en montrant qu'on ne pouvoit, sans s'exposer au reproche de mauvaise foi, abandonner un prince, qui avoit rompu tous ses engagemens avec l'Espagne, & s'étoit même déclaré ouvertement contre cette couronne (22), sur les seules pro-

---

(22) Par le traité de Brusol, qui venoit d'être conclu le 25 avril : voyez-le dans les Mém. de Nevers, *tom.* 2, *pag.* 880. M. le duc de Savoie, abandonné par le nouveau conseil de France, n'évita le ressentiment de l'Espagne, que par une démarche des plus humiliantes, auxquelles une tête couronnée puisse être réduite. Son fils vint se jetter aux pieds du roi d'Espagne, en le suppliant de prendre le duc son pere & toute sa maison sous sa protection royale. Il lui dit qu'il embrassoit ses genoux, qu'il avoit recours à sa clémence, & qu'il lui demandoit pardon avec toute sorte de soumission, des fautes qu'il avoit commises envers lui, &c. Siri se trompe assurément, si c'est par de pareils traits qu'il prétend nous faire admirer la politique du nouveau conseil. Il faut

messes, & à la persuasion du feu roi; que le moins qu'on pouvoit faire pour lui, puisqu'on avoit pris d'autres vues, étoit de l'en avertir, & en même tems, de cacher soigneusement cette démarche au roi d'Espagne, & même de lui faire croire le contraire, jusqu'à ce que par des moyens efficaces d'une réconciliation générale, nous eussions au moins sauvé du danger ceux qui ne s'y trouvoient qu'à cause de nous. Comment ne se pas rendre à des raisons si justes, & pour le moins, ne pas suivre le tempérament que mes dernieres paroles avoient ouvert? On ne fit cependant ni l'un, ni l'autre. On dit que ce seroit s'engager dans un circuit de négociations trop long. Je repliquai avec toute la confiance que donne une si bonne cause. C'étoit un point déja arrêté, qu'on sacrifieroit M. le duc de Savoye; & tout ce que j'entendis, me convainquit qu'il étoit même arrêté de longue main. Je tirai des indices aussi certains, au désavantage de nos autres alliés,

---

être aussi prévenu que l'est cet écrivain, contre la personne de Henri IV & contre le duc de Sully, & aussi grand partisan des Espagnols, pour approuver des procédés si éloignés de la droiture & de la générosité dont la France a toujours fait profession.

de toutes les mines & ſignes d'intelligence que je ſurpris entre la reine, le chancelier & Villeroy. Mais bientôt les confidens & les nouveaux conſeillers de la reine ne s'embarraſſerent plus de cacher leurs ſentimens. Le gouvernement du feu roi, ſi doux, ſi ſage, ſi glorieux pour la France, fut blâmé preſque hautement, & même mépriſé & tourné en ridicule. En même tems qu'on traitoit ſes deſſeins de chimeres, on le repréſentoit par d'autres endroits, comme un prince foible, lâche & incapable de réſolution. Il ſemble que ce n'étoit pas aſſez de laiſſer impunie la mort de ce grand prince, ſi l'on n'y joignoit encore toutes ſortes d'outrages à ſa mémoire; & malheureuſement pour nous, le ciel qui ſe réſervoit cette vengeance, ne l'a exercée qu'en laiſſant triompher l'envie & l'ingratitude.

Je revins chez moi, pénétré d'un vif chagrin de tout ce que j'avois vu & entendu. « Nous allons, dis-je triſtement & ſecrettement à madame de Sully, dont je connoiſſois la diſcrétion, » tomber ſous » la domination de l'Eſpagne & des jé» ſuites. Les bons François, & ſur-tout les » proteſtans, doivent bien penſer à eux; » car ils ne demeureront pas long-tems en » repos ». Cette penſée me tint dans une

profonde rêverie pendant tout le dîner. Je fus abordé, comme je sortois de table, par M. l'évêque de Montpellier, qui me pria de passer un moment dans mon cabinet. Je l'y fis entrer, & l'en fis sortir au bout d'une demi-heure par une des portes d'en bas, avec beaucoup de secret; car il ne vouloit pas qu'on le reconnût; & pour cela il eut soin que mes gens ne le vissent que par derriere, & de se couvrir le visage presqu'entier de son mouchoir. « Je viens d'ap-
» prendre bien des nouvelles, dis-je à mon
» épouse, & à trois ou quatre personnes
» auxquelles je me confiois, c'est la suite
» de ce que je vous dis l'autre jour. Il s'est
» tenu un conseil secret chez le nonce Ubal-
» dini, où étoient le chancelier, Conchine,
» Villeroy, l'évêque de Beziers, & un hom-
» me dont on n'a pu me dire le nom, qu'on
» croit pourtant être au duc d'Epernon. On
» y a blâmé, on y a même parlé avec dé-
» rision des projets & de la personne du feu
» roi. J'y ai été encore moins épargné. Il
» y a été décidé que l'on changeroit tota-
» lement de principes, de gouvernement &
» d'alliances politiques; qu'on écriroit au
» pape, avec lequel on s'engageroit à n'agir
» que par ses conseils; qu'on s'uniroit inti-
» mement avec l'Espagne; & que, lorsque
» cette union seroit bien cimentée, tous

» ceux qui s'y montroient contraires, prin-
» cipalement les huguenots, seroient éloi-
» gnés de toutes les affaires, & bannis de
» la cour. Si je suis sage, poursuivis-je,
» j'imiterai le castor; je me déferai douce-
» ment de toutes mes charges, j'en retire-
» rai le plus d'argent que je pourrai, j'en
» employerai une grande partie à acheter
» quelque bonne place dans une province
» des plus éloignées, & je garderai le sur-
» plus pour m'en servir dans les besoins qui
» me surviendront ».

Nous étions encore sur ce propos, lorsqu'entrerent le duc de Rohan, les deux Bethune, mon frere & mon cousin, mon fils & deux ou trois autres de mes plus particuliers amis, à qui je fis part de la confidence qui venoit de m'être faite, & de ma résolution. Ils soutinrent que l'avis ne pouvoit être que faux; que j'allois prendre un travers qui me couvriroit pour jamais de la tache d'ingratitude envers l'état & les enfans du roi mon bienfaiteur; qu'il m'étoit encore facile de demeurer en possession de mes charges, & dans l'exercice de mes fonctions; qu'il y avoit de la lâcheté & de la bassesse à céder ainsi à ses ennemis au moindre choc. Je ne convins pas que les raisons qu'ils m'alléguoient, fussent bonnes; de leur côté, je ne pus les

amener à ſe rendre aux miennes. « Vous » voulez donc, leur dis-je enfin, que je me » ſacrifie pour le public, pour ma famille » & pour mes amis; car je vois bien que » votre intérêt a beaucoup de part à tout » ce que vous me dites. Je le ferai, puiſ- » que vous m'y forcez; mais ſouvenez-vous » de ce que je vous dis aujourd'hui, que ce » ſera avec peu d'utilité pour vous tous, & » avec beaucoup de peines, de chagrins, de » pertes & même de honte pour moi; & je » vais dès-à-préſent, ajoutai-je, vous en » faire voir un échantillon ».

En faiſant réflexion à tout ce que les courtiſans les plus diſtingués & les plus dédaigneux faiſoient d'avances, & même de baſſes démarches pour avoir l'amitié de celui en faveur duquel la reine commençoit à montrer toute la ſienne, j'avois conclu en moi-même, qu'il ſeroit bien difficile, que conſervant encore la même relation, & en quelque ſorte la même bonne intelligence, du moins apparente, que j'avois toujours eue avec la cour, je puſſe me diſpenſer de donner quelque ſigne d'amitié à ce nouveau favori. J'avois eu deſſein, ſuppoſé que cette penſée me durât, d'y faire ſervir le jeune Arnaud, qui n'avoit déja que trop de penchant à adorer le ſoleil levant. Je l'avois fait venir ce matin-là même, &

je l'avois prévenu sur la commission qu'il ne tarderoit pas à recevoir de moi, d'aller trouver M. Conchine (23), & de lui faire

---

(23) Concino Concini, Italien de basse naissance, & gentilhomme Florentin, selon d'autres; mieux connu sous le nom de maréchal d'Ancre, qu'il porta peu après. Il fut le principal favori de la reine régente, & comblé par elle de biens & de dignités. On a dit qu'à son départ de Florence, un de ses amis lui demandant ce qu'il alloit faire en France, lui répondit : *ou fortune, ou périr* ; & que l'un & l'autre lui arriva. Il fut tué dans le Louvre par Vitry, le 24 août 1617, par ordre du roi Louis XIII, & à la sollicitation des grands. La haine qu'on lui portoit l'a fait dépeindre avec les couleurs les plus noires; assez peu de personnes ont rendu justice aux bonnes qualités qu'il avoit. Mais peut-être que la justice divine avoit résolu de venger l'horrible assassinat de Henri-le-Grand, dans la personne de cet Italien, l'un de ceux qu'il est le plus difficile d'en laver, supposé que le parricide y ait été poussé par un mobile étranger. On fit aussi mourir sa femme, cette même Léonore Galigaï, dont il est assez souvent parlé dans ces Mémoires. On ne trouva point d'autres crimes à lui imputer, que celui d'avoir ensorcellé la reine sa maitresse. « Je ne » me suis jamais servi, répondit-elle à ses juges, » d'autre sortilége, que de mon esprit. Est-il » surprenant que j'aie gouverné la reine, qui n'en » a point du tout? Le cardinal de Richelieu, » ajoute Amelot, devoit le commencement de » sa fortune à cette femme. Ils avoient tous deux

des offres de ſervices de ma part. Je lui avois même déja dit de quelle maniere il falloit qu'il tournât ſon compliment; & le voici : Que je ne lui voulois aucun mal de ce que la fortune ſe préparoit à lui faire occuper auprès de la reine la même place que j'avois tenue auprès du feu roi; que je regardois cet événement comme un de ces coups que la providence rend trop communs pour qu'on s'en étonne; que la régente ne faiſoit même en cela que lui tenir compte avec juſtice de l'attachement que lui & ſa femme avoient toujours eu pour elle, & des bons ſervices qu'ils lui avoient rendus; qu'en faiſant choix de ſa perſonne pour conduire les affaires, elle s'étoit ſans doute attendue à donner au roi ſon fils & à tout l'état, un ſerviteur auſſi capable que fidele, deux qualités qui ſuffiſoient toutes ſeules à rendre un homme, quel qu'il ſoit, véritablement digne de tous les bienfaits que la faveur lui aſſure; qu'également perſuadé, & des louables deſſeins de la reine, & de la diſpoſition où il étoit de la ſe-

» la magie de la parole ». C'eſt dans les Hiſtoires de la régence de Marie de Médicis, & dans celles de Louis XIII, qu'il faut chercher ce qui regarde cet article. On trouve auſſi des anecdotes aſſez curieuſes dans les Mémoires de Baſſompierre

conder en tout, je lui offrois avec cordialité tous les moyens qu'une longue expérience pouvoit m'avoir appris; qu'il trouveroit que cette offre n'étoit pas à refuser, s'il faisoit attention qu'outre le bien public qui en résulteroit, il y gagneroit pour lui-même de ne point acheter les faveurs dont il se verroit comblé dans la suite, par la jalousie des grands, la haine publique, le préjudice des affaires & la vexation du peuple; que je ne lui demandois pour prix d'entrer ainsi dans ces vues de grandeur & d'intérêt, que de les chercher dans les principes de gouvernement, qui avoient fait trouver au feu roi le moyen de rendre son royaume paisible & florissant, dont l'un des principaux, & celui dont il me paroissoit avoir le plus de besoin présentement, étoit de ne pas accoutumer les gens d'affaires & tous ces éternels solliciteurs, à compter, pour obtenir leurs demandes, sur celui-là même qui doit se montrer le plus éloigné de les leur accorder; qu'à ces conditions, il me verroit toujours disposé à m'unir avec lui, & que dès ce moment je lui offrois mon amitié, & lui demandois la sienne.

On dira peut-être, après avoir bien pesé la force de mon compliment, que je mettois à mes avances des correctifs qui de-

voient m'ôter la crainte de m'engager trop avant; mais je crois que l'on conviendra pourtant, qu'il devoit satisfaire, &, si je puis le dire, flatter celui à qui je le faisois. Quoi qu'il en soit, il me parut tout-à-fait propre à produire l'effet dont je voulois persuader ceux qui combattoient si fortement ma résolution. « Allez, dis-je à » Arnaud, après avoir l'appellé & instruit en » présence de ces messieurs, allez-vous-en » trouver M. de Conchine de ma part, & » lui parlez comme je vous l'ai dit ce matin: » faites diligence, & revenez le plutôt que » vous pourrez. Je serai bien trompé, si » tous ces messieurs, ajoutai-je en parlant » à eux-mêmes, qui ont une si bonne opi» nion de la reine & de ses conseillers se» crets, ne voient par la réponse qu'il fera, » s'il y a quelque chose de bon à en at» tendre ».

Tout le monde demeura assemblé, en attendant cette réponse, qu'Arnaud nous rapporta au bout d'une heure, & d'une maniere qui acheva de me confirmer dans tous les soupçons que j'avois déja conçus contre lui. Il ne nous entretint d'abord que de louanges de la personne de Conchine, de son habileté, de son intelligence dans les matieres d'état, de son crédit, de ses amis, & il trancha fort court sur la

sujet de son message, en disant qu'il ne croyoit pas que j'eusse rien à espérer de lui, à moins que je ne fusse d'humeur à complaire à toutes ses volontés. « Je crois vous » entendre, lui dis-je avec un petit mou» vement de colere, dont je ne fus pas le » maître (24); mais que voulez-vous dire, » avec un discours si vague? Parlez-nous » plus clairement, & voyons tout ce que » vous lui avez dit, & ce qu'il vous a ré» pondu ». Comme il se vit forcé d'obéir, il nous fit le détail suivant, en branlant la tête, & avec un sourire malin : qu'en entrant chez Conchine, il avoit rencontré le président Jeannin & Arnaud son frere, qui en sortoient; qu'ils avoient paru inquiets de le voir dans cet endroit, quoiqu'ils ne lui eussent rien dit, ni lui à eux, en quoi je suis persuadé qu'il nous cachoit la vérité; qu'un nommé Vincence, en l'introduisant dans la chambre de son maître, lui avoit dit : « N'êtes-vous pas à M. de Sully? » Plût à Dieu que nous suivissions ses con» seils, plutôt que ceux des deux hommes » qui viennent de partir d'ici, & beaucoup » d'autres encore pires! Nous n'irions pas » si vîte que l'on veut nous porter; mais

(24) M. de Sully se grattoit la tête, quand on le fâchoit, ou qu'on l'embarrassoit.

» aussi l'autorité de la reine, & notre for-
» tune se trouveroient établies d'une ma-
» niere plus louable, plus certaine & plus
» durable ». Que le nouveau favori lui ayant dit : « Hé bien ! M. Arnaud, me venez-
» vous visiter » ? Il lui avoit répondu, en lui faisant le compliment, & lui tenant tous les mêmes discours dont je l'avois chargé, & qu'il nous redit aussi.

Arnaud s'arrêta encore après cela, & nous dit en hésitant, qu'il n'avoit reçu qu'une réponse si courte & si séche, qu'il lui sembloit plus à propos de n'en rien dire du tout. Ce qui lui restoit à nous apprendre, étoit précisément ce que je souhaitois d'entendre ; & il nous le dit enfin, après s'en être fait presser fort long-tems. Conchine, sans proférer un seul mot de remerciment à tout ce qu'on venoit de lui dire d'obligeant, sans même montrer qu'il eût fait la moindre attention, répondit en assez mauvais françois, & d'un ton de voix aigre : « Comment ? M. Arnaud, M. de
» Sully pense donc encore gouverner les
» affaires de France, comme du tems du
» feu roi ? C'est à quoi il ne doit nulle-
» ment s'attendre. La reine étant reine,
» c'est à elle à disposer de tout ; & je ne
» lui conseille pas de rien entreprendre,
» que selon sa volonté. Quant à ma femme

» & à moi, nous n'avons besoin de l'aide,
» ni de la faveur de personne. S. M. nous
» aime, parce que nous l'avons bien ser-
» vie : personne ne sauroit empêcher le
» bien qu'elle voudra nous faire. M. de
» Sully, s'il desire quelque chose, aura
» plus besoin lui-même de notre assistance,
» que nous de celle qu'il nous offre ; &
» s'il savoit les poursuites qui se font, il
» nous rechercheroit plus qu'il ne fait. Il
» n'y a ni prince, ni seigneur à la cour,
» qui ne nous soit venu voir ; il est le seul
» avec un autre ».

Personne dans toute la compagnie ne s'attendoit à une réponse aussi crue. Tout le monde s'entre-regarda, & ne fit que hausser les épaules, sans dire un mot. « Hé » bien ! messieurs, leur dis-je, croyez-vous » encore qu'il me soit possible de me main- » tenir avec honneur dans mes charges, & » qu'on me laisse conduire les affaires com- » me auparavant » ? Ils convinrent qu'ils avoient mal jugé de la véritable position des choses ; ce qui donna lieu à plusieurs autres discours assez longs, mais de trop peu de conséquence pour être rapportés ici, & dont la conclusion fut, qu'il falloit donner encore quelque chose au hasard, ne rien précipiter, & voir ce que produiroit la venue de M. le prince, qu'on

s'attendoit à voir reparoître incessamment, & sur laquelle bien d'autres que moi fondoient de grandes espérances.

Le premier avis que je reçus de l'entrée de ce prince dans le royaume, me fut donné quelques jours après cet entretien, par Pallot. Il m'avertit en même-tems, que M. le prince n'étant pas fort pourvu d'argent comptant, ce seroit bien lui faire ma cour, que de lui faire toucher, sans attendre qu'il me le demandât, au moins une demi-année de sa pension. Heureusement je pouvois le faire, sans craindre le reproche d'avoir disposé, de mon chef & sans ordre, des deniers de S. M. cette somme se trouvant portée sur l'état, quoiqu'elle n'eût pas encore été délivrée à M. le prince, parce que le feu roi, qui ne vouloit pas que ce prince pût croire qu'il eût conservé assez de bonne volonté pour lui, pour continuer à l'en gratifier, avoit attendu qu'il se présentât une occasion, où je parusse la lui envoyer de moi-même. J'en avois même déja donné la moitié à deux personnes que M. le prince avoit chargées de me la demander; & je me souvins que ces deux hommes m'avoient dit, il n'y avoit que huit jours, qu'ils l'avoient encore entre les mains. Je fis donc donner le tout à Pallot, qui en le rendant à M. le

prince, lui fit si bien valoir ce témoignage de mon attachement à sa personne, que ce prince, auquel on ne pouvoit gueres alors rendre un plus grand service, m'en sut fort bon gré, & s'engagea hautement, comme me l'a rapporté un des fils de M. d'Harcourt, de ne point entrer dans Paris, qu'il ne m'eût vu & pris mes conseils. Ne voyant presque autour de moi que des ennemis, je sentis un véritable mouvement de joie d'avoir ainsi éteint la haine que m'avoit portée pendant quelque tems le premier prince du sang. Il me fit même l'honneur de me députer à différentes fois MM. de Rieux, de Montataire, de Clermont & autres gentilshommes pour me faire part de sa situation & de ses desseins.

Lorsqu'on lui eut appris la mort du roi, il ne balança pas un moment à s'acheminer vers la France. Il compta qu'en faisant une extrême diligence, il pourroit se trouver encore assez à tems pour faire valoir les droits que lui donnoit son rang dans cette conjoncture, toute semblable à celle où le roi de Navarre son grand oncle, avoit cherché à se faire préférer à la reine Catherine de Médicis. Ils n'eurent pas un succès plus heureux l'un que l'autre dans leurs prétentions. Le prince de Condé

fut bientôt informé que la reine, sans l'attendre, ni lui, ni les autres princes du sang, sans faire précéder, suivant les loix, l'établissement d'un conseil de régence, ni observer aucune des formalités pratiquées en pareil cas, avoit été plutôt déclarée que choisie régente. Il comprit alors qu'il ne lui restoit plus aucune espérance de parvenir à la régence; il douta même du traitement qu'on lui réservoit à la cour, où sa présence ne pouvoit après cela qu'être désagréable. Cette incertitude lui fit ralentir sa marche, & souhaiter, avant de s'engager davantage, d'être plus particuliérement instruit de la disposition des esprits, sur-tout de ceux qui avoient quelque pouvoir. Rien ne lui paroissant plus capable de le faire écouter & respecter, que les déférences qu'on verroit que les grands témoigneroient publiquement avoir pour lui dans cette occasion, il les fit sonder presque tous, & leur fit sentir qu'il se tiendroit obligé envers ceux qui viendroient au-devant de lui, & l'escorteroient en entrant dans Paris.

Cette proposition me fut faite, ainsi qu'aux autres; & je crus que la place que j'occupois, m'empêchoit d'y déférer, sans en avoir du moins obtenu la permission de la reine, comme représentant la personne

du roi même. Elle ne me la refusa pas formellement; mais elle me donna bien à entendre, par l'air dont elle reçut ma demande, que c'étoit lui faire plaisir que de s'abstenir de ce devoir. Je compris encore, par le peu qu'elle me dit, qu'elle me donnoit, comme à tous les autres, à opter entr'elle & les princes du sang, avec lesquels elle s'attendoit apparemment à ne pouvoir jamais bien s'accorder. Peut-être que la froideur que je remarquai en ce moment sur son visage, provenoit aussi du mécontentement qu'elle avoit, de ce que j'avois fait tenir de l'argent à M. le prince; car on n'avoit pas manqué de le découvrir, & de le lui faire savoir; & sans doute elle ne se souvint pas que c'étoit un article de dépense employé sur les états. Il se pouvoit bien faire encore que ce fût une suite du chagrin que lui avoit causé un conseil, dont j'ai oublié de parler, dans lequel il avoit été statué que, jusqu'à nouvel ordre, je continuerois à manier les finances, comme par le passé, & nommément pour ce qui regardoit les pensions de l'état. Je craignis que la reine ne m'attendît à ce passage, pour ne me le pardonner jamais; & je résolus de ne point m'exposer à sa haine, pour une chose qui ne me sembloit pas d'aussi grande conséquence, qu'apparem-

ment elle le paroissoit à M. le prince. Il me dépêcha couriers sur couriers, pour me faire changer de résolution; & il me fit déclarer enfin, par les mêmes gentilshommes que j'ai nommés, qu'il étoit déterminé à ne point rentrer dans Paris, puisque je refusois d'y paroître avec lui, & de l'entretenir sur des choses qui décideroient du parti qu'il prendroit, & qu'il ne pouvoit savoir que de moi.

Je retournai faire de nouveaux efforts auprès de la reine, de laquelle je ne pus jamais tirer que cette sorte de permission, au travers de laquelle on apperçoit clairement un refus. L'alternative étoit d'autant plus embarrassante, qu'elle n'étoit que trop réellement entre deux partis, qu'on pouvoit dès-lors regarder comme opposés. Je n'en fais point de mystere; je me déclarai pour celui qui pouvoit me procurer les fruits d'un service essentiel, contre celui qui ne me promettoit que l'obligation d'une simple complaisance, facile à oublier; & j'allai trouver M. le prince (25),

---

(25) « M. le prince, dit l'historien Mathieu, » étoit en sa maison de Châteauroux. Il avoit vu » le duc de Sully, qui l'avoit conseillé de retourner à la cour, sa seule présence pouvant plus » profiter au service du roi », &c. *Ibid.* 28.

qui quelque chose que lui eût pu dire le duc d'Epernon, n'avoit jamais voulu partir du lieu où il avoit dîné, qu'il n'eût su que j'en étois très-proche. Je le rencontrai en pleine campagne, & descendis pour lui accoler la cuisse; mais il descendit lui-même presqu'aussi tôt que moi, & vint m'embrasser avec des marques égales de distinction & de joie. Il se mit à m'entretenir à pied, au travers de la campagne, où nous demeurâmes bien un quart d'heure, quoique d'Epernon représentât à ce prince, qu'il n'avoit que ce qu'il lui falloit de tems pour arriver. De fois à autres il m'adressoit la parole sur différentes choses, dont le récit me paroît inutile ici. Je l'accompagnai jusqu'au Louvre, où je le laissai faire sa cour (26), & entretenir la reine, & je m'en retournai à l'Arsenal.

---

(26) « M. le prince entra dans Paris, le 15 » juillet, accompagné de quinze cens gentils» hommes ; ce qui donna quelqu'alarme à la » reine, qui considéroit qu'ayant les canons, la » Bastille & l'argent du feu roi en sa puissance, » par le duc de Sully, si le parlement & le peu» ple n'eussent été fideles, il pouvoit entrepren» dre des choses de très-dangereuse conséquence » pour le service du roi. M. le prince n'étoit pas » en moindre méfiance, que celle qu'on avoit de » lui. Il reçut trois ou quatre avis en arrivant,

Il se pouvoit bien faire que M. le prince, lors même qu'il paroissoit craindre si fort d'être maltraité de la reine, s'en promît intérieurement une toute autre réception, lorsqu'il se rappelloit la bonne intelligence qui avoit été autrefois entr'elle & lui; & même qu'il se bâtit là-dessus un plan, bien différent de celui dont il m'entretenoit. Personne n'avoit douté, lorsqu'il sortit du royaume, que son mécontentement & sa fuite ne fussent l'effet des avis & des persuasions de cette princesse, & le roi lui-même en fut informé. Quoi qu'il en soit, M. le prince, s'il eut cette pensée, ne tarda pas à être détrompé, & à connoître par son expérience, que rien ne tient contre la jalousie du pouvoir absolu. La reine lui parut avoir entiérement perdu le souvenir du tems où ils avoient donné le nom d'intérêt commun au motif qui les faisoit agir; & ce ne fut assurément pas le détail des affaires d'état & de gouvernement qui le

---

» que la reine, à la suscitation du comte de » Soissons, avoit dessein de se saisir de sa per- » sonne & de celle du duc de Bouillon; ce qui fit » que nonobstant la bonne chere qu'il reçut de » LL. MM. il fut trois nuits alerte, en état de sor- » tir de Paris, au premier bruit qu'il entendroit de » quelqu'entreprise contre lui» : *Hist. de la mere & du fils*, *tom.* 1, *pag.* 101.

tenir unis pour le roi contre les grands, & contre cette foule d'importuns ambitieux & intéressés, dont la cour étoit remplie; parce qu'à coup sûr toutes ces personnes ne songeoient qu'à tirer parti, par les voies les moins permises, d'une conjoncture qui, de tout tems, a été le triomphe de l'avarice & de la licence; que c'étoit-là le point d'où il falloit partir; mais que pour ne pas s'en égarer d'une autre maniere, & pour ne pas montrer soi-même l'exemple que l'on condamnoit, il étoit nécessaire qu'une déclaration solemnelle instruisît tout le royaume, que cette union n'avoit pour objet que de tendre en tout & de la maniere la plus noble, au plus grand bien de l'état, & que les effets qu'on verroit s'ensuivre, apprissent que c'étoit en marchant sur les traces d'un roi, dont le succès avoit justifié tous les desseins & les ouvrages, qu'on prétendoit y arriver. Qu'un devoir de tous points essentiel, étoit de protester souvent & hautement, qu'on étoit inspiré du même esprit, qui avoit fait trouver à ce grand prince le secret de faire d'un royaume abymé un royaume florissant, & que la meilleure maniere de montrer qu'on l'imitoit en effet, étoit de ne rien prétendre pour soi-même, en refusant tout aux injustes demandes d'un peuple de courti-

ſans avides : que je ne voulois pas dire par-là, qu'on ſe privât de toute ſorte de récompenſe ; que c'étoit au contraire un des avantages de ce ſyſtême pour les mêmes quatre perſonnes ; qu'en conduiſant ſagement les affaires, il leûr reviendroit naturellement & de plein droit, plus de biens en un an, que de toute autre maniere en dix ; mais qu'il ne devoit pourtant entrer rien de mercenaire dans leurs vues ; ce que je leur répéterois d'autant plus ſouvent que, de toutes les bonnes qualités néceſſaires aux perſonnes d'état, il n'y en a aucune dont la pratique ſoit ſi difficile, que de ſe voir ſans ceſſe au milieu des tréſors & à même de toutes les graces, ſans s'en laiſſer éblouir, & que je ſavois déja tous les plans que quelques-uns des princes avoient faits, pour jouir de ce qu'on appelle les droits du rang ; mais auſſi qu'en ſe préſervant de ce piége dangereux, aucune puiſſance ne ſeroit capable de leur réſiſter ; duſſent-ils voir ſe liguer contr'eux toutes les têtes factieuſes & tous les grands, ſans en excepter un ſeul ; l'intérêt du roi devenant véritablement l'intérêt public & général, lorſqu'on le ſoutient par ces voies, & l'impreſſion que fait le nom royal, ſe trouvant alors portée au plus haut point.

Je pourſuivis en diſant à M. le prince,

qu'il ne restoit plus qu'à savoir si l'on trouveroit dans la reine & les deux autres princes, les mêmes dispositions propres à faire réussir ce dessein : que loin de le flatter de cette espérance, je convenois qu'il ne devoit nullement compter sur eux; qu'il n'étoit pourtant pas dispensé pour cela de faire toutes les démarches nécessaires auprès de la reine, tant parce qu'il étoit besoin qu'on n'eût pas le moindre reproche à lui faire dans un point de cette conséquence, que parce que cette princesse étant déja en quelque maniere en possession de l'autorité royale, les plus fortes raisons ne le seroient pas encore trop, pour justifier aux yeux du public l'extrêmité où l'on seroit peut-être obligé d'en venir avec elle; & pour en écarter le danger, qu'après avoir pris cette précaution, rien ne devoit l'empêcher de se charger seul d'un devoir, que les princes ses oncles n'auroient pas voulu partager avec lui; mais que c'étoit alors véritablement que, privé de tous ses suppôts, il falloit qu'il fît parler pour lui un désintéressement si décidé & une probité si éclatante dans toutes ses actions & ses paroles, qu'on s'accoutumât à le regarder comme le véritable ami du roi, de l'état & du peuple; qu'un homme qui n'emploie que de telles armes, & qui est en place de

le faire, tôt ou tard ramene tout à soi ; que MM. les princes de Conty & de Soissons le sentiroient les premiers, en comparant l'honneur qui rejaillit sur le sang royal, d'un procédé si respectable, avec les déboires, les manques de respect, souvent les mépris, auxquels ils ne peuvent manquer d'être exposés, lorsqu'ils se montrent dans la carriere, confondus avec le reste des courtisans ; que bien des raisons viendroient balancer dans l'esprit de la régente elle-même, le penchant qu'elle avoit à une conduite contraire, sur-tout, si elle se voyoit en tête les princes du sang réunis ; que tout le pouvoir apparent dont elle étoit revêtue, ne suffiroit pas à la soutenir six mois entiers contre un parti si fortement autorisé ; qu'enfin je croyois pouvoir lui être garant que la nécessité, la confiance & le torrent attireroient enfin tout de son côté, & qu'il ne se passeroit plus rien entre la reine, les princes & les gens en place, liaisons, désunions, mutineries, raccommodemens, brigues, qui ne tournassent au profit de son autorité ; s'il savoit dès ce moment se former son plan, & être fidele à le suivre, tel que je venois de le tracer.

L'attention avec laquelle je fus écouté de M. le prince, me fit voir que j'avois

trouvé le chemin de son cœur, & que j'y avois fait cette impression forte, qui est l'effet de la vérité & de la justice, réunies dans le même objet. Ce qui est arrivé depuis ne prouve point que je me sois trompé alors, ou bien prouve aussi que M. le prince se trompoit lui-même tout le premier, puisqu'il est certain que la force de mes raisons le soutint pendant un tems assez long contre tous les flots dont il étoit continuellement battu. De quelque artifice que se servissent les personnes dont il étoit obsédé, il ne pouvoit tant soit peu approfondir la nature des conseils qu'il recevoit d'eux, qu'il ne découvrît aussi-tôt clairement, qu'ils étoient dictés par l'avarice & l'ambition. Quelle différence entre de pareils sentimens, & ceux que je cherchois à lui faire prendre? Il la sentoit, il en étoit persuadé; & cependant il se laissa ensuite entraîner, comme tous les autres, au torrent du mauvais exemple. Le duc de Bouillon contribua plus que personne, à l'engager dans le parti de l'erreur (27). Je me re-

(27) L'auteur de la vie du duc de Bouillon, rapportant les conseils que ce duc donna au prince de Condé : « il lui conseilla, dit-il, de laisser » à la reine la qualité de régente; mais de la » réduire à un titre vain, qui satisferoit sa vanité,

présente, & peut-être je me grossis à moi-même, tout ce qui peut servir à justifier

---

» & de s'attirer effectivement toute l'autorité. Il
» lui dit, qu'il savoit pour cela un moyen infail-
» lible, & que, s'il vouloit s'en servir, il lui
» répondoit du succès : que ce moyen consistoit
» à rentrer dans la religion calviniste, dont le
» feu roi l'avoit tiré, & à se déclarer protecteur
» des protestans de France; qu'alors suivi de toute
» la noblesse calviniste, dont il seroit le chef,
» maître de toutes les places de sûreté, accor-
» dées à ce parti (c'est-à-dire, de cent trois
» villes ou places bien fortifiées); soutenu par
» tout ce qu'il y avoit de Suisses en France, dont
» le duc de Rohan étoit le colonel général; sûr
» de l'argent laissé par le feu roi à la Bastille,
» que le duc de Sully, mécontent de la régence,
» pouvoit lui remettre entre les mains : qu'avec
» de si grands avantages, on ne pouvoit pas douter
» qu'un premier prince du sang comme lui, pendant
» une minorité, ne fût en état de s'emparer de toute
» l'autorité, & de se rendre également redouta-
» ble au-dedans & au-dehors du royaume.....
» Dieu ne permit pas qu'il suivît le conseil du duc
» de Bouillon. S'il l'eût fait, les calvinistes re-
» couvroient tous les avantages qu'ils avoient per-
» dus par la conversion du feu roi; vraisembla-
» blement le royaume eût été partagé entr'eux
» & les catholiques; & leur république, qu'on
» traitoit d'imaginaire, se fût enfin trouvée quel-
» que chose de réel » : *tom.* 2, *pag.* 307. Mais,
& cet historien l'avoue ensuite, bien des per-
sonnes demeurerent persuadées que ce n'étoit pas
sérieusement que le duc de Bouillon avoit fait

ce prince, en convenant de bonne foi ; qu'il n'étoit pas difficile de donner les plus belles couleurs aux motifs par lesquels on prétendoit sapper mes principes, & qu'il ne doit pas paroître surprenant qu'un prince jeune & sans expérience, n'ait eu ni assez de discernement pour distinguer la réalité d'avec l'apparence, ni assez de force pour préférer ce qui n'est qu'utile, à ce qui plaît & flatte. Voici les raisons qui effacerent dans son esprit celles dont je m'étois servi.

On lui disoit que tous mes raisonnemens ne tendoient qu'à le jetter dans un systême absurde & imaginaire; que ces beaux sentimens ne convenoient ni à nos tems, ni à nos mœurs; que la probité & la vertu ne viennent seules à bout de rien; que les chimeres dont je le repaissois, ne trouveroient cours chez personne; qu'en se faisant l'arcboutant de tout le monde, il n'en recueilleroit qu'une haine générale & le regret inutile de n'avoir pas mieux profité de la plus heureuse de toutes les conjonctures; que le seul parti raisonnable qu'il

---

cette proposition au prince de Condé; qu'il fut le premier à l'en détourner, & que tout son but étoit de faire sentir à la régente, qu'il voulut bien rassurer lui-même, tout le mal qu'il pouvoit lui faire.

tût à prendre, dans une occasion où les trésors royaux alloient devenir la proie de toutes les mains, étoit d'en revendiquer la meilleure & plus grosse portion, comme étant la premiere personne de l'état après LL. MM. (28) : qu'il avoit bien peu profité de la nécessité où il s'étoit trouvé, si elle ne lui avoit pas appris que l'occasion de s'en délivrer doit être reçue à bras ouverts, lorsqu'elle se présente; qu'il prît bien garde au reste; que ce n'étoit pas tant pour lui que pour moi-même, que je cherchois à le jetter dans un parti extrême; qu'il ne me restoit que cette seule ressource, pour soutenir mon crédit expirant; mais qu'il ne s'y trompât pas : qu'en voulant joindre son intérêt au mien, je le ferois tomber avec moi dans le précipice; que la haine des grands & des ministres contre moi étoit si forte, que le seul soupçon que j'entrasse pour quelque chose dans tout ceci, étoit suffisant pour ruiner ses desseins & ses

---

(28) « Il eût bien voulu, dit le même historien que je viens de citer, contester la régence, » s'il l'eût osé; mais il en fut diverti par le bon » traitement qui lui fut fait. On lui donna deux » cens mille livres de pension. l'hôtel de Conti, » au fauxbourg Saint-Germain, qui fut acheté » deux cens mille francs, le comté de Clermont, » beaucoup d'autres gratifications ».

espérances : que j'avois dédaigné d'offrir mon amitié & mes services à personne ; qu'en revanche, tout le monde étoit si bien d'accord pour me détruire, qu'il n'y avoit point de condition qu'on n'acceptât de ceux qui alloient disposer des graces & des faveurs, pourvu que ma disgrace y fût attachée.

Lorsqu'on a pu dans ces sortes d'occasions rendre les conseils suspects, on n'est pas bien éloigné de rendre le conseiller odieux : c'est ce qu'on entreprit, & ce qui arriva. On fit comprendre à M. le prince, que c'étoit par une nécessité du systême qu'il alloit embrasser, que ma ruine étoit décidée. Ce que je lui avois dit à lui-même, le lui confirma. Toutes mes paroles se tournerent dans son esprit contre moi ; en sorte que par une bisarrerie, dont la politique fournit pourtant plus d'un exemple, ce fut dans ces mêmes sentimens, qu'un moment auparavant il avoit admiré dans ma bouche, que M. le prince trouva le fondement de la haine qu'il commença à me porter, & de la persécution qu'il me suscita. La résolution fut dès-lors prise de ne me laisser en place (29) qu'autant de tems qu'il en

(29) Toutes ces intrigues entre les princes, les courtisans & les ministres, pour l'éloignement

faudroit

faudroit pour s'arranger; de me porter cependant sourdement tous les coups qu'il seroit possible; de miner peu-à-peu ce qui me restoit de pouvoir, & de retirer avec le moins d'affectation que faire se pourroit, tous les papiers, mémoires & instructions, dont j'étois dépositaire, sur le fait des finances; jusqu'à ce que le moment fût venu de m'éloigner sans retour. Si l'exécution de ce complot fut différée jusqu'à l'année suivante, c'est parce qu'il arriva plusieurs embarras imprévus qui la retarderent.

Je ne sus peut-être pas dès ce tems-là tous les complots qui se faisoient ainsi secrettement contre moi; mais j'en devinai du moins une si bonne partie, que je revins plus fortement qu'auparavant, au parti que j'avois tâché de faire agréer à ma famille, de me retirer avant que je parusse y être forcé. J'allai même jusqu'à en parler à la régente, & à la supplier de ne pas s'y opposer. Quoique par cette proposition

---

de M. de Sully, sont rapportées dans les Mémoires particuliers, & sur-tout dans l'Histoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *pag.* 111 *& suiv.* 120, 127 *& suiv.* dans l'Histoire du duc de Bouillon, *tom.* 1, *pag.* 313 *& suiv.* dans celle du duc d'Epernon, &c.

j'allasse sans doute au-devant de tous ses vœux, elle usa d'une si profonde dissimulation dans la réponse qu'elle me fit, que quand je m'y serois laissé tromper, je crois qu'on ne pourroit m'accuser d'avoir été trop simple. Jamais Conchine & sa femme n'avoient été plus avant dans son esprit, qu'ils ne l'étoient alors : elle commençoit à ne plus rien voir, ni rien faire, que par eux ; cependant elle affecta de paroître aussi mécontente de leurs procédés, qu'elle me voulut persuader qu'elle étoit satisfaite de ma conduite : c'est que je la jettois dans un embarras, qui étoit de trop dans un tems où le sacre du roi lui donnoit bien assez d'occupation, & qu'elle vouloit prendre tout le reste de l'année pour se préparer au changement que la démission de mes charges devoit apporter dans les affaires. Je m'accommodai à sa volonté, sans m'écarter de la mienne : c'est-à-dire, qu'en continuant mes premieres fonctions, je résolus de faire si bien la guerre à l'œil, que je pusse toujours mettre entre mes ennemis & moi, un espace assez considérable pour leur ôter le plaisir de me joindre & de me dépouiller eux-mêmes.

On prit à la fin un parti sur l'affaire de Clèves. Il n'y avoit plus à retarder, pour peu qu'on voulût paroître encore s'y inté-

resser. L'armée des princes ligués jointe à celle des Etats des Provinces-Unies, étoit allée mettre le siége devant Julliers, & le prince d'Orange, qui en avoit le commandement, s'y étoit pris de maniere que cette place ne pouvoit gueres lui échapper. Notre secours lui étoit même absolument inutile; parce que la maison d'Autriche n'avoit fait aucune démarche, ni mis aucunes troupes sur pied, pour les opposer à ses ennemis; & qu'après cet exploit, la guerre, telle qu'on s'étoit proposé de la faire, se trouvoit finie. Mais le nouveau conseil de la reine, composé des mêmes personnes que j'ai déja nommées, crut faire un chef-d'œuvre de politique, en accordant alors plus qu'on ne lui avoit demandé si long-tems, sans pouvoir rien obtenir. Il connoissoit bien en quel état étoit la place assiégée. Il voulut se faire honneur de sa prise, qui devoit fort peu tarder après l'arrivée de nos troupes, & il imagina encore qu'on ne pouvoit donner un meilleur coup d'aiguillon au roi d'Espagne, pour lui faire souhaiter & solliciter cette alliance avec nous, pour laquelle on trouvoit qu'il ne s'empressoit pas assez, & dont on avoit encore quelque honte de faire seuls tous les frais. On résolut donc de faire avancer incessamment vers Julliers huit mille hom-

mes de pied, douze cens chevaux & huit pieces de canon, & de donner cette armée à conduire au maréchal de La-Châtre.

Lorſque cette réſolution fut rendue publique, & portée pour la forme au conſeil général, je ne pus m'empêcher d'en dire mon ſentiment. Je demandai à quelle fin ſe faiſoient ce voyage & cette dépenſe, contre des ennemis qui ne ſe défendoient point, & pour des alliés qui n'en avoient plus beſoin. Je déclarai ce que je penſois de ce retour après coup, qui ne me paroiſſoit pas fort honorable pour nous. Je fis voir les difficultés & les longueurs de la marche, qu'on ſe propoſoit de faire faire à nos troupes. En effet, pour faire ce trajet, ſans avoir rien à craindre des ennemis que notre armée pouvoit rencontrer dans ſon paſſage, il falloit qu'elle fît un grand détour, & qu'elle traversât des pays rudes, montagneux & ſtériles. Conchine, qui avoit attiré à ſon avis M. le comte de Soiſſons & le duc de Bouillon, & qui s'applaudiſſoit de ſes motifs ſecrets, me laiſſa dire, comme on fait d'un homme qu'on n'a pas daigné inſtruire, & le départ des troupes fut réſolu; ſeulement pour m'empêcher d'être plus importun, pour m'intéreſſer même perſonnellement dans cet armement, on accorda à mon gendre, qui ſollicitoit

depuis assez long-tems un emploi distingué dans l'armée d'Allemagne, la charge de maréchal de camp général : ce qui devoit d'autant plus le satisfaire, que cette qualité lui attribuoit de plein droit le commandement en chef, s'il arrivoit faute du général. Il n'étoit pas même impossible que sans cela, La-Châtre ne s'en dégoûtât de lui-même, & ne remît le commandement. On l'avoit vu plus d'une fois prêt à le faire. La difficulté du chemin le rebutoit; aussi-bien que les périls qu'il pouvoit y rencontrer. Il m'avoua même, & avec moi à quelques autres personnes du conseil, que les jésuites lui mettoient un fort grand scrupule dans l'ame, de ce qu'il se joignoit aux hérétiques, contre de bons catholiques. Je lui redonnai un peu de courage, en lui enseignant un chemin plus commode que celui qu'il vouloit prendre, & il se disposa à partir.

Les préparatifs de cet armement, qui tomboient à ma charge, furent faits de maniere que l'armée fut composée des meilleures troupes que nous eussions alors sur pied; l'artillerie complette & bien servie, & le fonds de la dépense si abondant, que le trésorier en rapporta encore cent mille écus : aussi le prince Maurice confessa que de long-tems il n'avoit vu

une troupe si leste & si bien apprise ; il parut seulement surpris que le général, qui devoit, suivant les apparences, être un de nos meilleurs hommes de guerre, n'eût qu'une connoissance tout-à-fait commune de ce qui se pratique dans les siéges, & des autres parties de la guerre.

C'est tout ce que je dirai de cette expédition. Les historiens (30) expliqueront plus

---

(30) Voyez le détail de la prise de Julliers & de toute cette expédition, dans le Mercure François & les autres historiens, *ann.* 1610.

La prise de Julliers obligea l'empereur à se déporter du sequestre qu'il avoit voulu faire des états contestés, entre les mains de l'archiduc Léopold d'Autriche ; & les ducs de Brandebourg & de Neubourg partagerent sans aucune difficulté entr'eux deux, toute la succession. L'électeur de Brandebourg eut Clèves, la Marck & Ravensperg, & le duc de Neubourg, Julliers & Bergh. Philippe-Louis, fils de ce duc de Neubourg, eut deux fils, dont l'un continua la branche de Neubourg, & le puîné fit celle des comtes de Sulsback, qui doit aujourd'hui réunir les deux parts, parce que la branche de Neubourg finit dans l'électeur palatin d'aujourd'hui, & voilà ce qui, après cent trente ans depuis la mort du duc Guillaume de Julliers, fait renaître les mêmes difficultés sur cette succession éventuelle : le roi de Prusse, de la maison de Brandebourg, pouvant apporter pour raison de son opposition à cette réunion, que les branches étoient séparées, lorsqu'à

en détail, comment notre armée passa en Allemagne, & comment elle en revint? La crainte d'être trop sincere, & l'inutilité du personnage que je commence à jouer, m'engagent à avancer plus rapidement vers la fin de ces Mémoires.

été passé le traité de 1669, qui semble ne stipuler que pour les descendans des contractans : & l'empereur (a) de son côté trouvant son intérêt à soutenir le prince de Sulsback, parce que si ce jeune prince venoit à mourir sans enfans mâles, il allégueroit pour se mettre en possession de Bergh & Julliers, son ancienne raison de fiefs masculins, outre un second intérêt qu'il peut y prendre pour les princes de Saxe, ses alliés.

Il a paru en 1738, un ouvrage en deux volumes, où cette matiere est discutée, & très-bien éclaircie.

(a) Ceci a été écrit avant la mort du dernier empereur, & du dernier électeur palatin.

Fin du vingt-huitiéme Livre.

LIVRE XXIX.

SUITE des Mémoires de 1610 — 1611. Motifs de la haine que les princes, les grands & les ministres portent au duc de Sully ; il s'oppose aux injustices du conseil ; refus qu'il fait à la régente de signer un comptant ; querelle qu'il a en plein conseil avec le duc de Bouillon. Brouilleries à la cour & dans le conseil. Sacre de Louis XIII. Sully va à Montrond, & y tombe malade ; raisons qui obligent la régente & les ministres à le rappeller ; accueil que lui fait cette princesse, qui prend ensuite le parti de Conchine & des ministres contre lui ; sa fermeté à résister aux demandes injustes des grands, & à la dissipation des trésors du roi ; chagrins qu'on lui suscite à cet égard. Grand démêlé entre lui, Villeroi, & d'Alincourt en plein conseil. Les princes, seigneurs & ministres se liguent contre lui. Il prend le parti de se retirer tout-à-fait ; jugemens différens sur cette retraite. Sully remet la surintendance des finances, la capitainerie de la Bastille, &c. Utiles

conseils qu'il donne à ses secrétaires : bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. Il sort de Paris, & se retire à Sully. Il prévient les artifices de ses ennemis pour le perdre ; lettres qu'il écrit à la régente à cet effet, où il justifie sa conduite & son administration ; réponses de la régente ; le roi lui accorde une augmentation considérable de pension. Compte général qu'il rend de sa conduite publique & particuliere, de l'état de ses biens & de ses affaires domestiques ; sa fidélité à remplir ses engagemens avec Henri IV.

CE qui venoit de se passer au sujet de Clèves, & le dernier procédé de la régente à mon égard, acheverent de m'ôter toute espérance de pouvoir jamais ramener le nouveau conseil aux saines maximes sur les deux principaux points du gouvernement, la politique & les finances : au contraire, le changement de M. le prince, ce que je voyois tous les jours se passer sous mes yeux, & sur-tout l'air de dissimulation dont on venoit en dernier lieu d'user, acheverent de me persuader que le mal étoit devenu sans remede, & qu'on ne sortiroit de tout ce chaos, dans lequel les affaires du conseil paroissoient ensevelies, que par le denouement que j'avois

toujours si fort appréhendé. Il falloit du tems pour le préparer, parce que, quelque autorité qu'on ait, des liaisons aussi fortes & aussi sagement cimentées, que l'étoient celles qu'avoit contractées le feu roi, pour la destruction de la puissance Autrichienne, avec tous les potentats de l'Europe intéressés à son abaissement, & principalement avec les princes protestans, ne se rompent pas du premier coup, ni quelquefois sans un effort, qui peut avoir de fâcheuses suites. Mais que toute l'étude de la régente & de ses conseillers, ne se tournât pas à les rendre inutiles; c'est de quoi il m'étoit impossible de douter. La prévention en faveur de ce qu'ils appelloient le parti de la religion; la haine contre tous les protestans François & étrangers; un penchant naturel & fortifié par l'habitude à s'unir avec l'Espagne, dont ils n'avoient pu s'empêcher de suivre même publiquement tous les mouvemens; lorsque les desseins de Henri-le-Grand prêts à se manifester, les convainquoient de soutenir une cause odieuse & désespérée, tout cela ne devoit pas se ralentir, lorsque par le hasard le plus inespéré, ils touchoient à l'accomplissement de ce qu'ils avoient le plus ardemment souhaité. Ma religion, mes engagemens; les conseils que j'avois donnés au feu roi, dont

l'effet indubitable auroit été du moins le libre exercice de la réforme en France & par toute la chrétienté; la mort même de ce prince, qui sembloit me déclarer l'unique dépositaire de ses sentimens, & l'exécuteur de ses projets; des moyens pris d'une maniere assez sage, pour en assurer la réussite; la gloire & l'honneur qui conséquemment en rejailliroient sur moi; voilà bien des titres de haine contre un homme qui avoit déja tant d'ennemis; & de la maniere dont Sillery & Villeroy s'attachoient à les faire valoir, ils devoient nécessairement avoir un effet prompt.

Un motif moins déclaré, mais peut-être plus fort encore, parce qu'il attaquoit plus directement l'intérêt particulier, réunissoit une seconde fois tout contre moi: c'est celui d'une administration des finances trop nette, j'ose le dire, & trop intégre, pour des personnes dont la cupidité avoit dévoré des yeux dès le premier instant tous les trésors du roi. Je vois là-dessus une infinité de traits à rapporter, qui certainement ne feront pas honneur au nom François; mais qu'il seroit inutile de taire, parce qu'ils ont été publics. En voici quelques-uns des principaux, suivant que le hasard me les présente: ils traceront une image de la cour de ce tems-là.

Le favori de la régente fut celui qu'on vit paroître le premier ſur les rangs. Il jetta d'abord les yeux ſur la charge de premier gentilhomme de la chambre; non pas qu'il jugeât cette dignité capable de ſatisfaire ſes vues ambitieuſes; mais il falloit commencer par obtenir quelque grade, qui effaçât la diſproportion qui avoit été juſque-là entre le reſte des courtiſans & lui. Il ſe mêloit à cela un grain de jalouſie perſonnelle contre Bellegarde, dont je tairai le motif, parce que cela me meneroit trop loin. Il étoit bien flatteur pour Conchine, que le premier pas qu'on lui verroit faire à la cour le mît de pair avec ſon émule (1). Il fit donc propoſer au duc de Bouillon de traiter avec lui de cette charge. Celui-ci, qui avoit réellement deſſein de s'en défaire, fit la choſe libéralement; mais auſſi en fut-il récompenſé de même; car, en premier lieu, il obtint la ſuppreſſion des bureaux que S. M. avoit aux environs de Sedan, pour la levée de ſes droits d'entrée & de ſortie; ce qui affranchiſſant au profit du duc, tout

(1) Le marquis d'Ancre (car c'eſt ainſi qu'on commença à appeller Conchine) avoit eu un démêlé avec M. le grand écuyer, qu'on peut voir dans l'Hiſtoire de la régence de Marie de Médicis.

ce qui entroit de denrées & de marchandises dans cette ville, ou qui en sortoit, on peut dire sans exagérer, que cette gratification lui valut dans la suite plus que toute sa principauté même. Ensuite Conchine lui fit expédier sur le marché un acquit de deux cens mille livres, sous prétexte qu'on lui avoit promis cette somme, en traitant avec lui de la reddition de sa place. J'eus beau représenter que le duc de Bouillon avoit été exactement payé de tout ce qu'on lui avoit promis, & qu'il n'y avoit qu'à jetter les yeux sur le comptant qui le justifioit, on ne m'écouta pas, & les frais que Henri avoit faits pour se mettre en possession de Sedan, n'aboutirent qu'à payer deux fois cette place, & à ne rien avoir. Je ne doute pas qu'on ne trouve cela risible : pour moi, je le trouve honteux pour le conseil.

Conchine n'en vint pourtant pas à ce point aussi facilement qu'il avoit cru d'abord. M. le comte de Soissons, comme j'en ai déja dit un mot, lui rompit en visiere, & à son beau-frere, pour lequel il demandoit l'archevêché de Tours; mais ce prince n'agissoit pas de façon à lui faire désespérer qu'on ne pût le gagner, & Conchine en eut bientôt trouvé les moyens. Il lui ferma la bouche, en lui faisant donner

le gouvernement de Normandie, d'une maniere si généreuse, qu'il ne se fit aucune difficulté de l'ôter à Monsieur lui-même, second fils de France. Après la mort de M. le duc de Montpensier, Henri, pour ne mettre aucune jalousie parmi tous ceux qui prétendoient à ce gouvernement, que je venois de refuser avec la condition de changer de religion, & voulant obliger Fervaques, qui méritoit bien que S. M. eût cette déférence pour lui, en avoit pourvu son propre fils. Il ne me fut pas possible de donner ma voix à cette disposition de Conchine, non plus qu'à la satisfaction que le conseil donna encore à M. le comte aux dépens de S. M. en lui payant fort cher des droits très-peu considérables & très-inutiles : ce sont ceux de la maison de Montaffié en Piémont, dont j'ai déja tant parlé. Malgré toutes mes représentations présentes & passées, ce marché fut conclu. On étoit accoutumé à me laisser dire, & à passer outre.

Conchine trouva un moyen pour pouvoir disposer d'une partie de l'argent du trésor royal, sans qu'il parût que les sommes qui en sortiroient, eussent été prises & employées en son nom ; ce fut de persuader à la reine de continuer à faire des comptans, comme faisoit le feu roi. Voici

la lettre qu'elle m'en écrivit le 15 juin. « Mon cousin, j'ai résolu de continuer en-» core pour cette année, le payement du » comptant que le feu roi mon seigneur fai-» soit mettre en ses coffres, par les tréso-» riers de l'épargne. L'argent qui en pro-» viendra, sera distribué par Béringhen aux » mêmes personnes qu'il avoit coutume de » l'être. Je vous fais donc ce mot, pour » vous dire de commander au trésorier » de l'épargne, étant à présent en charge, » de mettre entre les mains dudit Bérin-» ghen le quartier de juillet dudit comp-» tant, » &c.

Puget & d'Argouges vinrent dès le lendemain m'apporter un de ces comptans, afin que je l'arrêtasse, & que je misse au bas une ordonnance de payement. Je le pris, & du premier coup d'œil je n'y remarquai en effet qu'une infinité de parties, que le feu roi faisoit payer en cette forme. Mais comme le montant m'en paroissoit exorbitant, au lieu d'aller plus loin, je dis aux deux porteurs, qu'il étoit vrai que la conduite de Henri-le-Grand sembloit autoriser cette forme, mais qu'elle ne me paroissoit plus suffisante aujourd'hui, pour la décharge de ceux qui sur ce simple écrit, oseroient faire une ordonnance de payement. Ils me répondirent, que si

je voulois me donner la peine de lire jusqu'à la fin, je trouverois la solution de mon objection, dans une décharge si valable, que je conviendrois qu'il n'étoit besoin d'avoir recours à personne. Je continuai à lire, assez curieux de savoir comment un mémoire qui ne promettoit qu'un menu de comptant, & même qui n'étoit pas fort long, alloit se trouver enfanter une somme de neuf cens mille deux cens dix livres quatorze sols, que j'avois vue en jettant les yeux sur le total. Ma curiosité ne tarda pas à être satisfaite. Après les premieres parties, j'en vis suivre d'autres, qui déja ne me plaisoient pas trop, & qui sembloient n'être là que pour me préparer à un morceau de bien plus difficile digestion; c'étoit un article tout seul de quatre cens mille livres, & qui n'étoit pas même motivé : il portoit seulement ce peu de mots, qui n'étoient gueres propres à m'en justifier la fidélité : *pour deniers mis aux mains du feu roi.*

Je m'arrêtai court, & regardant fixement Puget, je lui demandai ce que cela signifioit, & si c'étoit à lui qu'étoit due l'invention de ce tour ingénieux. Je lui dis ensuite résolument que le feu roi n'avoit jamais pris pour lui tant d'argent à la fois dans ses coffres : que j'avois d'ailleurs des

preuves qu'il n'avoit touché cette ſomme ni en gros, ni en détail : qu'ainſi je ne pouvois la paſſer. Il continua de me répondre avec le même flegme, que ce que je verrois à la fin, ſurmonteroit toutes mes difficultés : c'étoit quatre ou cinq lignes, écrites de la main même de la reine, en ces termes : « Nous avons vu le menu des » parties ci-deſſus, montant à neuf cens » mille neuf cens dix livres quatorze ſols, » & ayant connu que cette ſomme a été » véritablement payée par le commande- » ment du feu roi mon ſeigneur, pour être » paſſée en forme de comptant (2), ainſi » qu'il étoit d'uſage : ce qui n'a pu être » fait, ayant été prévenu par la mort, nous » avons trouvé bonnes les ſuſdites dépen- » ſes, & ordonné d'en être expédié un ac-

(2) Un comptant étoit une ordonnance de payement, ou la quittance d'une ſomme payée par ordre de S. M. ſans ſpécifier à quoi ces deniers avoient été employés. Henri IV & Louis XIII, ou leurs miniſtres, ont bien ſenti l'abus qu'on en pouvoit faire ; mais une infinité de dépenſes, que l'intérêt de l'état demandoit qu'on tînt ſecrettes, les en empêcherent. Le cardinal de Richelieu conclut à les abolir, mais en même tems à laiſſer un million d'or au roi, en vue de ces dépenſes, pour en diſpoſer à ſa volonté : *Teſtam. polit. 2e part. pag. 143.*

» quit de comptant, pour servir de dé-
» charge au trésorier de l'épargne. Puget.
» Fait à Paris le 16 juillet 1610. *Signé*,
» MARIE ».

Je ne vis pas tout d'un coup le parti que j'avois à prendre. Après y avoir pensé un moment : « M. Puget, dis-je, tout ce » que j'ai lu ne m'éclaircit pas pourquoi » l'on me demande une si grosse somme, » car on ne me persuadera pas que ja- » mais le feu roi l'ait employée ; vous me » presserez aussi inutilement de me la faire » signer comme telle : contentez-vous donc, » si vous voulez pour votre décharge, de » ce papier tel qu'il est, parce que très- » sûrement je n'y ajouterai rien du mien ». Cette affaire n'en demeura pas là. On revint à la charge, pour obtenir ma signature, avec autant d'opiniâtreté, que j'en montrois à la refuser : je n'entendis parler que de cela seul, pendant deux jours entiers. On me laissa enfin en repos, & il ne fut plus parlé du menu de comptant, qui est resté déchiré parmi mes papiers : mais ni la régente, ni Conchine n'en perdirent pas le souvenir. Conchine trouva que cette conduite étoit de trop mauvais exemple pour ceux qu'il avoit envie de ranger à toutes ses volontés : pour la reine, le ressentiment qu'elle en eut, fut si fort,

qu'elle ne put me le cacher, malgré le déguisement auquel elle s'étudioit. Si jusqu'alors elle avoit encore voulu faire de tems en tems quelque légere réflexion sur ce que lui avoit dit tant de fois le roi son époux, de la nécessité dont je devois lui être pour les affaires du royaume ; de ce moment, tout ce souvenir fut entiérement effacé, & fit place à une résolution bien décidée de donner ma charge à une personne qui fût plus traitable.

Le chancelier m'en donnoit assez l'exemple ; mais bien loin d'être tenté de le suivre, je ne pus m'empêcher de lui reprocher un jour une prévarication véritablement impardonnable, à l'occasion d'une lettre d'exemption de rachat du greffe du parlement & du châtelet de Paris, qui parut en plein conseil, comme ayant été expédiée & scellée par le feu roi, quoique je susse que ce prince l'avoit refusée constamment à toutes les instances que Villeroy lui en avoit faites à différentes reprises. La regle est que le roi étant mort, le sceau dont il s'est servi, soit rompu. Non-seulement le chancelier ne l'avoit pas fait ; mais il osa même se servir de ce sceau, pour autoriser de fausses dispositions en faveur de Conchine & de quelques autres, pendant cinq années entieres.

Il avoit pour cela la double commodité de faire fabriquer par son fils, qui étoit secrétaire d'état, toutes les pieces, auxquelles il mettoit ensuite la derniere main. M. l'amiral reçut ce secours, comme lui venant du ciel. Il vint apporter au parlement des lettres de duc & pair pour la seigneurie de Danville (*a*), en aussi bonne forme & bien meilleure sans doute, qu'elles ne l'eussent été du vivant de Henri.

Je trouve une seconde lettre que m'écrivit la régente, de même date que la précédente, c'est-à-dire du quinze juin, mais sur un sujet bien moins important : il ne s'y agit que d'une breche à réparer aux fortifications qu'on avoit faites ci-devant aux ville & château de Vendôme, à la priere du sieur Jumeaux, qui en étoit gouverneur.

Il étoit bien difficile, exposé comme je l'étois à me faire des querelles, que je n'en eusse pas quelqu'une avec le duc de Bouillon, qui en toute occasion savoit bien me montrer qu'il se souvenoit que j'avois toujours préféré l'intérêt du roi au sien, & qui n'attendoit que le premier moment favorable pour m'en témoigner son ressenti-

---

(*a*) Charles de Montmorenci, duc de Danville.

ment. Il proposa un jour dans le conseil de faire rapporter par tous ceux qui étoient en possession des principales charges du royaume, des états de recette & dépense, pour y être examinés. Le conseil reçut cette proposition, qui toute générale qu'elle étoit, dans l'esprit de celui qui la faisoit, ne regardoit que moi seul; & Bouillon se chargea de me l'apprendre, en me disant, aussi en plein conseil : qu'étant un homme d'ordre, & qui n'avoit cherché qu'à montrer le bon exemple aux autres, je ne manquerois pas sans doute de commencer par ce qui regardoit ma charge de grand-maître de l'artillerie. Je lui répondis d'un ton que peut-être il n'attendoit pas, que quand il plairoit au roi & à la reine, je leur ferois voir tous mes états d'autant plus volontiers, que j'étois bien assuré qu'ils n'y trouveroient que des sujets de satisfaction pour eux & de louange pour moi : que les princes du sang représentant aussi la personne du roi dans une minorité, je me ferois pareillement un devoir de les leur montrer : mais que je connoissois assez l'étendue des droits de ma charge, pour savoir que c'étoit l'avilir que de la rendre responsable à tout autre tribunal. « Il me » semble pourtant, Monsieur, reprit-il, » que le connétable & les maréchaux de

pas eux-mêmes long-tems en bonne intelligence avec les miniſtres & les autres principales perſonnes de l'état : c'eſt le ſort des alliances qui ne ſont produites que par l'eſprit d'intérêt, que la même cauſe qui les a fait naître, les détruiſe avec plus de facilité encore. De-là s'enſuivirent mille ſcenes ſcandaleuſes, & l'on en vint publiquement à des reproches & à des injures, qu'un reſte de bienſéance auroit bien dû étouffer ; & comme le même eſprit regnoit dans toute la cour, elle ne fut bientôt remplie que de haines, de jalouſies, de moyens bas ou criminels de ſe diſputer & de s'enlever les graces. Mille levains fâcheux fermentant dans tous les eſprits, on appréhenda pluſieurs fois les cataſtrophes les plus ſanglantes entre les perſonnes du plus haut rang. Il falloit être continuellement en mouvement pour les prévenir. Le public fut inſtruit des ſujets qui animerent les uns contre les autres, les princes du ſang, le connétable, le grand écuyer, le duc d'Epernon & beaucoup d'autres, au milieu deſquels Conchine ſe trouvoit toujours mêlé le plus avant (3). Quelquefois

(3) Voyez le détail de ces intrigues & de ces brouilleries de cour, dans Siri, *ibid. tom.* 1, *pag.* 327, & dans les mêmes hiſtoriens.

l'équilibre

l'équilibre entre ces illustres rivaux jettoit entre les mains des gens de néant, les faveurs sur lesquelles on ne pouvoit s'accorder. La confusion, la mauvaise foi, l'injustice, tous les maux qui suivent le mépris de la subordination, inonderent la cour & le conseil, & vengerent plus d'une fois la mémoire de Henri, de ceux qui lui insultoient par les mêmes voies qu'ils avoient choisies pour se venger eux-mêmes.

Pour les princes de l'Europe, aucun d'eux ne manqua à s'acquitter par ses ambassadeurs, de ce qu'ils devoient à ce grand roi : mais il n'étoit pas difficile de distinguer parmi eux, ceux dont le cœur mettoit beaucoup plus de sincérité dans les complimens de conjouissance pour l'avénement du nouveau roi au trône, que dans les complimens de condoléance pour la perte de celui auquel il succédoit. Il se trouva des François assez indignes de ce nom, pour dire aux ambassadeurs du roi d'Espagne & de l'archiduc ces propres paroles : « Vos larmes ne doivent pas beau» coup détremper vos mouchoirs : c'est un » coup du ciel, qui a sauvé de leur ruine » le roi & la religion catholique ». Je ne dirai rien de la réception qui fut faite à tous ces ambassadeurs.

J'étois pareillement trop éloigné de tout

ſentiment de joie, pour prendre part à la cérémonie (4) du ſacre du roi. Cela fit que pendant que tout le monde prenoit le chemin de Reims, je pris celui de Montrond, après avoir obtenu de la reine la permiſſion de faire un voyage dans l'une de mes maiſons. Je cachai ſoigneuſement que ce fût dans l'intention de ne point revenir à Paris, du moins tant que je verrois la même diſpoſition dans les eſprits & le même déſordre dans les affaires; mais j'avois formé auparavant cette réſolution, qui fut encore fortifiée par une fort grande maladie, dont je fus attaqué, ſitôt que je fus arrivé à Montrond, & que je ne dois attribuer qu'aux ſituations triſtes & violentes, où mon cœur ſe trouvoit depuis quatre mois. C'eſt-là auſſi que, pour faire diverſion à mes déplaiſirs, je compoſai les deux petits morceaux de poéſie*, dont l'un a pour titre, *Parallele de Céſar & de Henri-le-Grand*; & l'autre, *Adieu à la cour* (5).

Si cet adieu ne fut pas le dernier, ce

---

(4) Cette cérémonie eſt décrite fort au long dans le Mercure François, les Mſſ. royaux, Pierre Mathieu, &c. *ann.* 1610. Elle fut faite le 17 octobre.

(5) Ces piéces ſont rapportées dans les Mémoires de Sully, à la fin du tome 1, *pag.* 469.

ne fut pas tout-à-fait ma faute. Je voyois assez que ce séjour n'étoit plus fait pour moi. Je me rappellois sans cesse le conseil secret, tenu chez le nonce, dont j'ai parlé plus haut. J'y joignois certaines paroles qu'une princesse, ma parente & mon amie intime, me rapporta qu'elle avoit entendu dire à la reine, dans le même tems. Mille autres particularités semblables jettoient dans mon cœur les plus forts pressentimens, que toute l'église réformée étoit à la veille d'une persécution. Préaux pensoit comme moi, lorsqu'il m'écrivoit de Châtelleraut, le 10 novembre, qu'il lui sembloit déja, disoit-il, voir le théâtre élevé pour renouveller nos tragédies. Dans cette attente, mon parti étoit pris de me défaire de toutes mes charges, en faveur de ceux qui me seroient adressés par Conchine & sa femme, comme gens auxquels l'argent coûtoit le moins à répandre : on m'en avoit déja fait porter parole, & je n'avois pas à craindre que la reine me refusât son agrément. Je comptois envoyer un tiers de cet argent en Suisse, un tiers à Venise, & l'autre tiers en Hollande, où je faisois état de me retirer moi-même, avec ce que j'avois déja pu mettre d'argent à part tous les ans par mon bon ménage, lorsque je verrois l'orage prêt à éclater. Tout mon

arrangement étoit fait : voici ce qui y apporta du changement.

La jalousie & la mésintelligence des grands & des personnes en place, rendirent la cérémonie du sacre si tumultueuse qu'il pensa en arriver du désordre. Je ne parle pas seulement des disputes pour le rang & la préséance. Le duc d'Epernon, quoique lié très-étroitement, à ce qu'il sembloit, depuis quelques années avec Conchine, lui tint un jour publiquement, avec le duc d'Aiguillon, des discours également durs, injurieux & même menaçans. Le duc de Nevers, appuyé des princes, traita à-peu-près de même, Sillery, Villeroy & Jeannin. La frayeur les prit, ils ne se sentirent pas assez forts, ni sans doute assez nets, pour repousser ces reproches; ils virent qu'ils avoient encore besoin de moi dans cette occasion. Il étoit d'une fâcheuse conséquence, que les princes & les grands s'accoutumassent à gourmander les ministres. Je leur parus le seul homme capable de mettre les choses sur un autre pied, par l'autorité, le respect, & même la crainte, que ma naissance, mon caractere, mes mœurs, m'avoient acquis de tout tems dans le conseil. Ils presserent donc si fort la reine de me faire revenir, qu'elle m'envoya la lettre suivante par un

exprès. « Mon cousin, le roi Monsieur
» mon fils ayant heureusement achevé son
» voyage & son sacre à Reims, nous re-
» prendrons dans peu le chemin de Paris;
» & d'autant que sur la fin de cette an-
» née & le commencement de la suivante,
» il se présentera plusieurs affaires qui pour-
» ront requérir votre présence, à cause de
» vos charges, & de l'intelligence que vous
» avez en icelles ; je vous prie de vous en
» revenir au plutôt, faisant en sorte que
» vous arriviez à Paris, au même tems
» que nous y serons ; à quoi m'assurant
» que ne manquerez, je prierai Dieu, &c.
» Écrit à Reims, ce 6 octobre 1610.
» Votre bonne cousine, Marie ».

Je crus qu'en éludant pour le présent le voyage qu'on exigeoit de moi, on en perdroit l'idée dans la suite, ce qui me fit répondre à la reine en ces termes. « Ma-
» dame, mon inclination, mon devoir &
» l'honneur que vous me faites de vous
» souvenir de moi, me portent également
» à obéir aux commandemens de V. M.;
» mais la grande foiblesse qui m'est restée
» de la maladie dangereuse dont je ne fais
» que sortir, & la connoissance certaine
» que j'ai que ma présence dans les affaires
» n'est pas agréable à plusieurs personnes
» qui y ont plus d'autorité que moi, me

» font vous supplier très-humblement de » trouver bon que je differe d'aller à la » cour, jusqu'à ce que j'aie repris mes » forces, & que quand j'irai, ce ne soit que » pour rendre compte à V. M. devant ceux » qu'il lui plaira nommer, de la maniere » dont j'ai conduit les affaires de l'état, de » la situation où je les laisse, & de la forme » que je crois nécessaire d'y observer, pour » les faire heureusement subsister, & nul- » lement, pour continuer à m'en mêler » comme j'ai fait jusqu'à présent. Je crois » avoir si bien pourvu à tout, comme les » trésoriers de l'épargne & autres employés » pourront vous le certifier, que les affai- » res se soutiendront d'elles-mêmes tout le » reste de cette année à la fin de laquelle » je ne manquerai pas, si ma santé me le » permet, de me trouver à Paris, pour » rendre toute obéissance aux commande- » mens du roi & aux vôtres. Sur cette vé- » rité, je prierai le Créateur, &c. De Mon- » trond, ce 12 octobre 1610 ».

Ce n'étoit pas là le compte de la régente. Elle s'apperçut bien qu'en reculant mon retour à la cour, je me ménageois des prétextes de n'y point revenir du tout; & le personnage que je me proposois d'y faire, n'étoit pas propre à obliger ceux qui s'étoient séparés de son favori, à re-

chercher son amitié, qui est tout ce qu'elle avoit en vue. Le moyen dont elle se servit pour m'amener à son but, fut d'y employer mes amis (6) & particuliérement mon gendre, mon fils & mon épouse. Elle commença à les rechercher & à les caresser. Elle leur témoigna tant de confiance en moi, elle y joignit tant de belles paroles & de promesses, qu'ils revinrent plus fortement que jamais, à croire que je ferois une faute, en me démettant de mes charges. Ensuite, elle me les envoya l'un après l'autre, chargés des assurances & des lettres les plus obligeantes. Ce fut envain que je cherchai à leur faire sentir le manége de la régente. Les sollicitations & les prieres dégénérerent en une persécution, qui me fatigua si fort à la fin, que pour ne pas me voir accabler de reproches sans fin, & considérant que ma complaisance pour eux ne m'exposoit à rien pour le présent, j'allai me jetter avec pleine connoissance, dans tous les piéges qui m'attendoient à la

(6) « Bullion eut ordre de s'avancer, pour » le trouver (M. de Sully) à Paris, à son retour » de sa maison, & lui faire entendre la bonne » volonté de la reine qui vouloit avoir en lui une » pareille confiance qu'avoit eue le feu roi. Il ac» cepta l'offre de la reine, &c. *Hist. de la mere & du fils*, *tom.* 1, *pag.* 112.

cour, & que je rompis encore cette fois l'exécution de mon premier dessein.

Je repris donc la route de Paris, sans pourtant montrer aucun empressement, puisque je n'y arrivai que le sixiéme jour après celui de mon départ. Le lendemain matin, comme je me disposois à aller faire la révérence au roi & à la reine, on m'avertit que le roi passeroit la matinée dans les Tuileries, & ne reviendroit que pour se mettre à table, & que la reine devoit dîner chez Zamet. Je ne doutai point que ce ne fût lui faire très-bien ma cour, que d'aller la trouver dans cette maison; aussi ne peut-on rien ajouter à la réception gracieuse que j'en reçus. Elle me répéta plusieurs fois, avec un air de franchise & même de joie, qui me trompa presque moi-même, qu'elle ne vouloit suivre que mes conseils, qu'elle me prioit de m'attacher au roi son fils, de la même maniere que je l'avois été au feu roi; qu'elle ne souffriroit point que j'abdiquasse mes charges; qu'elle feroit en sorte que je les exerçasse avec une entiere indépendance, & qu'elle me prioit de commencer par les états de finance pour l'année 1611, comme j'avois coutume de le faire, n'ayant voulu que personne prît ce soin, & aucun des ministres ne s'en étant non plus voulu

charger, en mon abſence. Ce diſcours fut continué de la part de la reine, juſqu'à ce que le dîner fut ſervi. Je ne ſaurois rapporter qu'une très-petite partie des choſes qu'elle me dit. Après qu'elle fut ſortie de table, elle m'entretint des brouilleries arrivées pendant le ſacre. Elle me prévint ſur une infinité de demandes que lui avoient faites les grands du royaume, ſur leſquelles elle n'avoit rien voulu ſtatuer, dit-elle, qu'après mon retour. Elle ne particulariſa pourtant rien ſur cet article : elle ajouta ſeulement, qu'elle m'en parleroit plus au long, au premier moment favorable; & qu'elle me feroit entendre les ſervices que je pouvois lui rendre à cet égard. Je n'apperçus aucun air de réſerve dans ces paroles. Toute cette cour paroiſſoit ſi gaie, qu'on devoit trouver que ces diſcours ſérieux n'avoient déja que trop duré. On en tint d'autres plus communs, & ſur les trois heures, la reine s'en retourna au Louvre.

J'y allai le lendemain rendre mes reſpects au roi, à Meſſieurs ſes freres & à Meſdames ſes ſœurs, qui me firent, à proportion de leur âge, toutes les careſſes que j'en recevois du vivant de leur pere. Le mauvais air n'avoit point encore pénétré juſqu'à cette partie de la cour. Les gouvernantes, les nourrices, les autres fem-

mes, les officiers destinés au service de ces jeunes princes, composoient une espece de petit peuple séparé, auquel la mémoire du roi Henri étoit toujours chere. La source de leurs larmes & de leurs regrets n'étoit point encore tarie. Je m'attendris avec eux, en nous entretenant de celui qui en étoit l'objet. Ils me conjurerent par tous les motifs qu'ils connoissoient les plus propres à faire impression sur mon esprit, par l'amitié de ce prince pour moi, par mon attachement pour lui, de ne pas abandonner les enfans d'un pere, envers lequel il ne me restoit plus que ce seul moyen de m'acquitter. Leurs prieres & leurs embrassemens n'ajoutoient sur cela rien à mes sentimens, & malheureusement ne diminuoient rien aussi de mon impuissance. En envisageant attentivement les trois princes, je crus découvrir dès ce moment dans le visage & les manieres du roi, des indices déja si forts des heureuses dispositions que le tems y a développées, depuis, que je ne pus m'en taire à mon épouse, lorsque je fus retourné chez moi. Je jugeai au contraire avec douleur que le ciel n'accorderoit pas une vie bien longue au second de ces princes (7).

---

(7) Ce prince mourut le 16 ou 17 novembre

Je fus visité de presque toute la cour, & avec tous ces faux semblans d'amitié, de louanges & de caresses, qui semblent n'imiter jamais si bien la vérité que quand le cœur y a le moins de part. Conchine, qui avoit pris soin de m'insinuer par Zamet & d'Argouges, que c'étoit à lui que j'avois la principale obligation de tout ce qu'on voyoit faire à la reine pour moi, attendit pendant trois jours entiers que j'allasse l'en remercier, en lui faisant la visite que les courtisans l'avoient accoutumé à regarder comme un tribut qu'on lui devoit, ou que je chargeasse du moins quelqu'un de satisfaire à ce devoir pour moi. Comme il vit qu'il n'entendoit point parler de moi, il prit enfin sur lui de venir me trouver. Mais afin que je ne pusse me prévaloir d'une démarche par laquelle il eût cru trop s'abaisser, il eut grand soin de me faire sentir que ce n'étoit uniquement que pour me parler d'affaires qui le regardoient; & notre conversation roula en effet en grande par-

---

de l'année suivante, âgé de 4 ans & demi. On lui trouva de l'eau dans la tête, la trop grande épaisseur du crâne arrêtant la transpiration dans cette partie; ce qui prouva l'innocence de le Maître, médecin des enfans de France, accusé d'avoir empoisonné ce jeune prince : *Merc. Franç. ann.* 1611, *pag.* 158.

tie, ſur ſa charge de premier gentilhomme de la chambre, ſur ſes penſions, que la reine avoit ordonné qu'on employât dans l'état, ſur le même pied que Bellegarde, & ſur un don qu'il venoit de recevoir dans les offices de la gabelle du Languedoc, dont il y avoit déja un brevet obtenu dès le vivant du feu roi; ce que je ne jugeai pas à propos de lui dire. Il me ſemble que toutes les réponſes que je lui fis, ne devoient pas le mettre fort en goût de ſortir du ſujet pour lequel il me diſoit qu'il étoit venu. Il ne put pourtant s'empêcher de le faire, & je crois qu'il ne tarda pas à s'en repentir; car ayant gliſſé par forme de conſeil, que je ne pouvois mieux faire que de m'accommoder aux volontés de la reine, ce qui étoit m'accuſer tacitement de ruiner mes propres affaires par trop de roideur, je lui fis cette courte & ſeche réponſe: que j'obéirois aux commandemens de la régente, lorſque le ſervice du roi, le bien des affaires, le ſoulagement du peuple, mon honneur & ma conſcience me diroient que je pouvois le faire. Il me ſembloit que mon averſion pour lui croiſſoit à chaque parole qu'il me diſoit. Il en lâcha quelques autres avec toute la retenue que je devois lui inſpirer, & je les reçus avec la même froideur. Enfin, nous nous ſéparâmes, aſſez

mal satisfaits l'un de l'autre; lui, désespérant, je crois, plus que jamais, de me ployer à sa façon d'agir; & moi, déplorant d'avance tous les maux que cet homme présomptueux, insatiable, sans science ni expérience, & avec cela, revêtu d'une autorité absolue, alloit faire à la France. J'en fis la confidence à mon épouse.

Il me parut, dès le lendemain de cet entretien, que la chance avoit déja tourné. La reine, que j'allai voir au Louvre, rabattit beaucoup de ses premieres manieres; elle se força pourtant, afin que ce changement ne me parût pas aussi sensible qu'il l'étoit, & que je ne l'imputasse point à l'entretien de la veille entre Conchine & moi. Elle me parla encore des demandes importunes des grands. Elle les taxa d'extravagantes, & parut résolue de les renvoyer à examiner au conseil, auquel elle me pria d'assister toujours, afin d'empêcher qu'il ne s'y passât rien contre l'intérêt du roi & de l'état. Elle me donna sa parole royale, en me présentant sa main dégantée, qu'elle me soutiendroit en tout cela, aussi fortement qu'avoit fait le feu roi. Je perdis mes premiers soupçons à cette déclaration; je me flattai même un moment que de plus mûres réflexions sur ce qui s'étoit passé, avoient peut-être déja commencé

à ouvrir les yeux à cette princesse, sur le précipice où on l'engageoit. Mais que je fus bientôt détrompé ! il ne me fallut pour cela que ce qui se passa de tems entre trois conseils.

Tout prévenu que j'étois, je ne pus voir sans une extrême surprise, qu'il ne s'y traitoit presque plus d'autres matieres, que de dons aux grands, d'augmentations de pension à toutes les personnes en place, de payemens de dettes abolies, de rabais des fermes, & de décharges des fermiers, de révocations de partis faits pour racheter les rentes, les greffes & le domaine, de créations de nouveaux offices, exemptions & priviléges, de mille moyens enfin de rendre les peuples misérables, bien loin de leur appliquer les trésors amassés par le feu roi, comme la justice le demandoit, puisque la conjonćture des tems les avoit rendus inutiles pour l'objet qu'on s'étoit proposé; mais l'avidité des seigneurs en auroit dévoré de bien plus grands encore. Voici les demandes que les principaux d'entr'eux vouloient obliger la reine & le conseil à leur accorder. On ne devroit pas s'attendre que cet article composât, par sa longueur, une liste aussi ennuyeuse que je crains bien que celle-ci ne le paroisse, quoique j'en aye retranché la demande de tiercer, de dou-

bler même les pensions, comme un point commun à presque tous ces articles.

Je mets en tête M. le prince, qui me fit solliciter, tantôt sous main, tantôt ouvertement, pendant un mois entier, d'être favorable à ses prétentions sur la capitainerie du Château-Trompette, sur le gouvernement de Blaye, sur la principauté d'Orange, étendue jusqu'au bord du Rhône. M. le comte de Soissons demandoit la capitainerie du vieux palais de Rouen, celle du château de Caën & la création en sa faveur de cet édit des toiles, dont j'ai parlé en son tems. Le duc de Lorraine, le payement en entier des sommes exprimées dans son traité, quoique ce fût une affaire que j'avois terminée il avoit long-tems, aux deux tiers de réduction. Le duc de Guise, son mariage avec madame de Montpensier, la révocation des droits de patentes en Provence & des bureaux aux portes de Marseille, le payement de ses dettes. Le duc de Mayenne, de nouvelles sommes, outre celles que portoit son traité. D'Aiguillon, un don de trente mille écus, les gouvernemens de Bresse & de la ville de Bourg, l'ambassade d'Espagne, avec des appointemens excessifs. Joinville, le gouvernement d'Auvergne, ou le premier vacant. Le duc de Nevers, les gabelles de Rhéthelois en propre, avec les

gouvernemens de Mézieres & de Sainte-Menehout. Le duc d'Epernon, un corps d'infanterie entretenu continuellement sur pied, la survivance de ses gouvernemens pour son fils, des fortifications à Angoulême & à Xaintes, des soldats des gardes commensaux, Metz & le pays Messin ôtés aux Montigny. Le duc de Bouillon, une somme d'argent pour acquitter de vieilles dettes prétendues, les aides, tailles & gabelles de la vicomté de Turenne à son profit, & l'hommage de cette vicomté réduit à l'hommage lige simple, les arrérages de ses garnisons & pensions pendant son exil, la tenue d'une assemblée de la religion réformée. Le chancelier, les deniers provenans des petits sceaux, ses gages doublés, de lettres de noblesse en Normandie. Villeroy, l'entretien d'une garnison dans Lyon, la lieutenance-de-roi du Lyonnois ôtée à Saint-Chaumont, un bâton de maréchal de France, pour son fils d'Alincourt, la révocation du traité que j'avois fait pour le rachat du domaine de cette province, des surengagemens de ses greffes & du domaine du roi.

On croit bien que l'article de Conchine n'est pas le plus léger. Le bâton de maréchal de France, les gouvernemens de Bourg, de Dieppe & de Pont-de-l'Arche, la do-

nation des deniers provenans des offices des gabelles du Languedoc, passés en un comptant, le profit des rabais accordés à Moisset & à Feydeau; tel étoit son partage. Château-Vieux, le chevalier de Sillery, Dollé, Déagent, Arnaud l'intendant, le médecin Duret, tous ceux qui avoient part au conseil secret de la reine & qui y parloient si bien pour les autres, n'oublioient pas leurs affaires propres. Il seroit presqu'aussi court de nommer les personnes de quelque nom, qui n'avoient aucune part à cette profusion de pensions, de gratifications, de priviléges, d'appointemens, &c. que de nommer ceux qui étoient compris dans la liste; car tout le monde y trouvoit son compte, princes, gouverneurs de provinces, gentilshommes suivans, lieutenant civil, prévôt des marchands & même compagnies & cours souveraines. Tous les officiers de la couronne devoient avoir une augmentation de pension de vingt-quatre mille livres chacun; chacun des membres du conseil une augmentation d'états & d'appointemens proportionnée; outre qu'on proposoit d'en augmenter considérablement le nombre. Enfin, l'on eût dit que tout le monde avoit concerté ensemble le pillage du trésor royal, & que tout étoit devenu de bonne prise.

L'indignation que je me sentois contre

une licence, qui dégénéroit en attentat contre l'autorité royale, ne me permit pas de peser le parti le plus sage. J'embrassai, sans balancer, celui de résister à tout le monde, tant que la place qu'on me laissoit dans le conseil, me mettroit en droit de le faire. L'honneur, la conscience, ma réputation à soutenir, l'intérêt du roi & du peuple, dont je me regardois comme l'unique défenseur, ne m'en laisserent point envisager d'autres. Je m'y voyois encore autorisé en un sens, par les dernieres paroles & même par les prieres de la régente; & quoique je sentisse bien que ce n'étoit pas lui faire grand plaisir, que de les prendre à la lettre; c'étoit pourtant, à bien examiner la chose, lui rendre à elle-même un service si essentiel, qu'on ne comprend pas par quelle raison elle s'y montroit si contraire. Ce motif à part (car je consens qu'on connoisse jusqu'à mes plus secrets sentimens), cette gloire, cet amour propre, qui m'ont toujours paru avoir quelque chose de si grand & de si noble, lorsqu'on les rapporte au vrai & au bien, me dictoient que, puisque c'étoit une nécessité pour moi d'être privé tôt ou tard de la participation des affaires, je risquois peu à en avancer de quelque chose le moment, & que je gagnois beaucoup à donner une

preuve convaincante, que cette disgrace ne m'étoit arrivée, que parce que je m'étois montré exempt des foiblesses & des criminelles complaisances de tous les autres courtisans. Il reste à la vertu malheureuse un dernier dédommagement du bien qu'elle ne peut plus faire ; c'est l'éclat dont les obstacles & la persécution la font presque toujours briller.

La reine me réduisit bientôt à ce seul motif de consolation, dans les peines que je commençai à souffrir. Toute sa conduite acheva de me persuader qu'elle ne m'avoit appellé & opposé à tout le monde, dans une conjoncture si tumultueuse, que pour me faire essuyer l'alternative fâcheuse du mépris public, si je trahissois mon devoir, ou des haines particulieres, plus terribles encore, si j'en remplissois les obligations. Ce que j'avois rendu sans effet en plein conseil, aux risques de me faire mille ennemis cruels, étoit ensuite accordé comme gratification & secrétement entre cette princesse & son confident.

Je n'ai pas dessein de m'engager dans le détail de toutes les poursuites qui se firent pendant ce peu de tems dans le conseil, & de tout ce que je dis & fis pour les rendre inutiles ; ce seroit instruire autant de procès, où l'on ne manqua pas d'employer

tous les moyens ordinaires de corrompre un juge trop févere, & dans lesquels je fus encore plus sujet à être pris à partie par des brigues déclarées, ou des menées secrettes. Je n'en rapporterai qu'un exemple, afin que l'on convienne qu'un mal aussi grand ne demandoit pas des remedes moins forts que ceux que j'employois; & je choisis ce qui se passa au sujet de Villeroy, ou plutôt d'Alincourt. Des articles qu'on vient de voir, ce n'est ni le moins curieux, ni le moins important.

Lorsque d'Alincourt demandoit que S. M. établît & entretînt une forte garnison dans la ville de Lyon, dont il étoit gouverneur, il avoit deux vues. L'une étoit d'augmenter ses revenus du profit qui lui reviendroit de cet établissement, & il ne pouvoit effectivement en avoir jamais trop, dans le dessein où il étoit d'y vivre, non en simple maréchal de France (car il s'attendoit à le devenir dans peu), mais d'y faire la figure d'un prince; fastueuse chimere, double ridicule en celui qui n'a que de grands biens à mettre en la place de la naissance (8).

---

(8) Les actes de Rymer, *sur l'année* 1518, en rapportant les dépêches ou instructions de l'ambassade solemnelle députée à Henri VIII par François I, qualifient Nicolas de Neufville, bi-

L'autre, de contraindre, par la crainte de tant de gens armés, les Lyonnois à lui sacrifier leurs priviléges & leurs droits les

---

sayeul du secrétaire d'état, & l'un de ses ambassadeurs extraordinaires, de chevalier, seigneur de Villeroy, &c. Sauval, *Antiq. de Paris*, *t.* 3, *p.* 612, rapporte les lettres-patentes, données à Cognac, au mois de février 1519, où François I le nomme, notre amé & féal conseiller, Nicolas de Neufville, chevalier, seigneur de Villeroy, &c. C'est le titre que porte l'épître de Clément Marot, à la tête de son poëme intitulé : *Le Temple de Cupidon*, & dédié à messire Nicolas de Neufville, chevalier, &c. Cette épître, ou dédicace, qui avoit été supprimée dans la plupart des éditions, même anciennes, des œuvres de ce poëte, a été rétablie dans celle de 1731, *à la Haye*. Herbert, *Vie de Henri VIII*, fait une mention honorable de ce même Nicolas de Neufville. Baluze, dans ses comptes, *n°.* 175 & 176, en parlant des comptes de M. de Villeroy, ambassadeur en Angleterre, y joint la qualité de grand-audiencier de France. L'état des officiers des ducs de Bourgogne, *pag.* 233, porte un Nicolas de Neufville, écuyer de cuisine, & un Amblard de Neufville, écuyer tranchant. Le Ducatiana, *pag.* 197, fait mention de Nicolas de Neufville, envoyé en 1500, ambassadeur à Rome, par Louis XII, & cite à ce sujet la vie d'Alexandre VI, *tom.* 1, *pag.* 192. Ces recherches ont échappé à Moréri, & à la plupart de nos historiens & généalogistes, qui rendent d'ailleurs à l'illustre maison de Villeroy la justice que lui refuse l'auteur de nos Mémoires.

plus anciens ſur leſquels il méditoit depuis long-tems de faire main-baſſe. Quant au parti, pour le rachat du domaine royal, qui montoit en cette province à douze cens mille livres, il n'étoit porté à en demander la ſuppreſſion, que parce que les intéreſſés lui aſſuroient un pot-de-vin de cent mille livres, s'il pouvoit faire en ſorte d'empêcher ce rachat.

Ses deſſeins étoient traverſés par deux ennemis agiſſans & attentifs, toute la ville de Lyon & Saint-Chaumont, lieutenant-de-roi dans la province; mais auſſi il avoit deux forts arcboutants à leur oppoſer, le chancelier de Sillery & Villeroy ſon pere, tout-puiſſans dans le conſeil & auprès de la régente. Il commença à les faire agir d'autant plus puiſſamment, qu'ayant compris, lorſqu'il vint me prier de lui être favorable, qu'il ne devoit pas compter ſur moi dans le conſeil où ces demandes devoient être portées, il vit bien qu'il avoit beſoin de toutes ſes batteries; mais auſſi il ne douta plus du ſuccès, lorſqu'il ſut que ces deux perſonnes avoient mis dans ſon parti Conchine, qui enſuite y avoit auſſi fait entrer la reine.

Nous étions tous aſſemblés dans le grand cabinet, où ſe devoit tenir le conſeil ſur cette affaire. La reine s'approcha de moi,

& me parla en faveur de d'Alincourt. Je lui répondis franchement qu'on ne devoit point compter ſur ma voix dans deux propoſitions ſi injuſtes ; qu'il n'étoit pas raiſonnable de faire perdre douze cens mille livres au roi, pour en faire gagner cent mille à M. d'Alincourt, & d'ouvrir la porte à tout le monde, pour faire révoquer par tout le royaume des traités pareils de rachats de domaine, de rentes & autres revenus royaux, qui montoient à près de cinquante millions ; que je m'éleverois avec la même force contre l'autre propoſition, quoique je ſuſſe bien qu'on prétendoit que ce n'étoit pas au conſeil d'en connoître, & qu'on ne l'y eût portée, que pour chercher à autoriſer l'autre ; qu'on expoſoit de gaieté de cœur, une des principales villes du royaume, juſques-là bien intentionnée, à manquer à ſon devoir, pour une choſe de fantaiſie, & d'ailleurs inutile, puiſque par le dernier traité conclu par moi-même avec le cardinal Aldobrandin pour le duc de Savoye, S. M. demeurant en poſſeſſion de la Breſſe & de l'une & de l'autre rive du Rhône, Lyon ceſſoit d'être ville frontiere ; & n'ayant plus de voiſins à craindre, n'avoit auſſi plus beſoin de garniſon.

La reine parut ſe payer de ces raiſons, & retourna vers Villeroy, comme pour les lui faire goûter auſſi. Il n'étoit pas ſi aiſé à

rebuter. Il lui en donna d'autres tant bonnes que mauvaiſes, ſur tout ce que j'avois dit; & étant venu à l'article de la garniſon, il lui dit qu'il étoit bien vrai que les Eſpagnols & les Savoyards n'étoient plus auſſi proches voiſins de cette ville, qu'ils l'avoient été autrefois; qu'auſſi ce n'étoit pas contre eux qu'il étoit important d'aſſurer la ville de Lyon, puiſqu'avec cela nous étions ſur le point de les avoir pour amis & pour alliés; que les véritables ennemis qu'elle avoit à craindre, étoient les huguenots, plus en ſituation, en état & peut-être en deſſein d'attenter ſur elle, qu'ils ne l'avoient jamais été; ſur quoi il déſigna nommément M. de Leſdiguieres.

Villeroy avoit été entendu par Beringueville, qui vint incontinent me redire juſqu'à la moindre de ces paroles. J'y trouvai la confirmation de ce qu'on m'avoit rapporté touchant ce conſeil ſecret tenu chez le nonce Ubaldini. Je vis avec indignation que tout le but de ces meſſieurs étoit de mettre les religions aux priſes, & en France & par toute l'Europe. Je ne fus pas moins choqué de l'accuſation calomnieuſe de Villeroy contre un homme qui m'étoit allié. Je me levai ſoudain, & m'avançant vers la reine qui écoutoit encore Villeroy, je lui dis que j'avois oublié à la prévenir ſur une

choſe

chose dont j'étois aussi assuré, que si je venois de l'entendre, que M. de Villeroy, peu scrupuleux sur les moyens de la rendre favorable à son fils, ne faisoit point de difficulté de lui faire les plus malignes & les plus fausses insinuations contre tous les protestans, sans même en excepter un que mille grands & bons services devoient tenir hors de tout soupçon; qu'il s'emportoit jusqu'à les traiter d'ennemis plus à craindre pour la France, que l'Espagne même; que si S. M. jugeant les raisons de Villeroy & les miennes d'un égal poids, prenoit le parti de regarder sur le même pied les Espagnols & les réformés, il ne nous restoit rien à faire à lui & à moi (je le regardois en disant ces mots), que de nous exclure l'un & l'autre du conseil, & d'en sortir, nous tenant tous les deux par la main. C'étoit-là pousser Villeroy à bout portant; mais cet homme, qui de sa vie n'a su ni parler en public, ni même opiner dans un conseil, ne trouva pas une seule parole pour me répondre. Sa surprise & le reproche de sa conscience pouvoient bien en cette occasion le rendre muet. Il ne fit que s'avancer du côté où le chancelier & le duc d'Epernon s'entretenoient ensemble, & la reine quittant aussi sa place, alla, sans dire un seul mot, joindre M. le comte de Soissons &

le maréchal de Briſſac, qui parloient en particulier. Je n'augurai rien de bon de toutes ces liaiſons.

Il ne ſe fit rien ce jour-là ſur l'affaire de d'Alincourt; & je me flattois quelquefois, que la maniere dont je m'y étois pris, l'empêcheroit peut-être d'y revenir; mais il ne tarda à le faire, que juſqu'à ce que par de nouvelles brigues, que lui & ſon pere, le chancelier & ſon frere firent avec Conchine auprès des conſeillers, il ſe vit aſſuré de toutes les voix, même de celle de Béthune mon frere. Celui-ci vint me trouver pour faire un dernier effort ſur mon eſprit. Il me repréſenta que tout ce que j'allois faire ſeroit inutile, & ne ſerviroit qu'à m'attirer tout le monde à dos; que j'aurois le chagrin de voir que mon exemple ne ſeroit pas ſuivi de mes parens même les plus proches. Je me contentai de lui répondre, que je n'avois jamais attendu autre choſe de lui; mais que pour moi, je demeurerois juſqu'au bout fidele à mon devoir; & je tins parole, dès le premier conſeil qui ſe tint ſur ce ſujet. Voyant le conſeiller qui en étoit chargé, prêt à faire ſon rapport, je lui demandai bruſquement de quelles affaires il s'agiſſoit. A quoi ayant répondu que c'étoit de certaines propoſitions qu'on faiſoit touchant le domaine du Lyonnois, je l'interrompis

en disant que je savois que M. d'Alincourt, que cette affaire regardoit, avoit fait de si fortes brigues dans le conseil, par ses parens & ses amis, qu'elle étoit déja résolue, même avant que d'avoir été rapportée, que je protestois contre cette résolution, comme absolument contraire aux intérêts de S. M. que j'en demandois acte au greffier, pour l'envoyer enregistrer au parlement, afin que cette piéce pût servir un jour au roi, à connoître la mauvaise conduite de son conseil, après la mort du roi son prédécesseur (9).

(9) Tout ce récit s'accorde avec ce qu'on lit dans l'histoire de la mere & du fils : « il continua » (le duc de Sully) dit cet historien, depuis le » retour du sacre, l'exercice de sa charge, en- » viron quinze jours ou trois semaines; après le- » quel tems, le différend des Suisses de Lyon, » dont j'ai déja parlé, se renouvella sur ce que » Villeroy vouloit en assurer le payement sur la » recette générale dudit lieu. Le duc de Sully s'ai- » grit tellement sur cette affaire, que non con- » tent de soutenir qu'il n'étoit pas raisonnable de » charger le roi d'une telle dépense, les habi- » tans de Lyon pouvant faire la garde, comme » ils avoient toujours accoutumé, il se prit au » chancelier, qui favorisoit Villeroi, & lui dit » qu'ils s'entendoient ensemble à la ruine des af- » faires du roi. Comme cette offense étoit com- » mune avec tous ses ministres, ils s'accorderent » tous de ruiner ce personnage, dont l'humeur

Ces derniers mots, quoiqu'assurément des plus forts, ne firent que suspendre pour

---

» ne pouvoit être adoucie ». Cet écrivain rapporte ensuite les démarches qui furent faites pour lier les ministres avec M. le comte de Soissons, le marquis d'Ancre, le marquis de Cœuvres & autres, contre le duc de Sully. Je cite à dessein cet auteur, l'un des ennemis de M. de Sully, afin qu'on sente mieux la vérité de tout ce que dit ce dernier, qu'il eût pu se conserver en place, en donnant les mains à toutes les opérations du nouveau conseil, & que sa fermeté seule à soutenir la justice, l'intérêt de l'état & la forme de gouverner du feu roi, fut la cause de sa disgrace. Au reste, toutes les personnes judicieuses n'ont pas porté sur cette intégrité, le même jugement que l'historien dont je parle, au suffrage duquel tous les ennemis de ce ministre ont joint le leur. On voit dans le Mercure François, *adjonction à l'année* 1610, *pag.* 9, un discours entier sur ce sujet, qui le justifie d'une maniere bien glorieuse pour lui. Voici encore ce qu'on lit dans *les Mémoires de Villeroy*, *tom.* 3, *pag.* 259. « Ce changement de visage, que ledit sieur de Sully a » donné à la France nécessiteuse, la rendant opu» lente par son ménage & industrie, témoigne » assez sa suffisance. Ces remontrances qu'il fai» soit aux volontés du roi, & les résistances à tous » les grands démontrent sa vertu; & s'étant main» tenu entre tant d'ennemis, sans ployer sous la » crainte & sous leurs menaces, il a fait voir » quelle est sa prudence & quel est son courage. » Ses envieux mêmes disent que lui seul est plus » utile au public, & sait mieux les affaires, que

le moment la délibération à laquelle on se préparoit. Tous baisserent les yeux ; pas un ne répliqua. Le chancelier seul, sans se montrer ému, dit au rapporteur : « prenez » d'autres papiers, & parlez d'autres affaires » qui soient plus du goût de tout le monde ; » celle-ci trouvera son tems, lorsque les » aigreurs & les animosités seront adoucies ; » comme il arrive ordinairement dans les » choses les plus contestées ; il ne faut que » prendre patience ». Le rapporteur obéit. On agita d'autres questions ; & celle-ci ne parut dans le conseil, pour y être décidée en faveur de d'Alincourt, que lorsque je m'en fus banni moi-même ; ce qui arriva si peu de tems après, qu'on peut dire que c'est par ce coup de vigueur que je finis ma carriere.

A toutes sortes d'égards, il ne me restoit plus d'autre parti à prendre. J'avois suffi-

---

» tous les autres ensemble ; & pourvu qu'il veuille » relâcher un peu de sa trop aigre procédure ; » ce sera un digne serviteur à V. M. Il ne tient » point à lui, encore que l'on tâche à le recu- » ler des affaires, qu'il ne dise librement ce » qu'il pense du peu de respect que l'on porte » à la mémoire du défunt roi, & du peu d'état » que l'on fait de notre jeune prince », &c. Voyez aussi le discours manuscrit que nous avons cité dans la préface de cet ouvrage.

famment justifié aux yeux de toute la France, que ce n'étoit point faute de soins & d'efforts de ma part; que le désordre & le renversement avoient absolument pris le dessus dans toutes les affaires; elles étoient au point, que rien de tout ce que j'avois pu faire, n'étoit capable de les rétablir; c'est de quoi personne ne doutoit. Je m'ennuyois moi-même d'y travailler sans fruit, & de ne recueillir pour prix de mes travaux & de mes bonnes intentions, que la haine des personnes que je devois regarder comme les plus intéressées à me seconder. Conchine n'employoit sa faveur; les princes du sang, leur autorité; le reste des personnes en place, leur crédit, qu'à me rendre odieux. Je ne voyois que des déboires à essuyer pour l'avenir. Toutes mes actions, mes paroles & mon silence même déposoient contre des personnes qui ne sentoient intérieurement que trop la justice de ces reproches. Ma charge de surintendant étoit devenue l'objet de la convoitise des deux princes du sang, auxquels on faisoit espérer de l'obtenir, dès qu'une fois je serois chassé de la cour. En y demeurant trop long-tems, je pouvois courir le risque de me voir enlever toutes les autres par un coup violent. Ce que j'avois d'amis sinceres & instruits, me donnoient sans cesse là-dessus des avis

qui devoient l'emporter sur les sollicitations de quelques parens qui se livroient aux sentimens d'une tendresse aveugle & intéressée. Je résolus donc de ne plus différer d'un seul moment à me défaire honorablement de mes charges de surintendant des finances & de gouverneur de la Bastille, qui étoient les plus convoitées, parce que par elles on disposoit des revenus & des trésors du roi, & d'acheter par ce sacrifice, qui avoit encore quelque chose de volontaire, la confirmation de mes autres dignités (10), dont il n'étoit pas au pouvoir de mes ennemis de me dépouiller; surtout en prenant la précaution de leur ôter

(10) Voici les titres dont M. de Sully se qualifioit alors : Maximilien de Béthune, chevalier, duc de Sully, pair de France, prince souverain de Henrichemont & de Boisbelle, marquis de Rosny, comte de Dourdan, sire d'Orval, Montrond & Saint-Amand, baron d'Espigneuil, Bruyeres-le-Chastel, Villebon, la Chapelle, Novion, Baugy & Bontin, conseiller du roi en tous ses conseils, capitaine lieutenant de deux cens hommes d'armes d'ordonnance du roi, sous le titre de la reine, grand-maître & capitaine général de l'artillerie, grand-voyer de France, surintendant des finances, fortifications & bâtimens du roi, gouverneur & lieutenant général pour S. M. en Poitou, Châtelleraudois & Laudunois, gouverneur de Mantes & de Gergeaux, & capitaine du château de la Bastille.

pour toujours la vue d'un objet capable de ranimer leur haine, par l'effet d'une jalousie inévitable; car pour n'en pas faire à deux fois, je me fixai dans la résolution, en abandonnant toutes les affaires, d'abandonner en même tems la cour & Paris même.

C'est ce que je travaillai à exécuter, sitôt que je vis commencer l'année 1611. J'abrégerai tout ce détail, qui pourroit être assez long. La reine parut vouloir encore combattre ma résolution; mais seulement pour la forme. Voici la lettre qu'elle m'écrivit à ce sujet : « mon cousin, j'ai entendu avec déplaisir le dessein que vous » témoignez avoir de vous décharger du soin » des affaires du roi M. mon fils, & sur- » tout pour ce qui regarde les finances, con- » tre l'espérance que j'avois conçue que » vous continueriez à bien servir en cette » charge, comme vous aviez fait du tems » du feu roi mon seigneur. Je vous prie » de bien penser à ce dessein avant de l'exé- » cuter; & si cela arrive, de me faire savoir » votre résolution, afin que je puisse pren- » dre la mienne. Sur ce, je prie Dieu, mon » cousin, qu'il vous ait en sa digne garde. » A Paris, ce 24 janvier 1611 ». Ma réponse à cette lettre ayant été telle que vraisemblablement la reine s'attendoit qu'elle

feroit, deux jours après, c'est-à-dire, le 27 janvier (11), Bullion vint m'apporter

---

(11) Voici quelques jugemens sur cet événement, bien différens les uns des autres. « L'année » 1611 commencera par l'éloignement de M. de » Sully, lequel par l'instance & la brigue de deux » princes du sang, fut reculé des affaires. On lui » ôta la surintendance des finances & la garde » du trésor royal. Quant à la Bastille, la reine » la prit & la donna en garde à M. de Château- » neuf. (Il faut lire Châteauvieux.) On fit trois » directeurs pour manier les finances, qui furent » MM. de Châteauneuf, président de Thou & » Jeannin; mais à ce dernier on y ajouta la charge » de contrôleur général des finances, ce qui lui » en donna l'entier maniement, à l'exclusion des » autres, qui assistoient seulement à la direction » : *Mém. de Bassomp. tom. 1, pag. 308.*

« Le 24 de ce mois (janvier), M. de Sully hors » l'Arcenal. Bruit, qu'il a le brevet expédié d'un » état de maréchal de France, avec tant de mille » écus de récompense. Se démet volontairement » de l'administration des finances, *tanquam è spe- » culo prævidens tempestatem futuram* » : *Journal de l'Etoile, pag. 246.*

« M. le prince & M. le comte de Soissons en par- » lerent les premiers à la reine, les ministres s'ou- » vrirent, & le marquis d'Ancre lui donna le dernier » coup; ainsi il se vit contraint de se retirer au » commencement de février, &c. » *Hist. de la mere & du fils, tom. 1, pag. 115.*

« Les uns ont écrit que le duc de Sully s'étoit » démis volontairement, peu après l'accord de » MM. les comte de Soissons & duc de Guise,

L v

les brevets de décharge pour mes deux charges de surintendant des finances & de

---

» en les mains de la reine, tant de la Bastille,
» que de sa charge de superintendant des finances.
» Aucuns disent, qu'offrant tout ce qu'il posse-
» doit à la reine, il fut pris au mot. D'autres
» en ont parlé diversement; & lui dit le contraire,
» en cette lettre adressée à la reine, & qui fut
» lors imprimée » : *Mercure François*, *ann.* 1611.
Ensuite est rapportée la lettre écrite par M. de Sully à la reine, qui ne se trouve point dans les Mémoires de Sully. Les Mémoires de la régence de Marie de Médicis, *tom.* 1, *pag.* 57, disent de même, que ce fut le duc de Sully qui sollicita sa démission, & que la reine eut beaucoup de peine à la lui accorder.

Il y a apparemment quelque chose de vrai dans l'une & l'autre de ces deux opinions; c'est-à-dire, que M. de Sully auroit sans doute consenti fort volontiers à garder sa place, pourvu que c'eût été avec la même autorité, quoique ce n'eût jamais été avec le même agrément que sous le feu roi; mais que les efforts qu'il fit pour cela aliénerent de lui la reine, les grands & les ministres, & l'en dégoûterent lui-même, lorsqu'il vit qu'il y travailloit inutilement. Le récit de l'historien Mathieu n'a rien que de conforme à cette idée, & s'accorde en même tems avec l'énoncé de nos Mémoires. « Le duc de Sully, dit-il, reconnut » bien, après la mort de Henri-le-Grand, qu'il » ne pouvoit être en ce nouveau regne, ce qu'il » avoit été au précédent, & que l'inimitié de » M. le comte de Soissons pousseroit à sa ruine. » Comme on lui avoit déja ôté la connoissance

capitaine de la Bastille, dans la forme la plus authentique, & en même tems la plus

---

» des finances, la reine fut conseillée de lui ôter » la Bastille. On trouvoit cela si hardi, que l'on » disoit que Henri-le-Grand ne l'eût pas fait, » de crainte que ceux de sa religion ne s'en res- » sentissent. Elle ne trouva toutefois que de l'obéis- » sance au commandement qu'elle lui fit de re- » mettre cette place à Châteauvieux, son che- » valier d'honneur. S'il en eût fait quelque diffi- » culté, quelques grands de la cour, qui crai- » gnoient l'exemple de sa constance, eussent rendu » cette remise plus difficile. Comme il fut dé- » pouillé de cette place, il reconnut le préjudice » de cette facilité; & demanda congé à la reine » pour s'en aller à Rosny, disant qu'il n'y de- » meureroit que trois jours. Quand il y fut, ceux » de sa religion lui dirent qu'il ne devoit plus re- » tourner à la cour, où il avoit été si maltraité. Sa » femme & son frere le conjurerent au contraire, » & il y revint. Mais ceux qui n'avoient pas été de » cet avis, s'éloignerent de lui, estimant que » c'étoit peu de générosité de ne pas témoigner » plus de ressentiment de cette défaveur. La reine » le reçut de bon œil; mais M. le comte de Sois- » sons le fit éloigner entiérement de toutes les » affaires dont il avoit eu tant de connoissance sous » le regne de Henri-le-Grand. Se voyant ainsi » déchu & de créance & d'emploi, il s'en alla » à Sully; & ne s'y tenant pas assez assuré, il » passa en Bourbonnois ». Cet écrivain ajoute, qu'un de principaux motifs qui faisoient tout ten- ter aux protestans, pour le jetter dans le mécon- tentement, étoit l'envie qu'ils avoient de profiter

BIBLIOTHECA BODLEIANA

avantageuse pour moi. S. M. y déclare que ce n'est qu'après des supplications réitérées de ma part, qu'elle a accepté ma démission ; & qu'elle entend que je ne puisse dans la suite être recherché ni inquiété, sous quelque prétexte que ce puisse être, sur le fait de ces deux charges.

A ces brevets en fut joint un autre, daté du lendemain 27 janvier, par lequel S. M. en considération des services que j'ai rendus au feu roi pendant une longue suite d'années, dont elle fait une mention extrêmement honorable, m'accorde un don de trois cens mille livres, à prendre cette année sur les deniers de son épargne, & franc du cinquiéme & dixiéme denier, droit attribué à l'ordre du Saint-Esprit, dont elle veut bien m'exempter. Les autres lettres écrites les jours suivans par LL. MM. sont, ou des ordres de remettre le château de la Bastille au sieur de Châteauvieux, choisi par elle pour y commander en qualité de lieutenant de S. M. ou des décharges de quel-

---

de ses grands biens, pour l'intérêt de la cause commune ; mais qu'il se rendit au sage conseil que lui donna la Vallée, ce lieutenant général de l'artillerie, dont il a été parlé, de se tenir retiré chez lui, sans se mêler d'aucune des brouilleries qui survinrent bientôt : *Ibid. pag.* 22.

ques pierreries de la couronne, qui m'avoient été remises entre les mains; consistant d'une part, en un bijou appellé la Licorne, & quelques autres bagues & pierres pour lesquelles Puget étoit porteur d'une promesse de dix mille livres de ma main, qu'il me rendit; & de l'autre part, dans les trois gros rubis de la couronne, dont j'avois donné mon récépissé à la demoiselle le Grand, en les retirant de ses mains, où ils avoient été engagés.

J'employai le reste du tems en arrangemens & dispositions domestiques, qui n'ont rien d'intéressant, excepté peut-être ce qui regarde les conseils que je donnai à mes secrétaires. J'en avois ordinairement six en chef, tant pour mes quatre principales charges, que pour les affaires extraordinaires qui me survenoient à la cour, & il étoit nécessaire que j'eusse encore plusieurs autres clercs ou copistes, travaillant sous eux; je ne parle ici que de ces principaux employés, dont l'intelligence & l'assiduité avoient mérité que je leur donnasse part aux affaires importantes, & quelquefois ma confiance dans les plus délicates. J'avois accordé une protection particuliere aux quatre freres Arnaud. L'ainé de tous mourut jeune & avant le roi. J'aimai assez le second pour le faire, de mon simple secrétaire, conseiller d'état & inten-

dant des finances. Le troisiéme prit le parti des armes, & devint mestre de camp d'un régiment de cavalerie; & je fis prendre au dernier une charge de trésorier de France & celle de trésorier de la grande voierie. Tous les autres avoient été partagés à proportion; & je crois qu'on ne m'accusera pas d'avoir péché contre le principe naturel, qui ne souffre pas que l'attachement qu'ont pour nous, ou, si l'on veut, pour notre place, ces sortes de personnes, soit frustré de la récompense que nous sommes en état de leur procurer suivant leurs talens & leur mérite. Duret devint trésorier de France, président de la chambre des comptes & contrôleur général des finances; Renouard, correcteur des comptes; la Clavelle, intendant des ponts & chaussées; du Maurier, qui avoit quitté le duc de Bouillon pour moi, fut, selon son goût & son talent, employé dans les affaires publiques: il a été ambassadeur en Hollande; Murat, trésorier de l'extraordinaire des guerres; la Font, dont j'ai plusieurs fois fait mention dans ces Mémoires, s'attira la confiance du feu roi, qui entre autres bienfaits, le fit l'intendant de ses meubles; Gillot, sécrétaire de l'artillerie; le Gendre, &c. Toutes ces personnes sentirent avec raison combien ils alloient perdre à ma retraite; & il n'y eut ni prieres, ni moyens

qu'ils n'employassent pour rompre ma résolution. Je rends justice à la plupart d'eux, qu'en agissant ainsi, ils crurent servir mon intérêt du moins autant que le leur. Pour les deux Arnaud, l'ainé sur-tout, & quelques autres, mon dessein les toucha médiocrement. Ils auroient même été bien fâchés que j'eusse changé de sentiment; & ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent les plus fortes instances. Arnaud l'ainé joignit en cette occasion l'ingratitude, l'avarice & la fourberie. Aussi mal prévenu de la capacité de Jeannin dans les finances, que plein de la sienne propre, il fut un de ceux qui travailla le plus fortement auprès de Conchine, à lui faire donner une charge, dont il se flattoit de garder tout l'essentiel pour lui.

Je lisois jusque dans le fond du cœur de ces personnes, des sentimens qu'ils s'imaginoient peut-être y tenir bien cachés; mais je me rendis maître d'un ressentiment qui me parut trop bas pour m'y abaisser; & les prenant chacun séparément, je leur donnai le seul conseil que la conjoncture présente & la connoissance de leurs dispositions me firent juger véritablement utile à l'avancement de leur fortune. Je dis à l'ainé Arnaud, qu'il avoit en main de quoi faire très-bien sa cour à la reine, par quantité d'ex-

cellens mémoires sur plusieurs des affaires de finances les plus importantes, dont il étoit saisi; & qu'afin que ce sacrifice ne perdît rien de son prix, il falloit qu'il l'offrît par les mains de madame de Conchine, à laquelle je lui conseillois très-sérieusement de faire en même tems celui de sa personne & de toutes ses volontés. Je renvoyai de même l'autre au chancelier, à Villeroy, à Jeannin, & sur-tout à Conchine, l'unique oracle qu'il avoit à consulter dans l'exercice de sa charge, aussi-bien que le mestre-de-camp lui-même; & je crois que si le conseil étoit bon, avec cela il ne leur déplut pas. Duret, outre toutes ces mêmes personnes, pouvoit encore se servir utilement du commandeur (12) & de Dollé; c'est à quoi je le fis songer. Du Maurier n'étoit guères bien connu que de Villeroy; avec cette protection, que je lui assurai lui suffire, en la cultivant uniquement & avec la science qu'il avoit des affaires étrangeres, jointe au talent de bien parler & d'écrire encore mieux, je lui fis voir qu'il obtiendroit facilement de la reine & du favori quelqu'emploi honorable. Ce que j'ajoutai de plus à Murat, qui étoit particuliérement responsable de sa conduite à ce secrétaire d'état, fut de lui re-

(12) Noël de Sillery, frere du chancelier.

commander mes intérêts à la cour, mais sobrement, & après qu'il en auroit obtenu la permission de Villeroy. La Clavelle étoit un esprit délié & flatteur; je lui garantis la réussite de tout ce qu'il entreprendroit auprès des ministres, & même de d'Escures, qui pouvoit plus que personne lui barrer son chemin dans les fonctions de sa charge. La place de la Font l'assujettissant particuliérement à toutes les volontés de la reine, ou plutôt de la Conchine, il n'avoit qu'un conseil à suivre, que je lui donnai. Celui que je donnai à Renouard, fut de ne chercher de recommandation dans sa chambre, que le besoin où il pouvoit mettre tous ses confreres de lui, par les qualités de son esprit; je le priai de joindre à cette occupation celle de mes affaires domestiques à Paris. J'assignai à Gillot sa place auprès de mon fils, pour y tenir tout le détail de l'artillerie dans le bon ordre où je le laissois. Je donnai de même à tous les autres les avis que je crus convenables à leur petite fortune; & je fis convenir ceux qui me parurent y apporter quelque répugnance, que j'avois eu égard sur-tout à la nécessité, qui les contraindroit tôt ou tard d'agir comme je leur avois prescrit: ce que j'accompagnai d'un compliment & d'un ordre obligeant, qui leur parurent si bien partir du cœur, qu'ils

ſe rendirent à mes raiſons ; & aucun d'eux ne s'en eſt repenti. Je ne voulus pas pour cela me paſſer entiérement de ſecrétaires ; mais n'étant plus beſoin pour cet office de gens en place, à un homme qui venoit de ceſſer d'y être lui-même, je choiſis deux hommes nouveaux, dont l'un des principaux ſoins, dans un cabinet déſoccupé de toute affaire d'état, furent les Mémoires que je donne ici.

Cela fait, & enſeveliſſant pour jamais tout ce qu'un autre en ma place auroit pu former de deſirs & d'eſpérances, de regrets & de reſſentimens, je dis un adieu éternel à la cour, avec la même froideur, je puis le dire, qu'un homme pour lequel elle n'auroit pas été pendant ſi long-tems un théâtre de gloire & de bonheur (13). J'avois

(13) « Bien que ce coup ne le prit pas à l'imprévu, & qu'il le vit venir de loin, il ne put » toutefois compoſer ſon eſprit, en ſorte qu'il le » reçut avec foibleſſe. Il céda, parce qu'il falloit obéir ; mais ce fut avec plaintes : & ſur » ce que la reine lui fit dire qu'il lui avoit pluſieurs fois offert de ſe démettre de ſes charges, » il répondit qu'il l'avoit fait, ne croyant pas » qu'on dût le prendre au mot », &c. *Hiſt. de la mere & du fils. Ibid. pag.* 131. Cet écrivain ajoute pluſieurs autres traits, avec le même mépris de M. de Sully ; mais aux raiſons que nous avons déja apportées de récuſer ſon témoignage,

perdu du même coup, un roi mon bienfaiteur & mon appui, ma fortune, mes amis & ma faveur. Cette perte coûte ordinairement à ceux qui la font, tant d'autres disgraces, qu'elle ne leur paroît à la fin, que la moindre partie de leur malheur. Si ce surcroît d'infortune est presque toujours, comme on n'en peut douter, l'effet des inimitiés particulieres, personne ne paroissoit plus exposé que moi à les subir. Cependant on trouvera dans l'histoire peu d'exemples de ministres & de favoris disgraciés, aussi ménagés & même aussi honorés & respectés dans leur chûte; c'est que quelquefois la faveur publique se met en la place de la faveur particuliere, pour soutenir ceux qui ne sont que malheureux. Lorsqu'elle ne forme pas un contrepoids assez fort pour faire pencher la balance de leur côté, c'est que ces prétendus opprimés ont toujours quelques endroits plus foibles par où on les attaque, & par où ils ont de la peine à se défendre; car la probité &

il faut ajouter que c'est le seul qu'on voye qui en ait parlé en ces termes.

« Le samedi 5 (février), M. de Sully sort de » Paris; rend le brevet de cent mille écus. Ma» dame de Sully lui reproche sa hauteur & sa » fierté », &c. *Journ. de l'Etoile, Ibid. pag.* 257.

l'innocence reconnues, triomphent toujours de l'envie, lors même que l'envie paroît triompher d'elles. Mes ennemis (car j'ose me faire l'application de cette maxime) n'assouvirent donc que la plus petite partie de leur rage contre moi, parce que leur victoire étoit un de ces succès honteux qu'on croit devoir cacher, & dont la jouissance n'est pas tout-à-fait sans remords, & leur contentement n'empêcha aucun des bons François, à qui toutes les occasions de s'acquitter envers la mémoire du feu roi étoient précieuses, de combler d'honneur un homme, qui ne songeoit qu'à gagner obscurément le lieu de son exil. Je fus accompagné, en sortant de Paris, de plus de trois cens chevaux.

Ce n'étoit pas pendant que je serois présent, & en situation de me défendre, que je m'attendois à avoir à repousser les principaux traits que mes ennemis me réservoient. L'envie est une passion que la lâcheté ne caractérise guères moins que la noirceur. Je m'étois toujours douté qu'ils profiteroient avec avidité des avantages que donne l'absence. En effet, je n'avois encore fait à Sully qu'un séjour de quelques jours, qu'il me revint de toutes parts, que la cour se remplissoit de bruits qui tendoient, non-seulement à donner la plus sinistre impression de ma con-

duite dans les affaires publiques, mais encore à la rendre assez suspecte, pour donner du moins quelques couleurs aux poursuites criminelles, dont la honte & la peine étoient tout ce que mes ennemis souhaitoient de me faire essuyer (14). Je pris dans cette occasion le parti qu'il me semble que tout homme sage doit prendre; c'est celui de désarmer l'envie par la voie la plus courte, en empêchant par de fréquentes lettres, l'esprit de LL. MM. de se prévenir à mon désavantage.

Dans la premiere que j'écrivis séparément au roi & à la reine, je me plaignis des mauvais desseins qu'on formoit contre moi. J'offris de justifier ma conduite par toutes sortes de moyens, & même, s'il le falloit, par des services nouveaux; & après les assurances les plus fortes d'obéissance, de fidélité & d'innocence, je repré-

(14) « Sa retraite n'est pas plutôt faite, dit » l'histoire de la mere & du fils, *ibid. pag.* 128, » que plusieurs se mettent en devoir de poursuivre » la victoire contre lui, pour avoir ses dépouil» les..... Mais enfin la reine changea d'avis, » avec grand sujet, n'étant pas raisonnable de mal» traiter un personnage, dont les services avoient » été avantageux à la France, sans autre pré» texte, que parce qu'étant utile au public, il » l'avoit été à lui-même.

ſentai plus hardiment à LL. MM. que ſi elles en étoient auſſi perſuadées qu'elles m'avoient donné ſujet de le croire, je m'en appercevrois aux ordres qu'elles auroient la bonté de donner pour l'accompliſſement de différentes promeſſes qui m'avoient été faites, ſoit par rapport à mes charges, ſoit au ſujet des gratifications que le roi m'avoit accordées. C'eſt que le premier artifice de mes adverſaires avoit été d'en différer, & enſuite de chercher à en empêcher tout-à-fait l'exécution; c'étoient autant de preuves qui dépoſoient trop fortement en ma faveur, pour oſer rien entreprendre tant qu'elles ſubſiſteroient; & cette même raiſon m'engageoit à en preſſer l'effet.

La réponſe que me fit la reine fut telle que je pouvois la ſouhaiter. Elle m'y marquoit, que mes ſervices paſſés & mes diſpoſitions préſentes étoient ſi connus du roi & d'elle, que rien ne ſeroit capable de donner la plus légere atteinte à leurs ſentimens à mon égard; qu'elle ne s'étoit pas encore apperçue que perſonne cherchât à les altérer; mais qu'en tout cas on n'y feroit que de vains efforts. Elle m'aſſuroit que ce n'étoit point par l'effet d'aucune mauvaiſe volonté, mais du haſard tout ſeul, qu'il s'étoit rencontré quelques petites difficultés dans l'exécution des conventions en-

tre S. M. & moi ; mais qu'elles seroient fidélement observées. Cette lettre est datée du 7 mars de cette année.

Je ne tardai pas à en renvoyer une beaucoup plus longue à la régente, dont je ne me crois point dispensé de rendre compte, parce que ce qui y est énoncé sur mes dispositions intérieures, est véritablement conforme à l'état où je me trouvois, à la sortie du tumulte des affaires. Je commençois par y rappeller à cette princesse la profession ouverte que j'avois toujours faite d'attachement à sa personne, & les témoignages que j'en avois donnés depuis, & même avant son mariage ; sur quoi je lui particularisois certaines circonstances, où je m'étois fait reprocher par le feu roi son époux, de la soutenir contre lui dans des choses où je croyois travailler également pour tous les deux ; ce qui me conduisoit à un éloge des bonnes qualités de la régente, sur lesquelles je fondois l'opinion où je paroissois être dans cette lettre, qu'elle n'avoit aucune part aux persécutions qu'on me suscitoit à la cour.

Cet article, pour lequel seul toute la lettre étoit faite, y étoit traité fort au long. Je m'y montrois parfaitement instruit, soit des discours désavantageux auxquels on donnoit cours contre moi à la cour, soit des obstacles qu'on apportoit sans cesse à ter-

miner mes affaires particulieres, ſoit enfin des paſſe-droits qu'on ſe propoſoit de me faire dans les charges dont on n'avoit pu me dépouiller. Je prenois droit des bonnes intentions, où je ſuppoſois qu'étoit toujours cette princeſſe à mon égard, ſur les paroles & les aſſurances réitérées qu'elle m'en avoit données; je prenois, dis-je, droit de tout cela, de lui porter mes plaintes contre ceux qui ſavoient rendre inutile la bonne volonté de LL. MM. pour moi. J'y inſiſtois particuliérement ſur le bon traitement que devoit me procurer ma facilité à me rendre à des arrangemens dans leſquels j'avois ſacrifié mon intérêt au bien de la paix, lorſqu'il m'eût été d'autant plus facile de diſputer le terrein, que la connoiſſance preſque publique des motifs qui faiſoient agir mes adverſaires, me donnoit toutes ſortes d'avantages ſur eux. J'expoſois ici ſommairement les principaux points de ma geſtion, & une partie des biens que mon travail & ma peine avoient procurés au royaume, juſqu'en l'année 1610, où j'avois vu renverſer les meſures que j'avois priſes pour tenir les choſes dans leur premier état. Je laiſſois au tems à montrer auxquels de mes ennemis ou de moi, le royaume auroit les plus grandes obligations.

Je ne négligeois pas d'entrer à cette occaſion

casion dans quelque détail, au sujet de ce que mes ennemis répandoient de plus spécieux contre moi. Je montrois combien c'étoit un langage ridicule dans leur bouche, que toutes leurs déclamations contre les richesses que j'avois acquises pendant ma faveur, eux qui secrétement me taxoient d'avoir été assez mal-habile homme, pour avoir peu profité de la plus belle occasion du monde, & qui se proposoient bien de ne pas suivre mon exemple. Les bornes d'une lettre ne permettant pas une preuve complette, je me réduisois sur ce point, à faire remarquer à la régente, qu'il m'étoit aisé de prouver que ces biens qu'on me reprochoit, n'étoient que l'effet, ou d'un bon ménage, ou des libéralités d'un maître trop généreux pour laisser sans récompense les peines d'un ministre, livré infatigablement à un travail qu'il n'étoit pas ordinaire de voir prendre à des surintendans (15); qu'il suf-

(15) « Il se retira chargé de biens que le tems » auquel il avoit servi, lui avoient acquis. . . . » On peut dire avec vérité, que les premieres » années de ses services furent excellentes; & si » quelqu'un ajoute que les dernieres furent moins » austeres, il ne sauroit soutenir qu'elles lui ayent » été utiles, sans l'être beaucoup à l'état » : *Hist. de la mere & du fils*, *ibid. pag.* 128. Un seul témoignage d'un ennemi, tel qu'est l'auteur de cette histoire, en vaut mille autres.

sisoit que je n'eusse rien reçu que de mon maître, & qu'il ne m'eût formellement obligé d'accepter ; ce que je pouvois justifier aussi clairement, que l'emploi que j'en avois fait ; que je défiois ceux qui alloient me succéder, d'en faire un jour autant : qu'au reste, je pouvois dire, sans affecter ni vanité, ni dépit, que je regardois comme véritablement fait à l'état, tout le mal qu'ils avoit cru me faire aujourd'hui ; que je n'avois jamais desiré de continuer à conduire les finances du royaume, que pour le bien des finances elles-mêmes ; que devant avoir pour juges de mes actions LL. MM, c'est-à-dire, des personnes équitables, & disposées à ne me fermer contre mes ennemis aucune des voies de la justice, le repos dont j'allois jouir, cessoit de me présenter rien de dangereux ; que j'avois au contraire sujet de le trouver d'autant plus doux, qu'il commençoit à convenir à mon âge, & qu'il ne seroit troublé par aucun reproche, ni par aucun remords.

Sur la fin de cette lettre, qui étoit remplie par intervalles, d'offres de services, d'assurances de fidélité, & de toutes les marques de respect & d'obéissance que je devois à la reine, je lui marquois, que je ne voulois point partir pour mon gouvernement, où des affaires m'appelloient, sans

l'en avertir, & prendre ſes ordres, & que ſi elle croyoit que je puſſe lui être utile dans l'aſſemblée des proteſtans à Châtelleraut, où j'étois invité, je m'y trouverois avec les mêmes diſpoſitions à la ſervir, que j'y avois ſervi le feu roi. Telle étoit, à peu près, la teneur de cette lettre, qui eſt fort longue, & à laquelle la régente répondit par une autre du 24 avril, auſſi à peu près dans les mêmes termes, qu'elle avoit répondu à la précédente. Elle me laiſſa libre d'aller en Poitou, ou à l'aſſemblée de la religion, & de m'y comporter comme je le jugerois à propos; connoiſſant mieux que tout autre, ce ſont ſes paroles, combien je pouvois être utile au ſervice du roi, dans ces deux endroits.

Mais ce qui acheva de m'aſſurer contre tous les revers, c'eſt que S. M. voulant marquer publiquement que tous les efforts de mes ennemis, loin de l'avoir fait changer de ſentimens à mon égard, l'avoient confirmée de plus en plus dans les ſiens; elle m'accorda une augmentation de penſion conſidérable, dont le brevet me fut expédié, quelque peu moins d'un mois après la date de ſa derniere lettre. Cette augmentation eſt de vingt-quatre mille livres, en ſorte que tout compris, mes penſions mon-

terent depuis ce tems-là à quarante-huit mille quatre cens livres. Le brevet portoit qu'elle avoit commencé à courir du premier janvier de la préſente année, quoiqu'il fût daté du 20 mai, & que S. M. avoit cru devoir me l'accorder, tant pour reconnoître les ſervices que j'avois rendus au feu roi, qui y étoient décorés des termes de grands, fideles, agréables & recommandables, que pour me donner le moyen de les continuer encore.

Je ne me crois pas diſpenſé pour cela, de fournir ici la preuve de celui des articles de la lettre précédente, qui regarde mes biens. Un ſurintendant des finances, & tout particulier qui a eu en maniment les deniers du royaume, devient dès-là comptable de toutes ſes actions au public. Je voudrois même pouvoir lui rendre compte de mes plus ſecrets ſentimens, parce que je me ſuis toujours étudié à les rendre tels, que leur connoiſſance non-ſeulement ne donnât aucune priſe contre moi, ce qui eſt d'obligation indiſpenſable à tous les hommes, mais encore qu'ils puſſent devenir en quelque ſorte dignes de ſervir de modele à ceux qui ſe trouveront après moi avoir les mêmes engagemens à remplir. Heureux, ſi je voyois lieu à eſpérer que ce modele dût être un jour effacé par un autre

plus parfait! je vais donc, ſuivant le plan que j'ai commencé plus haut, continuer à donner une idée ſi préciſe de l'état de mes affaires domeſtiques, que tout le monde pourra ſe faire fort après cela, de les connoître comme moi-même. Afin même d'épargner à mes lecteurs la peine de rapprocher de trop loin la ſuite d'un calcul interrompu, & qu'ils puiſſent tout voir d'un coup d'œil; je ne ferai pas de difficulté de reprendre tout ce que je puis avoir répandu en différens endroits de ces Mémoires, & de commencer par un état juſte de tous mes biens, ſelon l'ordre du tems où me ſont venues les charges qui m'en ont donné la meilleure partie (16).

---

(16) Le mémoire ſuivant eſt une réponſe ſans réplique à une calomnie répandue contre le duc de Sully, & qu'on trouve dans l'hiſtoire de la mere & du fils, *pag.* 130, exprimée en ces termes: « Qu'au reſte, s'il avoit bien fait les affaires du roi en ſon adminiſtration, il n'avoit pas oublié les ſiennes; ce qui paroiſſoit d'autant plus clairement, qu'étant entré avec ſix mille livres de rente en ſa charge, il en ſortoit avec plus de cent cinquante mille livres; ce qui l'avoit obligé à retirer de la chambre des comptes la déclaration de ſon bien, qu'il avoit miſe au greffe, quand il entra dans les finances; afin qu'on n'eût pas de quoi juſtifier par ſon propre ſeing, qu'il eût tant profité des deniers du roi ».

Je fus en premier lieu revêtu par Henri-le-Grand, dans le tems qu'il n'étoit encore que roi de Navarre, de la charge de son chambellan ordinaire, avec celle de conseiller de Navarre, dont les gages réunis étoient de deux mille livres. Celle de conseiller d'état qu'y joignit ce prince, devenu roi de France, avec pareille attribution; laquelle avec une pension de trois mille six cens livres pour laquelle je fus couché sur l'état, composa la somme de cinq mille six cens livres, dont mon revenu se trouva augmenté. Le produit de ma compagnie d'hommes d'armes étoit de quatre mille livres. Le roi m'ayant ensuite fait expédier deux brevets, l'un, de conseiller au parlement, sans gages, & l'autre, de conseiller de ses finances, l'état de mes pensions fut augmenté à cette occasion, de trois mille six cens livres. Lorsque S. M. jugea à propos de fixer les gratifications, pensions, dons, &c. qu'elle vouloit bien m'accorder comme surintendant des finances, à une somme qui demeurât toujours la même, & qui comprît tout en un seul article; cette somme, qui étoit de vingt mille écus, faisoit un surcroît de dix mille huit cens livres de revenu annuel pour moi. Joignons à cela les produits de toutes mes autres charges & dignités. La charge de

grand-voyer de France & de voyer particulier de l'Isle de France, me rapportoit dix mille livres. Celle de grand-maître de l'artillerie, compris gages, émolumens, profits & pensions y attachées, vingt-quatre mille livres. J'ai toujours renfermé sous un même article, le gouvernement de Poitou, la surintendance des bâtimens, celles des fortifications, ports, &c, pour la somme de dix-huit mille livres. Les gouvernemens de Mantes & de Gergeau, douze mille livres. La compagnie des gendarmes de la reine, dont j'étois capitaine lieutenant, cinq mille livres, & la capitainerie de la Bastille, deux mille deux cens livres. Tous ces articles rassemblés, composent la somme de quatre-vingt-dix-sept mille deux cens livres de revenu.

Voilà ce que j'avois déja marqué plus haut, & voici ce qu'il faut y joindre. Quarante-cinq mille livres de biens d'église, dont S. S. elle-même trouvoit si peu mauvais que je jouisse sous le nom emprunté de quelques ecclésiastiques, qu'ordinairement elle en expédioit les bulles *gratis*; lorsqu'elle savoit que les abbayes dont on lui demandoit la collation, étoient pour moi. Je ne perdis rien de ce revenu, lorsqu'il fut décidé que l'on retireroit tous les biens ecclésiastiques des mains des protes-

tans, parce que les bulles des papes qui exprimoient cette diſpoſition, permettoient aux eccléſiaſtiques qui en étoient pourvus, d'en donner une récompenſe, qui excédoit quelquefois l'équivalent. Un ſecond article, eſt celui de mes biens propres, en fonds de terre & autres, que je crois eſtimer au juſte, en les mettant à ſoixante mille livres de revenus. Ces deux dernieres ſommes jointes à celle de quatre-vingt-dix-ſept mille deux cens livres, font un total de deux cens deux mille deux cens livres en quoi conſiſtoit mon revenu annuel.

Je préviens l'éclairciſſement qu'on pourroit me demander, ſur l'article de ces vingt mille écus en fonds de terre, & je demande qu'en premier lieu l'on ſe rappelle cette eſpece d'accord fait en 1601, entre le roi & moi, par lequel ce prince, qui ne me croyoit pas aſſez bien payé par mes gratifications & penſions ordinaires, de toutes les peines que je me donnois à ſon ſervice, & qui avoit peur auſſi-bien que moi, que tout ce qu'il étoit porté à m'accorder de tems en tems, en préſens & gratifications extraordinaires, ne tirât à conſéquence pour la ſuite, par l'air de profuſion qu'a cette maniere de gratifier, & par la confuſion qu'elle répand ſur l'état de ceux qui la reçoivent, fondit encore ſes dons & gratifica-

tions extraordinaires en une nouvelle ſomme, fixée à ſoixante mille livres d'extraordinaire tous les ans, qui me tinſſent lieu de tout ce que je pouvois attendre de la ſeule bonté du roi, dont il fut expédié des lettres-patentes; afin que cette donation connue de toute la France, ne pût point un jour m'être reprochée. J'ai joui pendant huit années de cette gratification extraordinaire, ce qui fait un produit de quatre cens quatre-vingt mille livres, dont je me ſuis ſervi, ſuivant l'intention de ce prince, à faire les acquêts ci-après. J'ai fait le même uſage d'une ſomme de cinq cens trente mille livres provenant des quatre ou cinq articles ſuivans, de deniers que j'ai perçus, mais qui ſont ſujets à être remplacés; deux cens mille livres, du mariage de mon fils; cent mille livres, des propres de mon épouſe; cent mille, reçues des mains de la Borde; autant de M. de Scomberg, & trente mille d'un don fait par S. M. à mon fils d'Orval (17). Ces

(17) François de Béthune, qui a formé la branche des comtes d'Orval, fut chevalier des ordres du roi, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, grand-voyer de France, ſurintendant des bâtimens, gouverneur de Saint-Maixant, meſtre-de-camp du régiment de Picardie, lieutenant-général des armées du roi. Après la mort de Céſar de Béthune, ſon frère de pere & de

deux sommes, dis-je, qui réunies font un million dix mille livres, furent placées par moi, ainsi qu'on va le voir.

J'achetai une moitié de la terre de Rosny, deux cens dix mille livres. La terre de Dourdan que j'achetai de Sancy, qui la tenoit des Suisses, me coûta, outre l'argent que me devoit Sancy, cent mille livres, d'argent déboursé; celle de Baugy, cent

---

mere, qui mourut sans avoir été marié, les biens & seigneuries dont le duc de Sully leur pere avoit disposé en faveur de ses enfans du second lit, comme nous le rapporterons bientôt, ayant été réunis sur sa tête; ils furent érigés en duché-pairie, sous le nom de Bethune, & cela en considération des grands services qu'il avoit rendus à l'état, & particuliérement pour avoir mis sur pied, à ses frais, un nombre considérable de gens de guerre, infanterie & cavalerie, dans le besoin pressant qu'avoit S. M. alors en guerre avec les Espagnols, le duc Charles de Lorraine, le prince de Condé & autres sujets rebelles. C'est en ces termes que s'expriment les lettres de cette érection, données à Melun, au mois de Juin 1652. Le duché de Sully a passé à cette branche, en 1630, à la mort de Maximilien, cinquiéme duc de Sully, dans la personne de Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, petits-fils de ce François, duc d'Orval, auquel il a été adjugé par un arrêt du conseil des dépêches, en en payant le prix à Armant de Béthune, son grand oncle, abbé, puis comte d'Orval.

vingt mille livres. J'ai eu Sully du duc de la Tremouille, pour cent cinquante mille livres, & Villebon par décret, pour cent mille. Les trois contrats que j'ai faits avec le duc de Nevers, font de deux cens dix mille livres, favoir, Montrond, cent mille; la Chapelle, cinquante-fix mille, & Henrichemont, cinquante-quatre mille. Enfin, j'ai encore acquis de M. le duc de Montpenfier la terre du Châtelet, pour foixante mille livres; celle de Culand, par décret, quatre-vingt-huit mille, & celle des Is en Beauce, foixante-quinze mille. Le total de tous ces acquêts, qui eft de onze cens dix-neuf mille livres, furpaffant, comme on voit, celui des deux fommes de recette ci-deffus, de cent neuf mille livres; cette fomme fe trouvera à reprendre fur les articles de recette, qui feront mis ci-après: car je veux, pour l'entiere fatisfaction du lecteur, pouffer ce détail, jufqu'à lui expofer ce qu'il ne pourroit exiger de moi, comme fortant en quelque maniere de l'objet que je traite; je veux dire, les différentes fommes que j'ai touchées après la mort du roi, en récompenfes de mes charges, bienfaits du roi régnant, & autres effets; c'eft pour cette raifon que j'ai traité ci-deffus cet article d'une maniere fi abrégée. J'en rendrai compte jufqu'au tems où je me déterminai à ne garder

presque plus rien de toutes les charges que j'avois possédées.

Les trois cens mille livres, dont S. M. m'avoit expédié des lettres-patentes, étoient en même tems un don de ce prince, & une espece de récompense de la surintendance des finances & du gouvernement de la Bastille, que je résignois entre ses mains. Il me fit prendre soixante mille livres de ma compagnie de gendarmes de la reine, dont je refusois deux cens mille livres. Je m'accommodaî avec Fourcy, de la surintendance des bâtimens, pour cinquante mille livres, qui fut le prix qu'y mit S. M. j'en refusois le double. On m'offrit trois cens mille livres de mon gouvernement de Poitou; je le cédai à Rohan, qui en avoit obtenu l'agrément du roi, pour deux cens mille. Je perdis de la même maniere cent mille livres, sur les charges de grand-voyer & de capitaine héréditaire des canaux, navigations des rivieres, &c. Les trésoriers de France ne m'en payerent que cent cinquante mille livres. S. M. me fit aussi rembourser cent cinquante mille livres pour la terre de Dourdan, & j'accommodai encore M. le prince, de la terre de Villebon, dont il me promit cent cinquante mille livres, qu'il m'a effectivement payées depuis. Je destinois ces deux dernieres sommes pour la

dot de ma jeune fille, plus difficile à placer que son ainée. Je joins à ces sommes, celles qui me revinrent de mes bénéfices, car je crus qu'il ne m'étoit pas moins permis d'en tirer de l'argent, qu'aux ecclésiastiques qui les achetoient de m'en donner, & au pape de le permettre, comme il faisoit par ses bulles: Je pris donc sans façon une indulgence de quatre-vingt mille livres, d'un abbé qui me fut adressé de la part de M. le prince, pour mon abbaye de Coulons. Béthune, qui étoit aussi-bien que son fils, le plus scrupuleux catholique Romain que j'aie jamais connu, à l'ombre des bulles, me retira l'abbaye du Jard, pour quarante mille livres; un abbé des amis du duc de Rohan, celle de l'Or à Poitiers, pour soixante-dix mille, & l'Argentier Vaucemain, ou plutôt son fils, celle de l'Absie, pour cinquante mille livres. Toutes ces sommes font ensemble un total de treize cens mille livres. Mettons de suite l'emploi que j'en ai fait.

J'achetai de M. de Lavardin, la terre de Montricourt, & celle de Caussade, du sieur Palliers, pour cent soixante mille livres, les deux. Ma fille cadette (18) ayant, comme

(18) Louise de Béthune; elle épousa, le 29 mai 1620, Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix.

je l'ai dit, besoin d'un peu d'avantage pour trouver un parti sortable, à cause de quelques incommodités ; je lui donnai en la mariant à M. de Mirepoix, quatre cens cinquante mille livres en especes. Les autres frais, meubles, & sur-tout les pierreries, que me coûta ce mariage, forment encore un article de plus de cinquante mille livres, je mets pour tout cinq cens mille livres, & je dirai en passant, ce que tout le monde a su d'ailleurs, qu'une tendresse paternelle, qui se déclaroit par des marques si peu équivoques, n'a été payée de la part de la fille, comme de celle du gendre, que d'une insigne ingratitude. J'ai prêté à quelques villes & principalement à ceux de la Rochelle, plus de deux cens cinquante mille livres, que le siége & la prise de cette ville & les guerres qui se sont élevées contre la religion, m'ont presque fait perdre entiérement. Ce que j'ai prêté à différentes fois au marquis de Rosny, ou ce que j'ai payé de dettes pour lui, monte au moins à trois cens mille livres. Les revenus que je me suis faits en Languedoc & en Guyenne, par les greffes & les rentes que j'y ai achetés, m'ont coûté de déboursé, un principal de quatre cens mille livres, & la maison que j'ai achetée dans Paris, deux cens vingt mille livres. Enfin, en calculant mes

mémoires de dépense en bâtimens & autres ouvrages, en meubles, en frais de voyage & autres de cette espece, je trouve un capital de sept cens mille livres. La somme de tous ces articles compose deux millions cinq cens trente mille livres : ce qui la rend supérieure au total de la recette qui la précéde, de douze cens trente mille livres. Les articles suivans indiqueront d'où étoit provenu ce surplus.

On a pu remarquer presque dès le commencement de ces Mémoires, que mon application à l'économie domestique, me la fit mettre en usage jusques dans une partie, qu'on en croit naturellement exceptée; je veux dire dans les profits militaires qu'on fait, soit sur des prisonniers, soit de la rançon ou du sac des villes prises d'assaut & dans d'autres occasions de cette nature, qu'il n'est pas besoin de détailler ici. A la paix de Vervins, je trouvai que tous ces profits, si petits en détail, qu'on ne daigne presque pas y faire d'attention, faisoient pourtant un total de cent mille livres, ou environ. La guerre de Savoye vint ensuite, qui me valut le double, en canons, armes, munitions, &c. pris sur les ennemis, pour ma portion comme grand-maître de l'artillerie. Voilà donc premiérement, trois cens mille livres de cette part. J'en trouve au-

tant en rassemblant le prix de tous les présens qui m'ont été faits en différentes occasions, je ne parle que de ceux que j'ai reçus comme personne publique, & dans des occurrences où il ne m'eut pas été séant de les refuser, comme dans mes ambassades & négociations ; au mariage du roi, de la part de la reine & du grand-duc ; de celle du duc de Lorraine & de madame, aux noces de cette princesse, les premiers jours de chaque année, de la part de LL. MM. & de la reine Marguerite. Il auroit été ridicule de témoigner sur ces présens & sur quelques autres semblables, la délicatesse que je montrois pour tous ceux qu'on vouloit me faire avec quelque motif d'intérêt. Je dirai pourtant, que j'eus encore le scrupule de ne vouloir rien toucher de cette maniere, sans que la chose donnée fût exprimée dans un brevet que je priois S. M. de me faire expédier pour chacun de ces dons ; lesquels, pour être en pierreries & en bijoux, n'en ont pas moins composé une somme de cent mille écus. Je revendis la terre de Dourdan cent cinquante mille livres avant la fixation de mes gratifications à vingt mille écus, dont j'ai parlé & qui n'arriva que depuis 1601. Le feu roi n'écoutant que son grand cœur & l'amitié dont il m'honoroit, me fit accepter plu-

sieurs autres dons, qui n'ont point encore trouvé leur place jusqu'ici, & que je ne crois pourtant pas moindres de deux cens mille livres. Enfin, depuis que mon revenu annuel fut devenu aussi considérable qu'on vient de le voir, il n'est pas étonnant que la maxime que j'ai toujours suivie, qu'il ne faut jamais dépenser son revenu en entier, m'ait encore jetté au bout de quelques années, une somme assez considérable. Si on la suppose de trois cens cinquante mille livres, toutes mes dépenses domestiques remplies; cette somme ajoutée aux quatre précédentes, fera à peu près celle que nous cherchions, de douze cens & tant de mille livres; ce qui mettra une égalité parfaite entre la recette & la dépense. Je crois inutile de répéter ce que j'ai pu dire ailleurs de la dépense courante de ma maison.

Ce que je vais dire des arrangemens de biens & des transactions que je fis avec M. le prince, pourra n'être regardé que comme de simple curiosité; je n'ai pas voulu l'omettre, parce que ce n'est point m'éloigner du sujet que je viens de traiter. Lorsque la guerre contre la religion vint à se rallumer sous le nouveau regne, M. le prince cherchant à m'éloigner de ses gouvernemens, où j'avois d'assez belles terres & même quelques maisons assez fortes,

me fit proposer de les lui vendre toutes. Je craignis que si je le refusois, le tems & la guerre ne lui fournissent deux prétextes de m'en chasser, que la force auroit fait trouver bons. Je savois que ses conseils n'avoient pas peu contribué au parti qu'on venoit de prendre contre nous, & l'on m'avertit qu'il songeoit encore à faire pis à mon égard. Je l'accommodai dés terres de Villebon, Montrond, Orval, Culand, le Châtelet, d'autant plus volontiers, qu'avec cela il m'en faisoit offrir plus qu'elles ne m'avoient coûté, & plus qu'elles ne valoient en effet. Le contrat fut donc passé entre nous, moyennant douze cens mille livres, pour ces cinq terres, ce qui à la vérité n'étoit pas de l'argent comptant; mais il ne m'en coûtoit pas beaucoup d'attendre quelque tems la commodité de M. le prince.

Ce que je n'attendois pas, c'est qu'au bout d'un certain tems, ce prince imagina, comme un moyen facile d'acquitter tout d'un coup & principal & arrérages, de demander au roi la confiscation de mes biens, procédé que la guerre rendoit assez commun alors. S. M. me fit encore la grace de se souvenir de moi en cette occasion, & de rejetter avec une espece d'horreur, une si lâche priere. La paix vint à se faire avec cela, & M. le prince se vit bien obligé d'en-

trer en compte avec moi. Son appétit s'étoit accru de la terre de Baugy, qu'il fallut encore lui céder, comme toutes les autres, afin que par aucun côté je ne fusse plus son voisin: Il s'étoit dégoûté de la terre de Villebon; il me rendit cette derniere, & y joignit celle de Muret, autrefois possédée par une Jeanne de Béthune, pour faire un équivalent à la terre qu'il convoitoit avec passion. On trouva que l'échange ne m'étoit pas désavantageux, & cette maniere de s'acquitter par des échanges, ayant plu à ce prince, il me céda les unes après les autres, pour le prix de ses contrats avec moi, les terres de Nogent, Montigny, Charond, Vitrai, le marquisat de Conty, Breteuil, Francatel & la Falaise, subrogées aux mêmes droits que mes terres échangées; le principal desquels étoit à mes yeux celui que me donnoient les lettres-patentes du roi, de les appeller un bien que je tenois des libéralités & par une disposition formelle du roi mon maître (19). Voilà comment je sortis de procès avec M. le prince.

---

(19) Parmi les papiers qui renferment les preuves de ce que M. de Sully rapporte de ses démêlés avec M. le prince de Condé, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui m'a fait l'honneur de me communiquer, je trouve deux lettres, qu'on

Au reste, c'étoit une double injustice à ce prince, de chercher à m'enlever mon

---

ne sera pas fâché de voir insérées ici; l'une est de M. le prince de Condé, au premier duc de Sully; l'autre, de M. le prince de Conti, à M. le marquis de Béthune (Maximilien Alpin), grand pere de M. de Sully vivant.

Lettre de M. le prince de Condé, à M. le duc de Sully.

Monsieur, j'espere d'avoir l'honneur de vous voir bientôt. Par ce porteur seulement vous saurez le pays & les conditions d'icelle. Vous connoîtrez aussi par mes procédures, combien je desire le service du roi & le bien public, & votre particuliere amitié, que je chéris passionnément, je vous supplie d'en faire état assuré. Je me dispose, suivant ma promesse & la vôtre, d'achever notre marché pour Villebon, & vous ferai savoir (avec supplication de vous y trouver à cet effet) le lieu où je pourrai avoir l'honneur de vous entretenir. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble
cousin & serviteur,
HENRI DE BOURBON.

Lettre de M. le prince de Conti, à M. le marquis de Béthune.

Monsieur, je suis extraordinairement pressé par M. le comte d'Orval, de consentir à l'accommodement qu'il veut faire avec M. le vicomte de Meaux, pour la terre de Chanrond; & il m'offre

bien, par la voie de la confiscation. J'ai vu passer des tems bien malheureux, depuis la mort du roi. Mon cœur a été sensiblement pénétré de la guerre que j'ai vue s'allumer contre ceux de ma religion. Mille

---

même les sûretés pour me décharger de la garantie à laquelle feu M. mon pere s'étoit obligé. Néanmoins, je ne lui ai voulu donner aucune parole, après celle que j'ai donnée à madame votre belle-mere, de ne rien faire de cette affaire, sans vous en en avoir donné avis. Et comme il est juste toutefois pour les uns & pour les autres, que cette affaire soit réglée & qu'on en sorte le plutôt qu'il se pourra; j'ai bien voulu remettre mes intérêts entre les mains de M. le comte Béthune, votre parent, comme je vous supplie d'en vouloir user de même, & de vous soumettre à ce qu'il en ordonnera. M. le comte d'Orval & le vicomte de Meaux sont contens de lui remettre leurs intérêts, & d'en passer par son sentiment. Je ne fais pas de doute que vous ne preniez ce parti-là: car autrement je ne pourrois me défendre de prendre le biais qu'on me proposeroit, en y prenant mes sûretés. Je vous exhorte de tout mon cœur à ne faire aucune difficulté d'entrer dans cet accommodement. Cependant je suis avec beaucoup de passion,

Monsieur,

Votre très-affectionné
à vous faire service,
Armand de Bourbon.

De Tolose, ce 19 octobre 1656.

motifs d'y prendre part ſe préſentoient à moi, pour peu que j'euſſe eu de diſpoſition à m'étourdir moi-même. J'ai réſiſté courageuſement à cet appas, je n'ai donné aucun ſujet au roi de me regarder comme rebelle, ou partiſan des rebelles. J'ai obéi ponctuellement à tous les commandemens de S. M. je me ſuis rendu près d'elle toutes les fois qu'elle a paru le ſouhaiter. Enfin j'ai eu le bonheur d'être demeuré toute ma vie auſſi fidele aux promeſſes que j'avois faites au roi mon bienfaiteur, qu'aux devoirs d'un bon citoyen.

Fin du vingt-neuviéme Livre.

LIVRE XXX.

EXPOSITION du projet politique, appellé communément le grand dessein de Henri IV. Considérations préliminaires sur l'empire Romain, sur l'établissement de la monarchie Françoise, sur ses différens gouvernemens, sous les trois races de nos rois, &c. On prouve la possibilité du grand dessein. Difficulté qu'eut Henri IV à le faire goûter à Sully. Comment ce prince & Elisabeth le formerent. Obstacles & événemens favorables ou contraires qui survinrent. Utilité générale du projet pour toute l'Europe. Partie du projet qui regarde la religion, consistant à maintenir & à pacifier les religions reçues en Europe, & à chasser les infideles. Partie politique, consistant à établir quinze dominations égales, à réduire la trop grande puissance de la maison d'Autriche, & à partager ce qu'on lui ôtoit, entre les princes & les républiques de l'Europe : moyens de l'en dédommager, & justice de ce procédé à son égard : modération & désintéressement de la France dans ce

partage. Etabliſſement du conſeil général de la république chrétienne. Négociations & autres moyens employés auprès des princes & états de l'Europe, pour la réuſſite du grand deſſein. Détail des forces & des dépenſes néceſſaires pour l'exécuter. Marche & diſpoſition des armées des princes confédérés. Ce qui devoit en réſulter.

NE devant être queſtion dans tout ce livre, que de plans & de projets politiques, pour le gouvernement de la France & de toute l'Europe, il me ſemble que je puis le commencer par des réflexions plus générales ſur cette monarchie & même ſur l'empire Romain, des débris duquel on ſait qu'elle a été formée, auſſi bien que toutes les autres puiſſances qui compoſent aujourd'hui le monde chrétien.

Lorſqu'on ſe repréſente tous les états par leſquels Rome a paſſé, depuis l'an du monde 3064, qui eſt celui de ſa fondation (1); ſon enfance, ſon adoleſcence, ſa virilité, ſa caducité, ſa décadence, & enfin ſa ruine; ces viciſſitudes, qui lui ſont communes avec

(1) Le ſentiment le plus reçu aujourd'hui eſt celui de Varron, qui place le tems de la fondation de Rome, près de deux cens ans plutard.

les

les grandes monarchies qui l'ont précédée, feroient presque croire que le tems dispose & se joue des empires, comme il fait de toutes les autres parties de la nature. Peut-être même que portant cette idée plus loin, on découvriroit que le cours des uns, ainsi que celui des autres, est sujet à être troublé par certain mouvement extraordinaire, que rien n'empêche d'appeller des maladies épidémiques, qui fort souvent prématurent leur destruction, & dont la guérison devenue plus facile par cette découverte, pourroit les sauver du moins de quelques-unes de ces crises, qui leur sont si funestes.

Mais si nous voulons nous attacher à des causes plus naturelles & plus sensibles, de la chûte de cet empire si vaste & si formidable, nous les aurons bientôt trouvées dans le changement des loix & des mœurs, auxquelles il devoit son agrandissement, dans le luxe, l'avarice & l'ambition, enfin dans un autre motif, dont l'effet ne pouvoit guères être prévenu par aucune prudence humaine; je veux dire dans l'irruption de ces flots de peuples barbares, Goths, Vandales, Huns, Hérules, Rugiens, Lombards, &c. qui lui donnerent les uns après les autres & souvent tous ensemble, de si furieuses secousses qu'il en fut enfin renversé. Rome

fut ſacagée trois fois par ces barbares (2): en 414, ſous Honorius, par Alaric, chef des Goths; en 459, par Genſeric, roi des Vandales, ſous Martien; & en 546, ſous Juſtinien, par Totila & les Huns. Mais s'il eſt vrai que dès-lors cette ville n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été, s'il faut la regarder comme déchue de l'empire du monde lorſque ſa foibleſſe & les abus de ſon gouvernement faiſoient regarder cet événement, non plus ſimplement comme inévitable, mais comme très-proche, & déja arrivé en partie; l'époque de ſa chûte pourroit être marquée long-tems avant le regne de Valentinien III, auquel c'eſt faire grace, que de le nommer le dernier empereur d'Occident (3); pluſieurs des empereurs auxquels il ſuccéda, n'ayant été, à

(2) Ces trois époques ne ſont pas tout-à-fait juſtes. La premiere eſt en 410, au lieu de 414; la ſeconde en 455 ou 456; & la troiſiéme en 552, ſous Téjas, ſucceſſeur de Totila, & dernier roi des Goths. Le pillage dura pendant quarante jours.

(3) Il ſeroit injuſte de refuſer le nom d'empereur d'Occident à Valentinien III, à Honorius, &c. Il ne faut pas prendre à la rigueur les expreſſions dont ſe ſert ici notre auteur, mais ſeulement, dans le ſens d'un empire affoibli, & qui touche au moment de ſa chûte.

parler juste, que des tyrans, qui déchiroient cet empire entr'eux, & en laissoient aller les lambeaux aux barbares, à qui leurs conquêtes y donnoient le même droit.

Rome vit pourtant encore briller par intervalles, quelques lueurs de rétablissement. La plus sensible fut le regne du grand Constantin, dont les victoires redonnerent un seul chef à tout ce corps: mais il fit lui-même, sans y penser, pour la destruction d'un ouvrage qui lui avoit tant coûté, beaucoup plus que n'avoit pu faire toute la mauvaise conduite de ses prédécesseurs, lorsqu'il imagina de transporter tous les droits de Rome à sa nouvelle Constantinople; & il acheva de rendre cette erreur sans remede, en partageant également son empire entre ses trois enfans. Théodose, qui heureusement, ou par un effet de sa grande valeur, se retrouva dans la même circonstance que Constantin, n'auroit peut-être pas fait la même faute, mais l'exemple avoit pris force. D'un seul empire la nécessité l'obligea à en faire deux. Arcadius eut l'Orient, & Honorius l'Occident, & depuis ce tems-là, il n'y eut plus ni espérance, ni occasion de les réunir.

Dans l'ordre des choses naturelles, la destruction de l'une servant à la produc-

tion d'une ou de plusieurs autres, à mesure que les parties de l'empire d'Occident les plus éloignées s'en détachoient, il s'y élevoit des royaumes, qui pourtant ne porterent pas tout d'abord ce nom. Le plus ancien de tous sans contredit, puisqu'on peut faire concourir sa naissance avec la huitiéme année de l'empire d'Honorius, est celui qui fut fondé dans les Gaules par les François, ainsi nommés de la Franconie, d'où les Gaulois des environs de la Moselle les appellerent, pour leur aider à se délivrer de l'oppression des armées Romaines. La coutume de ces Francs, ou François, étant de donner le nom de roi à celui qu'ils choisissoient pour leur commander, si le premier & le second de ces chefs ne l'ont pas porté, il est certain du moins que le troisiéme, qui est Mérovée, & encore plus Clovis, qui fut le cinquiéme, en furent revêtus (4), &

(4) Toute cette critique est assez juste. Long-tems avant l'année 445, ou, selon les PP. Peteau & Sirmond, Clodion s'établit le premier en deçà du Rhin, par la prise de Cambrai, &c. & dès le regne de Valentinien II, les chefs des Francs ont porté le nom de rois. L'habitation de ce peuple au-delà du Rhin, a commencé vers le milieu du troisiéme siecle, & s'étendoit environ depuis le Texel jusqu'à Francfort. Ce soule-

quelques-uns d'eux le soutinrent avec tant de gloire, entr'autres Pepin & Charles Martel, auxquels on ne peut le refuser sans injustice; que Charlemagne, leur digne héritier, parvint jusqu'à faire revivre dans la Gaule une image imparfaite, à la vérité, de cet empire d'Occident, alors éteint, avantage auquel contribuoient naturellement une multitude infinie d'habitans très-propres à la guerre, & une grande fertilité pour tout ce qui sert aux différens besoins des hommes, joint à une extrême commodité pour le commerce, la situation de la France la rendant le centre des quatre principales dominations de la chrétienté, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne & la Grande-Bretagne avec les Pays-Bas.

Disons un mot sur chacune des trois races, qui composent la suite de nos rois. Je ne vois dans la premiere, que Mérovée,

---

vement d'une partie des Gaules contre les Romains arriva en 434, la douziéme année du regne de Valentinien III. Et l'opinion de l'auteur sur l'établissement des Francs dans les Gaules, est confirmée par un savant académicien, qui a répandu toutes les lumieres possibles sur ce point de critique (feu M. l'abbé du Bos) : *Hist. crit. de l'établissement de la monarchie Françoise dans les Gaules*, *tom.* 1, *liv.* 1, *chap.* 17; *liv.* 2, *chap.* 7 & 8.

Clovis I & Clotaire II, Charles Martel, Pepin le bref & Charlemagne dans la seconde, qui se soient tirés du pair des rois. Ces six ôtés de trente-cinq que l'on compte dans ces deux races, tous les autres furent par leurs vices ou par leur incapacité, de méchans rois, ou des ombres de rois, parmi lesquels on peut encore distinguer Sigebert & Dagobert par quelques bonnes qualités, & Louis-le-Débonnaire par une grande dévotion qui n'aboutit pourtant qu'à lui faire regretter dans un cloître la perte de sa liberté, de son royaume & de l'empire.

Cette race Carlovingienne ayant regné obscurément, & fini de même, la couronne passa dans une troisiéme, dont les quatre premiers rois sont, à mon sens, des modeles parfaits d'un bon & sage gouvernement. Le royaume qu'ils eurent à conduire, avoit beaucoup perdu de sa premiere splendeur, puisque de l'immense étendue qu'il avoit eue du tems de Charlemagne, il étoit réduit à peu près aux mêmes bornes, dans lesquelles il est renfermé aujourd'hui, avec cette différence, que quand ils auroient la pensée de le rétablir, la forme de son gouvernement, qui les mettoit à la merci des grands & du peuple, en possession de choisir & de

maîtriser ses souverains, ne leur laissoit aucun moyen d'y parvenir. Le parti qu'ils prirent fut de condamner au silence le pouvoir arbitraire, & de faire regner en sa place l'équité elle-même, espece de domination, qui n'a jamais excité l'envie. Rien ne se fit plus, sans y appeller les grands & les principales villes, & presque toujours par la décision des états assemblés. Une conduite si modérée coupa pied à toutes les brigues & étouffa toutes sortes de complots, toujours fâcheux pour l'état ou pour le souverain. L'ordre, l'économie, la distinction du mérite, une justice exacte, toutes les vertus qu'on cherche dans un chef de famille, caractériserent ce nouveau gouvernement, & produisirent ce qu'on n'a jamais vu, & ce qu'on ne verra peut-être jamais, je veux dire une paix de 122 ans consécutifs. Ce que ces princes y gagnerent pour eux-mêmes en particulier, & que toute l'autorité de la loi salique ne leur auroit jamais valu, ce fut l'avantage d'introduire dans leur maison l'hérédité de la couronne. Ils eurent encore besoin pour cela, de recourir à la précaution de ne déclarer leurs fils ainés pour leurs successeurs, qu'après avoir modestement demandé le suffrage des peuples, avoir fait précéder une espece d'élection, & ordinairement les

avoir fait ſacrer de leur vivant, & aſſeoir à côté d'eux ſur le trône.

Philippe II que Louis VII ſon pere fit de même ſacrer & regner avec lui, fut le premier qui s'écarta de cette façon de procéder entre le ſouverain & ſon peuple. Pluſieurs victoires remportées ſur les étrangers & ſur ſes propres ſujets, qui lui firent donner le ſurnom d'Auguſte, lui ſervirent à s'ouvrir un chemin à l'autorité abſolue, & cette idée s'imprima enſuite ſi fortement dans l'eſprit de ſes ſucceſſeurs, à l'aide des favoris, des miniſtres & des principaux officiers de guerre, qu'ils crurent faire un coup de la plus profonde politique, en s'attachant à détruire des maximes, dont l'utilité pour le bien général & particulier, venoit d'être encore ſi bien confirmée par l'expérience, ſans craindre, ou peut-être ſans prévoir, toutes les ſuites malheureuſes qu'une entrepriſe de cette nature, contre une nation idolâtre de ſa liberté, pouvoit & même devoit néceſſairement avoir (5). Il leur fut facile d'en

(5) Voici l'un des endroits qui ont donné lieu à la remarque que j'ai faite dans la préface de cet Ouvrage, que les compilateurs des anciens Mémoires de Sully ſe ſont donné la liberté de mêler leur ſentiment propre au ſujet du gou-

juger, par les remedes auxquels le peuple eut aussi-tôt recours, pour se soustraire au

---

vernement, avec celui de l'auteur, & de maniere que ne pouvant pas facilement les séparer, ni même les bien distinguer aujourd'hui, le traducteur se voit obligé de dire malgré lui, le pour & le contre sur la même matiere. Après tout ce qu'on a vu avancer au duc de Sully contre l'autorité populaire & l'anarchie, & en particulier contre les abus des assemblées des états généraux, la contradiction seroit trop grossiere, que tous ces endroits pussent être de la même main que celui-ci. Il y en a deux ou trois autres semblables dans tout l'ouvrage, que j'ai eu soin de marquer par des notes.

M. l'abbé du Bos, partant du même principe que l'auteur, en a tiré des conséquences toutes contraires, & aussi justes que celles-ci le sont peu : *Ibid.* On ne sauroit mieux faire que de renvoyer à cet excellent ouvrage, dont l'objet est de réfuter l'erreur, dans laquelle est tombé l'auteur de ce morceau de nos Mémoires. « Cette » erreur, dit-il, *disc. prélim. pag.* 51, conduit à » penser que tout ce qu'ont fait les successeurs » de Hugues Capet en faveur de l'autorité royale, » soit en affranchissant les sujets des seigneurs, » soit en mettant des officiers royaux dans tous » les fiefs de quelque dignité, soit en ôtant aux » seigneurs le droit de convoquer leurs vassaux » pour faire la guerre contre d'autres seigneurs, » soit en prenant d'autres voies permises aux sou» verains, ait été un attentat contre la premiere » constitution de la monarchie. On regarde donc » après cela comme tyrans, des Louis le-Gros, Phi-

joug dont il se voyoit menacé. Jamais on n'obtint de lui que cette sorte d'obéissance forcée, qui fait embrasser avec plus d'avidité tous les moyens de désobéir. De-là mille guerres cruelles. Celle qui livra la France en proie aux Anglois, celles qu'on eut avec l'Italie, la Bourgogne, l'Espagne, ne peuvent être imputées qu'aux dissentions civiles, qui les précéderent, & dans lesquelles les plus foibles étouffant la voix de l'honneur & de l'intérêt de la nation, appellerent l'étranger au secours de leur liberté : triste & honteux remede, employé constamment depuis ce tems-là, & de nos jours même par la maison de

---

» lippe-Auguste & les plus grands rois de la troi-
» sième race, bien qu'ils n'ayent fait autre chose
» que de revendiquer les droits imprescriptibles
» de la couronne & les droits du peuple, sur les
» usurpateurs qui s'étoient emparés des uns & des
» autres, dans le neuviéme siecle & dans le di-
» xiéme. En effet, ces princes, loin de donner
» atteinte à l'ancienne constitution du royaume,
» en recouvrant une partie de leurs droits, n'ont
» fait que rétablir autant qu'ils le pouvoient,
» l'ancien ordre ». Ce qu'il prouve ensuite démonstrativement dans tout le livre sixiéme de son ouvrage. Voyez aussi les Mémoires de M. de Foncemagne, tant sur la loi salique, que sur la succession à la couronne, que nous avons cités ci-devant.

Lorraine, dans une ligue dont la religion ne fut que le prétexte. Un second mal, qui, pour paroître d'abord d'un genre différent, n'en part pas moins, selon moi, de la même source, c'est le déréglement des mœurs, la soif des richesses, la manie d'un luxe monstrueux, causes & effets tour-à-tour, ou tout-à-la-fois, de nos miseres.

Voilà quelles ont été les variations de notre malheureuse politique, soit quant à la forme de gouverner, successivement assujettie à la volonté du peuple, du soldat, des grands, des états, des rois, soit quant à la personne même de ces derniers, dépendante, élective, héréditaire, absolue.

On a vu d'avance dans ce tableau, quel jugement on doit porter sur la troisiéme race de nos rois. Nous trouvons mille choses à admirer dans Philippe Auguste, S. Louis, Philippe-le-Bel, Charles-le-sage, Charles VII, Louis XII. Quel dommage, que tant de vertus, ou de grandes qualités n'ayent pas porté sur d'autres fondemens! Qu'avec plaisir on leur donneroit le titre de grands rois, si l'on pouvoit se cacher que leurs peuples ont été malheureux! Que n'y auroit-il pas à dire en particulier de Louis IX? Des quarante-quatre années qu'il regna, les vingt premieres offrent un spectacle, qui

n'eſt pas indigne d'être comparé avec les onze dernieres de Henri-le-Grand. Mais je crains bien que toute leur gloire ne ſoit détruite par les vingt-quatre ſuivantes, lorſqu'on y verra que des impôts exceſſifs, pour ſatisfaire une dévotion mal entendue & ruineuſe, des ſommes immenſes tranſportées dans les pays les plus éloignés pour le rachat des priſonniers, tant de milliers de citoyens ſacrifiés, tant d'illuſtres maiſons éteintes, remplirent la France d'un deuil général, & tout enſemble d'une calamité univerſelle.

Convenons une bonne fois de principes, s'il eſt poſſible ; & après que, ſur une expérience mille fois réitérée, nous aurons regardé comme décidé, ce qui devroit l'être il y a long-tems, que le bonheur des hommes ne ſauroit jamais naître de la guerre, parcourons ſur cette idée l'hiſtoire de notre monarchie. Nous paſſerons à Clovis & à ſes prédéceſſeurs, leurs guerres, en quelque ſorte néceſſaires pour le fondement d'une domination qui ne faiſoit qu'éclore ; mais que dirons-nous de celles qui, pendant un eſpace de 160 ans entiers, agiterent les quatre enfans de Clovis, les quatre enfans de Clotaire II, & leurs deſcendans : de celles qui pendant 172 autres années, à commencer à Louis-le-

Débonnaire, déchirerent le royaume? Le reste est pis encore. La plûs légere teinture de notre histoire suffit pour se convaincre, qu'il n'y a point eu de véritable paix depuis Henri VIII, jusqu'à celle de Vervins, & qu'en tranchant le mot, tout ce long intervalle peut être appellé une guerre de près de 400 ans. Après, dis-je, qu'il sera demeuré constant par cet examen, que nos rois n'ont guères jamais su que faire la guerre, nous leur rendrons d'ailleurs toute la justice qui leur est due; mais nous nous montrerons un peu plus difficiles sur le titre de grands, de véritablement & en toute maniere grands rois.

J'avoue cependant, (car il seroit injuste de ne faire qu'à eux seuls un crime, de ce qui est proprement le crime de toute l'Europe,) que plusieurs de ces princes se sont souvent trouvés dans des circonstances, où leurs guerres étant justes & même nécessaires, elles deviennent pour eux le sujet d'une solide & véritable gloire, ou même, il ne leur en restoit point d'autre à acquérir. C'est alors que la maniere dont plusieurs de ces guerres ont été prévues, préparées & conduites, nous fera découvrir dans leur cabinet des coups de politique, & dans leur personne des chef-d'œuvres de valeur, dignes de tous nos éloges.

D'où peut donc provenir l'erreur de tant d'exploits, en apparence si glorieux, & dont pourtant tout le fruit n'a presque jamais été que de désoler la France & l'Europe ? De l'Europe entiere, je le répéte, qui ne fait à peine que s'appercevoir aujourd'hui, que dans l'état où elle se trouve, où elle est même depuis plusieurs siecles, toute entreprise par laquelle on prétendra ou l'assujettir ou seulement augmenter trop considérablement quelqu'une de ses principales monarchies, aux dépens des autres, ne peut jamais être qu'une entreprise chimérique & impossible. Aucune de ces grandes monarchies ne sauroit être renversée que par le concours des causes supérieures à toute force humaine. Il ne doit donc être question que de les faire subsister toutes, avec quelque égalité. Tout prince qui pensera autrement, fera ruisseler le sang par toute l'Europe, sans pouvoir jamais en changer la face.

Lorsque j'ai remarqué que la France n'avoit plus aujourd'hui toute l'étendue qu'elle avoit au tems de Charlemagne, mon intention n'a pas été assurément de faire regarder cette diminution comme un mal. Dans le malheur inévitable d'avoir de tems en tems pour rois des princes ambitieux, c'en seroit un bien plus grand

encore, que tout concourût à flatter cette ambition : aussi a-t-on toujours remarqué que plus les royaumes sont grands, plus ils sont sujets à de grands malheurs. Le fondement de la tranquillité du nôtre en particulier, dépend de le tenir renfermé dans les bornes qu'il a aujourd'hui. Un climat, des loix, des mœurs, des langues, qui n'ont rien de semblable aux nôtres; des mers, des chaînes de montagnes presqu'inabordables : voilà autant de barrieres, qu'on peut regarder comme posées par la nature même. Que manque-t-il d'ailleurs à la France? Ne sera-t-elle pas toujours le plus riche & le plus puissant royaume de l'Europe? Non; les François n'ont plus rien à desirer, sinon que le ciel leur donne des rois, pieux, bons & sages, & ces rois, n'auront rien à faire, que d'employer leur puissance à tenir l'Europe en paix. Aucune entreprise ne peut plus ni leur réussir, ni leur être profitable, que celle-là.

Et voilà de quelle nature étoit celle que Henri IV étoit à la veille de commencer, lorsqu'il plut à Dieu de l'appeller à lui, trop tôt de quelques années pour le bonheur du monde. Voilà ce qui la rendoit si différente de tout ce qu'on a vu jusqu'ici entreprendre aux têtes couronnées.

Voilà par où il aspiroit au nom de grand. Ses vues ne lui étoient point inspirées par une petite & misérable ambition, ni bornées à un léger & bas intérêt. Il vouloit rendre la France éternellement heureuse; & comme elle ne peut goûter cette parfaite félicité, qu'en un sens toute l'Europe ne la partage avec elle, c'étoit le bien de toute la chrétienté qu'il vouloit faire, & d'une maniere si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondemens.

Je me doute bien que ce projet (6) sera

---

(6) Les Mémoires de Sully sont le seul monument qui ait conservé à la postérité le détail du grand dessein de Henri IV. On ne le voit dans aucun des historiens, auteurs de Mémoires & écrivains & contemporains de ce prince. La plupart d'eux n'ont pas même effleuré cette matiere, parce que sans doute ils n'en savoient pas assez pour pouvoir en parler. On n'a commencé à en discourir, que depuis que les Mémoires de Sully, où il est si bien développé, ont vû le jour; & de tous ceux qui l'ont fait depuis environ la seconde moitié du dix-septiéme siecle, je n'en trouve presqu'aucun, qui ait mis en question la possibilité de ce grand projet, parce qu'apparemment on étoit encore assez proche du tems où il avoit été formé, pour se convaincre, & par la propre bouche de ceux mêmes qui avoient pu être témoins des préparatifs & des arrangemens qui s'étoient faits, que toutes les mesures avoient été prises pré-

regardé tout d'abord comme une de ces magnifiques chimeres, de ces oisives spé-

---

cisément de la maniere dont le duc de Sully le rapporte, & par conséquent, qu'il ne souffroit pas à beaucoup près toute la difficulté, qu'on a crû y appercevoir depuis.

L'auteur du discours manuscrit de la bibliothéque du roi, que j'ai cité dans la préface, & qui me paroît être le plus ancien mémoire, que nous ayons de ce tems-là, ne doute point que ce dessein n'eût eu toute son exécution. Après lui, M. de Péréfixe, qui nous en a donné un abrégé fort juste, dans la troisiéme partie de son Histoire de Henri-le-Grand, dit positivement qu'il auroit réussi, & en fournit les preuves, *pag.* 333 *& suiv.* Le continuateur de M. de Thou ne s'éloigne pas de ce sentiment, dans le peu qu'il en touche, *ann.* 1609 *&* 1610. Le maréchal de Bassompierre en dit aussi quelque chose, *tom.* 1 *de son Journal*, sans l'improuver. On peut joindre à ces autorités celle de l'auteur de la vie du duc d'Epernon & de quelques autres, qui tous semblent être du même avis. Enfin jusqu'au commencement du présent siécle, il paroît que sur ce point il n'y a eu qu'une voix, à laquelle plusieurs de nos historiens modernes ont aussi joint la leur.

Vittorio Siri (*Mém. record. tom.* 1, *pag.* 29, 514; *tom.* 2, *pag.* 45, *&c.*) est le premier, que je sache, qui ait traité cette grande entreprise d'absurde & d'impossible; mais l'ignorance qu'il montre sur toute cette affaire, même dans les points les moins contestés, son attachement à la politique Espagnole, l'éloignement de la personne de Henri IV, & de celle de son ministre, qui

culations politiques, auxquelles se livre un esprit ami des idées singulieres. Ceux qui

---

se fait sentir par-tout dans cet écrivain, le rendent très-justement récusable sur ce chapitre. Ce sentiment a été adopté après lui, par l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *pag.* 44, & par la même raison d'attachement à la reine, mere de Louis XIII. D'ailleurs cet écrivain, quel qu'il soit, qui n'apporte guères d'autre preuve de son opinion, que l'âge de près de soixante ans qu'avoit alors Henri IV, paroît si peu au fait, qu'on diroit qu'il a ignoré les précautions qu'on avoit apportées, pour que cet ouvrage se trouvât consommé en trois ans, & qu'il combat l'opinion du duc de Sully, sans la connoître.

Je déférerois beaucoup davantage à l'autorité de quelques politiques modernes, qui regardent comme impossible que la face de toute l'Europe eût pu être changée, au point que se le proposoit Henri IV, & qui trouvent d'ailleurs, qu'on a imaginé de nos jours un moyen beaucoup plus heureux de maintenir l'équilibre dans l'Europe, que celui par lequel on faisoit renaître l'ancien conseil des Amphictions, je veux dire, la précaution de faire accéder toutes les principales puissances aux traités, même particuliers, & de les en rendre garantes. Tous les malheurs que nous a apportés la guerre, montrent assez que cette précaution n'est rien moins que suffisante. Et pour ce qui est du fond de la question, je conviendrai avec eux que l'Europe ne peut que très-difficilement être constituée aujourd'hui dans l'état, où a voulu la mettre Henri-le-Grand; mais je ne laisse pas de croire, sans prétendre assujettir personne à

en jugeront ainsi, ne peuvent être que cette sorte de gens, à qui la premiere im-

---

mon sentiment, que ceux qui traitent de chimere le projet de ce prince, ne font pas toute l'attention nécessaire aux circonstances d'un tems, où l'Europe, tant de fois à la veille de se voir la proie de la maison d'Autriche, désolée par les guerres sanglantes, que la différence des religions y avoit excitées, & y excitoit tous les jours, étoit comme forcée de recourir à un moyen extrême, pour finir toutes ses miseres.

Je ne puis mieux finir cette remarque, que par ces paroles de M. l'abbé de Saint-Pierre, dans son discours sur le grand-homme : « Delà on voit que » si Henri IV, roi de France, eût exécuté son » projet, si fameux & si sensé, pour rendre la » paix perpétuelle & universelle entre les souve- » rains, il auroit procuré le plus grand bienfait » qu'il soit possible, non-seulement à ses sujets, » mais encore à toutes les nations chrétiennes, » & même, par une suite nécessaire, au reste de » la terre : bienfait auquel toutes les familles, » vivantes & futures, eussent participé durant tous » les siecles à venir; bienfait qui emporte l'exemp- » tion des maux immenses & innombrables que » causent les guerres civiles & étrangeres; bien- » fait qui eut produit tous les biens, qui résultent » nécessairement d'une paix universelle & inalté- » rable : s'il eut exécuté, dis-je, ce merveilleux » projet, il eut été, sans comparaison, le plus » grand homme qui ait été & qui sera jamais ». Après quelques autres réflexions sur les moyens de rendre ce projet encore plus facile, ce judicieux écrivain ajoute : « Au reste, ce prince a toujours

pression d'une imagination prévenue tient lieu de regle ; ou ceux à qui l'éloignement des tems & l'ignorance des circonstances, feront confondre la plus sage & la plus noble des entreprises qui jamais ayent été formées, avec ces capricieux projets, dont on a vu de tout tems se repaître les princes entêtés de leur pouvoir. Je conviens que si l'on examinoit avec attention ce que font entreprendre la vanité, la confiance en sa bonne fortune, l'ignorance, la peur même & la paresse, on seroit surpris de voir les souverains se jetter tête baissée dans des desseins, spécieux, à la vérité, mais qui n'ont quelquefois pas le moindre degré de possibilité. L'esprit humain s'attache avec tant de complaisance, disons plus, avec tant de fureur, à tout ce qui lui semble beau & brillant, qu'il seroit très-fâché qu'on lui fît sentir que ces objets n'ont souvent rien de réel, ni de solide ; mais en cela, comme en toute autre chose, il y a aussi l'excès contraire à évi-

---

» eu l'honneur de la plus importante invention,
» & de la plus utile découverte, qui ait paru sur
» la terre, pour le bonheur du genre humain.
» L'exécution de cette grande entreprise peut
» bien être réservée par la providence, au plus
» grand homme de sa postérité ».

er : c'eſt que comme on manque à exécuter les grandes choſes, parce qu'on s'y porte trop foiblement, on manque auſſi à les connoître & à les apprécier au juſte, parce qu'on les meſure avec des regles trop raccourcies. J'ai été moi-même ſur cet article plus difficile à perſuader peut-être qu'aucun de ceux qui liront ces Mémoires, par un effet de ce caractere froid, précautionné & peu entreprenant, par lequel je me ſuis donné à connoître.

Je me ſouviens que la premiere fois que j'entendis le roi me parler d'un ſyſtême politique, par lequel on pouvoit partager & conduire toute l'Europe comme une famille, j'écoutai à peine ce prince. M'imaginant qu'il ne parloit ainſi que pour s'égayer, ou peut-être pour ſe faire honneur de penſer ſur la politique avec plus d'étendue & de pénétration que le commun des hommes, ma réponſe fut moitié ſur le ton de plaiſanterie, moitié ſur celui de compliment. Henri n'alla pas plus loin pour cette fois. Il m'a ſouvent avoué depuis, qu'il m'avoit long-tems caché tout ce qui lui rouloit dans l'eſprit ſur cette matiere, par la honte qu'on a de propoſer des choſes qui peuvent paroître ridicules ou impoſſibles. Je fus étonné que quelque tems après, il remit entre nous deux la

conversation sur ce même sujet, & que dans la suite, il revenoit d'année en année à m'en entretenir, avec des arrangemens & des éclaircissemens nouveaux.

J'avois été fort éloigné de m'en occuper sérieusement. Si mon esprit s'y étoit arrêté quelques instans, le premier aspect d'un dessein, qui supposoit la réunion de tous les états de l'Europe, des dépenses immenses, dans un tems où la France ne pouvoit subvenir à ses propres besoins, un enchaînement d'incidens qui me parut aller à l'infini; tout cela m'avoit fait aussi-tôt rejetter cette pensée, comme inutile. Je me défiai même qu'il n'y eût ici quelque illusion. Je me rappellois quelqu'une de ces entreprises, dans lesquelles on avoit cru pouvoir intéresser l'Europe. Je m'arrêtois principalement à celles qu'avoient formées quelques-uns de nos rois, sur de beaucoup moindres objets, & je me sentois dégoûté de celle-ci, par le mauvais succès de toutes les autres. La disposition des princes de l'Europe à prendre ombrage de la France, dès que celle-ci leur auroit aidé à dissiper leurs craintes sur la trop grande puissance de l'Espagne, me paroissoit seule un obstacle insurmontable.

Fortement prévenu de cette idée, je ne cherchai plus qu'à détromper Henri, qui

ſurpris de ſon côté, de ne me voir d'accord avec lui ſur aucun point, entreprit d'abord & vint aiſément à bout de me perſuader que ce ne pouvoit être que par préjugé, que je blâmois ainſi indiſtinctement toutes les parties d'un projet, où il étoit ſûr du moins que tout n'étoit pas blâmable. Je ne pus refuſer à ſes prieres de m'appliquer à le bien comprendre. Je m'en formai une idée plus juſte, j'en raſſemblai toutes les branches, que je liai entr'elles, j'en étudiai toutes les proportions, & pour ainſi dire toutes les dimenſions; j'y trouvai une ſuite & une dépendance mutuelles, qui ne m'avoient point paru ſenſibles, tant que je n'avois enviſagé la choſe que confuſément. L'utilité qui en réſultoit pour toute l'Europe, fut ce qui me frappa davantage, comme ce qui eſt en effet le plus clair; mais les moyens furent, par la même raiſon, ce qui m'arrêta le plus long-tems, la ſituation générale des affaires en Europe & des nôtres en particulier, paroiſſant de tout point contraire à l'exécution: je ne faiſois point aſſez d'attention que cette exécution pouvant être remiſe autant qu'on le jugeroit à propos, nous avions pour nous y préparer, toutes les reſſources que le tems offre à ceux qui ſavent en tirer parti. Je

me convainquis à la fin que, quelle que parût être cette disproportion des moyens à l'effet, une suite d'années, pendant lesquelles on dirigeroit constamment vers son objet toutes ses démarches, tant dans les négociations, que dans la finance & le reste des choses nécessaires, applaniroit bien des difficultés. C'est en effet quelque chose de bien singulier, que ce point, qui paroissoit & étoit réellement le plus difficile de tous, est devenu enfin le plus facile.

Lorsque je me fus mis ainsi dans le véritable point de vue des choses, que j'eus tout pesé, tout calculé, & ensuite tout prévu & tout préparé, je me sentis persuadé que le dessein de Henri-le-Grand étoit tout ensemble juste dans son principe, possible & même facile dans toutes ses parties, & infiniment glorieux dans tous ses effets; en sorte que, comme on l'a vu dans mille endroits de cet ouvrage, je fus le premier à rappeller le roi à ses engagemens, & à faire valoir souvent contre lui-même ses propres raisons.

L'habitude où étoit ce prince de porter continuellement ses vues sur tout ce qui étoit autour de lui, effet des conjectures singuliérement tristes & embarrassantes où il s'étoit trouvé dans presque tous les instans de sa vie, lui avoit fait former ce dessein

dessein, dès le tems où, appellé à la couronne, par la mort du roi Henri III, il regarda l'abaissement de la maison d'Autriche, comme quelque chose d'absolument nécessaire pour pouvoir s'y soutenir. Si la premiere idée ne lui en vint pas d'Elisabeth (7), il est certain du moins que cette grande reine l'avoit imaginé de son côté long-tems auparavant, comme un moyen de venger toute l'Europe des attentats de

(7) M. le duc de Sully d'aujourd'hui posséde l'original d'une fort belle lettre de Henri-le-Grand, qu'on présume avoir été écrite à la reine Elisabeth, quoique cette reine ne soit nommée ni dans le corps de la lettre, ni dans la suscription qui porte ces mots : *A celle qui mérite un los immortel.* Les termes dans lesquels Henri parle de certain projet politique, qu'il appelle *la plus excellente & rare entreprise que créature sut avoir préméditée en sa pensée ; chose plus céleste qu'humaine*, les louanges qu'il donne à *ce discours si bien lié, si rempli de démonstrations de ce qui seroit nécessaire pour le gouvernement des empires & monarchies ;* .... à ces *conceptions & résolutions*, dont ont ne doit attendre que des *issues très-remarquables d'honneur & de gloire :* tout cela ne peut se rapporter qu'à la personne d'Elisabeth, ni tomber que sur le grand dessein dont il est question ici, & sur lequel la reine d'Angleterre venoit apparemment de commencer à s'ouvrir à Henri par lettres. Celle-ci est datée de Paris, du quinziéme jour de juillet, mais sans date d'année.

son ennemi commun. Les troubles qui remplirent toutes les années suivantes, la guerre qui leur succéda en 1595, celle qui survint contre la Savoie après la paix de Vervins, jetterent Henri dans des embarras, qui l'obligerent à renoncer à toute autre sorte d'affaires. Ce ne fut qu'après son mariage, & la paix étant bien affermie, qu'il put reprendre la pensée de son premier dessein, qui paroissoit plus impossible, ou du moins plus éloigné que jamais.

Il le communiqua néanmoins par lettres à Elisabeth; & ce fut ce qui leur inspira une si forte envie de s'aboucher en 1601, lorsque cette princesse vint à Douvres, & qu'il s'avança jusqu'à Calais. Ce que le cérémonial d'une semblable entrevue ne leur permit pas de faire, je l'ébauchai du moins dans le voyage qu'on a vu que je fis vers cette princesse. Je la trouvai fortement occupée des moyens de faire réussir ce grand projet; & malgré les difficultés qu'elle imaginoit dans ces deux points principaux, la conciliation des religions & l'égalité des puissances, elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réussir. Elle se rassuroit sur un motif, dont j'ai bien connu depuis toute la justesse; c'est que ce plan n'ayant après tout rien de contraire qu'aux

vues de quelques princes ambitieux, & connus pour tels dans l'Europe, cette difficulté, qui en faisoit mieux sentir la nécessité, en achemineroit aussi, plutôt qu'elle n'en retarderoit le succès. Elle disoit encore, qu'il auroit été à souhaiter qu'il eût pu s'exécuter par toute autre voie que par celle des armes, qui a toujours quelque chose d'odieux; mais qu'elle convenoit que du moins on ne pouvoit gueres le commencer autrement. Une très-grande partie des articles, des conditions & des différens arrangemens, est due à cette reine, & montre bien que du côté de la pénétration, de la sagesse & de toutes les autres qualités de l'esprit, elle ne cédoit à aucun des rois les plus dignes de porter ce nom.

On ne peut regarder que comme un très-grand malheur, que Henri ne pût point dès ce moment-là seconder les intentions de la reine d'Angleterre, qui vouloit que sans perdre un moment, on mît la main à l'œuvre; mais à peine osoit-il espérer, lorsqu'il jettoit ainsi les fondemens de cet édifice, de voir le tems d'y mettre la derniere main. Le rétablissement de son royaume, dans toutes les parties par où il étoit affligé, étoit un ouvrage de plusieurs années, & malheureusement il en avoit

déja quarante-huit, avant qu'il eût pu y travailler. Il ne laissa pas de le presser avec toute l'ardeur possible. L'édit de Nantes avoit déja été fait dans cette vue. Tous les autres moyens de s'attirer le respect & la confiance des princes de l'Europe, commencerent aussi à être mis en œuvre, en même tems que nous nous appliquions lui & moi avec une patience infatigable, à l'arrangement intérieur du royaume. La mort du roi d'Espagne nous parut l'événement le plus heureux pour notre dessein; mais celle d'Elisabeth y porta un coup si sensible, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne nous le fît abandonner tout-à-fait. Henri n'attendoit point des rois du Nord, ni du roi Jacques, successeur de cette princesse, lorsqu'il eut connu le caractere de son esprit, qu'aucun d'eux consentît d'aussi bonne grace que faisoit la reine d'Angleterre, à partager ce fardeau avec lui. Cependant les nouveaux alliés qu'il gagnoit chaque jour en Allemagne & dans l'Italie même, le consolerent un peu de cette perte. La treve des Pays-Bas avec l'Espagne, peut aussi être mise au nombre des incidens peu favorables.

Mais si nous voulions compter ensuite tout ce qui survint d'obstacles dans l'intérieur du royaume, de la part des pro-

testans, des catholiques, du clergé, du conseil même de S. M. il pourroit sembler que tout conspirât à le faire échouer. Croiroit-on que Henri n'eût pas pu trouver un seul homme avec moi dans tout son conseil, auquel il ne risquât rien à dévoiler le fond de ses projets ? & que tout le respect qu'on lui devoit, empêchoit à peine de traiter d'extravagance le peu qu'il se hasarda, avec toute la circonspection possible, d'en découvrir à ceux qui paroissoient les plus dévoués à toutes ses volontés ? Rien ne le rebuta. Plus habile politique & meilleur juge que tout son conseil, & que tout son royaume, dès qu'il vit que malgré tous ces obstacles, les affaires se mettoient d'elles-mêmes au-dedans comme au-dehors dans une situation favorable, il tint le succès pour infaillible.

Etoit-ce au fond une grande témérité que d'en juger ainsi ? Qu'est-ce que ce prince exigeoit de l'Europe en cette occasion ? Rien autre chose, sinon qu'elle se prête aux moyens qu'il a imaginés pour la placer dans la position où elle tend depuis long-tems par tous ses efforts, à se voir établie. On le lui facilite, & sans qu'il lui en coûte à beaucoup près, ce qu'une grande partie de ses princes auroit volon-

tiers ſacrifié, & même a ſouvent ſacrifié, pour un avantage beaucoup moins réel, moins certain & moins durable. Le profit qu'on leur aſſure, outre le bien ineſtimable de la paix, ſurpaſſe de beaucoup la dépenſe à laquelle on les engage. Quelle raiſon, encore un coup, voit-on qu'ils puiſſent avoir, de s'y oppoſer? & s'ils ne s'y oppoſent pas, que fera la maiſon d'Autriche contre des puiſſances, à qui l'envie & le plaiſir de la dépouiller d'un bien dont elle ne s'eſt ſervie juſqu'ici que pour les opprimer, ſuſcite autant d'ennemis déclarés, qu'elle en a de ſecrets; c'eſt-à-dire, l'Europe entiere? On ne laiſſe à ces princes aucun ſujet de jalouſie contre celui qui leur rend leur liberté; puiſque ce libérateur, bien loin de chercher un dédommagement de toutes les dépenſes que ſa générosité lui fait faire, ſe met encore volontairement & pour toujours dans l'impuiſſance de rien ajouter à ſon royaume, par voie de conquête, & même par les moyens les plus légitimes. Il a trouvé le ſecret de perſuader tous ſes voiſins, que ſon unique objet eſt de s'épargner, ainſi qu'à eux, ces ſommes immenſes, que leur coûtent à entretenir tant de milliers de gens de guerre, tant de places fortifiées & tant d'autres dépenſes militaires; de les délivrer pour

jamais de la crainte de ces cataſtrophes ſanglantes, ſi communes en Europe; de leur procurer un repos inaltérable; enfin, de les unir tous par un lien indiſſoluble: en ſorte que tous ces princes euſſent pu après cela vivre entr'eux comme des freres, & ſe viſiter les uns les autres comme de bons voiſins, ſans l'embarras du cérémonial, ſans la dépenſe d'un train, qu'on n'expoſe que pour éblouir, ſouvent pour cacher ſa miſere. N'eſt-ce pas en effet une honte & une tache pour des peuples ſi policés, que toute leur prétendue ſageſſe n'ait pu juſqu'à préſent, je ne dis pas leur procurer la tranquillité, mais les ſauver des fureurs qu'ils déteſtent dans les nations les plus ſauvages & les plus barbares? Pour prévenir ces cruels événemens, pour étouffer dans leur germe ces ſemences pernicieuſes de confuſion & de bouleverſement, pouvoit-on rien imaginer de plus heureux que le projet de Henri-le-Grand, & pouvoit-on y apporter plus de précautions?

Voilà tout ce qu'on peut raiſonnablement exiger. Il n'eſt au pouvoir de l'humanité, que de préparer & d'agir; le ſuccès eſt l'ouvrage d'une main plus puiſſante. Un préjugé ſi avantageux pour le projet dont il eſt queſtion, que les perſonnes

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

senſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

sensées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela seul ; c'est qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la postérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute sur la personne de Henri en particulier, que c'est aux princes instruits comme lui par l'adversité, qui n'ont presque jamais trouvé que des obstacles dans leur chemin, que c'est, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obstacles, & qu'on peut déférer sans crainte à leur sentiment, sur-tout lorsqu'on les voit prêts à exposer leur vie pour le soutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, se soit vue enlever du même coup, une gloire bien supérieure à celle dont son regne l'avoit comblée (8). Il reste à expliquer en détail toutes les parties de ce dessein, & com-

(8) On juge aisément sur tout cet exposé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorsqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit possédé uniquement que de la passion d'amasser des trésors, qu'il fallut que son ministre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le seul auteur, n'y étoit lui-même si fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour son propre intérêt.

ent il devoit s'exécuter. Commençons
r ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe
rétienne ; la religion Romaine, & la
igion réformée ; mais comme celle-ci
admis plusieurs modifications dans son
lte, qui la rendent, sinon aussi diffé-
nte de la religion Romaine, du moins
ssi éloignée de se réunir, il faut néces-
rement la partager en deux religions, à
premiere desquelles on conservera son
om de réformée, & l'autre pourra s'ap-
ller la religion protestante. Ces trois
ligions regnent en Europe d'une maniere
ès-variée. L'Italie & l'Espagne sont de-
eurées en possession de la religion Ro-
aine, sans mêlange d'aucune autre. La
ligion réformée ne subsiste en France
ec la Romaine, qu'à la faveur des édits,
y est la plus foible. L'Angleterre, le
anemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la
uisse, sont aussi mêlangés ; avec la diffé-
nce, que c'est la religion protestante qui
domine : les autres n'y sont que tolérées.
'Allemagne les réunit toutes trois, &
ême dans plusieurs de ses cercles, les
garde de même œil, ainsi que la Polo-
ne. Je ne parle point de la Moscovie,
a Grande-Russie. Ces vastes pays, qui
'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſur quatre cens de large, étant en grande partie encore idolâtres, & en partie ſchiſmatiques, comme les Grecs & les Arméniens, mais avec mille pratiques ſuperſtitieuſes, qui ne leur laiſſent preſqu'aucune conformité avec nous ; outre qu'ils appartiennent à l'Aſie, pour le moins autant qu'à l'Europe, on doit preſque les regarder comme un pays barbare, & les mettre dans la même claſſe que la Turquie, quoique depuis cinq cens ans on lui donne rang parmi les puiſſances chrétiennes.

Chacune de ces trois religions ſe trouvant aujourd'hui établie en Europe, de maniere qu'il n'y a aucune apparence qu'on pût venir à bout d'y en détruire aucune des trois, & que l'expérience a ſuffiſamment montré l'inutilité & les dangers de cette entrepriſe, il n'y a rien de mieux à faire, que de les y laiſſer ſubſiſter toutes trois, & même de les fortifier ; de maniere cependant que cette indulgence ne puiſſe dans la ſuite ouvrir la porte à tout ce que le caprice pourroit faire imaginer de faux dogmes, qu'on doit avoir un ſoin particulier d'étouffer dans leur naiſſance. Dieu, en paroiſſant viſiblement ſoutenir ce qu'il plaît aux Catholiques d'appeller la nouvelle religion, nous enſeigne cette conduite qui n'eſt pas moins conforme aux

préceptes de la sainte écriture, que confirmée par ses exemples ; & d'ailleurs, la difficulté insurmontable de faire recevoir l'autorité du pape dans les lieux où elle n'est plus reconnue, rend ce point de toute nécessité. Plusieurs cardinaux, également éclairés & zélés, & même quelques papes, tels que Clément VIII & Paul V, en sont convenus.

Il ne s'agit donc plus que de bien affermir ceux de ces peuples qui ont fait choix d'une religion, dans le principe où ils sont, qu'il n'y a rien de si pernicieux en toute maniere, que le libertinage dans la croyance; & pour ceux qui en ont embrassé plusieurs, ou qui les pratiquent toutes, d'y maintenir l'ordre qu'ils ont jugé suffisant contre les abus ordinaires d'une tolérance, qui apparemment leur est utile par d'autres endroits. Ainsi l'Italie s'étant tenue attachée à la religion Romaine, & étant d'ailleurs le séjour des papes, je conviens que cette religion doit y être conservée dans toute sa pureté; & ce n'est point une tyrannie, que d'obliger les naturels du pays à s'accommoder à cette loi, ou à en sortir, s'ils croyent ne devoir pas la suivre. On peut dire la même chose à peu près de l'Espagne. Dans les états, tels que la France, où l'on veut du moins

qu'il y ait une religion dominante, le tempérament à apporter, est de permettre d'en sortir si l'on trouve trop séveres les réglemens par lesquels la religion Calviniste seroit toujours dans la subordination de la religion du prince. Tous les autres n'ont pas besoin de nouvelles regles : nulle violence sur ce point : liberté entiere, puisque cette liberté y a passé en principe même du gouvernement.

Tout se réduit, comme on voit, sur cet article, à un très-petit nombre de maximes, d'autant plus sûres, qu'elles ne combattent le goût de personne. Les protestans sont fort éloignés de prétendre faire embrasser de force leur religion à ceux de leurs voisins qui ne s'en accommodent pas. Les catholiques pensent sans doute de même; & l'on ne fait aucun tort au pape, en l'excluant de ce qu'il convient qu'il ne posséde plus depuis long-tems. Ce sacrifice de droits chimériques, seroit plus que suffisamment payé par la dignité royale dont il doit être revêtu, & par l'honneur de servir après cela de médiateur à tous les princes chrétiens; qualité dont il jouiroit alors sans jalousie, & à laquelle on ne peut nier que cette cour ne soit, par sa sagesse, la plus propre de toutes.

Un autre point du plan politique qui

concerne encore la religion, regarde les princes infideles de l'Europe, & consiste à en chasser entiérement ceux qu'on ne voit nulle apparence de pouvoir amener à aucune des religions chrétiennes. Si le grand duc de Moscovie, ou czar de Russie, qu'on croit être l'ancien knés de Scythie, refuse d'entrer dans l'association, après qu'on la lui aura proposée, on le doit traiter comme le sultan de Turquie; le dépouiller de ce qu'il posséde en Europe, & le reléguer en Asie, où il pourra, sans que nous nous en mêlions, continuer tant qu'il voudra, la guerre qu'il a presque continuellement avec les Persans & les Turcs.

Pour venir à bout de cette entreprise, qui ne paroît avoir rien de difficile, d'abord qu'on suppose que tous les princes chrétiens y concourent unanimement, il n'est question que d'engager chacun d'eux à se taxer lui-même pour l'entretien des gens de guerre, & pour toutes les autres choses nécessaires à la faire réussir. En attendant que le conseil général, dont il sera parlé plus bas, eût spécifié toutes ces valeurs, voici quelles étoient à cet égard les idées de Henri-le-Grand. Le pape fourniroit pour cette expédition, huit mille hommes d'infanterie, douze cens hommes de cava-

l'Asie, le plus à leur commodité, & sur toute la côte entiere d'Afrique, trop voisine de nos états, pour n'en être pas incommodés. Une précaution unique à prendre, par rapport à tous les pays conquis, eut été d'y fonder de nouveaux royaumes, qu'on déclareroit unis à la république chrétienne, & qu'on distribueroit à différens princes, en excluant soigneusement ceux qui tiendroient déja rang parmi les souverains de l'Europe.

La partie du dessein purement politique, rouloit presque toute entiere sur un premier préliminaire, qui n'auroit, ce me semble, souffert gueres plus de difficulté que l'article précédent; c'étoit de dépouiller la maison d'Autriche de l'empire de tout ce qu'elle posséde en Allemagne, en Italie & dans les Pays-Bas; en un mot, de la réduire au seul royaume d'Espagne renfermé entre l'Océan, la Méditerranée & les Pyrénées; auquel on auroit laissé seulement, pour le rendre égal aux autres grandes dominations monarchiques de l'Europe, la Sardaigne, Maïorque, Minorque & autres isles sur ces côtes; les Canaries, les Açores & le Cap-Vert, avec ce qu'il posséde en Afrique; le Mexique, avec les isles de l'Amérique qui lui appartiennent; pays qui suffiroient seuls à fonder de grands

royaumes : enfin, les Philippines, Goa, les Moluques, & ces autres possessions en Asie.

Sur quoi il se présente à l'esprit l'idée d'un moyen propre à dédommager la maison d'Autriche de tout ce qu'on lui ôtoit en Europe ; c'étoit de le lui faire regagner dans les trois autres parties du monde, en lui aidant à s'emparer, & en la déclarant l'unique propriétaire de tout ce que nous y connoissons d'habitable, & qu'on y pourroit découvrir dans la suite. On suppose pour cela qu'elle n'auroit pas obligé par sa résistance, à employer la force contr'elle ; & même, dans cette supposition, ce n'étoit point au prince de cette maison, regnant en Espagne, qu'il eût fallu assujettir ainsi les trois parties du monde, mais à différens princes de la même ou de plusieurs branches ; lesquels après cela, n'eussent été tenus qu'à l'hommage envers la couronne d'Espagne, ou tout au plus à un tribut, tel que l'exigeoient les anciens conquérans. Par-là cette maison, qui veut être la plus puissante du monde, auroit pu continuer à se flatter de cet avantage, sans que les autres lui eussent envié cette prétendue grandeur.

Les vues de la maison d'Autriche pour la monarchie universelle, mises en évi-

dence par toutes les démarches qu'elle a fait faire à Charles-Quint & à son fils, ont rendu la sévérité de ce traitement aussi juste que nécessaire; & je dis de plus, qu'elle-même n'auroit eu aucun sujet raisonnable de s'en plaindre. Il est vrai qu'on lui enleve l'empire; mais auquel, à parler juste, elle n'a pas plus de droit que tous les princes d'Allemagne, & même de l'Europe. Si la chose avoit besoin d'être prouvée, il ne faudroit que lui rappeller à quelles conditions Charles-Quint lui-même, le plus puissant d'eux tous, fut reconnu empereur; conditions qu'il jura solemnellement d'observer, à Smalcalde, en présence de sept électeurs ou princes, & des députés de vingt-quatre villes protestantes, le landgrave de Hesse & le prince d'Enhalt, portant la parole pour tous. Il jura, dis-je, de ne jamais déroger en rien aux loix reçues dans l'empire, & nommément à la fameuse bulle d'or, portée sous Charles IV, sauf à les amplifier, mais par le conseil & du consentement exprès des princes souverains d'Allemagne, de ne toucher à aucun de leurs priviléges; de n'introduire aucun étranger au conseil; de ne faire ni guerre ni paix, sans leur aveu; de ne donner les charges & dignités qu'à des Allemands naturels; de ne se servir pour les dépêches,

que de la seule langue Allemande; de ne point établir d'impôts de son seul mouvement; de n'appliquer aucune des conquêtes à son profit particulier. Il renonça formellement sur-tout, à l'hérédité de la dignité impériale dans sa maison; & conformément au second article de la bulle d'or, il jura qu'il ne feroit point reconnoître de roi des Romains, de son vivant. Lorsque les protestans d'Allemagne, après en avoir presque chassé Ferdinand, consentirent à lui déférer la couronne impériale, ils renouvellerent soigneusement avec lui tous ces articles, & les lui firent jurer, avec de nouveaux réglemens pour le libre exercice de leur religion.

Quant aux possessions de la maison d'Autriche dans l'Allemagne, l'Italie & les Pays-Bas, qu'on lui ôte aussi : pour ne rien dire ici, de ce qu'elle n'y doit qu'à une usurpation tyrannique, on ne la prive après tout, que de pays qui sont pour elle le sujet de si grandes dépenses (je parle surtout de l'Italie & des Pays-Bas) que tous ses trésors des Indes n'y ont pas suffi; & d'ailleurs, on l'indemnise par des établissemens aussi considérables pour le moins, & certainement beaucoup plus riches, en lui cédant le privilege exclusif, dont je viens de parler, de s'étendre dans les trois

autres parties du monde, d'y fonder de nouvelles dominations, de s'en approprier les mines & les trésors, ce qui ne doit pas pourtant s'entendre, comme si l'on y interdisoit tout commerce aux autres nations de l'Europe; au contraire, il devoit être libre & ouvert à tout le monde, & cette stipulation, qui est des plus importantes, est plutôt un nouvel avantage pour elle, qu'une restriction faite à ses droits.

Je n'ai aucune peine à croire, en examinant cet arrangement, que la maison d'Autriche auroit accepté ces conditions, sans obliger à tirer l'épée contr'elle. Mais le contraire supposé, à quoi lui eût servi sa résistance? La promesse faite à tous les princes de l'Europe, de les enrichir de ce qu'on lui enlevoit, ne lui laissant d'espérance de secours de la part d'aucun d'eux.

Il y avoit donc ici à gagner pour tout le monde, & c'est ce qui assuroit la réussite du dessein de Henri-le-Grand. L'empire redevenoit une dignité, à laquelle tous les princes, & nommément ceux d'Allemagne, pouvoient prétendre, & une dignité d'autant plus flatteuse, quoique suivant sa premiere institution, on n'y attachât aucun fond, que l'empereur étoit déclaré chef & premier magistrat de la république

ènne, qu'on étendoit à cet égard
es priviléges, bien loin de les dimi-
parce qu'on supposoit que cet hon-
ne seroit plus déféré dans la suite
plus digne, & qu'on lui donnoit
utorité plus marquée sur les républi-
Belgique & Helvétique, obligées de
connoître à chaque mutation, par
mage respectueux. L'élection de l'em-
· demeuroit entre les mains des élec-
ainsi que la nomination du roi des
ains, avec la restriction, qu'ils ne pour-
le prendre deux fois de suite dans
ème famille. Pour cette fois-ci, on
convenu d'en gratifier l'électeur de Ba-
qui gagnoit outre cela dans le par-
les appanages de la maison d'Autri-
qui l'avoisine du côté de l'Italie.
reste de ces appanages auroit été sé-
avec équité par les rois de France,
gleterre, de Danemarck & de Suéde,
les Vénitiens, les Grisons, le duc de
emberg, & les marquis de Bade-Ans-
& Bade-Dourlach. On auroit fait de
hême un royaume électif, en y joi-
: la Moravie, la Silésie & la Luzace.
ongrie seroit aussi devenue un royaume
f, à la nomination du pape, de l'em-
r, des rois de France, d'Espagne,

rendu tous les vingt ans hommage au pape, leur chef, par le don solidaire d'un crucifix de dix mille écus.

De trois grandes républiques de l'Europe, celle-ci paroît du premier coup d'œil devoir être la plus brillante & la plus riche, ce qui n'est pas cependant, parce qu'on n'y comprend point ce qui appartiendroit au duc de Savoie. Cet état seroit rendu l'une des grandes monarchies de l'Europe, héréditaire aux filles comme aux mâles, portant le nom de royaume de Lombardie; dans lequel, outre le pays ainsi appellé, seroient encore compris le Milanois & le Montferrat, pour lequel on donneroit au duc de Mantoue le duché de Crémone; il y auroit acte authentique de cette érection, de la part du pape, de l'empereur, & des puissances monarchiques de la république chrétienne.

La France, comme on le voit, ne se réservoit rien pour elle-même dans ces différens démembremens, que la seule gloire de les distribuer avec équité. Henri en avoit fait la déclaration dès long-tems auparavant. Il disoit même quelquefois, avec autant de modération que de bon sens, que cet ordre une fois établi, il auroit volontiers remis la question de l'étendue que devoit

devoit avoir la France, à la pluralité des suffrages (9). Cependant comme les pays d'Artois, de Hainault, Cambrai, le Cambraisis, le Tournaisis, Namur & Luxembourg, ne convenoient bien qu'à elle, ils lui étoient cédés; mais pour en gratifier, en dix portions, dix princes ou seigneurs François, ayant titre de souverains.

L'Angleterre étoit précisément dans le même cas, c'étoit un point arrêté entre les deux princes, auteurs du projet, Elisabeth & Henri; sur la remarque qu'avoit apparemment faite cette reine, que les isles Britanniques, dans les différens états par où elles ont passé, d'une ou de plusieurs monarchies, électives, héréditaires, masculines ou féminines, parmi la variation de leurs loix & de leur police, n'avoient jamais éprouvé de revers ni de véritables malheurs, que lorsque leurs souverains avoient voulu sortir de leur petit continent.

(9) Que veut donc dire Siri, lorsqu'il nous entretient des desseins qu'il avance faussement qu'avoit Henri-le-Grand, tantôt de joindre la Lorraine à la France, *tom.* 1, *pag.* 555, tantôt de se faire céder la Savoie, *tom.* 2, *pag.* 61 ? Ce qu'il dit des dispositions du pape, des Vénitiens, &c. n'est pas plus vrai, *tom.* 2, *pag.* 180. Il semble que cet écrivain soit aux gages de la maison d'Autriche.

Il semble en effet qu'ils y sont comme concentrés par la nature même, en sorte qu'il ne tient qu'à eux d'être heureux, sans avoir rien à démêler avec personne; pourvu qu'ils se bornent à maintenir en paix les trois peuples qui leur sont soumis, en les gouvernant chacun selon leurs priviléges & leurs coutumes. Pour faire tout égal entre la France & l'Angleterre, on prenoit dans le duché de Limbourg, le Brabant, la jurisdiction de Malines & autres dépendances de la Flandre Flamande, Gallicane, ou Impériale, de quoi composer huit fiefs souverains pour huit princes ou milords de cette nation.

Ces deux portions exceptées, tout le reste des dix-sept Provinces-Unies, appartenant ou non appartenant à l'Espagne, étoit érigé en corps d'état libre & indépendant, sous le nom de république belgique. Il faut pourtant encore en retrancher un fief, portant titre de principauté, accordé au prince d'Orange, & quelques autres semblables indemnités de peu de valeur, pour trois ou quatre autres personnes. La succession de Clèves étoit partagée entre les princes que l'empereur en vouloit dépouiller; c'étoit le moyen qu'on avoit de les gratifier aux dépens de la maison d'Autriche, ainsi que quelques autres princes dans ce canton, auxquels on abandonnoit les

villes impériales qui y sont situées. La Suéde même & le Danemarck, quoique la loi que s'étoient imposée la France & l'Angleterre, dût leur être commune avec ces deux couronnes, trouvoient encore dans cette distribution, de quoi se procurer plus d'étendue & de commodité. Les troubles perpétuels qui agitent ces deux états, auroient pris fin, & c'étoit, ce me semble, leur rendre un assez grand service. Toutes ces cessions, échanges & transports au nord de l'Allemagne devoient être faits à l'arbitrage des rois de France, d'Angleterre & de Lombardie, & de la république de Venise.

On comprend présentement quel étoit l'objet du nouveau plan : c'étoit de partager avec proportion toute l'Europe, entre un certain nombre de puissances, qui n'eussent eu rien à envier les unes aux autres du côté de l'égalité, ni rien à craindre du côté de l'équilibre. Le nombre en étoit réduit à quinze, & elles étoient de trois especes, savoir, six grandes dominations monarchiques héréditaires; cinq monarchiques électives; & quatre républiques souveraines. Les six monarchiques héréditaires étoient la France, l'Espagne, l'Angleterre ou Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suéde & la Lombardie; les cinq monarchiques électi-

ves, l'Empire, la Papauté ou le Pontificat; la Pologne, la Hongrie & la Bohême; les quatre républiques, la république de Venise ou seigneuriale, la république d'Italie, qu'on peut de même mommer ducale, à cause de ses ducs, la république Suisse, Helvétique ou confédérée, & la république belgique, autrement provinciale.

Les loix & les statuts propres à cimenter l'union de tous ces membres entr'eux, & à y maintenir l'ordre une fois établi; les sermens & engagemens réciproques, tant sur la religion, que sur la politique; les assurances mutuelles pour la liberté du commerce; les mesures pour faire tous ces partages avec équité, & au contentement général des parties; tout cela se sous-entend de soi-même, sans qu'il soit besoin que je m'étende beaucoup sur les précautions qu'avoit prises Henri, à tous ces égards. Il ne pouvoit survenir au plus que quelques petites difficultés de détail, qui auroient été aisément levées dans le conseil général, représentant comme les états de toute l'Europe, dont l'établissement étoit sans doute l'idée la plus heureuse qu'on pût former, pour prévenir les changemens que le tems apporte souvent aux réglemens les plus sages & les plus utiles.

Le modele de ce conseil général de l'Eu-

rope, avoit été pris ſur celui des anciens Amphictyons de la Grece, avec les modifications convenables à nos uſages, à notre climat, & au but de notre politique. Il conſiſtoit en un certain nombre de commiſſaires, miniſtres on plénipotentiaires, de toutes les dominations de la république chrétienne, continuellement aſſemblés en corps de ſénat pour délibérer, ſur les affaires ſurvenantes, s'occuper à diſcuter les différens intérêts, pacifier les querelles, éclaircir & vuider toutes les affaires civiles, politiques & religieuſes de l'Europe, ſoit avec elle-même, ſoit avec l'étranger. La forme & les procédures de ce ſénat, auroient été plus particuliérement déterminées par les ſuffrages de ce ſénat lui-même. L'avis de Henri étoit qu'il fût compoſé, par exemple, de quatre commiſſaires, pour chacun des potentats ſuivans, l'empereur, le pape, les rois de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Danemarck, de Suéde, de Lombardie, de Pologne, la république Vénitienne; & de deux ſeulement, pour les autres républiques & moindres puiſſances, ce qui auroit fait un ſénat d'environ ſoixante-ſix perſonnes, dont le choix auroit pu ſe renouveller de trois ans en trois ans.

A l'égard du lieu, on décideroit s'il étoit plus à propos que ce conſeil fût perma-

nent, qu'ambulatoire, divisé en trois, que réuni. Si on le partageoit par portions de vingt-deux magistrats chacune; leur séjour devoit être dans trois endroits, qui fussent comme autant de centres commodes, tels que Paris ou Bourges, pour l'une; Trente ou Cracovie ou leurs environs, pour les deux autres. Si l'on jugeoit plus expédient de ne point le diviser; le lieu d'assemblée, soit qu'il fût fixe ou ambulatoire, devoit être à peu près le cœur de l'Europe, & être par conséquent fixé dans quelqu'une des quatorze villes suivantes, Metz, Luxembourg, Nancy, Cologne, Mayence, Trèves, Francfort, Wirtzbourg, Heidelberg, Spire, Wormes, Strasbourg, Bâle, Besançon.

Je crois qu'outre ce conseil général, il eut encore convenu d'en former un certain nombre de moindres, pour la commodité particuliere de différens cantons. En en créant six, on les auroient placés, par exemple, à Dantzik, à Nuremberg, à Vienne en Allemagne, à Bologne en Italie, à Constance, & le dernier dans l'endroit jugé le plus commode pour les royaumes de France, d'Espagne & d'Angleterre, & la république belgique, qu'il regardoit plus particuliérement. Mais quels que fussent le nombre & la forme de ces conseils particuliers, létoit de toute utilité qu'ils ressortissent

par appel au grand conſeil général, dont les arrêts auroient été autant de décrets irrévocables & irréformables, comme étant censés émaner de l'autorité réunie de tous les ſouverains, prononçant auſſi librement qu'abſolument.

Mais laiſſons tout ce qui ſe borne à des ſpéculations, auxquelles l'expérience & la pratique auroient pu apporter bien des changemens, & venons aux moyens employés par Henri, pour faciliter l'exécution de ſon grand deſſein. J'éviterai, autant qu'il ſe pourra, de répéter ce qu'on a lu en différens endroits de ces Mémoires.

Il avoit toujours paru à Henri de la derniere conſéquence, de pouvoir s'aſſurer de quelqu'un des plus puiſſans princes de l'Europe, pour concerter avec lui tous ſes projets; c'eſt ce qui fit qu'après la mort d'Eliſabeth, qui avoit uni d'un nœud indiſſoluble l'intérêt des deux couronnes de France & d'Angleterre, on mit tout en œuvre pour faire paſſer tous ſes ſentimens au roi Jacques, ſon ſucceſſeur. Si j'avois pu y réuſſir dans l'ambaſſade ſolemnelle, dont j'ai rapporté les particularités, juſqu'à faire conſentir ce prince, que ſon nom parût tout ouvertement à côté de celui de Henri; cette fraternité d'armes, ſur-tout ſi elle avoit été groſſie de la même maniere, des noms

des rois de Danemarck & de Suéde, auroit épargné la peine & les difficultés de bien des négociations. Il fallut se contenter, comme on l'a vu auprès du roi d'Angleterre, des mêmes promesses qu'on exigeoit dans les autres cours; c'est-à-dire, que non-seulement il ne s'opposeroit point à la confédération, mais encore, qu'après que Henri auroit rendu ses desseins publics, il se déclareroit pour nous, & contribueroit de la même maniere que les autres intéressés; ce qu'on gagna à la fin d'autant plus aisément, qu'on trouva un tempérament qui ne coûtoit rien à la paresse naturelle de ce prince, qui fut de faire exécuter par le prince de Galles, son fils, ce qu'il balançoit à entreprendre sous son nom. Si-tôt que celui-ci eut obtenu de son pere, que du moins il fermeroit les yeux sur ses démarches, il prévint tous les desirs de Henri, animé du desir d'acquérir de la gloire, & de se rendre en même tems digne de l'estime de Henri, & de son alliance; car il devoit épouser l'ainée des filles de France. Il m'en écrivit plusieurs fois, & m'en fit écrire par Saint-Antoine, en ces termes; il y ajouta que le roi de France pouvoit compter sur six mille hommes d'infanterie & quinze cens chevaux, qu'il s'obligeoit de lui mener, & dans la suite, ce nom-

bre fut augmenté de deux mille fantassins & de huit canons, soudoyés & entretenus aux frais de l'Angleterre, pendant trois ans au moins. Le roi de Suede ne se montra pas moins zelé pour la cause commune, & le roi de Danemarck parut aussi être dans les mêmes dispositions.

On négocioit pendant ce tems-là sans relâche dans les différentes cours de l'Europe, particuliérement dans les cercles d'Allemagne & les Provinces-Unies, où le roi tenoit pour ce sujet Boissise, Fresne-Canaye, Baugy, Ancel & Bongars. Le conseil des états fut bientôt d'accord, le prince d'Orange envoya les sieurs Malderet & Brederode, offrir de leur part au roi, quinze mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie. Ils furent suivis de près par le landgrave de Hesse & le prince d'Enhalt, auxquels on eut l'obligation, ainsi qu'au prince d'Orange, de voir en assez peu de tems grossir la liste de confédération, du duc de Savoye, de tout ce qui tenoit dans la Hongrie, la Bohême & la Basse-Autriche, pour la religion réformée, de quantité de villes & de princes protestans d'Allemagne; enfin de tous les canton Suisses, de la religion; & lorsque la succession de Clèves, qu'on voyoit l'empereur se disposer à usurper, fut devenue un autre motif d'engage-

ment, il n'y eut presque plus rien en Allemagne, qui ne fût pour nous, comme le prouve assez le résultat de l'assemblée en général à Hall. On auroit suscité à l'électeur de Saxe, qui étoit peut-être demeuré le seul du parti contraire, un embarras, dont il eut eu de la peine à se démêler; c'étoit de lui mettre en tête la branche de Jean-Frédéric, dépouillé de cet électorat par Charles-Quint.

Il y avoit plusieurs de ces puissances, auxquelles je suis persuadé qu'on n'eût rien risqué à s'ouvrir sur le fond même de l'entreprise; qui l'auroient même secondée avec d'autant plus de chaleur, qu'elles auroient vu qu'on se seroit porté plus ouvertement à la destruction de la grandeur Autrichienne: tels étoient assurément les Vénitiens, les Provinces-Unies, & presque tous les protestans, sur tout les évangéliques d'Allemagne. Mais comme on ne pouvoit apporter trop de précaution, pour ne pas indisposer contre la nouvelle alliance, les puissances catholiques qu'on cherchoit à y engager; on se donna bien de garde de rendre d'abord publics les vrais motifs, ni toute l'étendue du projet concerté. Le secret de l'intrigue fut dans le commencement caché à tous, sans exception; ensuite, révélé à un très-petit nombre de personnes,

dont on crut avoir absolument besoin pour gagner & attacher les autres, & qu'on ne put soupçonner d'indiscrétion. L'association ne fut fort long-tems présentée à tout le reste, que sous l'idée d'une espece de traité de paix générale, dans lequel on renfermeroit ce que l'utilité publique & le bien général de l'Europe pourroient inspirer de moyens, pour arrêter les progrès du pouvoir excessif de la maison d'Autriche. Nos ambassadeurs & nos agens n'eurent ordre que de demander à ces princes un renouvellement ou un commencement d'alliance, pour travailler plus efficacement à la paix; de les consulter eux-mêmes sur les moyens d'y parvenir; de paroître n'être envoyés que pour les chercher avec eux, de les sonder cependant, & suivant les dispositions où on les trouveroit, de jetter, comme au hasard & par conjecture, quelqu'idée d'un nouvel ordre, plus propre à maintenir l'équilibre en Europe, & à assurer à chaque religion le repos dont elles n'avoient pu jouir jusqu'à présent. Les propositions d'alliances par mariages furent très-utilement mises en usage auprès des rois d'Angleterre & de Suede, & des ducs de Savoye & de Lorraine. C'étoit un point décidé, de faire épouser au dauphin l'héritiere de Lorraine,

ce duché continuant à relever de l'empire, comme auparavant.

Mais aucune précaution ne parut si nécessaire & ne fut si fortement recommandée à nos négociateurs, que de bien persuader tous les souverains de l'Europe, du désintéressement avec lequel Henri étoit résolu d'agir en cette occasion. On trouvoit moyen de l'insinuer & d'en convaincre ces princes, lorsque dans la supposition qu'il fût besoin de recourir aux armes, nous protestions hautement qu'on pouvoit compter sur les forces, sur les trésors, sur la personne même de Henri, & si gratuitement de sa part, que sans attendre d'en être requis, il se porteroit de son propre mouvement à donner toutes les assurances les plus positives, qu'il ne retiendroit à son profit ni une seule ville, ni un seul pouce de terre, même comme dédommagement. Cette modération, dont à la fin personne ne douta, fit toute l'impression qu'elle devoit faire, lorsqu'on put entrevoir qu'elle étoit d'autant plus généreuse, qu'il y avoit de quoi flatter & contenter la cupidité de tout le monde; & en attendant que cette renonciation absolue fût devenue publique & solemnelle, comme elle devoit l'être dans les manifestes qu'on alloit faire paroître,

Henri en donna une preuve, qui acheva de gagner le pape.

Perſonne n'ignorant que, puiſqu'il s'agiſſoit au moins de chaſſer l'Eſpagne de celles de ſes uſurpations qui étoient les plus manifeſtement injuſtes, la Navarre & le comté de Rouſſillon ne pouvoient manquer de revenir à la France, le roi offrit volontairement de les échanger pour les deux royaumes de Naples & de Sicile, & en même tems de faire préſent de l'un & de l'autre au pape & à la république de Veniſe ; ce qui étoit renoncer au droit le plus inconteſtable qu'il pût avoir ſur les dépouilles de cette couronne. En remettant même cette affaire, comme il fit, à l'arbitrage du pape & des Vénitiens, il les obligea d'autant plus ſenſiblement, qu'il réuniſſoit en leur faveur tout le profit des parties & tout l'honneur du jugement. Auſſi le pape, à la premiere propoſition qui lui en fut faite, vint-il de lui-même au-devant de Henri. Il fit demander d'abord, ſi dans la circonſtance préſente, on trouvoit bon qu'il fît office de médiateur commun, pour établir la paix en Europe, & pour convertir la guerre que ſe faiſoient continuellement ſes princes, en une guerre perpétuelle contre les infideles, partie du projet, qu'on avoit eu grand ſoin de lui dévelop-

per. C'étoit déclarer suffisamment qu'il n'avoit pas envie qu'il se fît rien sans lui, & qu'il étoit encore moins d'humeur à renoncer à l'avantage qu'on lui présentoit.

Paul V s'expliqua encore plus clairement, lorsqu'il crut qu'il étoit tems de parler. Ubaldini, son nonce, dit au roi, que S. S. s'engageoit à lever, sur différens prétextes, pour l'union contre la maison d'Autriche, dix mille hommes d'infanterie, quinze cens de cavalerie, & huit canons, pourvu que S. M. se chargeât de fournir l'argent nécessaire à les entretenir pendant trois ans, qu'on lui donnât toutes sortes de sûretés pour la cession de Naples, & pour les autres droits d'hommage qu'on lui avoit promis, & qu'on satisfît loyalement aux conditions, que de son côté il croyoit devoir apposer au traité. Ces conditions, du moins les principales, étoient qu'on ne pourroit élire d'empereur, qui ne fût catholique; que la religion Romaine seroit maintenue dans tous ses droits, ainsi que les ecclésiastiques dans tous leurs privileges & libertés; que les protestans ne pourroient s'établir dans les pays, où ils n'étoient point établis lors du traité. Le roi promit à Ubaldini d'observer religieusement toutes ces conditions, & il deféra de plus au pape l'honneur d'être l'arbitre de toutes celles

qui resteroient à régler dans l'établissement des nouvelles républiques.

Ce n'étoit pas peu de chose, que d'avoir fait franchir ce pas au pape; son exemple ne pouvant manquer d'être d'une grande efficace, pour déterminer le reste des états catholiques, sur-tout d'Italie. On n'avoit rien négligé pour seconder les dispositions favorables où ils paroissoient être; en payant exactement aux cardinaux & aux petits princes d'Italie, leurs pensions, & y ajoutant même plusieurs nouvelles gratifications. L'établissement d'une nouvelle monarchie en Italie, étoit le seul prétexte dont on eût pu se servir dans ces petites cours, pour se dispenser d'embrasser l'union; mais cette vaine appréhension étoit facile à dissiper, & leurs propres avantages devoient assez les rassurer. Si cela ne suffisoit pas, on auroit eu recours à la menace de déclarer tous les contrevenans, déchus après un certain terme, du droit de prétendre à ces avantages; de les priver de même de toute prétention à l'empire & aux royaumes électifs; & de convertir ces petites républiques en souverainetés, & les souverainetés en républiques. Il n'y a guères d'apparence qu'aucun d'eux eût seulement balancé sur cette option. La punition du premier rebelle auroit achevé de contenir dans le devoir tous

BIBLIOTHECA BODLEIANA

ces petits états, qui sentent d'ailleurs toute leur impuissance. Mais c'étoit un moyen à employer au défaut de tous les autres, & jusques dans le châtiment, il falloit toujours laisser une porte ouverte à la grace.

Voilà à quel point avoient été amenées toutes choses, au moment fatal de la mort de Henri-le-Grand; & voici en particulier le détail des forces pour la guerre, dont toutes les parties intéressées étoient convenues avec lui. Les rois d'Angleterre, de Suéde & de Danemarck fournissoient pour leur contingent, huit mille hommes d'infanterie chacun, quinze cens de cavalerie & huit canons, le tout soudoyé & entretenu à leurs frais, du moins pendant trois ans. Cette dépense, sur le pied de dix livres par mois pour chaque fantassin, & de trente livres pour chaque cavalier, la paye des officiers comprise, & l'année composée de dix mois, revenoit pour chacun de ces états, à trois millions trois cens soixante-dix mille livres, pour les trois ans, en y comprenant aussi la dépense de l'artillerie, sur le pied de quinze cens livres par mois pour chaque piece. Les princes d'Allemagne, nommés ci-dessus, fournissoient ving-cinq mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie & quarante canons. Ils en avoient fait eux-mêmes l'estimation, à neuf ou dix

millions pour les trois ans. Les Provinces-Unies, douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie & dix canons; dépense, douze millions. La Hongrie, Bohême & autres Evangéliques d'Allemagne, pareil nombre & environ pareille dépense. Le pape, dix mille hommes d'infanterie, quinze cens de cavalerie & huit canons. Les Vénitiens, douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie & dix canons. Le duc de Savoye, dix-huit mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie & douze canons. Le roi s'étoit obligé de faire les frais de l'armement de ces trois derniers articles. Le total de toutes ces forces étrangeres, quelque manque qu'on y eût supposé, auroit toujours été de cent mille hommes d'infanterie au moins, de vingt à vingt-cinq mille hommes de cavalerie & d'environ cent vingt canons.

Le roi, de son côté, avoit actuellement sur pied deux armées bien équipées; la premiere, qu'il devoit commander en personne, de vingt mille hommes d'infanterie, François naturels, huit mille Suisses, quatre mille Lansquenets ou Wallons, cinq mille hommes de cavalerie & vingt canons; la seconde, donnée à conduire à Lesdiguieres du côté des monts, de dix mille hommes d'infanterie, mille de cavalerie & dix ca-

nons, outre un camp volant de quatre mille hommes d'infanterie, ſix cens de cavalerie & dix canons, & un renfort de deux mille hommes de pied, pour mettre en garniſon aux endroits où il ſeroit beſoin (10). Faiſons le calcul de l'entretien de tous ces gens & proviſions de guerre.

Les vingt mille hommes d'infanterie, à vingt-une livres par mois chaque ſoldat, en y confondant les appointemens des chefs & officiers, font par mois, quatre cens vingt mille livres, & par an, cinq millions quarante mille livres. Les huit mille Suiſſes & quatre mille Lanſquenets, trois millions. Les cinq mille chevaux, à ſoixante livres par chaque cavalier, parce qu'on renferme dans cette ſomme la paye des officiers, plus conſidérable, ſur-tout celle de la

(10) Il y a quelques variations dans nos Mémoires, tant ſur ce nombre de gens de guerre de la grande armée royale, qui tantôt eſt de trente, tantôt de trente-deux & de trente-ſix mille hommes d'infanterie, de quatre, cinq, ſix & huit mille de cavalerie, trente & cinquante canons, & ſur celle des princes alliés d'Allemagne, portée quelquefois juſqu'à quarante mille hommes d'infanterie & douze mille de cavalerie, que ſur celle d'Italie & des autres puiſſances confédérées. Les calculs d'argent ne ſont pas non plus toujours les mêmes, ni tout-à-fait juſtes.

Cornette-blanche du roi, composée de mille hommes de la premiere noblesse du royaume, qui y servoient simples volontaires, font par mois, deux cens quarante mille livres, & par an, deux millions huit cens quarante mille livres. Les vingt gros canons, six coulevrines & quatre pieces bâtardes coûtent d'entretien, lorsqu'il n'y a plus nul achat à faire, trois mille six cens livres par mois chaque piece; les trente par conséquent, cent huit mille livres, & par an, douze cens quarante & tant de mille livres. Achats extraordinaires, & déchets sur les fournitures & munitions de cette armée, cent cinquante mille livres par mois, & un million huit cens mille livres par an.

Ensuite: pour dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires; en espions; pour les besoins des malades & blessés, & autres nécessités imprévues, mettant tout au plus haut, pareille somme d'un million huit cens mille livres, pour suppléer à ce qui peut manquer dans l'armée des princes alliés; pour payement de pensions, & pour satisfaire aux besoins particuliers du dedans du royaume, trois cens mille livres par mois; par an, trois millions six cens mille livres. L'entretien de l'armée de Lesdiguieres, trois millions par an; autant, celui

de l'armée du pape, de celle de Venise & du duc de Savoye. Ces quatre derniers articles font douze millions par an. Joignez cette somme avec les précédentes, elles montent ensemble environ à trente millions cent soixante mille livres par an.

Il ne faut plus que tripler ce total, à raison de trois ans, qu'on suppose que peut durer la guerre, on trouvera entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-onze millions, à quoi peuvent monter à-peu-près tous les frais de la présente guerre; je dis à-peu-près, parce que je n'ai point compris dans le présent calcul, le camp-volant, ni les deux mille hommes de garnison. Le premier de ces deux articles, à raison de dix-huit livres par mois chaque fantassin, & de cinquante livres chaque cavalier, fait encore un total d'environ cent trente mille livres par mois, un million cinq cens mille livres par an, & quatre millions cinq cens mille livres pour les trois ans; & le second fait aussi un produit de près de douze cens mille livres pour trois ans.

Dans cette supposition, que la dépense de la guerre ne pouvoit rouler pour la France, qu'entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-quinze millions, supposition qui n'est pas hasardée, puisque nous avons tout

mis au plus fort, il eſt aiſé de faire voir qu'au bout de ces trois ans, Henri devoit ſe trouver dans ſes coffres trente millions de plus qu'il n'en devoit dépenſer, le fonds de toute ſa recette faite & à faire pendant ces trois années, étant de cent vingt-un millions cinq cens quarante mille livres; c'eſt ce qui réſulte de trois états que je remis aux mains de S. M.

Le premier de ces états qui n'étoit qu'un ſimple bordereau des ſommes actuellement dépoſées dans les chambres baſſes voûtées de la Baſtille, montoit à vingt-deux millions quatre cens ſoixante mille livres, en pluſieurs coffres, étiquetés Phelipeaux, Puget & Bouhier. Le ſecond étoit un autre bordereau des ſommes actuellement dues par les fermiers, partiſans & receveurs généraux, qu'on pouvoit regarder comme déja touchées : elles formoient un total de dix-huit millions ſix cens treize mille livres, dont le roi pouvoit diſpoſer dès ce moment. Pour compoſer le reſte de ces cent vingt-un millions, je n'avois recours, dans le troiſiéme état, à aucunes nouvelles exactions (11). Cette ſomme devoit revenir au roi des ſeules offres d'augmentation ſur

---

(11) Voyez ces trois états dans les anciens Mémoires : *tom.* 4, *pag.* 94.

les différens revenus royaux que les fermiers & partiſans avoient faites pour un bail de trois ans, & de celles que les officiers de juſtice & de finances s'étoient volontairement ſoumis de fournir, pourvu qu'on les laiſsât jouir de certains priviléges & attributions ; de maniere que dans ces cent vingt-un millions, je n'avois pas même compris la recette qui devoit ſe faire pendant trois ans des deniers royaux ordinaires. Si la néceſſité avoit enſuite obligé de recourir à des moyens plus onéreux, je donnai au roi un autre état par lequel il comprit qu'au lieu de ces cent vingt-un millions, il auroit pu compter ſur cent ſoixante-quinze (12). J'ai d'ailleurs montré dans pluſieurs endroits de ces Mémoires, que dans un beſoin preſſant ce royaume peut s'ouvrir des ſources de tréſors preſqu'infinis.

Il auroit été à ſouhaiter qu'on eût pu s'aſſurer par de pareils états, des ſommes d'argent & du nombre des gens de guerre que les autres confédérés devoient employer. Mais quelque mécompte qui eût pu s'y trouver, ayant quarante-un millions à ré-

(12) Ce ſecond état de cent ſoixante-quinze millions, ſe voit auſſi détaillé dans les Mémoires de Sully, *tom.* 3, *pag.* 469.

pandre, quels obſtacles Henri auroit-il pu trouver de la part d'une puiſſance qu'on ſavoit être épuiſée d'argent, & l'on peut ajouter de ſoldats? Perſonne n'ignorant que les meilleurs & plus nombreux ſoldats dont l'Eſpagne ait coutume de ſe ſervir, ſe tirent de la Sicile, de Naples & de la Lombardie, ou bien ſont Allemands, Suiſſes & Wallons.

Tout concourant donc à un heureux ſuccès, & avec la précaution d'avoir placé de bons magaſins dans les endroits de paſſage, le roi étoit à la veille de ſe mettre en marche en corps d'armée, droit à Mezieres; d'où prenant ſa route par Clinchamp, Orchimont, Bauraing, Offais, Longpré, &c. après avoir fait élever cinq forts dans tous ces quartiers, & y avoir placé ſes deux mille hommes de garniſon avec les munitions néceſſaires, il auroit joint du côté de Duren & de Stavelo, les deux armées que faiſoient avancer de leur côté les princes d'Allemagne & les Provinces-Unies; & commençant par fermer aux ennemis toute entrée dans les pays de Cléves & de Juliers, ces principautés qui étoient le prétexte de l'armement, ſeroïent d'abord tombées entre ſes mains, & auroient été miſes en ſéqueſtre, en attendant que l'empereur & le roi d'Eſpagne euſſent montré

quel parti ils prenoient ſur les deſſeins des princes alliés.

C'étoit ce moment qu'on avoit choiſi pour publier & répandre par toute l'Europe les déclarations en forme de manifeſtes, qui devoient lui ouvrir les yeux ſur ſes véritables intérêts, & ſur le vrai motif qui avoit mis les armes aux mains de Henri & des princes confédérés. Ces manifeſtes étoient compoſés avec un fort grand ſoin. L'eſprit de juſtice, de droiture, de bonne foi, de déſintéreſſement & de bonne politique s'y faiſoit ſentir par-tout. Sans y découvrir encore en entier le fond de tous les changemens qu'on vouloit faire en Europe, on y faiſoit entendre, que l'intérêt commun avoit armé tous ces princes, non-ſeulement pour empêcher la maiſon d'Autriche de ſe mettre en poſſeſſion des états de Cléves, mais encore pour la chaſſer des Provinces-Unies & de tout ce qu'elle poſſédoit injuſtement ; que leur but étoit de partager toutes ces dépouilles entre les états & les princes les plus foibles; qu'il ne falloit point regarder cette entrepriſe comme un ſujet qui dût rallumer la guerre par toute l'Europe; que quoiqu'armés, les rois de France & du Nord ne demandoient que le titre de médiateurs dans les ſujets de plainte que l'Europe faiſoit par leur bouche

bouche contre la maiſon d'Autriche, & ne cherchoient qu'à terminer à l'amiable tous les différends de ces princes les uns avec les autres ; qu'ils ne prétendoient rien faire en cette occaſion, non-ſeulement que du conſentement unanime de toutes ces puiſſances ; mais encore de tous les peuples, qu'on invitoit à faire leurs repréſentations aux rois alliés. Telle auroit été auſſi la ſubſtance des lettres circulaires, que Henri & les princes ſes aſſociés euſſent envoyées en même-tems dans tous les endroits ſoumis à leur puiſſance, afin que les peuples inſtruits, joignant leurs ſuffrages, il ſe fût fait un cri général contre la maiſon d'Autriche, de toutes les parties de la chrétienté.

Comme on étoit réſolu d'éviter avec la derniere précaution de donner de l'ombrage à qui que ce fût, & que Henri vouloit convaincre de plus en plus ſes confédérés, qu'il n'étoit occupé que de leurs véritables intérêts, il auroit joint à tous ces écrits, d'autres lettres écrites dans les différentes cours, & en particulier aux électeurs de Cologne & de Tréves, aux évêques de Munſter, de Liége & de Paderborn, au duc & à la ducheſſe de Lorraine. On auroit obſervé cette conduite avec les ennemis mêmes, dans les lettres qu'on écri-

roit à l'archiduc & à l'infante sa femme; à l'empereur lui-même & à tous les princes Autrichiens, en cherchant à les engager par les motifs les plus forts & les plus pressans, à prendre le seul parti raisonnable. Par-tout où l'on auroit porté ses pas, on n'auroit rien négligé pour instruire, convaincre & faire naître la confiance. On auroit porté jusqu'au scrupule l'attentiõn à remplir les conventions, à distribuer les pays dont on eût pu disposer, ou à les séquestrer jusqu'à décision. La force n'auroit jamais été employée, qu'après qu'on auroit vu que les prieres, les raisons, les ambassades & les négociations auroient été inutiles. Enfin, jusquès dans l'exercice même de la guerre, on se seroit moins comporté en ennemis, qu'en pacificateurs. La reine se seroit avancée jusqu'à Metz; toute la cour l'y auroit suivie, avec l'appareil & la pompe qui annoncent la paix.

Henri avoit imaginé un nouveau réglement de discipline dans son camp, bien propre à produire cet effet; sur-tout, si son exemple avoit été imité par les princes ses alliés. Il établissoit quatre maréchaux de France, ou à tout le moins quatre maréchaux de camp, pour veiller uniquement à maintenir tout dans l'ordre, dans la plus exacte discipline, & dans la plus étroite

ſubordination. Le département du premier eut été la cavalerie; l'infanterie Françoiſe, celui du ſecond : le troiſiéme auroit eu l'inſpection des troupes étrangeres, le quatriéme, celle de tout ce qui a rapport à l'artillerie & aux munitions de guerre & de bouche; & le roi lui-même ſe ſeroit fait rendre un compte exact de ces quatre parties. Il ſe fut appliqué avec une égale ardeur, à mettre en honneur toutes les vertus militaires dans ſes armées, en n'accordant les grades & les emplois qu'au ſeul mérite, en diſtinguant les bons officiers, en récompenſant le ſoldat, en puniſſant les blaſphêmes, en ménageant ſes troupes & celles de ſes confédérés, en étouffant l'eſprit de diviſion que cauſe la diverſité des religions; enfin en joignant à l'émulation ce concert de ſentimens, qui contribue plus que tout le reſte à la victoire.

La ſuite de cette entrepriſe, en ce qui regarde la guerre, auroit dépendu de la maniere dont l'empereur & le roi d'Eſpagne auroient reçu les propoſitions, & répondu aux manifeſtes des princes ligués. Il y a apparence que l'empereur, cédant à la force, auroit conſenti à tout; je ſuis même perſuadé qu'il eût été le premier à demander à s'aboucher avec le roi de

France, pour chercher les moyens de se retirer, du moins avec honneur, de ce mauvais pas, & qu'il se seroit contenté de l'assurance qu'on lui conserveroit, sa vie durant, la dignité impériale avec tous ses droits. Les archiducs avoient fait plus; ils avoient permis à Henri, pour toutes ses troupes, d'entrer dans leurs pays & dans toutes leurs villes, pourvu qu'on n'y commît aucune hostilité, & qu'on payât exactement dans tous les endroits de passage. Si ces apparences n'étoient point trompeuses, l'Espagne, abandonnée de tout le monde, auroit subi malgré elle, la loi de ses vainqueurs.

Mais il faut supposer que toutes les branches de la maison d'Autriche se seroient réunies en cette occasion, & qu'elles auroient fait pour leur intérêt commun, tous les efforts dont elles étoient capables. En ce cas, Henri & les princes confédérés déclarant en forme la guerre à leurs ennemis, & défendant tout commerce aux Espagnols, nommément dans les Pays-Bas; après avoir, comme nous l'avons dit, uni toutes leurs forces, donné audience aux princes d'Allemagne, promis d'assister les peuples de Bohême & de Hongrie, qui seroient venus implorer leur assistance, enfin s'être assurés du pays de Clèves, ces

princes, dis-je, auroient fait avancer leurs trois armées du côté de Bâle & de Strasbourg, pour appuyer les Suisses, qui se seroient déclarés pour l'union, après en avoir, pour la forme, demandé la permission à l'empereur. Les Provinces-Unies, dont on s'éloignoit, étoient censées suffisamment défendues par le camp volant, que Henri en auroit fait approcher, par les armées d'Angleterre & du Nord, auxquelles on en laissoit la garde, par l'attention qu'on auroit eue de s'emparer tout d'abord de Charlemont, Maestricht, Namur & autres passages du côté de la Meuse, par les forces navales de ces provinces qui, avec le secours de celles d'Angleterre, auroient bouché la mer.

Après cela, le fort de la guerre ne pouvoit plus tomber qu'en Italie ou en Allemagne. Dans la premiere supposition, les trois armées de Henri, du prince d'Orange & des princes d'Allemagne, laissant la Franche-Comté qu'on auroit seulement fortifiée, de même que les frontieres des Pays-Bas, d'un petit corps de troupes, auroient pris leur route du côté des Monts, où elles devoient rencontrer celles de Lesdiguieres, du pape, des Vénitiens & du duc de Savoye, qui tous auroient levé le masque : les premiers en demandant l'exé-

cution de l'arrangement projetté pour la Navarre, Naples & Sicile ; & le duc de Savoye, un partage pour sa femme, égal à celui qu'on avoit fait à l'infante Isabelle. C'est alors que la guerre se trouveroit déclarée à l'Espagne, de tous les endroits de l'Europe. Si au contraire les ennemis paroissoient vouloir attirer la guerre en Allemagne, les confédérés ayant laissé en Italie ce qu'il suffisoit qu'il y eût de troupes, seroient entrés jusques dans le cœur de l'Allemagne, où ils auroient trouvé du côté de la Hongrie & de la Bohême les puissans secours que ces peuples y tenoient préparés.

On ne sauroit juger que par conjecture, du reste des événemens qui auroient suivi ces commencemens, parce qu'ils dépendent du plus ou moins de lenteur des ennemis à s'opposer à la rapidité de nos conquêtes, & du plus ou moins de promptitude de la part des confédérés, sur-tout des extrêmités de l'Allemagne, à remplir leurs conventions. Cependant je suis persuadé que, sur l'exposé que je viens de faire, il n'y a personne qui ne regarde la maison d'Autriche comme frappée du coup qui devoit pour jamais anéantir sa puissance, & ouvrir un chemin sûr au reste des projets dont cette attaque ne devoit

être que le préliminaire. J'ajoute, & la voix* de toute l'Europe me justifie à cet égard du reproche de prévention, que si une pareille entreprise tire presque toujours de la personne du chef qui la conduit, cette force qui la rend infaillible, celle-ci ne pouvoit être remise en de meilleures mains, que celles de Henri-le-Grand. Avec une valeur capable seule de renverser les plus grands obstacles; avec une présence d'esprit, qui ne négligeoit & ne perdoit aucun de ses avantages; avec une prudence, qui sans rien précipiter, sans trop embrasser d'objets à la fois, savoit les enchaîner l'un à l'autre, & connoissoit tout ce qu'on peut ou ce qu'on ne doit pas attendre du tems; avec une expérience consommée; enfin, avec toutes les grandes qualités guerrieres & politiques qui ont brillé dans le prince, dont je viens de tracer l'histoire, de quoi ne vient-on pas à bout? C'est ce qu'avoit voulu exprimer ce grand roi, par cette devise modeste, qu'il avoit fait mettre sur les derniers jettons qui furent frappés sous son regne : *Nil sine consilio.*

Fin du trentiéme Livre.

SUPPLÉMENT

À LA VIE DU DUC DE SULLY; depuis sa retraite.

CONDUITE du duc de Sully à l'assemblée des protestans à Châtelleraut, & de cette assemblée sur les affaires personnelles de Sully. Part qu'il a à l'affaire du duc de Rohan, au sujet de Saint-Jean-d'Angely. Confiance qu'a en lui la régente, & lettres qu'elle lui écrit pendant la révolte des princes & des calvinistes; conseils qu'il donne, & services qu'il rend en cette occasion. Il est fait maréchal de France. Chagrins que lui cause la conduite de son fils & de son petit-fils. Etat de sa famille, & dispositions qu'il fait de ses biens entre ses enfans. Sa mort; honneurs que lui rend la duchesse de Sully; son mausolée & son épitaphe. Détails sur sa conduite dans l'intérieur de sa maison, sur sa vie privée. Occupations de la duchesse son épouse. Sentimens du duc de Sully par rapport à la religion. Ouvrages publics & particuliers qu'il a fait construire.

LA premiere occaſion où les Hiſtoriens ſont mention de M. le duc de Sully, depuis qu'il ſe fut retiré dans ſes terres, eſt l'aſſemblée des proteſtans tenue à Châtelleraut, en 1611. Comme il avoit l'eſprit encore tout rempli des chagrins qu'on venoit de lui faire eſſuyer à la cour, & qu'il ſavoit que le duc de Bouillon, qui contre ſon intérêt auſſi-bien que contre ſon caractere, parut en cette aſſemblée chargé de ſoutenir les intérêts de la régente contre les calviniſtes, s'étoit mis à la tête de ſes ennemis, & avoit entrepris de lui faire ôter la grande maîtriſe de l'artillerie & le gouvernement de Poitou, que la régente avoit promis au duc de Bouillon pour récompenſe des ſervices qu'il lui rendroit en cette occaſion, on ne doit pas être ſurpris que le duc de Sully ait agi à Châtelleraut avec fermèté, & même avec quelque ſorte d'éclat. Les partiſans du duc de Bouillon, par reſſentiment de ce qu'il échoua dans ſon entrepriſe, ont accuſé les ducs de Sully & de Rohan, d'avoir cherché à rallumer la guerre entre les catholiques & les calviniſtes; mais ils ſont les ſeuls qui en aient parlé de la ſorte; tous les autres écrivains n'ont rien trouvé d'abſolument repréhenſible dans la conduite de

M. de Sully : & dans la vérité, l'on agiſſoit contre lui avec tant de paſſion & de malignité, que le Mercure François (*a*), qui nous fournira des mémoires ſur ce morceau de ſon hiſtoire, ne le blâme point d'avoir pris le ſeul parti qui pouvoit aſſurer ſon repos. Voici donc en abrégé ce qui ſe paſſa par rapport au duc de Sully, dans l'aſſemblée de Châtelleraut, ou de Saumur; car ſes ennemis craignant qu'il ne fût trop puiſſant à Châtelleraut, la firent transférer dans cette derniere ville.

Le duc de Bouillon n'ayant fait aucun myſtere de la diſpoſition où il étoit de pouſſer à bout tous les calviniſtes ſes conferes, & en particulier le duc de Sully, l'intérêt de la cauſe commune réunit celui-ci avec du Pleſſis-Mornay & les principaux miniſtres proteſtans, qui juſques-là, comme on l'a vu dans toute la ſuite de ces Mémoires, avoient vécu avec lui dans une grande défiance de ſes ſentimens, & dans un grand éloignement de ſa perſonne. Ils commencerent par refuſer au duc de Bouillon la préſidence, qui fut déférée à du Pleſſis-Mornay; & ils lui firent ſentir enſuite combien ils étoient indignés du perſonnage qu'il jouoit, en le contrariant ſur

(*a*) *Ann.* 1612, *fol.* 75 & *ſuiv.*

tout : de maniere qu'il n'obtint rien de ce que peut-être on auroit accordé à un agent qui eût été de la religion de la cour ; ce qui montre que la régente ne pouvoit guère faire de plus grande faute, que de se servir du duc de Bouillon dans une semblable circonstance. Il se fit pourtant à la fin une espece de raccommodement entre lui & le duc de Sully, par les soins que se donna du Plessis ; & ce fut pour lors que M. de Sully ne trouva plus d'obstacle à intéresser tout le corps protestant dans sa cause particuliere, qui devint par-là un des principaux sujets des délibérations.

L'assemblée lui adressant la parole, *le prie & enjoint* (c'est en ces termes qu'en parle le Mercure François) *de ne point se défaire de ses charges, lui promit de l'assister, &c.* A quoi le duc de Sully répondit par un discours, dans lequel il demanda conseil à l'assemblée sur quatre choses : 1°. S'il devoit fermer les yeux sur les démarches de ses ennemis : 2°. S'il devoit au contraire demander lui-même d'être établi en sa place, purement & simplement : 3°. S'il étoit plus à propos qu'il acceptât une récompense. Enfin, si cette récompense devoit être *d'honneur & de sûreté, plutôt que de profit & utilité.* C'est que pour cacher le dessein qu'on

avoit de le perdre, la cour lui faisoit quelquefois proposer de recevoir en échange de la grande maîtrise de l'artillerie & du gouvernement de Poitou, le bâton de maréchal de France, ou une somme d'argent considérable. M. de Sully conclut ce discours, dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quelques plaintes sur la rigueur dont le conseil de la régente usoit envers lui, en s'excusant de n'avoir pas exposé plutôt au corps de la religion les malheurs de sa situation, sur la difficulté qu'il avoit eue à croire les complots formés contre lui, aussi-bien que sur sa crainte de déplaire à des personnes auxquelles il devoit du respect.

Ce discours plut autant aux calvinistes, qu'il fut mal reçu de Bouillon & des autres agens de la régente. Ils y répondirent, en donnant à la vérité toutes sortes de louanges à l'administration du duc de Sully; mais en le taxant d'être peu généreux, & même de vouloir forcer la régente à lui restituter sa place dans le ministere. M. de Sully répliqua par une seconde remontrance, par laquelle il remit purement & absolument ses intérêts à discuter à l'assemblée. Le duc de Bouillon qui vit tout ce qui en alloit arriver, leva le masque pour la seconde fois, & commença à in-

triguer fortement auprès de tous ceux des calvinistes qu'il crut pouvoir gagner. Il en attira en effet quelques-uns, mais non pas le duc de Rohan, malgré tous les mouvemens qu'il se donna auprès de lui; & toute son habileté n'ayant pu ni détacher le plus grand nombre du parti de son adversaire, ni suspendre la conclusion, on passa à la délibération, dont le résultat fut, qu'on assisteroit M. le duc de Sully, si son administration étoit recherchée *par des voies illégitimes*.

Bouillon & les partisans de la régente mirent tout en œuvre, mais inutilement, pour obtenir une rétractation, ou une modification. Pour le duc de Bouillon, il éclata; il donna les conseils les plus violens à la régente, qui se contenta pourtant d'envoyer à l'assemblée, de la part du roi, des lettres, que du Plessis-Mornai jugea qu'il étoit plus prudent de supprimer, de peur d'un plus grand mal. On revint aux tempéramens. Tous les autres articles en contestation, furent terminés à l'amiable, & celui qui regardoit M. de Sully, demeura assoupi, parce qu'apparemment tout le monde convint que c'étoit sans aucune ombre de justice, qu'on prétendoit le faire regarder comme un ministre infidele, encore moins comme un

ennemi de l'Etat, & que le duc de Bouillon, piqué lui-même de se voir frustré par la régente des récompenses qu'il en avoit espérées, cessa tout d'un coup d'agir avec la même chaleur. Le duc de Sully resta donc après cela dans le même état, que lorsqu'il s'étoit retiré de la cour.

L'année suivante, la guerre entre les religions pensa être rallumée par un incident, auquel nos Mémoires semblent préparer, qui est, que Brassac, nommé par S. M. lieutenant de roi de S. Jean-d'Angely après la mort de des Ageaux, fut chassé de cette place par le duc de Rohan, qui par toute sa conduite depuis ce tems-là, montra assez qu'il avoit des sentimens bien différens de ceux du duc son beau-pere. Quoique la régente fût alors en état de donner la loi, & que tous les calvinistes l'eussent fort appréhendé, cette affaire se termina entiérement à l'avantage du duc de Rohan qui obtint tout ce qu'il demandoit. M. de Sully signa l'accommodement qui fut fait dans le synode de Privas, avec le duc de Rohan, d'un côté, & les agens du roi, de l'autre : ce fut toute la part qu'il prit dans ce grand démêlé.

Les deux lettres suivantes, que je transcris sur l'original, gardé dans le cabinet

de M. le duc de Sully, montrent que la reine mere eut recours à Maximilien, & qu'il s'employa utilement, pour prévenir ou appaiser les troubles, qui survinrent immédiatement après, de la part des princes & des grands du royaume.

Lettre de la reine-mere à M. le duc de Sully.

« Mon cousin, envoyant vers vous le » sieur de Béthune votre frere, sur les oc» currences qui se présentent, je lui ai donné » charge de vous assurer parfaitement de » mon affection en votre endroit, & vous » dire l'état que je fais de la continuation » de la vôtre au bien & service du roi » monsieur mon fils, vous le croirez en » ce qu'il vous dira de ma part sur l'un & » l'autre sujet, comme vous pourriez faire » à la personne de .

» Votre bonne cousine,
MARIE ».

*A Paris, le 13 de
Février 1614.*

L'adresse porte : « A mon cousin le duc » de Sully, pair & grand-maître de l'artil» lerie de France ».

Autre lettre de la même.

« Mon cousin, ayant reçu votre lettre
» écrite le premier de ce mois, le 9 d'ice-
» lui, j'ai différé d'y répondre, jusqu'à mon
» arrivée en cette province, afin qu'étant
» mieux éclaircie des choses particulieres
» qui se sont passées, & de l'état présent
» d'icelles, je pusse avec plus de lumiere
» vous faire savoir mon avis sur les géné-
» rales : mais j'y ai trouvé tant de désor-
» dre & de confusion, de plaintes & de
» contraventions faites à l'accord de Sainte-
» Menoult, qu'il faut que je vous dise, que
» je ne sais par où je dois commencer à
» vous faire savoir ce qu'il faut faire pour
» bien faire. Je vois de toutes parts des
» déclarations & assurances d'une bonne
» volonté pour le service du roi monsieur
» mon fils & le bien public, qui nous
» sont très-agréables, mais après je ren-
» contre des effets si contraires à cela, que
» je n'ai pas sitôt conçu l'espérance d'un
» bien & d'un contentement & avantage
» pour les affaires publiques, qu'elle s'éva-
» nouit à l'instant; ce que je ne vous écris
» pour votre particulier, car je fais telle
» estime de votre affection au bien du
» royaume & à notre contentement, que
» méritent les preuves que j'en ai faites,

» & les aſſurances que vous m'en avez don-
» nées, mais pour me douloir avec vous
» de l'inconſtance & variété de ſemblables
» procédures. J'ai depuis deux jours reçu
» en ce lieu votre derniere lettre, & oui
» le porteur d'icelle, ainſi qu'il vous dira.

» Je ne doute point que vous n'ayez li-
» brement & en homme de bien, fait à
» mon neveu le prince de Condé, les re-
» montrances que vous m'avez écrites, &
» me réjouis de ſavoir qu'il les a priſes en
» bonne part : mais à quoi tient-il qu'il
» ne les ſuit & exécute, comme il les ap-
» prouve? Il ſe développeroit en ce faiſant,
» des affaires où vous dites qu'il ſe trouve;
» il recevroit de moi toute occaſion rai-
» ſonnable de ſe louer de ma bienveillance,
» & lui ſeroit fait l'honneur & le traite-
» ment, dûs à ſa qualité. Si, pour lui don-
» ner cette créance & aſſurance, il reſte à
» dire ou à faire choſe qui dépende de
» moi, j'aurai toujours à plaiſir de l'enten-
» dre, & prendrai en bonne part ce que
» vous m'en manderez : mais je n'ai en-
» core reçu les lettres, qu'il vous a dit
» m'avoir écrites ſur ce ſujet, & ſerai bien
» aiſe qu'il me donne par icelles, tant pour
» lui que pour ſes amis, le contentement
» que j'ai toujours deſiré & même recher-
» ché, & qu'il m'a ſouvent fait eſpérer,

» pour le ſervice du roi mondit ſieur & fils, » ce faiſant, j'y correſpondrai de façon qu'il » aura juſte ſujet de s'en louer, & tous ceux » qui, à ſon exemple, en uſeront de même.

» Au demeurant, je n'ai point encore vu » le duc de Vendôme : de ſorte que je ne » ſais pas encore ce que je dois eſpérer de » ſon obéiſſance, car j'ai avis qu'il continue » de faire fortifier Lamballe, & à tenir er» rhés bon nombre de gens de guerre, qui » l'ont ſervi, ou pour mieux dire deſſervi, » durant ces mouvemens derniers, & prin» cipalement depuis ledit accord de Sainte» Menoult, à quoi le roi mondit ſieur & » fils & moi mettons peine d'appliquer les » remédes néceſſaires, par l'avis des Etats » du pays, deſquels nous devons faire l'ou» verture demain ; & comme véritablement » je me promets que vous favoriſerez tou» jours volontiers & fidélement le bien & » avancement des affaires du roi mondit » ſieur & fils, par-tout où vous aurez moyen » de le faire, vous uſerez de la préſente à » cette fin, comme vous jugerez être pour » le mieux : & je prierai Dieu, mon couſin, » qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Ecrit à » Nantes, ce 28 août 1614.

» Votre bonne couſine,

MARIE ».

En 1616, éclata la révolte des protestans. On vit en cette occasion, combien le duc de Sully préféroit le bien de l'état à l'intérêt de son parti & au sien particulier. Ayant été proposé de réunir le parti du prince de Condé avec celui des calvinistes, résolution qui, selon toutes les apparences, auroit entraîné la ruine du royaume; le duc de Sully, dont il paroît que le suffrage auroit été d'un très-grand poids, le refusa absolument, & se tint constamment attaché à la personne du roi. Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre, dans ses Mémoires (*a*). « M. de » Sully, qui desiroit le bien & la conser- » vation de l'état, se maintenoit avec les » uns & avec les autres, tâchant de les » mettre bien, autant qu'ils pouvoient sub- » sister, en l'état où ils étoient, en avertis- » sant quelquefois la reine mere, quelque- » fois M. le prince, & un jour, 26 août, » M. de Sully demanda le soir audience à » la reine, en laquelle il fit voir, que les » choses ne pouvoient encore subsister huit » jours en l'état où elles étoient réduites, » & qu'au balancement où elles étoient, » il étoit infaillible que toute l'autorité tom- » beroit entre les mains de M. le prince;

(*a*) *Tom.* 2, *pag.* 84.

» qu'elle demeureroit aux siennes, si elle
» savoit la retenir : finalement qu'il ne la
» tenoit pas assurée dans Paris, & qu'elle
» seroit mieux avec mille chevaux à la cam-
» pagne, avec ses enfans, que dans le Lou-
» vre, en l'état où étoient les esprits des
» grands & du peuple ; qu'il avoit cru être
» de son devoir, & des obligations qu'il
» avoit au feu roi, de lui montrer ce que
» dessus, ne pouvant y apporter, avec sa
» vie, un autre remede, qu'il employeroit
» volontiers, si par sa perte il pouvoit sau-
» ver le roi, elle & l'état. Et ensuite il prit
» congé d'elle, la suppliant de penser à ce
» qu'il lui venoit de dire ; & qu'au cas
» qu'elle n'y apportât le remede convena-
» ble, il protestoit de tout le mal qui lui
» en reviendroit & qu'elle seule en seroit
» la cause, puisqu'elle en avoit été avertie,
» & que ce mal étoit prévu ».

L'auteur de l'histoire de la mere & du fils, rend malgré lui cette justice au duc de Sully. « M. de Sully, dit-il, demande
» audience à la reine, pour lui parler seul
» d'affaires, qu'il disoit importer à la vie de
» LL. MM. Elle avoit pris médecine, mais
» sur un sujet si important, elle ne jugea
» pas devoir différer à le voir. Le roi s'y
» trouva par hasard ; les sieurs Mangot &
» Barbin y furent aussi. Alors il fit un long

» discours des mauvais desseins que ces » princes avoient, & du mal inévitable » qu'il en prévoyoit pour le roi. Les sieurs » Mangot & Barbin lui dirent que ce n'é» toit pas assez, mais qu'il étoit besoin » qu'il dît les remedes les plus propres à y » apporter. A quoi il ne fit autre réponse, » sinon, que le hasard étoit grand, & qu'in» failliblement on en verroit bientôt de fu» nestes effets. S'étant retiré du cabinet, il » y mit une jambe avec la moitié de son » corps, disant ces même paroles : Sire, » & vous, Madame, je supplie VV. MM. » de penser à ce que je viens de vous dire; » j'en décharge ma conscience. Plût à Dieu » que vous fussiez au milieu de douze cens » chevaux ! je n'y vois autre remede »; puis s'en alla.

Il est vrai que la haine de cet écrivain pour M. de Sully, lui a fait ajouter à ce récit, les paroles suivantes(*a*) : « M. le prince » ayant été arrêté, & les ministres disant » à la reine que tout étoit perdu, si elle ne » le relâchoit, M. de Sully, violent & peu » considéré, le feu de l'esprit duquel, ne » s'appliquant qu'au présent, sans rappeller » le passé, ni considérer de bien loin l'ave» nir, ajouta à ce que les autres avoient dit,

(*a*) *Ibid. pag.* 64.

» que quiconque avoit donné ce mauvais » conseil à la reine, avoit perdu l'état. La » reine lui répondit, qu'elle s'étonnoit qu'il » lui osât parler ainsi, & qu'il falloit bien » qu'il eût perdu l'esprit, puisqu'il ne se » souvenoit plus de ce qu'il avoit dit au » roi & à elle, il n'y avoit que trois jours, » dont il resta si confus, qu'il se retira in» continent, au grand étonnement de tous » les seigneurs qui étoient là présens. Sa » femme puis après essaya de l'excuser, di» sant que le transport de crainte dans lequel » il étoit, l'avoit fait parler ainsi, d'autant » qu'on lui venoit de dire présentement, » que les princes & seigneurs du parti de » M. le prince, étoient résolus de le faire » tuer, le croyant auteur de l'arrêt dudit » sieur prince, par les avis qu'il avoit don» nés de leurs desseins ».

Mais sans examiner ici si les deux conseils de M. de Sully sont réellement contradictoires, & en convenant que le parti d'arrêter le prince de Condé étoit sage & nécessaire, tout ce que j'ai voulu que l'on conclût de ces témoignages, c'est que ce ministre ne se départit point de son attachement au bien public & au roi, dans une occasion si favorable au parti calviniste, & dans laquelle il couroit lui-même de très-grands risques.

Il se conduisit dans cet esprit tout le reste de sa vie. Il fut revêtu de l'autorité du roi, dans les assemblées de Rouen & de Loudun. Il soutint en bon citoyen le parti de S. M. contre les calvinistes, lorsque la guerre leur fut déclarée sous le ministere du cardinal de Richelieu. Il eut part au siege de Montauban, & à d'autres rencontres, il fit même les fonctions de grand-maître de l'artillerie, au siege de Saint-Jean-d'Angely, & l'artillerie y fut parfaitement bien servie. Il conserva & exerça cette charge jusqu'à sa mort; quoique l'historien du duc de Bouillon dise qu'il en avoit été dépouillé. Louis XIII lui donna le bâton de maréchal de France, le 18 septembre 1634. L'année précédente, le pape Urbain VIII, qui l'avoit connu pendant sa légation en France, lui écrivit une lettre latine, à laquelle M. de Sully fit une réponse, qu'il envoya à S. S. par le prince d'Henrichemont son petit-fils, & qui lui attira un second bref de ce pape, aussi en latin, daté du 16 juillet 1633.

En cette même année 1634, il perdit le marquis de Rosny, son fils ainé. La conduite de ce fils fut pour lui un sujet d'embarras & de chagrins presque continuels, non-seulement parce que le marquis de Rosny ne suivoit aucun des sages conseils qu'il ne cessoit de lui donner, qu'il prit même le parti des enne-

mis de l'état, mais encore parce que le duc de Sully se ressentit en plus d'une maniere, du dérangement des affaires de son fils. Ceci demande que nous entrions dans un détail des affaires domestiques de M. de Sully, qui servira d'éclaircissement à plusieurs endroits de ces Mémoires, où il est parlé du marquis de Rosny, & en particulier, à ce qui en est dit dans le livre vingt-neuviéme.

Outre deux filles, dont l'ainée avoit épousé le duc de Rohan, & la cadette, mariée au marquis de Mirepoix, M. de Sully se voyoit en 1609 trois enfans mâles, Maximilien II, de Béthune, marquis de Rosny, l'ainé de tous, qu'il avoit eu de son premier mariage avec Anne de Courtenay; & de son second avec Rachel de Cochefilet, César & François de Béthune. Comme tous les grands biens dont il jouissoit alors, ne lui étoient venus que depuis ce second mariage, il paroît que la principale part de ces biens devoit naturellement regarder les enfans du second lit; cependant le duc de Sully se croyant obligé d'assurer au marquis de Rosny un état avec lequel il pût soutenir la grandeur de sa maison, dont il étoit l'ainé; aux charges de grand-maître de l'artillerie & de surintendant des fortifications, & aux gouvernemens de Mante & de Gergeau, dont il lui fit obtenir la survivance,

vivance, & qu'il évaluoit à ſoixante mille livres de revenu, il joignit une donation entre-vifs, & ſubſtitution de cinquante mille livres de rente en fonds de terre, conſiſtant dans la duché-pairie de Sully, le marquiſat de Roſny, la principauté d'Henrichemont & Boisbelle, avec toutes leurs dépendances, dont il ſe réſerva néanmoins l'uſufruit ſa vie durant. L'acte de ſubſtitution, dont la date eſt du 27 mars 1609, porte cette clauſe ſinguliere : qu'*au cas que nul de ceux, ſoit mâle, ſoit femelle qui ſeront lors deſcendus de la maiſon de Béthune, ne voulût accomplir les ſuſdites clauſes & conditions, ledit ſeigneur donateur a fait & fait don par ces préſentes, des ſuſdites terres ſubſtituées, au roi ou à ſes deſcendans, l'ainé préféré aux autres, à la charge que leſdites terres ne pourront jamais être déſunies de la couronne, avec condition que celui qui les poſſédera, outre le roi & ſon fils ainé, ſoit tenu de porter ſon nom & armes; le ſurnom & armes de Béthune, & ſes deſcendans après lui.*

Cherchant enſuite à prévenir tout ſujet de déſunion dans ſa famille, & à donner auſſi un état à ſes autres enfans, M. de Sully fit l'année ſuivante dans la même forme & par un même acte, deux autres

donations & substitutions du reste de ses biens en faveur de César & de François de Béthune ses cadets : savoir, de la terre & seigneurie de Villebon, à César ; & à François, nommé le comte d'Orval, des terres de Montrond, Orval, Bruyeres, Epineuil, Beauchesal, la Rocheguillebaut & le Châtelet en Berri. La valeur de chacune de ces substitutions, est estimée dix mille livres de revenu ; il y est stipulé que les fortifications, armes, vivres, munitions de guerre & de bouche, & meubles, tant ceux qui étoient dans tous ses châteaux lors de la substitution, que ceux qui s'y trouveroient à la mort du duc de Sully, seroient compris dans la donation, & que si l'un des donataires venoit à mourir, sans postérité, son partage passeroit tout entier au survivant. Cela arriva quatre ans après ; César de Béthune étant mort en 1614, sans avoir été marié, le comte d'Orval réunit sur sa tête les deux articles de substitution. En 1620, son pere le voyant dans sa vingtieme année, lui fit épouser Jacqueline de Caumont, fille du grand maréchal de la Force, & petite-fille par sa mere, du premier maréchal de Biron, & il confirma par le contrat de mariage, l'acte de substitution de 1610.

Avant & après ces dispositions, le mar-

quis de Rosny demeura en communauté de biens avec le duc son pere. Cette communauté étoit toute à l'avantage du premier, auquel le seul bien de sa mere ne suffisoit pas pour les dépenses qu'il faisoit ; mais elle exposa le duc de Sully aux poursuites des créanciers de son fils. Il acquitta à plusieurs reprises ses dettes, qui devinrent à la fin si considérables, par les profusions & le mauvais ménage du marquis de Rosny, que le duc prit enfin le parti de l'abandonner à lui-même : voilà les premiers chagrins qu'il eut à en essuyer.

Ils furent suivis d'autres, plus grands & plus sensibles encore, après la mort du marquis de Rosny. Ses créanciers s'autorisant toujours de la communauté de biens, voulurent retomber sur ceux du duc de Sully. Le prince d'Henrichemont (1), son petit-fils, se joignit à eux pour faire annuller ses substitutions, à quoi contribuoient encore les circonstances où s'étoit trouvé le duc de Sully, qui pour se tirer des mains du

(1) Maximilien-François de Béthune, troisiéme du nom, duc de Sully, prince d'Enrichemont & de Boisbelle, marquis de Rosny, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné & du pays Vexin, gouverneur de Mante & de Meulan. Il mourut en 1661.

prince de Condé, avoit été obligé de faire & défaire plusieurs marchés avec lui, avoit acquis, rendu & réacquis à différentes fois, une grande partie des terres comprises dans ces substitutions, telles que Villebon, Montrond, &c. Cela tint le duc de Sully dans un embarras continuel de discussions & de procès, dont cependant une partie s'arrangea par le mariage du prince d'Henrichemont avec la fille du chancelier Seguier (2), en 1639. Alors le duc de Sully, qui étoit entiérement hors d'affaire avec M. le prince, voyant que Villebon lui avoit été rendu, & que toutes ses autres acquisitions étoient assurées, refit en 1640 une nouvelle substitution, confirmative de la premiere, en donnant des remplacemens pour celles de ses terres qui pouvoient avoir été aliénées.

Le mécontentement & les plaintes du prince d'Henrichemont éclaterent de nouveau à cette substitution ; elle causa un procès, dont Louis XIII & son premier ministre s'attribuerent la connoissance, & qui dura pendant les années 1640 & 1641. Les requêtes & principales piéces de ce procès ont été imprimées. Le duc de Sully s'y plaint amérement de ce que son petit-fils

(2) Charlotte Seguier, fille de Pierre Seguier, chancelier.

& le chancelier Seguier qui le soutenoit, cherchent à se prévaloir de quelques manques de formalités peut-être inévitables dans des affaires si longues & si compliquées. Ce n'est point à nous à entrer dans la discussion de ce point de jurisprudence. En supposant tout le bon droit possible du côté des parties de M. le duc de Sully, il paroît seulement que la voix de la nature & le sentiment de la reconnoissance, déposent en faveur d'un homme qui avoit élevé sa maison à un si haut degré de splendeur. Quoi qu'il en soit, le duc de Sully eut le chagrin de voir que par l'arrêt du conseil rendu au mois de décembre 1641, on l'obligea à révoquer sa substitution, pour quatre des terres qui servoient de remplacement aux premieres. Il étoit alors âgé de quatre-vingt-deux ans, il est assez vraisemblable que, jaloux comme il étoit de l'autorité paternelle, & persuadé que dans tout ce qu'il avoit fait, il avoit suivi exactement les loix de l'équité, ce coup lui fut si sensible, qu'il contribua à abréger ses jours ; il mourut huit jours après, le 22 décembre 1641, à Villebon.

Ses entrailles furent mises dans un sceau ou espece d'urne de plomb, garni d'anses de fer, & portées dans le caveau de la collégiale de Sainte-Anne de Villebon,

sur la muraille duquel on voit écrit ces mots : *Ici reposent les entrailles de très-haut, très-puissant & très-illustre seigneur, monseigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair & maréchal de France.* Pour son corps, il fut porté à l'Aumône ou Hôtel-Dieu de Nogent ; mais comme le mausolée qu'on commença à lui construire en cet endroit, ne put être achevé si-tôt, ce corps demeura un tems assez considérable en dépôt dans la chambre qu'habitoit le duc de Sully à Villebon, & où il étoit mort, qui est l'appartement au bout de la galerie de ce château, dont on fit noircir les murailles, le plancher & l'intérieur en entier. On l'y laissa exposé sous un poële de velours noir, avec des bandes de moire d'argent, & les armes de la maison de Béthune aux quatre coins.

Pendant ce tems-là, la duchesse de Sully faisoit construire dans la galerie basse de ce château, un cabinet pour y placer une statue qu'elle avoit dessein d'ériger à la mémoire de son mari. Elle fit pour cet effet la dépense d'un bloc de marbre blanc, le plus beau & le plus rare, & elle fit venir d'Italie un des plus excellens sculpteurs de ce tems-là. Sur la façade de ce cabinet, en-dedans, sont écrits en gros caracteres, les dix commandemens de Dieu, tels qu'ils

ſont dans l'Exode. Sur un des côtés eſt l'épitaphe du mort, la même que nous allons bientôt tranſcrire ; ſur l'autre, ſes armoiries en grand, avec tous les attributs de ſes charges : le haut & tout le reſte du cabinet, eſt entiérement rempli de peintures, d'emblêmes & de deviſes, que nous ne croyons pas devoir rapporter : il eſt éclairé par une grande croiſée qui en occupe le fond. La ſtatue eſt au milieu, ſur un piedeſtal, auſſi de marbre blanc ; elle eſt un peu plus grande que nature, & repréſente le duc de Sully, armé du cou en bas, portant une couronne de laurier ſur ſa tête & le manteau ducal ſur ſes épaules, le bras droit allongé, & tenant le bâton de maréchal de France, la main gauche appuyée ſur l'écuſſon de ſes armes. Ce bâton, auſſi bien que le caſque qui eſt à côté de la ſtatue à gauche, garni de ſes panaches, ſont taillés dans le même bloc ; tout ce morceau eſt ſi fini, ſi beau, qu'il peut aller de pair avec les monumens de la Grèce & de Rome. Au-deſſus de la porte du cabinet, eſt écrit dans un cartouche : *Rachel de Cocheſilet, ducheſſe douairiere de Sully, après la mort de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ſon époux, avec lequel elle a vécu quarante-neuf ans en mariage, pour honorer ſa mémoire & témoigner ſes*

regrets, a fait élever cette figure en l'année 1642.

Comme le corps de cette dame fut, après sa mort, rejoint à celui de son mari, le mausolée dont nous allons donner la description, est commun à l'un & à l'autre. C'est une chapelle en dôme, construite à côté de celle de Saint-Jacques-de-l'Aumône ou Hôpital de Nogent, appellé de leur nom, Nogent-le-Béthune. Elle ne communique point avec l'église; parce que le duc & la duchesse de Sully eurent le malheur de mourir tous deux dans la religion prétendue réformée. Sous cette chapelle est un caveau qui sert de sépulture à leurs corps. L'intérieur de la chapelle est orné tout autour des armoiries & des alliances de la maison de Béthune, & le dôme n'est qu'une simple peinture en azur, semé de fleurs-de-lis. Ils y sont tous les deux représentés en marbre blanc à genoux, de hauteur humaine, sur un piedestal élevé de trois pieds. Une inscription marque que cet ouvrage, qui est très-bien exécuté, fut fait en 1642 par B. Boudin. Les deux statues sont tournées vers l'orient : derriere celle du duc de Sully, est cette épitaphe.

Ci gît le corps de très-haut, très-puissant & très-illustre seigneur, monseigneur Maximilien de Béthune, marquis de Ros-

ny, lequel depuis l'âge de quatorze ans, courut toutes les fortunes du roi Henri-le-Grand, entre lesquelles est cette mémorable bataille, qui adjugea la couronne au victorieux, où il gagna par sa valeur la cornette blanche, & prit en icelle plusieurs prisonniers de marque. Il fut par lui honoré, en reconnoissance de ses vertus & mérites, des dignités de duc & pair & maréchal de France, de gouverneur de haut & bas Poitou, des charges de grand-maître d'artillerie, en laquelle, comme portant les foudres de son Jupiter, il prit & emporta la forteresse de Montmélian, que l'on estimoit imprenable, & plusieurs places de Savoye, & de superintendant des finances, qu'il administra seul avec une prudente économie, & continua ses fideles services jusqu'au malheureux jour que ce César des François perdit la vie par la main parricide d'un de ses sujets; après la mort duquel, il se retira chez soi, où il passa le reste de sa vie dans une douce & paisible tranquillité, & mourut au château de Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans; son corps est ici à Nogent-le-Retrou, dit le Béthune : Et très-haute, très-puissante & très-illustre dame, madame Rachel de Cochefilet son épouse, qui mourut

à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, l'an 1659.

On eſt conduit dans cette chapelle par une longue cour, plantée d'une avenue d'ormes, & dans laquelle on entre par un portail d'une très-belle architecture, chargé des armoiries de la maiſon de Béthune, en fort grand relief, avec toutes les piéces d'honneur ſervant d'accompagnement à l'écu des armes du duc de Sully. La maiſon de Béthune porte, d'argent à la face de gueules; pour ſoutiens, deux ſauvages armés d'une maſſue.

Avant que Villebon fût rendu au duc de Sully, il partageoit ſon ſéjour entre Sully, la Chapelle d'Angillon, qui eſt une fort belle maiſon & une baronnie dépendante du duché de Sully & Roſny, celle de ſes maiſons où il paroît qu'il avoit fait le plus travailler, comme ne comptant pas qu'elle dût jamais ſortir de ſa famille. Il en bâtiſſoit encore les ailes, lorſqu'il eut le malheur de perdre le roi ſon bienfaiteur, & il voulut donner une preuve ſenſible de ſa douleur, en laiſſant ces ailes imparfaites & dans l'état où elles étoient au moment de ce triſte événement. Mais lorſqu'il ſe revit poſſeſſeur de Villebon, la beauté de cette maiſon, ſa ſituation dans un pays très-agréable, la proximité de Paris, dont Villebon n'eſt

éloigné que de vingt lieues, & l'avantage de se trouver comme dans le centre de plusieurs grandes terres, qu'il avoit reçues en remplacement de celles qu'il avoit vendues à M. le prince; tout cela le détermina à y fixer sa demeure, pendant six mois entiers de l'année, qui étoient l'été & l'hyver. Il faisoit seulement dans la belle saison, quelques voyages à Sully; séjour qui d'ailleurs lui étoit devenu désagréable, par la conduite de son fils aîné. Le reste de l'année, il le passoit à la Chapelle d'Angillon, à Rosny & ailleurs.

La vie qu'il y menoit, étoit accompagnée de décence, de grandeur & même de majesté; telle qu'on peut l'attendre d'un caractere aussi grave & aussi sérieux que le sien. Outre un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes & de pages, qui le servoient, de dames & de filles d'honneur, attachées à la personne de la duchesse de Sully, il avoit une compagnie de gardes, avec leurs officiers, & une autre de Suisses; & une si grande quantité de domestiques, qu'il y a peu d'exemples de particuliers, qui ayent entretenu une maison si grande & si nombreuse. M. le duc de Sully d'aujourd'hui, a vu le fils d'un ancien chirurgien du feu duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à quatre-vingt-huit

ans, & qui en avoit quatorze, lorsque le duc de Sully, dont nous parlons, mourut. Cet homme lui a dit qu'accompagnant son pere auprès des malades qui étoient dans le château de Villebon, il en avoit compté jusqu'à quatre-vingts; sans pour cela qu'on s'apperçût que le service de cette maison en fût dérangé ou retardé.

M. de Sully conserva l'habitude de se lever de grand matin. Après ses prieres & sa lecture, il se mettoit au travail, avec ses quatre secrétaires. Ce travail consistoit à mettre ses papiers en ordre; à rédiger ses mémoires; à répondre aux différentes lettres qu'il recevoit; à prendre connoissance de ses affaires domestiques; enfin, à conduire celles, soit de ses gouvernemens, soit de ses charges: car il demeura jusqu'à sa mort, gouverneur du haut & bas Poitou & de la Rochelle, grand-maître de l'artillerie, grand-voyer de France & surintendant des fortifications du royaume. Il y employoit la matinée entiere; excepté que quelquefois il sortoit pour prendre l'air, une demi-heure ou une heure avant le dîner. Alors on sonnoit une grosse cloche, qui étoit sur le pont, pour avertir de sa sortie. La plus grande partie de sa maison se rendoit à son appartement & se mettoit en haie, depuis le bas de l'escalier. Ses

écuyers, gentilshommes & officiers, marchoient devant lui précédés de deux Suisses; avec leur hallebarde. Il avoit à ses côtés quelques-uns de sa famille, ou de ses amis, avec lesquels il s'entretenoit : suivoient ses officiers aux gardes & sa garde-Suisse; la marche étoit toujours fermée par quatre Suisses.

Rentré dans sa salle à manger, qui étoit un vaste appartement, où il avoit fait peindre les plus mémorables actions de sa vie, jointes à celles de Henri-le-Grand, il se mettoit à table. Cette table étoit comme une longue table de réfectoire, au bout de laquelle il n'y avoit de fauteuils que pour lui & pour la duchesse de Sully; tous ses enfans, mariés ou non mariés, quelque rang ou naissance qu'ils eussent, & jusqu'à la princesse de Rohan sa fille, n'avoient que des tabourets, ou des sieges plians; car dans ce tems-là, la subordination des enfans aux peres étoit encore si grande, qu'ils ne s'asseyoient & ne se couvroient jamais en leur présence, qu'après en avoir reçu l'ordre. Sa table étoit servie avec goût & magnificence. Il n'y admettoit que les seigneurs & dames de son voisinage, quelques-uns de ses principaux gentilshommes & des dames & filles d'honneur de la duchesse de Sully, excepté la compagnie extraordinaire,

tous se levoient & sortoient au fruit. Le repas fini, on se rendoit dans un cabinet joignant la salle-à manger, qu'on nommoit le cabinet des illustres, parce qu'il étoit orné des portraits de papes, rois, princes & autres personnages distingués ou célebres, qu'il tenoit d'eux-mêmes. On en voit encore aujourd'hui la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre salle à manger, belle & richement meublée, le capitaine des gardes tenoit une seconde table, servie à peu près comme la premiere, où toute la jeunesse alloit manger, & où ne mangeoient effectivement que ceux que la seule disproportion d'âge empêchoit le duc de Sully de recevoir à la sienne. M. le duc de Sully d'aujourd'hui a connu plusieurs personnes de qualité, qui lui ont dit que dans les visites qu'ils se souvenoient d'avoir faites, étant fort jeunes, chez le duc de Sully, avec leurs peres, il ne retenoit que ceux-ci pour manger à sa table, & qu'il disoit ordinairement aux jeunes gens : *Vous êtes trop jeunes pour que nous mangions ensemble, & nous nous ennuierions les uns les autres.*

Lorsqu'il avoit passé quelque tems avec la compagnie, il remontoit chez lui, pour s'occuper encore quelques heures du même travail que le matin. Si la saison & le beau

tems le permettoient, il prenoit l'après-dinée le plaisir de la promenade. La sortie se faisoit avec le même cortége, que le matin. Il entroit dans ses jardins, où après avoir fait quelques tours, il passoit ordinairement par une petite allée couverte, qui séparoit les parterres du potager & se rendoit par un escalier de pierre, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui a fait détruire à cause de sa vétusté, dans une grande allée de tilleuls en terrasse, de l'autre côté du jardin : le goût d'alors étoit d'avoir grand nombre d'allées extrêmement couvertes, avec quatre ou cinq rangs d'arbres, ou de palissades. Là il s'asseyoit sur un petit banc ou fauteuil de bois verni, à deux places, & appuyant ses deux coudes sur une grande fenêtre grillée, qui vient aussi d'en être ôtée, il s'amusoit à considérer d'un côté, une campagne agréable ; de l'autre, une seconde allée en terrasse très-belle, qui fait le tour d'une grande piéce d'eau appellée l'Etang-neuf, & est terminée par un bois de haute-futaie, nommé le Grand-parc. Quelquefois aussi c'étoit dans son parc qu'il prenoit le divertissement de la promenade & assez souvent dans son chariot ou coche, avec la duchesse son épouse. L'intervalle de la promenade au souper, étoit encore rempli par les occupations du

matin. Le ſouper ſe paſſoit comme le dîner, juſqu'au moment où chacun ſe retiroit chez ſoi.

Le duc de Sully ne pouvant, à cauſe de la religion, avoir aucun ordre, il s'en étoit fait un pour lui-même : l'inventaire de ſes effets porte pluſieurs chaînes de diamans, ſervant à cet uſage. Il portoit donc à ſon cou, ſur-tout depuis la mort de Henri IV, une chaîne d'or ou de diamans, où pendoit une grande médaille d'or, ſur laquelle étoit empreinte en relief, la figure de ce grand prince. De tems en tems il la prenoit, s'arrêtoit à la contempler & la baiſoit ; il ne la quittoit pas même lorſqu'il venoit à la cour, non plus que l'ancien habillement, qu'il conſerva toujours, ſans vouloir s'aſſujettir à la mode. On ſait ce qui lui arriva un jour à la cour, où Louis XIII l'avoit mandé. « Je vous ai fait venir, M. de Sully, lui dit ce jeune prince, » comme étant l'homme de confiance du » feu roi mon pere, & un de ſes principaux » miniſtres, pour vous demander avis & » m'entretenir avec vous ſur les importantes » affaires que j'ai à préſent ». Le duc de Sully qui ne voyoit autour du roi que de jeunes courtiſans qui rioient entr'eux & qui, pour faire leur cour au connétable de Luynes, tournoient en ridicule ſon habillement, ſon

maintien grave, & toutes ses manieres, fit cette réponse : « Sire, je suis trop vieux, » pour changer d'habitude sur rien; quand » le feu roi votre pere, de glorieuse mé» moire, me faisoit l'honneur de m'appel» ler auprès de sa personne, pour s'entre» tenir avec moi sur ses grandes & impor» tantes affaires, au préalable, il faisoit sor» tir les bouffons ». Le jeune roi parut approuver cette liberté, il fit retirer tout le monde & demeura seul avec M. de Sully.

La subordination, l'ordre & la paix regnoient parmi ce nombreux domestique, dont nous venons de parler. Personne n'a jamais su se faire mieux respecter, servir & obéir que le duc de Sully. Les catholiques qu'il avoit à son service, ne s'appercevoient point qu'il mît aucune différence entr'eux & les calvinistes, qu'à l'attention qu'il avoit de les obliger à remplir avec la derniere exactitude, leurs devoirs de bons catholiques Romains. C'étoit une suite des égards & même d'une sorte de penchant, qu'on a vu dans tout le cours de ses Mémoires, qu'il eut toujours pour la véritable religion, & qui vraisemblablement l'auroit conduit lui-même à l'embrasser, sans les considérations qu'il y expose. Malheureusement, persuadé qu'on peut également faire son salut dans l'une & l'autre de ces

religions, il se montra trop sensible à la délicatesse de paroître rien accorder à l'ambition & à l'intérêt, dans une démarche, qui ne lui auroit effectivement laissé rien à desirer, ni pour l'un ni pour l'autre. Excepté la seule duchesse de Rohan, tous ses enfans sont morts dans le sein de l'église Romaine.

Pour la duchesse son épouse, quoiqu'élevée dans la religion catholique, qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Chateaupers, son premier mari, pour épouser le duc de Sully, je ne sais s'il y a lieu de la soupçonner de quelque retour vers ses premiers sentimens. Les seigneurs de Villebon avoient dans l'église de cette paroisse, qui est une collégiale, une chapelle du côté du château, qu'on fit ôter. On construisit à la place deux tribunes, l'une en bas, fermée de volets, de maniere qu'on ne pouvoit y rien voir, & l'autre au-dessus de celle-ci, dans laquelle on montoit par un petit degré de bois: elle étoit aussi fermée par une jalousie. Il est de notoriété publique, que les deux duchesses de Sully & de Rohan venoient très-souvent dans la tribune basse, entendre les pseaumes, pendant les heures canoniales. Elles prenoient soin de blanchir de leurs mains, tous les linges servant à l'autel; M. le duc de Sully d'au-

jourd'hui tient cette particularité de son ayeule, Catherine de la Porte. Cette dame, qui avoit beaucoup vécu avec la duchesse de Rohan, sa tante, lui avoit encore entendu dire une chose que personne n'ignoroit alors, qui est que le duc de Sully faisoit un accueil très-gracieux aux capucins qui venoient chez lui, & même qu'il les aimoit jusque-là que pendant sa derniere maladie, & peu de jours avant qu'il mourût, il demanda qu'on lui fît parler quelques-uns de ces religieux; mais que s'étant présentés sur le pont du château, la duchesse de Sully défendit qu'on les laissât entrer, en les menaçant de les faire jetter dans les fossés.

Les occupations de cette dame, étoient de régler l'intérieur & pourvoir à l'entretien de sa maison, de faire dresser les baux & rendre les comptes des fermiers & des receveurs; c'est elle qui faisoit dans les différentes terres de son mari, presque tous les voyages nécessaires. Elle se délassoit dans ses heures perdues, à travailler en tapisserie & en broderie, avec ses filles & ses dames d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté & sur-tout la délicatesse du travail de quelques piéces de tapisseries & autres morceaux de cette nature, qui sont restés à M. le duc de Sully, d'un beaucoup

droits du royaume, principalement d
gouvernement du haut & bas Po
auroit fait accommoder tous les
de cette province, si son crédit s'ét
tenu jusqu'à sa mort. C'est lui qu
construire à Châtelleraut, ce beau
cette magnifique chaussée, qu'on
encore aujourd'hui.

Il n'y a presque pas une de ses
sur-tout celles qui ont des château
il n'ait laissé des marques d'une r
cence, dont la charité & le bien
furent très-souvent le principe. Il
en grande partie l'Hôtel-Dieu de N
Cette ville & seigneurie, qu'on dist
par le surnom de Nogent-le-Rotro
pris le nom d'Enguien, par l'éréct
M. le prince de Condé en avoit f

ficultés que lui firent les religieux de Saint-Denis, le déterminerent à tourner toutes ses vues du côté de Villebon. MM. d'Estouteville, auxquels cette maison avoit appartenu avant lui, l'avoient laissé bâtie seulement jusqu'au premier étage. Il la fit relever & construire en entier, sur le modèle de la Bastille, dont il étoit gouverneur; mais beaucoup plus belle. La façade présente entre les tours, trois corps de logis couverts d'ardoises; ces tours couvertes en plate-forme de plomb, avec des créneaux ronds & pointus alternativement. Les goutieres sont du même métal que les canons de fonte, & les goutieres intérieures, dans lesquelles se rendent celles des coins de la maison, sont à huit pieds de haut, finissant en têtes de dauphin, & pareillement de fonte. Le grand escalier est extrêmement large & clair. Au premier étage, est une fort grande salle, dont les poutres & solivеaux étoient dorés, ainsi que la cheminée de grande menuiserie. Les appartemens qui sont en fort grand nombre, ont aussi tous des cheminées de menuiserie dorées, de même que la plupart des planchers. Le parc enceint de murs de pierre, renferme quantité de réservoirs & de piéces d'eau. Les jardins qui accompagnent la maison par

car il auroit cru perdre tout le mé
bonne œuvre, ſi elle avoit pu ſer
tretenir l'eſprit de fainéantiſe ; i
faire une piéce d'eau de trois cen
toiſes de long ſur environ ſoixante
on la nomme l'Etang de la Cha
l'Etang-canal. Les terres qu'on
ſervirent à élever des deux côtés
terraſſes paralleles à ce canal, leſq
tendent juſqu'à l'Etang-neuf, qu
autre piéce d'eau, au-deſſus de
Entre ces terraſſes & le canal, étoi
fonds de gazon, que M. le duc
d'aujourd'hui a fait accommoder
terres de découpures & en bouling
recevoit indifféremment tous ceux
froient pour ce travail, & juſqu'a
petits enfans, auxquels on ne donn
quefois pas plus d'une demi-livre

ſoupe, & le ſoir, outre un morceau de pain, un ſalaire en argent, proportionné à l'âge & au travail. Cet ouvrage, que le duc de Sully n'auroit jamais entrepris pour le ſeul embelliſſement de ſa maiſon, lui coûta quatre-vingt mille livres.

Perſonne n'ignore que c'eſt lui qui a fait bâtir en entier le château de Roſny, à foſſés ſecs, extrêmement larges, & dont le feu, lorſqu'on y plaçoit une batterie, ſe croiſoit d'une maniere ſurprenante ; choſe très rare en ce tems-là. Il y fit cette belle terraſſe qui regnoit le long de la Seine, dans une longueur prodigieuſe, & ces grands jardins remplis de boſquets & de grottes qui jettoient de l'eau.

Il embellit les dehors de Sully par des jardins dont les plans ſont les plus beaux du monde, & par un canal fort long & fort large, qui s'entretient d'eau vive, par le moyen de la petite riviere de Sangle, qu'il y fit paſſer, & qui de-là va ſe perdre dans la Loire. Il y ajouta une machine pour porter de l'eau à tous les baſſins & jets d'eau dont ſes jardins étoient remplis, la machine ſubſiſte encore; mais on a laiſſé périr toutes ces piéces d'eau. A l'égard du château, il le fit couvrir d'ardoiſes; il en fit boiſer, peindre & dorer preſque tous les appartemens, & pratiquer dans l'épaiſſeur

des murs, les galeries qui prennent depuis le petit corps de logis de l'entrée, jusqu'au gros château. La basse-cour & une seconde basse-cour, qu'on appelle autrement le petit parc, sont encore son ouvrage. Il y a dans cette seconde cour plusieurs éminences ou monceaux énormes de terre, qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépense, qui n'est d'aucune utilité, qui produit même un effet désagréable, a de quoi surprendre ceux qui ne savent pas que le duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire subsister une infinité de pauvres, qui demandoient du travail dans un tems de cherté. La collégiale de Saint Ithier étoit anciennement une petite église, qui touchoit presqu'au château, il la fit transporter au milieu de la ville; ou plutôt, il en fit à ses frais une très-belle église, couverte d'ardoises, sans parler de plusieurs autres ouvrages, dont cette ville lui a l'obligation; entr'autres, d'un Hôtel-Dieu qu'il y fonda.

L'appartement principal de ce château, est celui qu'il y fit accommoder, en mémoire de Henri-le-Grand, & qu'on appelle pour cela l'appartement du roi. Il voulut laisser un autre monument de sa reconnoissance envers ce prince, dans la salle de Sully. Cette salle, qui, après celle

de

de Montargis, eſt la plus grande qui ſoit en France, a vue ſur la Loire. Henri IV y eſt peint dans un tableau de la premiere grandeur, ſur un parfaitement beau cheval alezan : c'eſt de toutes les figures de ce monarque, la plus parfaite & la plus reſſemblante. Ce tableau ſert à décorer la cheminée, qui eſt extraordinairement grande, toute incruſtée de menuiſerie, & couverte, tant en face que ſur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblême & une deviſe, ayant rapport, ſoit au roi, ſoit au duc de Sully. Un de ces cartouches a quelque choſe de ſingulier; il eſt en face, & repréſente le ſoleil, jettant une lumiere foible & pâle; au-deſſous paroît la lune, auſſi brillante que le ſoleil l'eſt peu, & plus bas la terre qui ſemble obſcurcie par ce grand éclat de la lune; c'eſt le ſeul de ces emblêmes qui n'ait point de deviſe, & cette affectation acheve de prouver qu'elle renferme quelque choſe de myſtérieux.

Le duc de Sully répara & augmenta auſſi le château de la Chapelle d'Angillon, bâtie par mademoiſelle d'Albret. Il l'embellit de jardins en terraſſes, & d'un parc de près de deux cens trente arpens, entouré de murailles de pierres, qui, quoique très-ſolides, ſont aujourd'hui preſque ruinées par

la négligence de ses successeurs. En face de la prairie, est une terrasse superbe par sa longueur & son élévation, toute revêtue de pierre de taille, & ayant de distance en distance des pilastres plus élevés, de pierres & de briques, qui servent tout à la fois à la solidité & à la décoration de cet ouvrage. Il se trouvoit au bas de cette terrasse, une église fort mal bâtie, que le duc de Sully fit démolir & reconstruire avec beaucoup de dépense & même de magnificence, à la porte de la ville de la Chapelle, dont il doit être regardé non-seulement comme seigneur, mais encore comme fondateur.

Le château de Montigny lui doit entr'autres embellissemens, une parfaitement belle avenue d'arbres, & derriere la maison une promenade ou une espece de cours très-agréable, à quatre rangs d'ormeaux.

C'est lui enfin qui a fait bâtir & couper dans le roc le fameux château de Montrond, long-tems regardé comme une citadelle imprenable. On y montoit par un chemin tournoyant, fort large, aussi pratiqué dans le roc, ainsi que les dehors de la place; dans l'intérieur de laquelle il y avoit un puits intarissable, & à couvert de tous les accidens du dehors. M. le prince de Condé obligea le duc de Sully, comme on l'a vu,

de lui céder Montrond, & pendant les troubles, il en fit ſa principale forthereſſe contre le parti du roi. L'armée royale s'y vit arrêtée pendant dix-huit mois entiers, & ne la prit que par adreſſe; la place fut raſée, après qu'on en eut fait ſauter les fortifications.

Fin du huitiéme & dernier Tome.

TABLE
DES MATIERES
Du huitiéme Volume.

A

ABBAYES retirées des mains des proteſtans, 277.
Abſie, (abbaye d') 277.
Ageaux, (des) lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angely, 374.
Aiguillon, (Henri de Lorraine, duc d') querelle Conchine, 220, 221. Graces qu'il ſe fait accorder, 231.
Albert, cardinal & archiduc d'Autriche. Sa réponſe à la lettre du roi, 26. Raiſon du peu de précaution qu'il prend contre les grands deſſeins de Henri IV, 40 & *ſuiv.* Envoie des ambaſſadeurs en France, ſur la mort de Henri IV, 217. Il permet le paſſage aux troupes des princes confédérés pour le grand deſſein, 364.
Alincourt. (Charles de Neufville, marquis d') Gratifications & graces qu'il ſe fait accorder, 232. Son grand démêlé dans le conſeil ſur l'affaire de Lyon, 236.
Allemagne. Les princes d'Allemagne députés vers Henri IV, ſur leur prétention à la ſucceſſion

de Cléves, 6, 7. Partie du grand dessein qui concerne ses princes & ses cercles, 328. Forces & dépenses dont ils y contribuent, 345, 352.

Ambassadeurs nommés par Henri IV, pour résider dans les différentes cours de l'Europe, 36, 37.

Ancel, agent de Henri IV, pour la réussite du grand dessein, 345.

Ancre, (le maréchal d') voyez *Conchine*.

Angleterre & *Anglois*. Partie du grand dessein qui regarde ce royaume, 326, 338. Forces & dépenses dont l'Angleterre devoit y contribuer, 352.

Anjou. (Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d') Caresses qu'il fait à Sully, 226.

Arcadius, empereur d'Orient, 291.

Argouges, (Florent d') apporte à Sully un comptant qu'il refuse de signer, 207, 227.

Armagnac, valet-de-chambre de Henri IV, 115.

Arnaud, (l'ainé des quatre) commis du conseil des finances; sa mort, 253. Son caractere, 255.

Arnaud, (le second) est admis au conseil secret, 139, 233. Son impudence envers Sully, 144. Envoyé faire politesse à Conchine; ce qui se passa à cette occasion, 167. Gratifications qu'il reçoit, 233. Est fait intendant des finances, 253, 254.

Arnaud, (le troisiéme) mestre-de-camp, 254.

Arnaud, (le quatriéme) trésorier de France & de la grande voierie, fait sa cour à Conchine, 171, 254.

Artillerie. (grande maîtrise de l') Les droits en sont soutenus en plein conseil, 213.

B

BADE-ANSPACH. (les marquis de) Partage de ces princes dans le grand dessein, 333.

Barbin, l'un des conseillers de la régence, 380.
Baugy, agent de Henri IV, pour la réussite du grand dessein, 345.
Baugy, terre, combien achetée, 275.
Belgique. (république) Etablissement de cette république dans le grand dessein, 337 — 340.
Bellegarde, (Roger de Saint-Larry, duc de) grand écuyer, a un démêlé avec Conchine, 200, N. 1. Ses brouilleries avec les grands ministres, 216.
Béringhen, (Pierre de) contrôleur général des mines, 28.
Bethune, (François de) fils du duc de Sully. Charges qu'il a eues, 273, N. 17.
Bethune, (César de) second fils du duc de Sully, 273, N. 17.
Bethune, (Philippe de) est député par la régente vers le duc de Sully son frère, 129. Il veut persuader à Sully de ne point se défaire de ses charges, 166. Il retire de Sully l'abbaye du Jard, 177.
Bethune, (Louise de) fille cadette du duc de Sully. Son alliance; sa dot; son ingratitude envers son pere, 277, N. 18.
Bohême. Partie du grand dessein qui concerne ce royaume, 326. Accéde à l'union, 345. Forces & dépenses dont il devoit y contribuer, 353.
Boissise, agent de France près des princes héritiers de Cléves, 6 — 23. Sert utilement dans cette affaire, 6, N. 1. Est nommé ambassadeur en Danemarck & en Suede, 36. Est nommé ambassadeur pour la réussite du grand dessein, 345.
Bongars, (Jacques de) agent de France en Allemagne, 23. Est nommé ambassadeur en Hongrie, Bohême & Transilvanie, 36. Est un des ambassadeurs en Allemagne, 345.

Borde, (la) 273.

Bouhier, trésorier de la Bastille, 357.

Bouillon. (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de) Il revient en France après la mort de Henri IV, & est admis au conseil public, 140, 141. Il détache le prince de Condé du duc de Sully, qu'il cherche à perdre, 188. Lui conseille de se déclarer protecteur des protestans de France, *ibid.* N. 27. S'oppose à l'avis de Sully sur l'armement de Cléves, 196. Gratifications qu'il reçoit pour la principauté de Sédan; service qu'il rend à Conchine & qu'il en reçoit, 200. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Sully, 212. Gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 232. Animosité qu'il témoigne contre Sully dans l'assemblée de Châtelleraut, 369.

Brandebourg, (Albert Frédéric, électeur de) a Cléves pour sa part, 198, N. 30.

Brassac, lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angely, est chassé, 374.

Brederode, député des Flamands à Henri IV, 345.

Brissac, (Charles de Cossé, comte de) est nommé du conseil de régence, 37, 140.

Bulle d'or établie par l'empereur Charles IV, 330.

Bullion, (N. de) est envoyé ambassadeur vers les Vénitiens & le duc de Savoye, 36. Agent de la régente dans l'assemblée de Châtelleraut, 372.

C

Canaux, capitainerie, 276.

Carlovingiens. (rois) Jugement sur cette race, 294.

Castille, (Pierre de) est fait contrôleur général

après la mort de Henri IV ; plaintes contre lui, 142, N. 16.

Caumartin, (Louis le Fevré de) est envoyé ambassadeur vers les Suisses & Grisons, 36. Marie de Médicis l'admet au conseil de régence, 140.

Caussade, terre, 277.

Chapelle d'Angillon, (la) château, 275. Embelli, 409.

Charles-Martel. Jugement sur ce roi, 294.

Charles VII. Jugement sur son regne, 299.

Charles IV, empereur, 330.

Charles-Quint. Engagemens qu'il a contractés avec les électeurs, 229, 230.

Châteauneuf, (M. de) garde du sceau de la régence, 37.

Châteauvieux, c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *Châteauneuf*, (Joachim de) est nommé du conseil de régence, 37, 140. Est fait gouverneur de la Bastille, 249, N. 11.

Châtelleraut. Assemblée où les protestans soutiennent contre la cour & le conseil de la régence, 369. Ouvrages publics dans cette ville, 404.

Châtre. (Claude de la) Il commande l'armée au siége de Julliers, 196, 197.

Chaumont, (Saint) lieutenant de roi en Lyonnois, y tient tête à d'Alincourt, 238.

Clermont, (M. de) député du prince de Condé vers Sully, 176.

Cléves. (duché de) Conseil extraordinaire tenu au sujet de ce duché, 153. On envoie une armée au siége de Julliers ; fin de cette affaire, 195, 198, N. 30 ; & partage de cette succession, 198, N.

Clovis. Jugement sur ce roi, 294, 300.

Comptans. Leur usage continué, 207. Dispute à

ce sujet, 208 *& suiv.* Ce qu'étoit un comptant, 209, N. 2.

Conchine ou *Concino* ou *Concini*, maréchal d'Ancre, travaille à perdre Sully, 133. Il est l'ame des conseils de la régente, 139. Il se joint au comte de Soissons, 148. Ses brouilleries & son raccommodement avec le comte de Soissons, *ibid.* Conseille l'alliance avec l'Espagne, 165. Reçoit mal les politesses de Sully, 168, 169. Traits sur sa vie & sur sa mort, *ibid.* N. 23. Sa réponse crue à Arnaud que lui avoit envoyé Sully, 173, 174. Sa faveur est déclarée auprès de la régente, 194. Il s'oppose à l'avis de Sully sur l'expédition de Cléves, 196. Il traite avec le duc de Bouillon, de la charge de premier gentilhomme de la chambre, 200. Ses efforts pour gagner le comte de Soissons; il ôte à Monsieur le gouvernement de Normandie, 206. Conseille à la régente de continuer les comptans, *ibid. &* 207. Reproche qu'il essuie de se servir d'un faux sceau, 211. Il se brouille avec une partie des grands, 215, 216, N. 3. Il n'ose encore bannir Sully, 220, 221. Visite qu'il lui fait, & leur entretien, 227, 228. Charges & dignités qu'il se fait donner, 232. Il prend le parti de Villeroi & d'Alincourt contre Sully dans l'affaire de Lyon, 236 *& suiv.* N. 9.

Condé, (Henri II, de Bourbon, prince de) revient en France après la mort de Henri IV, & entre dans Paris accompagné de Sully, 179 *& suiv.* N. 25. Il est mal reçu par la régente, 181, 182. Il prend conseil de Sully, 183; dont il devient ensuite l'ennemi, 188. Moyens employés pour cela, *ibid. & suiv.* N. 27. Dons & gratifications qu'il se fait accorder, 231. Terres vendues, échangées, &c. entre lui & Sully,

dont ce prince demande la confiſcation, 282, N. 19. Sa lettre à M. le duc de Sully, 283, 284, N. 19. Sa révolte, 188 & *ſuiv.*

Conjuration contre la perſonne de Henri IV; avis répandus, & paroles dites à ce ſujet, 64 & *ſuiv.* N. 12 & 13.

Conſeil de régence, composé par Henri IV, pendant l'exécution de ſes grands deſſeins, 37, 38.

Conſeil public de la régente, différent du conſeil ſecret; ce qu'on y agite, 139. Diſputes & querelles qui y naiſſent entre les grands & les miniſtres, 216, 217. Matieres qu'on y traite, 230 & *ſuiv.* On y change la forme d'adminiſtration de Henri IV & de Sully; haine de ceux qui le composent contre celui-ci, 243, N. 9.

Conſeil extraordinaire ſur l'affaire de Cléves; ce qui s'y paſſa, 153. Autre plus particulier ſur ce ſujet, 159. Ce qui s'y paſſa, 160 & *ſuiv.*

Conty, (François de Bourbon, prince de) admis au conſeil, 140. Démêlé entre lui & le comte de Soiſſons, 149 & *ſuiv.* N. 19.

Conty. (Armand de Bourbon, prince de) Sa lettre à M. le duc de Sully, 283, N. 19.

Converſations entre le roi & Sully ſur la maniere d'exécuter le grand deſſein, 7. Sur les preſſentimens qu'a Henri IV de ſa mort, & ſur la conjuration contre ſa vie, 45, 46.

Converſations entre Sully & le prince de Condé, où il donne des conſeils à ce prince, 183.

Cotton, (Pierre) jéſuite, eſt impliqué dans le parricide de Ravaillac; ſa juſtification, 79 & *ſuiv.* Admis au conſeil ſecret de la régente, 139.

Couronnement de la reine Marie de Médicis; comment ſe paſſe la cérémonie, 58, N. 9.

Courtiſans. Leurs démarches & brigues pour dé-

tourner Henri IV de ses grands desseins, 29. Ils cherchent à perdre Sully, 243 & *suiv.* N. 9.

Culand, principauté, 275.

D

DAGOBERT. Jugement sur ce roi, 294.

Danemarck, (Christiern, roi de) embrasse l'alliance contre la maison d'Autriche, 23. Partie du grand dessein qui concerne ce royaume, 326 & *suiv.* Forces & dépenses dont ce royaume devoit y contribuer, 352.

Dauphin, (M. le) voyez *Louis XIII.*

Déagent. Graces qu'il obtient, 233.

Dessein politique, *ou* grand dessein de Henri IV. Il est rompu par la mort de ce prince, 154. Exposition de ce projet politique; objet général de Henri IV, 303. On prouve sa possibilité; opinions différentes sur ce point, *ibid.* & *suiv.* N. 6. Comment formé, 308 & *suiv.* & concerté avec Elisabeth, 313, N. 7. Objet du grand dessein dans ce qui concerne les religions, 321. Moyens de chasser les infideles de l'Europe, 324 & *suiv.* Partie purement politique: dépouiller la maison d'Autriche, 328 & *suiv.* Etablir quinze dominations égales, 339. Mesures prises auprès des princes de l'Europe, 343 & *suiv.* Précautions & secret, 346. Détail des forces & de la dépense nécessaire. Manifestes, 352 & *suiv.* N. 10. Disposition & marches des armées, 359. Manifestes, 361, 362. Réglemens de discipline pour les troupes, 362, 363. Ce qui doit résulter du grand dessein, 365, 366.

Dollé, est du conseil secret de la régente, 151. Graces qu'il obtient, 233.

Dourdan, terre, 276.

Ducs & *Pairs*. Dispute sur la préséance entre les pairs laïques & ecclésiastiques, terminée en faveur des premiers, 135 & *suiv*.

Duret, (N.) est du conseil secret de la régente, 139. Graces qu'il se fait accorder, 233. Charges qu'il posséde, 254.

E

ELECTEURS. Dessein de les rétablir dans leurs droits, 333.

Elisabeth, reine d'Angleterre. Part qu'elle eut dans l'arrangement & les dispositions du grand dessein, 313, N. 7.

Empire & *Empereur*. Partie du grand dessein qui regarde l'Empire & l'empereur, 326. Leurs véritables droits rétablis, 329.

Enhalt, (le prince d') favorise le grand dessein, 345.

Entragues, (François de Balzac d') impliqué dans l'affaire de Ravaillac, 94.

Epernon, (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') impliqué dans le complot de Ravaillac, 52, N. Offre ses services à Sully, 129. Est admis au conseil secret de la régente, 139. Il opine pour l'alliance avec l'Espagne contre les maximes du dernier regne, 165, 166. S'unit avec le prince de Condé, 180. Ses brouilleries avec les grands & les ministres, 216; avec Conchine, 220. Graces & gratifications qu'il se fait accorder, 232. Il prend parti contre Sully, 241.

Espagne & *Espagnols*. Son alliance recherchée; ambassadeurs de l'Espagne sur la mort de Henri IV, 217. Objet du grand dessein de Henri IV, par rapport à cette couronne pour la religion, 321; pour la politique, 328 & *suiv*. Démem-

bremens faits à ses états, & autres arrangemens, 338.
Estouville, (MM. d') 405.
Europe. Nécessité d'y changer le systême politique, 300 *& suiv.* Objet & utilité du grand dessein de Henri IV pour toute l'Europe, 317. Partage de ses dominations, 332 *& suiv.*

F

Fervaques, est nommé du conseil de régence, 37.
Finances & Financiers. La forme du gouvernement quant à cette partie, absolument changée après la mort de Henri IV, 140 *& suiv.*
Font, (la) valet-de-chambre de Sully. Charges & gratifications qu'il reçoit de Henri IV, 254.
Flandre, *Pays-Bas* & *Provinces-Unies*. Les Provinces-Unies se joignent aux princes confédérés assemblés à Hall sur l'affaire de Cléves, 6 *& suiv.*
Force, (Jacqueline de Caumont de la) comtesse d'Orval, 386.
Fourcy, achete de Sully la surintendance des bâtimens, 276.
France. Origine de sa monarchie, 292 *& suiv.* Avantages de sa situation; jugemens sur ses guerres & sur la variation de sa politique & de son gouvernement, 293 *& suiv.* Politique à laquelle elle s'étoit attachée, 299. Partie du grand dessein de Henri IV, qui regarde ce royaume par rapport à la religion, 319, 320. Par rapport à la politique, 336 *& suiv.* Forces & dépenses qu'elle doit y employer, 353.
France. (rois de) Mérouée, Childeric, Clovis,

Clotaire I, Clotaire II, Sigebert, Dagobert, Charles-Martel, Pepin-le-Bref, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Lothaire, Hugues Capet, Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, S. Louis, Philippe-le-Bel, Philippe de Valois, Jean I, Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François premier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV. *Voyez ces noms.*

France. (enfans de) Caresses qu'ils font à Sully, 226. Femmes & officiers attachés à leurs personnes; leurs regrets sur la mort de Henri IV, *ibid.*

Francs ou *François.* Origine de leur établissement & de leur monarchie dans les Gaules, 292, N. 4.

Fresne-Canaye, agent de Henri IV, pour la réussite du grand dessein, 345.

G

GALIGAI, (Etienne) obtient l'archevêché de Tours, 152. Traits sur sa personne & son caractere, *ibid.* N. 21.

Galles. (prince de) Ardeur qu'il témoigne pour le grand dessein, 344, 345.

Gaules, comment les Francs s'y établirent, 292, N. 4.

Gendarmes de la reine, (compagnie de) 276.

Gendre, (le), 254.

Gillot, secrétaire de l'artillerie, *ibid.*

Gouvernement. Jugement sur les différens gouvernemens qui se sont succédés en France, 294, 296, N. 5.

Grisons. Parti du grand dessein qui les concerne, 334.

Guise, (Charles de Lorraine, duc de) admis au conseil d'état, 140. Il se brouille avec le comte de Soissons, & Sully le soutient, 149, N. 19. Il demeure attaché au duc de Sully contre ses ennemis, 215. Gratifications qu'il se fait accorder, 231.

H

Hall, (assemblée de) & députation faite à Henri IV par les princes d'Allemagne, 6 & *suiv.* 346.

Harcourt, (N. de) attaché au prince de Condé, 176.

Harlay, (Achille de) premier président, est nommé du conseil de régence, 37.

HENRI *IV.* Il s'entretient avec Sully sur ce que lui avoient dit & offert les députés des princes d'Allemagne, 6 & *suiv.* N. 1. Il se prévient contre les conseils de Sully, 14, 15. Il converse avec lui; sentimens qu'il inspire au duc de Vendôme pour ce ministre, 21, 22. Dispositions prochaines pour l'exécution du grand dessein, 22. Lettre qu'il écrit à l'archiduc, 26, 39. Il fait marcher des troupes dans le pays de Cléves, 24, 25. Il en parle indiscrettement devant les courtisans, 28, 29. Conversation & lettres entre lui & Sully, 32 & *suiv.* Ses dispositions & préparatifs pour l'accomplissement de ses grands desseins, 35 & *suiv.* Sa répugnance aux préparatifs du couronnement de la reine, 38. Sa lettre à Sully, 46. Voyez *Conspiration.* Ses prétendus pronostics & pressentimens sur sa mort prochaine, 42, N. 5. Voyez *Conversations; Schomberg.* Il assiste au couronnement de la reine, 59, N. 8. Calomnies répandues contre lui sur les motifs

de la guerre, 61, N. 11. Il envoie la Varenne à l'Arsenal, 63, 64, N. 12. Lui-même y va & est tué; 65. Détail sur les derniers jours de sa vie; sur ses pressentimens, 66, N. 14. Voyez *Ravaillac*. Différens traits sur son caractere; sur sa clémence; son enjouement; ses bons mots; ses grandes qualités & ses défauts, 106 & *suiv.* N. 3, 4. Les dix souhaits de ce prince, 112. Combien il fut regretté; sentimens partagés à la cour sur cette perte, 120.

Henrichemont, principauté, 275.

Henrichemont, (Maximilien III, François de Béthune, prince de) petit-fils de Sully, 387, N. 1. Son mariage, *ibid.* Mauvais procédé qu'il a avec lui, 388.

Hesse, (Guillaume, landgrave de) s'unit avec la France contre la maison d'Autriche, 23, 345.

Hongrie. Partie du grand dessein qui concerne ce royaume, 333.

Honorius, empereur d'Occident, 292.

J

JACOP, ambassadeur du duc de Savoye, 159.

Jacquinot, valet-de-chambre de Henri IV, 115.

Jard, (abbaye du) 277.

Jeannin, (René) président à mortier au parlement de Dijon, prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Cléves, 14 & *suiv.* Est nommé ambassadeur de France en Angleterre, 36. Admis au conseil secret de la régente, où il favorise la nouvelle politique & la dissipation des finances, 139. Il est mis à la tête des finances, 142. Il s'unit à Conchine contre Sully,

172. Eſt maltraité par le duc de Nevers & les ſeigneurs, 220.

Jéſuites. Ils ſervent les cruautés de l'empereur Rodolphe contre les proteſtans d'Allemagne, 23. Ils ſont impliqués dans le parricide de Henri IV, & juſtifiés, 78. Ils travaillent à détruire Sully, 133. Admis au conſeil ſecret de la régente, 139. Ils cherchent à diſſuader de l'expédition de Julliers, 197.

Joinville. (Claude de Lorraine, prince de) Graces qu'il ſe fait accorder par la régente, 231.

Jon, (du) l'un des courtiſans familiers avec Henri IV, 115. Avis qu'il donne à Sully après la mort de ce prince, 122.

Joyeuſe, (François de) cardinal, prévient Henri IV contre Sully ſur l'armement de Cléves, 14 & *ſuiv.* Eſt nommé du conſeil de régence, 37. Admis au conſeil public, 139.

Is, terre, 275.

Italie. Partie du grand deſſein qui la regarde, par rapport à la religion, 323; par rapport à la politique, 350, 351.

Julliers, duché, aſſiégé, 195. Priſe de cette place par les princes confédérés, 198, N. 30.

Jumeaux, (N.) gouverneur de Vendôme, 212.

L

LAVARDIN, (Jean de Beaumanoir de) vend à Sully Montricourt, 277.

Laurens, (André du) médecin de Henri IV, 115.

Leſdiguieres. (François de Bonne de) Henri le deſtine pour commander l'armée d'Italie, 24, 353. Défendu par Sully en plein conſeil contre Villeroi, 240, 241.

Liancourt, (N. du Plessis) premier écuyer de Henri IV, est nommé du conseil de régence, 37.

Lombardie. (royaume de) Projet de le rétablir en faveur du duc de Savoie, 326.

Longueville. Cette maison amie de Sully, 215.

Lorraine. (la) Partie du grand dessein qui la concerne, 347, 348.

Lorraine. (Charles II, duc de) Demandes & gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 231.

Loudun. Assemblée des protestans en cette ville; service qu'y rend Sully, 383.

Louis-le-Débonnaire. Jugement sur ce roi, 294.

Louis VII. Jugement sur ce roi, 296.

Louis. (S.) Jugement sur ce roi, 299.

Louis XIII. Caresses qu'il fait à Sully, 131; 132. Il tient son lit de justice; y confirme la régence de Marie de Médicis, 134, N. 13. Son sacre, 218. Brouilleries qui surviennent dans cette cérémonie, 220. Accueil qu'il fait à Sully; heureuses dispositions de ce prince, 225. Il récompense les services de Sully par le bâton de maréchal de France, 383. Il lui fait perdre un procès qui cause sa mort, 388.

Lyon. Cette ville soutient ses priviléges contre Villeroi & d'Alincourt, & est appuyée par Sully, 238 & *suiv.*

M

MALDERET, député par les Provinces-Unies à Henri IV, 345.

Mangot, admis au conseil de la régente, 380.

Marie de Médicis, reine de France. Elle est nommée régente, 37. Elle se fait couronner mal-

gré la répugnance & la volonté du roi, 38, 57. Sa justification & autres particularités qui la concernent, à l'occasion de l'assassinat du roi, 68. Députe vers Sully pour l'engager à venir au Louvre, 128. Accueil qu'elle lui fait, 131, 132. Déclarée régente par le parlement, 134, N. 13. Son conseil secret composé de personnes opposées à la politique de Henri IV, 139. Elle suit la politique du roi d'Espagne, dont elle recherche l'alliance, 139, 140. Son conseil secret se déclare contre le parti calviniste, 139. Elle ne suit point l'avis de Sully, 160, 161. Prend des arrangemens contre le duc de Savoie, 160. S'unit politiquement avec l'Espagne, 161. Se conduit par des maximes politiques toutes contraires à celles de Henri IV, 163. S'unit avec le pape contre la politique du dernier regne, 165, 166. Sacrifie le parti calviniste à ses nouvelles liaisons avec l'Espagne, 167. Sait mauvais gré à Sully de ses liaisons avec le prince de Condé, 179. Elle reçoit froidement ce prince, 181 & *suiv.* Sa dissimulation avec Sully, 194. Elle envoie une armée au siége de Julliers, 195 & *suiv.* N. 30. Elle se détermine intérieurement à renvoyer Sully, 201. Elle continue l'usage des comptans, 206, 207. Favorise le comte de Soissons, 206. Envoie à Sully un comptant qu'il refuse de signer, 207, 208. Raisons qui l'obligent à faire revenir Sully de Montrond, 221. Lettres qu'elle lui écrit pour l'y engager, *ibid.* Ceux dont elle se sert pour l'y obliger, 223. Accueil gracieux qu'elle lui fait, 224. Sa conversation avec lui, 228, 229. Profusion de gratifications, graces, &c. qu'elle accorde aux grands, 231 & *suiv.* Déboirs qu'elle donne à Sully, 234, 235. Elle

ſoutient contre lui Villeroi & d'Alincourt dans l'affaire de Lyon, 239, 240. Sa lettre à Sully ſur ce qu'il vouloit quitter le timon des affaires, 248. Opinions différentes ſur ſon procédé à cet égard, *ibid.* N. 11. Lettres réciproques d'elle & de Sully, où elle lui promet ſa protection, 261 *& ſuiv.* Elle lui accorde une augmentation conſidérable de penſions, 267, 268. Eſt obligée de céder aux proteſtans dans l'aſſemblée de Châtelleraut, 269 ; & au duc de Rohan dans l'affaire de Saint-Jean-d'Angely, 374. Elle demande conſeil à Sully pendant la révolte des princes; lettres qu'elle lui écrit, *ibid.*

Martel. (Charles) Jugement ſur ce roi, 294.

Maupeou, (de) eſt nommé du conſeil de régence, 37.

Maurier. (Benjamin Aubery du) Bienfaits qu'il tenoit de Sully, & conſeil qu'il en reçut après la mort de Henri IV, 256.

Mayenne, (Charles de Lorraine, duc de) admis au conſeil public, 140. Graces qu'il ſe fait accorder par la régente, 231.

Mérouée. Jugement ſur ce roi, 294.

Milice. Utile réglement pour la diſcipline, projetté par Henri IV, 362, 363.

Mirepoix, (Alexandre de Lévis, marquis de) épouſe la ſeconde fille de Sully ; ſon ingratitude, 277, N. 18, 384.

Mirepoix, (Louiſe de Béthune, marquiſe de) voyez *Béthune.* (Louis de)

Montaffié, (maiſon de) voyez *Soiſſons.* (le comte de)

Montataire, député vers Sully, par le prince de Condé, 176.

Montauban. Cette ville priſe par Sully ; ſervice de Sully à ce ſiége, 383.

Montbason, (Hercule de Rohan, duc de) député par la régente vers Sully, 129.
Montglat, (Louis de Harlay de) premier maître-d'hôtel du roi, nommé ambassadeur à la Porte, 372.
Montigny. (François de la Grange de) Metz & le pays Messin lui sont ôtés, 232.
Montigny, château, 410.
Montmorency, (Charles de) duc de Damville, amiral, 212.
Montmorency, (Henri de) connétable, offre ses services à Sully après la mort de Henri IV, 129. Est du conseil de la régente, 340. Il y assiste, 160; & y prend le parti de Sully contre le duc de Bouillon, 213, 214. Ses brouilleries avec les grands & les ministres, 216.
Montpensier. (le duc de) Sa mort, 206.
Montricourt, terre, 277.
Montrond, château, 218. Ouvrages faits par Sully à ce château, 410.
Moscovie. Partie du grand dessein qui concerne cet état, 321.
Murat, trésorier de l'extraordinaire des guerres, 254.

N

NAPLES. Partie du grand dessein de Henri IV sur ce royaume, 349.
Navarre. (royaume de) Partie du grand dessein qui concerne cet état, 366.
Neubourg, (Philippe-Louis, comte palatin de) partage la succession de Cléves avec l'électeur de Brandebourg, 198, N. 30.
Nevers, (Charles de Gonzague, duc de) maltraite de paroles les ministres, 220. Graces qu'il se

fait accorder par la régente, 231. Terres qu'il vend à Sully, 275.

Nicolaï, nommé du conseil de régence, 372.

Nogent-le-Béthune. Fondation & ouvrages qu'y fait Sully, 404.

O

OCCIDENT. (empire d') Jugement sur cet empire, 290, 291.

Orange, (Guillaume de Nassau, prince d') se joint aux princes d'Allemagne assemblés à Hall, 6. Prend Julliers à la tête des confédérés, 195. Son partage dans le grand dessein, 338. En quoi il y contribue, 345.

Ordre. Sully se fait un ordre de chevalerie pour lui-même, 400.

Orient. (empire d') Jugement sur cet empire, 290, 291.

Orléans. (N. de France, duc d') Cause de sa mort, 226, N. 7.

Orval. (François de Béthune, comte d') Présent que lui avoit fait Henri IV, 273, 274. Services qu'il a rendus; charges qu'il a possédées; le comté d'Orval érigé en duché en sa faveur; le duché de Sully a passé dans sa branche, *ibid.* N. 17. Partage qu'il eut dans les biens de Sully, & autres particularités sur sa vie, 386.

Oseray, (l') valet-de-chambre de Henri IV, 16, 115.

P

PAIRS de France. Dispute au sacre de Louis XIII, entre les pairs ecclésiastiques & les ducs sur la préséance, 135.

Palliers, vend la terre de Chauſſade à Sully, 277.
Palot, agent du prince de Condé à Paris, 175.
Parlement de Paris. Sa conduite & ſes démarches le jour de la mort de Henri IV, & les jours ſuivans; particularités ſur le procès de Ravaillac, & autres à l'occaſion de ce parricide, 74 & *ſuiv.* Défére la régence à Marie de Médicis, 134, N. 13.
Paul V, pape, donne les mains à l'union contre la maiſon d'Autriche, au moyen du royaume de Naples qui lui eſt promis, 24, 349, 350. Son nonce eſt admis au conſeil ſecret de Marie de Médicis, 139. Part qu'il a au grand deſſein de Henri IV, 348 & *ſuiv.* Forces & dépenſes dont il devoit y contribuer, 350.
Pepin-le-Bref. Jugement de Sully ſur ce roi, 294.
Perron, (Jacques Davy, cardinal du) eſt nommé du conſeil de régence, 37.
Perroton, l'un des officiers de la chambre du roi, 115.
Phelippeaux, tréſorier de la Baſtille, 357.
Philippe-Auguſte. Jugement de Sully ſur ce roi, 299.
Philippe III, roi d'Eſpagne, envoie des ambaſſadeurs en France, ſur la mort de Henri IV, 217.
Pleſſis-Mornay, (Philippe du) ſoutient hautement le parti de Sully contre la cour & le conſeil de la régente, 370.
Poitou. Le gouvernement en eſt vendu au duc de Rohan, 276.
Politique. Le conſeil de la régence embraſſe des maximes politiques toutes contraires à celles de

Henri IV, 139. Jugemens sur les différentes conduites politiques des rois de France, 296.
Pologne. Partie du grand dessein qui concerne ce royaume, 340.
Pontcarré, (N. de) nommé du conseil de régence, 37, 140.
Praslin, (Charles de Choiseul, marquis de) député à Sully par la regente, 129.
Préaux, (Hector de) est envoyé ambassadeur vers les archiducs, 37. Prédit la persécution des calvinistes sous le nouveau regne, 219.
Prevôt (le) de Pluviers, accusé de complicité de l'assassinat de Henri IV, 87, 88.
Privas. (synode de) L'affaire de Saint-Jean-d'Angely y est accommodée, 374.
Pronostics de la mort de Henri IV, 42, 43.
Protestans, 139, 165. Ils sont menacés de la persécution sous le nouveau regne, 241. Partie du grand dessein qui regarde la religion protestante, 321. Les Protestans d'Allemagne se joignent à la confédération, 345. Les calvinistes soutiennent hautement Sully contre la cour, dans l'assemblée de Châtelleraut, 370. Guerre déclarée contr'eux, 379.
Puget, trésorier de l'épargne, apporte à Sully, de la part de la régente, un comptant qu'il refuse de signer, 207 & *suiv.* N. 2, Trésorier de la Bastille, 357.

R

RACES Mérovingienne, Carlovingienne & Capétienne. Jugement de Sully sur les rois de ces trois races, 293 & *suiv.*
Ravaillac. Piéces de son procès supprimées, 56. Autres reproches faits à ses juges, & jugement de

de cette conduite, *66 & suiv.* N. Détail & particularités sur la maniere dont Ravaillac commet le parricide de Henri IV, *65*, N. 2, 3. Examen des différentes opinions sur les causes & les auteurs qui porterent Ravaillac à commettre ce crime, *76*. Son supplice; particularités à ce sujet, 104, N. 1.

Régence du royaume déférée à Marie de Médicis, 133, 134.

Religion. Partie du grand dessein de Henri IV qui regarde la religion; partage des différentes religions, & moyens de les maintenir en paix, 321 *& suiv.*

République Belgique, Helvétique, Italique & Vénitienne, projettée dans le grand dessein, 339.

Rieux, (M. de) député du prince de Condé vers Sully, 176.

Rodolphe, empereur, souleve les protestans d'Allemagne par les cruautés qu'il exerce à leur égard, 23. Il laisse prendre Julliers aux confédérés, & partager la succession de Cléves entre l'électeur de Brandebourg & le palatin de Neubourg, 198, N. 30.

Rohan, (Henri, duc de) conduit les Suisses à Cléves, 38. S'oppose au dessein de Sully de se défaire de ses charges, 166, 223. Est fait maréchal de camp, général de l'armée pour le siége de Julliers, 196. Il achete de Sully le gouvernement de Poitou, 276; & se soutient hautement dans l'assemblée de Châtelleraut, 369. Démêlé qu'il a avec la régente pour la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, 374.

Rome & Empire Romain. Cause de sa chûte, 288, N. 1.

Roquelaure, (Antoine de) maréchal de France, 115.

Rosny. Comment cette terre fut acquise, 274. Bâtimens & embellissemens qu'y a faits Sully, 407.

Rosny, (Maximilien II, de Béthune, marquis de) est fait grand-maître de l'artillerie en survivance, & conduit l'artillerie en Cléves, 38. Empêche le duc de Sully, son pere, de se démettre de ses charges, 165, 166. Chagrins que cause à son pere sa mauvaise conduite, 383.

Roussillon. Partie du grand dessein qui le concerne, 342.

S

Saint-Jean-d'Angely. Cette place est accordée au duc de Rohan, 374.

Saint-Antoine, secrétaire du prince de Galles, 344.

Saint-Michel, apprend à Sully l'assassinat de Henri IV, 65, 66.

Sainte-Menehoult. Accord qui s'y est fait, 378.

Salique, (loi) voyez *Sully*.

Sancy, (Nicolas de Harlay de) vend sa terre de Dourdan à Sully, 274.

Sang. (princes du) Leurs brouilleries entr'eux & avec les ministres, 216, 217. Graces & gratifications qu'ils obligent la régente de leur accorder, 230 & *suiv*. Révoltes des princes, 374.

Savoye. Partie du grand dessein qui regarde cet état, 326 & *suiv*.

Savoye, (Charles-Emmanuel, duc de) fait un traité d'alliance avec la France, 22, N. 3. Bullion, ambassadeur auprès de lui, 36. Trahi par le nouveau conseil de France, malgré les représentations de Sully, 159 & *suiv*. Humiliation à laquelle ce procédé l'expose auprès du roi

d'Espagne, 162, N. 22. Partie du grand dessein qui le concerne; on le déclare roi de Lombardie, 316 & *suiv.* Forces & dépenses dont il étoit convenu d'y contribuer, 353.

Schomberg, (Henri de) maréchal de France, est nommé ambassadeur en Allemagne, 37. Donne de bons avis à Henri IV & à Sully sur la conjuration de Ravaillac, 49, 50, N. 6. Est député par la régente à Sully, 129.

Sédan, (ville & principauté de) 200.

Seguier, (Pierre) chancelier, soutient le prince de Henrichemont dans le procès qu'il intente à Sully, 388.

Seguier, (Charlotte) épouse le prince d'Henrichemont, 388.

Seigneurs & *Grands* du royaume, travaillent à rompre le grand dessein de Henri IV, 28 & *suiv.* Accusés d'entrer dans le complot de Ravaillac, 77. Cherchent à perdre Sully, 132. Embrassent dans le conseil une politique toute différente de celle de Henri IV, 140, 141. Détachent le prince de Condé de Sully, 188, N. 27. Se brouillent entr'eux & avec les ministres, 216. Graces & gratifications qu'ils se font accorder par Marie de Médicis, 231.

Sigebert. Jugement sur ce roi, 294.

Sillery, (Nicolas Brulart de) chancelier, prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Cléves, 14. Sa grave réponse à la reine, lors de la mort de Henri IV, 74. Il entre dans le conseil secret de Marie de Médicis, 139; & lui inspire des principes de politique tout contraires à ceux de Henri IV, 160. Reproche qu'il essuie de se servir d'un faux sceau, 211. Il est maltraité de paroles par le duc de Nevers; conseille à la régente de rappeller Sully de Montrond, 220.

Il soutient Villeroi & d'Alincourt contre Sully dans l'affaire de Lyon, 238 & *suiv.*
Sillery, (Noël Brulart, commandeur de) 256, N. 12. Est admis au conseil de Marie de Médicis, 139. Graces qu'il en obtient, 233.
Soissons, (Charles de Bourbon, comte de) prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Cléves, 14. Prétexte qu'il prend pour se retirer de la cour, 60, N. 10. Quitte la cour mécontent au couronnement de la reine, 145, N. 17. Revient & est admis au conseil public de Marie de Médicis, 140; dont il tâche envain de faire casser la régence, 145. Il recherche Sully avec lequel il se brouille ensuite, & met tout en œuvre pour le perdre, 146 & *suiv.* N. 18. Son démêlé avec Sully sur ses prétendus droits sur la maison de Montaffié, *ibid.* Ses querelles avec le prince de Conti & le duc de Guise, 149, N. 19. Il rompt avec Conchine & se raccommode avec lui, 152. Il combat l'avis de Sully sur le siége de Julliers, 196; gagné par le gouvernement de Normandie & autres, 205, 206. Autres gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 231.
Soubise, (Benjamin de Rohan, duc de) commande une compagnie à l'expédition de Cléves, 33.
Souhaits, voyez *Henri IV.*
Suede. Partie du grand dessein qui concerne la Suede, 326, 339. Forces & dépenses dont elle devoit y contribuer, 352.
Suisse, (la) entre dans la confédération contre la maison d'Autriche, 24. Partie du grand dessein qui concerne cette république; avantages qu'elle y trouvoit, 340. Forces & dépenses dont elle devoit y contribuer, 353.
Sully. (terre & château de) Sully s'y retire après

la mort de Henri IV, 260, 261, N. 14. Séjour & embellissemens qu'il y fait, 394, 395.

SULLY. (Maximilien de Béthune, duc de) Soupçons qu'on inspire à Henri IV contre lui, 14, 15. Ses négociations auprès des princes de l'Europe; démarches, entretiens & préparatifs au sujet du grand dessein, 22 & *suiv.* Liberté avec laquelle il arrête Henri IV qui parloit inconsidérément sur cette matiere, 28, 29. Voyez *Conversations.* Il travaille inutilement auprès de la reine à faire suspendre la cérémonie de son couronnement, 48, N. 6. Indisposition qui le retient à l'Arsenal où Henri IV lui envoye la Varenne, 63; & reçoit les premieres nouvelles de l'assassinat de ce prince; ses sentimens & ses paroles en apprenant ce funeste accident, 65, 66. Particularités sur le caractere, les bonnes & mauvaises qualités de Henri IV, 107, 115, N. 7. Raisons qu'a Sully, de ne point aller au Louvre; examen de sa conduite en cette occasion, 123, N. 12. Il y va enfin; réception que lui font le roi & la régente, 130 & *suiv.* Il assiste à la cérémonie du lit de justice, 133, 134, N. 13. Il se plaint de la cour & du conseil de Marie de Médicis, 136 & *suiv.* Il n'y est plus écouté, 141. Il pense à se démettre de ses charges, 143, 193. Sa colere contre Arnaud, 144. Sujets de brouillerie entre le comte de Soissons & lui, 146, N. 18, 147, 148, N. 19. Son sentiment sur l'armement de Cléves n'est pas suivi, 155 & *suiv.* Conseil qu'il donne à son cousin de Béthune, ambassadeur à Rome, 158, 159. Il opine inutilement dans le conseil en faveur du duc de Savoye & des alliés de la couronne, 160 & *suiv.* N. 22. Il revient au dessein de remettre ses charges, dont sa famille le détourne, 164 & *suiv.*

Il se met en colere contre Arnaud, 171, 172. Il se grattoit la tête quand on le fâchoit, &c. 172, N. 24. Il se raccommode avec le prince de Condé; va au-devant de lui & l'accompagne au Louvre, 179, N. 26, 183 & suiv. N. 27. Conseils qu'il lui donne & aux princes du sang, prince de Conti & comte de Soissons, 183. Il s'oppose aux délibérations du conseil sur l'expédition de Cléves, & n'est point écouté, 194. Il s'oppose aux gratifications promises au duc de Bouillon, 204, 205; à Conchine & au comte de Soissons, 205. Refuse de signer un comptant que lui envoie la régente, 207. Faussetés qu'il reproche à Sillery & à Conchine, 210, 211. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Bouillon, 212, 213. Seigneurs qui prennent son parti, 215. Il se retire à Montrond pendant le sacre de Louis XIII, & y tombe malade, 218. Son arrangement pour se retirer, 219. Ce qui y porta du changement, 220. Motifs de son rappel & de l'accueil que lui fait la reine, *ibid.* & *suiv.* qu'il va trouver chez Zamet, 224. Il va voir les enfans de France; jugement qu'il en porte, 225, 226. Prédit la mort de Monsieur, 226. Son indignation des propositions faites au conseil, 230 & *suiv.* Déboires que lui donne Marie de Médicis, 235. Il tient tête à Villeroi & à d'Alincourt en plein conseil, sur l'affaire de Lyon, 238, 239. Soutient les protestans en plein conseil contre les calomnies de Villeroi, 241. Eloge de sa fermeté & de son intégrité, 243, N. 9. Il remet ses charges de surintendant & de capitaine de la Bastille, 247. Titres qu'il prenoit, *ibid.* N. 10. Jugemens sur sa résolution d'abandonner la cour, & même Paris, 249, N. 11. Brevet & récompenses qu'il en reçoit, 250 & *suiv.* Conseils qu'il

donne à ses secrétaires, 255, 256. Honneurs qu'on lui rend à sa sortie de Paris, 260, 261, N. 14. Il prévient les cabales de ses ennemis à la cour; lettres réciproques de la régente & de lui à ce sujet, 261 & *suiv.* Il reçoit du roi un brevet d'augmentation de pensions, 267. Compte détaillé qu'il rend de l'état & de l'acquisition de ses biens, de ses revenus, charges, profits, dépenses; de ses arrangemens pour ses enfans, 266 & *suiv.* Calomnie contre lui à cet égard, 269, N. 16. Ses acquisitions, 274, 275. Il remet le gouvernement de la Bastille entre les mains du roi, 276. Charges qu'il vend, *ibid.* Perte qu'il fait sur ses charges, 276, 277. Il se défait de ses abbayes, 277. Sommes qu'il avoit prêtées à plusieurs villes, & principalement à ceux de la Rochelle; il les perd, 278, 279. Argent qu'il a prêté ou payé pour son fils, le marquis de Rosny, *ibid.* Ses discussions avec le prince de Condé, qui cherche à se faire donner la confiscation de ses biens, 282, N. 19. Fidélité avec laquelle il observe ses engagemens envers Henri-le-Grand, 286. Part que Sully eut au grand dessein, 288 & *suiv.* Son sentiment erroné sur la loi Salique, 295, 296. Part qu'il prend dans l'affaire de Saint-Jean-d'Angely, au sujet du duc de Rohan, 374. Services qu'il rend dans la guerre contre les Calvinistes, récompensés par le bâton de maréchal de France, 383 & *suiv.* Il avoit servi au siége de Saint-Jean-d'Angely, *ibid.* Etat de sa famille; chagrins que lui cause le marquis de Rosny, 383, 384; & le prince d'Henrichemont, 387, N. 1. Sa mort, 389 Honneurs rendus à sa mémoire par la duchesse de Sully; son mausolée; son épitaphe; *ibi* & *suiv.* Son séjour à Villebon, à Sully, &

état & service de sa maison; ses occupations journalieres, 394, 395. Sa grave réponse à Louis XIII, 400. Ouvrages qu'il a fait construire, 403. Il achete Villebon, qu'il fait relever & reconstruire, 405. Particularités sur le séjour qu'il faisoit à Villebon, 394 & *suiv.* sur les embellissemens qu'il a ajoutés à cette maison, 408.

Sully. (Rachel de Cochefilet, duchesse de) Sully l'instruit des dispositions de la régente & du conseil à son égard, après la mort de Henri IV, 164. Employée par la reine pour faire revenir Sully de Montrond, 223. Ses propres, 273. Elle excuse son mari auprès de la régente, 382. Honneurs qu'elle rend à sa mémoire; mausolée qu'elle lui fait élever, 390. Vie & occupations domestiques de la duchesse de Sully, 402 & *f.*

Sulsback. (comtes de) Droits de ces princes au duché de Julliers, 198, N. 30.

Surintendance des fortifications & bâtimens, 247, N. 10.

T

THEODOSE. Jugement sur cet empereur, 291.

Tremouille, (Claude, duc de la) vend la terre de Sully, 275.

Turcs & *Turquie.* Partie du grand dessein qui concerne la Turquie, 325.

V

VALENTINIEN III, empereur d'Occident. Jugement sur cet empereur, 290, N. 3.

Varenne, (Guillaume Fouquet de la) va de la part du roi chez Sully le jour de sa mort, 63.

Favori de Henri IV, 115. Marie de Médicis le députe vers Sully, 129.

Vaucemain, (l'Argentier) s'accommode avec Sully de l'abbaye de l'Absie, 277.

Ubaldini, nonce du pape. Conseil secret tenu chez lui après la mort de Henri IV, contre la mémoire de ce prince & contre Sully, 165, 219. Il négocie pour le pape dans le grand dessein, 350.

Vendôme, (César de Bourbon, duc de) reconcilié avec Sully & Rosny, 21, 22. Ses craintes sur les complots contre le roi, 67.

Venise. Partie du grand dessein qui concerne la république de Venise, 326. Avantages qu'elle y trouvoit, 335. Forces & dépenses dont elle devoit y contribuer, 353.

Vénitiens, (les) se joignent à la députation faite au roi par les princes d'Allemagne assemblés à Hall, 6, 7.

Verneuil, (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de) est impliquée dans la conspiration de Ravaillac, 50 & *suiv.* N. 7. Autres particularités à cet égard, 77 & *suiv.*

Vic, (Dominique de) est admis au conseil public, 140. Sa mort causée par la douleur de celle de Henri IV, *ibid.* N. 15.

Villebon, (terre & château de) 275.

Villemontée, partisan, nommé du conseil de régence, 37.

Villeroi, (Nicolas de Neufville de) ministre d'état, prévient le roi contre Sully sur l'armement de Cléves, 14. Inspire à Marie de Médicis une politique toute contraire à celle de Henri-le-Grand, sur le duc de Savoie & les autres alliés de la couronne, 161 & *suiv.* Est maltraité par le duc

Vincent, valet-de-chambre de Concini
discours qu'il tient sur le duc de Sull
Vitry, (Louis de l'Hôpital de) 70. Serv
rend à l'état lors de la mort de Henri
Douleur qu'il ressent de la mort de H
avis qu'il donne à Sully, 123.
Voirie, (grande) charge, 276.
Urbain VIII, pape, adresse à Sully de
383.

Z

ZAMET, (Sébastien) Particularités sur
partisan, 7. Favori de la régente, 22

Fin de la Table du huitiéme &
Volume.
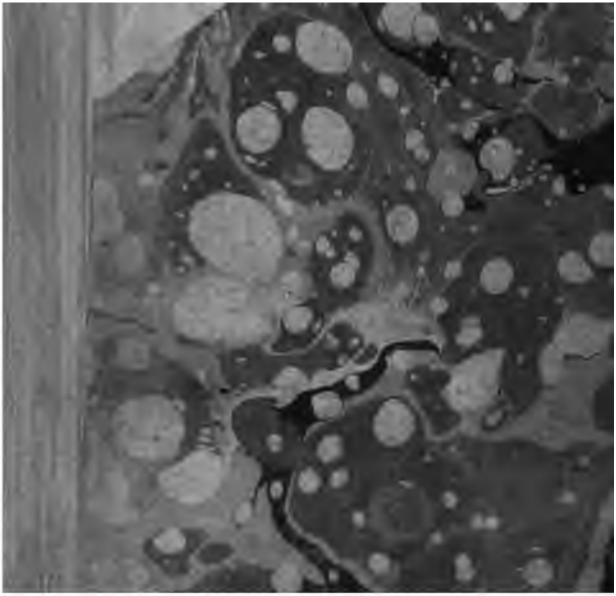
BODL